



GRIM'EAU EU – Assainissement

2021

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

## Table des matières

<b>EDITORIAL:</b> .....	<b>5</b>
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE</b> .....	<b>6</b>
LES CHIFFRES CLES.....	7
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES.....	8
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE .....	9
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE .....	13
<b>LE CONTRAT</b> .....	<b>16</b>
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	17
Les avenants du contrat .....	17
Les conventions du contrat .....	17
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</b> .....	<b>18</b>
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR .....	19
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	20
DIAGNOSTIC PERMANENT : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	22
<b>LE DIAGNOSTIC PERMANENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT</b> .....	<b>23</b>
PRESENTATION GENERALE .....	23
DIAGNOSTIC PERMANENT.....	25
DEPUIS L'ARRETE DU 21 JUILLET 2015 ET AVEC L'ARRETE DU 31JUILLET 2020. ....	25
Démarche de progrès continu .....	25
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT.....	27
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>28</b>
VOTRE PATRIMOINE .....	29
LE RESEAU.....	29
Répartition par matériau .....	29
Répartition par diamètre.....	29
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	<b>30</b>
VOS BRANCHEMENTS .....	31
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT.....	31
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS .....	31
LES CONVENTIONS DE REJET .....	31
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE</b> .....	<b>32</b>
LE TRAITEMENT.....	33
EVOLUTION GENERALE.....	33
LES VOLUMES (EN M3) .....	33
Les consommations électriques .....	33
Les boues et les sous-produits.....	34
Production de boues (en tMS).....	34
Evacuation des boues (en TMS) .....	34
Les sous-produits : Refus Grille (en kg).....	34
Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes).....	34
Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020 .....	35
<b>LA QUALITE DU TRAITEMENT</b> .....	<b>37</b>
SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP.....	38
Nombre de bilans journaliers réalisés .....	38
Conformité des stations d'épurations .....	38

<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>39</b>
<b>LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 .....</b>	<b>40</b>
Qualité des rejets.....	40
Performance de réseau .....	41
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES .....</b>	<b>42</b>
<b>LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....</b>	<b>43</b>
Les opérations d'hydrocurage du réseau .....	43
Les passages caméra.....	43
Les casses sur conduites et sur branchements.....	43
<b>LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....</b>	<b>44</b>
<b>SUIVIS CONTRACTUELS.....</b>	<b>45</b>
<b>LE SUIVI DU MILIEU NATUREL .....</b>	<b>46</b>
<b>LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION .....</b>	<b>47</b>
<b>LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION.....</b>	<b>48</b>
<b>LE CARE .....</b>	<b>50</b>
<b>LE CARE .....</b>	<b>51</b>
<b>METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE .....</b>	<b>52</b>
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques .....	52
<b>ANNEXES.....</b>	<b>56</b>
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE.....</b>	<b>57</b>
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	<b>58</b>
<b>LES INSTALLATIONS .....</b>	<b>59</b>
<b>LE RESEAU.....</b>	<b>61</b>
<b>CONSOMMATION D'ENERGIE .....</b>	<b>62</b>
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE .....</b>	<b>63</b>
<b>A. INFORMATIONS GENERALES - GRIMAUD - STEP - 55100 EH .....</b>	<b>64</b>
<b>A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....</b>	<b>64</b>
<b>A.2. RAPPEL DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>65</b>
A.2.1. Le diagnostic permanent des systèmes d'assainissement .....	65
<b>A.3. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE .....</b>	<b>65</b>
<b>B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....</b>	<b>67</b>
<b>B.1. LES RACCORDEMENTS.....</b>	<b>67</b>
B.1.1. Les raccordements domestiques.....	67
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	67
<b>B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....</b>	<b>67</b>
<b>B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE .....</b>	<b>70</b>
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	70
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra .....	70
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites .....	70
B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales .....	95
<b>B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE .....</b>	<b>96</b>
B.4.1. Les postes de relèvement.....	96
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	97
B.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année .....	99
<b>B.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte.....</b>	<b>100</b>
<b>B.6. Synthèse du suivi météorologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte .....</b>	<b>107</b>



B.7. FAITS MARQUANTS .....109

B.8. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....110

**C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - GRIMAUD - STEP - 55100 EH ..... 111**

C.1. LA CHARGE HYDRAULIQUE .....111

    C.1.1. Impact des précipitations sur le volume entrant..... 111

    C.1.2. Volume sortant du système de traitement ..... 112

    C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant ..... 113

C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE .....118

    C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles..... 119

    C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement ..... 121

    C.2.3. La pollution déversée en tête de station ..... 122

    C.2.4. La pollution sortante du système de traitement ..... 123

    C.2.5. Le calcul des rendements ..... 125

    C.2.6. Le suivi bactériologique ..... 130

    C.2.7. Le suivi du milieu récepteur..... 130

C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS .....131

    C.3.1. Les boues ..... 131

    C.3.2. Les autres sous-produits..... 134

    C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU ..... 135

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS .....135

    C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année ..... 135

    C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année ..... 136

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....137

    C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement ..... 137

    C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement ..... 147

    C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet ..... 147

C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE .....148

    Paramètres physicochimiques ..... 148

C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE .....150

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT .....157

**LES INDICATEURS DE PERFORMANCE ..... 159**

    LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :.....160

    DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT .....164

**LES INTERVENTIONS REALISEES ..... 166**

    LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....167

        Les opérations d'hydrocurage du réseau ..... 167

    LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....169

        Les interventions de maintenance 2ème niveau ..... 169

        Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques ..... 170

        Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage ..... 171

    LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT .....173

**ANNEXES COMPLEMENTAIRES ..... 174**

**LE GLOSSAIRE ..... 175**

**LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES..... 175**



## EDITORIAL:



Monsieur le Maire,

*Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.*

*Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.*

*Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégialement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.*

*L'année 2021 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.*

*Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.*

*La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement, pour le bien de tous.*

*Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.*

**Patrick Blethon**  
Président Exécutif de Saur



**Pierre DEVILLIERS**

**Directeur régional PACA**

*« Pure player de l'eau et des services essentiels, Saur œuvre pour la protection de l'environnement au cœur des territoires qu'il dessert. Depuis toujours, Saur agit pour offrir la même qualité de service aux petites communes et aux grandes métropoles, guidé par sa mission : redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite.*

*Nous voulons ainsi être les champions de la transition hydrique d'ici 2030. Au-delà de notre métier d'origine – gérer l'eau de façon responsable, en qualité et quantité suffisantes – nous nous engageons à agir et convaincre, afin qu'ensemble, nous investissions pour économiser l'eau et que nous inventions de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète, et plus globalement le milieu naturel.*

*C'est cette raison d'être qui anime l'ensemble des équipes de notre direction régionale PACA, car les défis sont nombreux au sein de la région et nous devons nous réinventer ensemble pour y faire face.»*

*Etabli par le CPO : le 31/05/2022*

*Approuvé par la Direction Territoriale PACA : le 31/05/2022*

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

Berger  
Levrault

ID : 083-218300689-20221109-2022\_6\_115-DE



1.

## L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres  
clés de l'année d'exercice*

## LES CHIFFRES CLES

**1 146 381** m<sup>3</sup> assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

**5 313** branchements raccordés

**56,747** kmL de réseau

**7 618** ml hydrocurés avec le camion

**59** interventions de débouchage

**41** Postes de relèvement

**1** station d'épuration

**55 100** eq/hab.

Boues évacuées : **217,015 tMS**

**100%** des bilans réalisés sont conformes.

**982 506** m<sup>3</sup> épurés



## COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m <sup>3</sup> )	1108294	1146381	3,44%
Volumes épurés (m <sup>3</sup> )	953 696	982 506	3,02%
Nombre de branchements raccordés	5 435	5 313	-2%
Linéaire de réseau total (kml)	55,409	56,747	2,41%
Linéaire hydrocurés avec le camion (ml)	6 972	7 618	9,27%
Nombre d'interventions de débouchage	51	59	15,69%
Quantité de boues évacuées (tMS)	125,611	217,015	72,77%
Taux de conformité des bilans réalisés	94,30%	100%	6,04%

## LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

- En février 2021, la société SA LAROSE a dépoté illégalement dans le réseau d'assainissement. Un courrier a été envoyé à la société.
- Une campagne de mesures de conductivité a été menée sur les PR de Port Grimaud en juin. Des taux élevés en conductivité ont été constatés sur différents postes. Une présentation aux responsables du port et au DST de Grimaud est programmée.
- Pour donner suite à des plaintes pour des odeurs, une investigation a été faite sur la ZA du Grand Pont. Cette pollution était due aux effluents de la blanchisserie Blanc Azur. Il a été constaté des défauts d'étanchéité sur les regards privés. L'entreprise a effectué les travaux d'étanchéité. Une convention de rejet doit être établie avec cette entreprise.
- Il a été réalisé un contrôle inopiné de la coopérative le 14 septembre. Les mesures ont révélé un Ph de 4.5 alors que leur norme de rejet doit être comprise entre 6.5 et 8.5.
- Réalisation de la seconde étude H2S, en août, sur les postes de relèvement suivants :
  - Place du Sud,
  - Capitainerie,
  - Place du marché,
  - Echangeur,
  - Ecole de Blaquièrre,
  - Blaquièrre 1,
  - Blaquièrre 2
  - Golf Up

### Liste des faits marquants sur le système de traitement

- **PR Echangeur :**
  - Remplacement de la nourrice du PR échangeur et d'une vanne en 300 le 10 juin 2021.
  - Remplacement du préleveur automatique.
  - Attente autorisation de la DDTM pour le rabattement de nappe.
  - Réfection des deux regards en amont du poste échangeur. Une étude de sol a été réalisée afin de chiffrer le montant des travaux. Cette réfection permettra de réduire les eaux parasites.



- À la suite de la réception de la nouvelle STEP en décembre 2020, certaines réserves ne sont toujours pas levées. Les conduites d'eau industrielles sont oxydées. Des tronçons de conduites ont été découpées et envoyées pour expertise. Une expertise est en cours avec le camping « Les prairies de la mer » où un taux élevé de chlorures a été mesuré dans leur poste de relevage privé.



- Réception du bâtiment d'exploitation en mai 2021 avec le constructeur. La réception officielle avec les élus s'est déroulée en décembre 2021.
- Mise en service du CARBO+ au premier trimestre 2021. L'exploitation du Carbo+ a dû être arrêtée du fait des difficultés de manutention des sacs de charbon actif. Un palan électrique a été installé le 27 septembre 2021. Le CARBO+ a été remis en service.



- Vidange du bassin d'aération 2 courant octobre afin de faire fonctionner la station sur une seule file pendant l'hiver : Arrêt du bassin d'aération 2 le 13/10/2021.
- Finalisation de la mise en service de la sonde Ammonair depuis octobre 2021 pour le bassin d'aération 1.
- Des intrusions d'eaux salines ont été constatées en 2020 au niveau du camping « les prairies de la mer » à la suite d'un défaut d'étanchéité du poste de relevage. Ce poste a été réhabilité. Les taux de conductivité ont baissé à 2800  $\mu\text{S}/\text{cm}$  avant la saison. Pour rappel, cette conductivité s'élevait à 15 000  $\mu\text{S}/\text{cm}$  avant travaux. Cependant, les capteurs de conductivité, en entrée de la station d'épuration, ont mis en évidence, au courant de l'été, des taux de chlorure supérieurs à ceux constatés avant la saison. Des investigations complémentaires ont permis d'identifier la source au niveau regard de réception des effluents du camping « Les prairies de la mer ». Un échantillon a été prélevés et envoyés pour analyse. Cette analyse a confirmé un taux de 5300 mg/l de chlorure. Un courrier a été envoyé au camping le 21 décembre 2021.

Désignation	Date
Fuite circuit eau industrielle	07/01/2021, réparé le jour même
Entretien constructeur Surpresseur BA et Réacteur membranaires	14/01/2021
Nettoyage agitateur lypocycle	21/01/2021
Pompe transfert Graisse bouché	26/01/2021 débouchée le jour même
PR Echangeur : Remplacement compteur Enedis et remplacement disjoncteur principal	03/02/2021
Remplacement accouplement pompe lypocycle	04/02/2021
Capteur de niveau HS tour 1 désodorisation	18/02/2021, remise en service le jour même
Surpresseur BA2 : fuite d'huile mis à l'arrêt, mise en service surpresseur de secours	22/02/2021
Dysfonctionnement automatisme pompe à sable	25/02/2021
Remise en service fonctionnement pompe à sable	26/02/2021
Entretien centrifugeuse 1 et 2	24/03/2021
Pompe à graisse transfert débouché	29/03/2021
PR Echangeur : Débouchage Pompe 1	21/04/2021
PR Echangeur : nettoyage clapet P1 et P3	27/04/2021
Nettoyage zone ATEX	09/04/2021
Fuite réseau eau potable, réparation le jour même	03/05/2021
Mise en service Trommel matière de curage	03/05/2021
Essais levage module Réacteur 4 avec STEREAU	06/05/2021
Fuite flexible canalisation eau industrielle qui a endommagé le compresseur D'air 2	15/05/2021, réparé le jour même
Remplacement pompe tour désodorisation 1	25/05/2021
Remplissage en charbon actifs du Carbo +	01/06/2021
Pompe Transfert Graisse bouchée	10/06/2021, réparé le jour même
Fuite coffret pompe chlorure ferrique	10/06/2021, réparé le jour même
Démontage des lobes de la pompe de transfert à graisse	22/06/2021
Débouchage compacteur	12/07/2021
Fuite chlorure ferrique corps de pompe	20/07/2021, réparé le jour même

Désignation	Date
Aeroflot 1 disjoncte	27/07/2021, réparé le jour même
Panne compresseur d'air 1, mise en place d'un compresseur de dépannage	06/08/2021
Nettoyage filtre surpresseur d'air	10/08/2021
Remplacement du compresseur d'air 1 par STEREAU	11/08/2021
Diagnostic panne Aéroflot 1	23/08/2021
Remplacement sonde niveau MBR 2	30/08/2021
Débouchage pompe Transfert Graisse	09/09/2021
Grappin matière de curage bloqué (dépannage par STEREAU)	10/09/2021
Remplacement conduite refoulement groupe eau industriel	14/09/2021
Remplacement flexible eau industrielle tamiseur 1	22/09/2021
Mise en service Carbo+	27/09/2021
PR Echangeur : Remplacement carte automate	30/09/2021
PR Echangeur : Remplacement Pompe vide Cave	04/10/2021
Bourrage Centrif 1 : démontage et nettoyage	12/10/2021
Nettoyage fosse à graisse	20/10/2021
Remplacement Aeroflot 1	28/10/2021
Panne transmetteur débitmètre eau brute, remplacé par celui du by-pass	03/11/2021
Pompe recirculation secours bloquée, remise en service le lendemain	10/11/2021
Remplacement sonde piezo Réacteur 2	16/11/2021
Remplacement Electrovanne Tamiseur 1	17/11/2021
Défaut carte automate traitement, remis en service	29/11/2021
Electrovanne hydroéjecteur débouchée	03/12/2021
Nettoyage circuit injection Carbo+	03/12/2021
Nettoyage dessableur 1	07/12/2021
PR Echangeur : remplacement carte automate	16/12/2021
Compacteur bouché	23/12/2021, débouché le jour même

## LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

### Les travaux réalisés sur le système de collecte

#### Réseau :

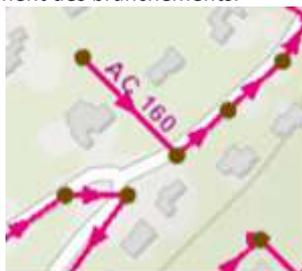
- **Avenue de la mer** : Renouvellement de 50 m de conduite PVC 250 :



- **RD 14** : Démarrage du renouvellement par chemisage de la conduite gravitaire



- **Rue de la Treille** : Travaux de renouvellement des branchements.



- **Réseau du village** : Dératisation réalisée en juin et décembre

#### Postes de relevage

- **PR Saint Antoine** : une nouvelle pompe de 30 m<sup>3</sup>/h a été installée afin de rétablir la capacité hydraulique initiale du poste.
- **PR Beauvallon** :
  - Début du chantier en octobre de la réhabilitation du PR Beauvallon (Local technique).



- Renouvellement du groupe électrogène



Désignation	Date
PR iles des Sables : remplacement câble électrique alimentation et poire PR iles des Sables	03/02/2021
PR Restanque : Remplacement poire niveau bas	07/02/2021
PR Place du marché : Dépannage Pompe 1	07/02/2021
Curage des 2 regards amont PR Echangeur	04/03/2021
Passage camera Boulevard de la mer	05/03/2021
Renouvellement de 50m de canalisation de refoulement Avenue de la mer	du 09/03 au 12/03/2021
PR Skate Parc : Défaut alimentation à la suite des travaux réalisés par la commune	22/03/2021
Pr Iles des Pins : Remplacement poire démarrage	29/03/2021
PR Place du sud : Défaut 2 pompes (mode secours) remise en service par l'agent	13/04/2021
PR iles des sables : Raccordement Pompe 1	22/04/2021
PR Artisans : poire bloqué (Graisses)	03/05/2021
Reprise étanchéité de 4 regards avenue de la mer	19/05/2021
PR Saint Roch : renouvellement pompe 1 qui était en panne	27/05/2021
PR Saint Antoine : Dépannage pompe 2 bloquée	05/07/2021
PR Saint Antoine : Remplacement Poire niveau bas	28/07/2021
PR Skate Parc : Débouchage des 2 pompes	12/08/2021
PR Artisans pompe désamorcée	14/08/2021
PR Saint Antoine : mise en place d'un piquage avec manomètre sur le refoulement	03/09/2021
PR 2 Ports : Remplacement poires	08/09/2021
PR Saint Antoine : Renouvellement Pompe 2 par une pompe d'une meilleure capacité hydraulique	06/10/2021
PR Place du marché : débouchage pompe 1	14/11/2021
Réseau gravitaire Sainte maxime diamètre 200 sur 600m : début des travaux de chemisage (curage, fraisage, chemisage)	03/12/2021

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

ID : 083-218300689-20221109-2022\_6\_115-DE



2.

## LE CONTRAT

*Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation*



## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat GRIM'EAU est délégué à SAUR dans le cadre d'une Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 décembre 2021, arrivera à échéance le 30 juin 2038.

La construction de la nouvelle STEP a été confiée par la société GRIM'EAU au constructeur STEREAU (groupe SAUR).

L'exploitation de la STEP et du réseau est confiée à la société SAUR.

### **Les avenants du contrat**

Avenant 1 du 02/07/2018 relatif au changement de dénomination de la société.

Avenant 2 du 01/08/2019 relatif à la modification de la rémunération.

Avenant 3 du 01/12/2021 relatif à la modification tarifaire

### **Les conventions du contrat**

*Convention du 10/12/2020 relative à la facturation et au recouvrement des redevances d'assainissement collectif*

## LA PROXIMITÉ

Écouter et agir  
en conséquence

## LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible  
et faire primer le collectif

## LA TRANSPARENCE

Partager l'information  
et travailler en confiance

## LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif  
et toujours à l'écoute du client

## LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer  
ses décisions

## LE PRAGMATISME

Apporter des solutions  
simples et efficaces



## LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

## LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

## LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

## LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

## LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

## LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES

1.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES

PRÉSENTATION DE  
L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et  
une méthode éprouvée

## PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **11 Directions Régionales (DR)**, **1 Centre de Service Permanent (CSP)**, **23 Directions d'Exploitations (DEX)**, **23 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** composées de **60 AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction d'exploitation** et le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

### NOTRE STRATÉGIE



- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

## NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION

Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.



Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.



**NOTRE AMBITION : Mieux piloter pour mieux décider grâce à une organisation avant-gardiste et des outils spécifiques**





## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des



systèmes  $\geq 10\,000$  eqH avant le 31/12/2020.

SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

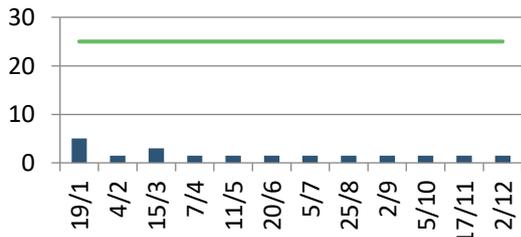
Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, **SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

### ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

**Concentration sortante DBO5 en mg/l**



## PROTEGER LE MILIEU NATUREL

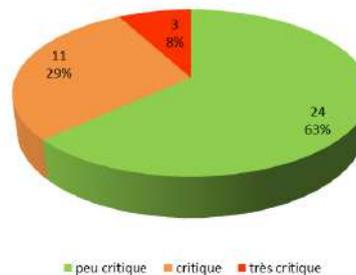
**GALATE**, outil SAUR par excellence, permet l'analyse

multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejet, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

## SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.



Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION DYNAMIQUE DES POSTES** permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie



## PERENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.



Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, SAUR vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

## TRANSITION ENERGETIQUE

### PRODUIRE DE L'ENERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

**La méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



### REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES

REUTILISER LES EAUX EN SORTIE DE STATION D'EPURATION POUR UN USAGE AGRICOLE OU INDUSTRIEL

Saur exploite les installations de production d'eau épurées pour arroser les cultures de pomme de terre sur Noirmoutier et l'île de Ré ou pour l'arrosage de golfs.



Par ailleurs, Saur développe de nombreux projets de R&D sur la REUT avec des partenaires industriels et universitaires (REEBiM, NOWMMA)



## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Le meilleur de la technologie et de l'innovation pour répondre aux grands enjeux de l'eau des collectivités et des industriels.



### LE PARCOURS DE L'INNOVATION

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain - gestion de la ressource, suivi de la qualité de l'eau, maîtrise de la consommation, performance des réseaux... - nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires en expérimentant en permanence des innovations développées par notre R&D ou détectées via des partenariats avec des start-up, écoles, incubateurs ou labs.

#### UNE EXPERIMENTATION DES INNOVATIONS EN MODE AGILE

Ces "solutions au service de l'eau" implémentent en permanence les 5 centres de pilotage opérationnels de Saur qui enrichissent jour après jour de nouvelles fonctionnalités permettant une prise en compte toujours plus précise et réactive des besoins propres à chaque territoire.

1. Identification des projets d'innovation en lien avec les grands enjeux de l'eau
2. Expérimentation au travers d'études qualitatives et tests sur le terrain, appuyées au CPO
3. Transformation des projets à valeur ajoutée et généralisation dans nos exploitations

150 projets identifiés d'innovations au service de l'eau

30 tests pilotes ou POC en cours

Plus de 150 start-up analysées

## DIAGNOSTIC PERMANENT : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

### CONNAITRE ET SURVEILLER VOS SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EN VUE DE REDUIRE LEUR IMPACT SUR LE MILIEU, SECURISER LA SANTE PUBLIQUE, PERENNISER LE PATRIMOINE ET MAITRISER LES NUISANCES

La mise en place d'un diagnostic permanent pour les agglomérations de taille  $\geq 10\ 000$  équivalents habitants (EH) est réglementaire au 31 décembre 2021. L'obligation sera étendue aux agglomérations  $\geq 2\ 000$  EH le 31 décembre 2024.

Le diagnostic permanent est une démarche visant à :

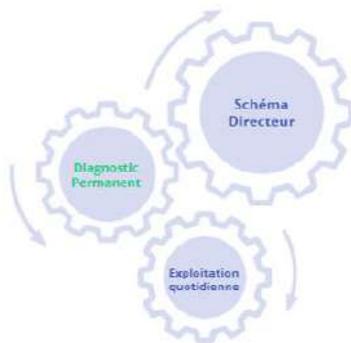
**1° Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement ;**

**2° Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;**

**3° Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées ;**

**4° Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.**

Agissant sur les plans techniques et financiers, et complémentaire au schéma directeur, cette démarche intègre les spécificités de chaque collectivité et système d'assainissement :



*Extrait du Guide ASTEE « Articulation du diagnostic permanent avec les autres démarches »*

Pour vous aider à respecter cette obligation, SAUR, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique, **pourra vous accompagner au moyen de supports méthodologiques établis à cet effet.** Cette méthodologie est fondée sur le **renforcement des moyens humains et le développement des outils informatiques.**

SAUR dispose ainsi d'une **plateforme unique de restitution, la plateforme Diag 360.** Alimentée par des millions de données (données patrimoniales, mesures télégrées, données pluviométriques ...), elle regroupe à

la fois des modules de suivi de fonctionnement des ouvrages du système d'assainissement :

- Ouvrages sur le réseau (**PR**),
- Ouvrages de déversement (**DO**)
- Stations d'épuration (**STEP**)

Et des modules de quantification, diagnostic et suivi des problématiques du service identifiés dans le guide ASTEE :

- Quantification des Eaux Claires Parasites (**ECP**)
- Analyse de production d'hydrogène sulfuré et odeurs (**H2S**)
- Cartographie du risque d'une éventuelle pollution non domestique (**INDUS**)
- Cartographie du risque d'encrassement (**HYDRO**)
- Débordement et déversement par temps de pluie (**PLUIE**)
- Mesure de l'impact des rejets sur le milieu naturel (**MILIEU**)
- Risque de défaillance électromécanique (**ARD**)



**DIAG 360°** vous offre la garantie de :

- la gestion & fiabilisation des données
- la vision 360° du service
- le pilotage des actions & interventions
- le suivi des Indicateurs de performance sur chaque bassin de collecte afin de mesurer l'impact de vos travaux d'amélioration

**Elle permet de fiabiliser, automatiser et croiser le suivi de l'exploitation dans un boucle d'amélioration continue.**

Les premiers modules de la plateforme (**PR, DO, ECP et H2S**) ont été livrés en 2021. Les modules restants seront ajoutés progressivement pour compléter notre capacité d'analyse multi risque sur chaque bassin de collecte et faciliter la quantification de l'impact de vos travaux sur la performance du système.

Grâce à ce partenariat renforcé, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre territoire afin de **mieux préserver le milieu récepteur et votre patrimoine assainissement.**



# LE DIAGNOSTIC PERMANENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

## PRESENTATION GENERALE

La gestion des systèmes d'assainissement entre dans une nouvelle aire avec l'échéance du 31 décembre 2021. En effet, à cette date, les maîtres d'ouvrage des systèmes d'assainissement vont devoir mettre en œuvre les diagnostics permanents des systèmes d'assainissement.

L'arrêté de 07/2015 qui fait référence pour la première fois à la mise en place réglementaire du « diagnostic permanent » , est complété par 2 documents clés précisant les objectifs et contenu de ce diagnostic permanent selon les enjeux propres au système d'assainissement et à la sensibilité de la masse d'eau réceptrice, dans laquelle s'effectue le rejet:

- Dès 2017, la fiche n° 11 « Diagnostic permanent » du commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 précise à ce titre que le diagnostic permanent doit être porté et coordonné par le ou les maîtres d'ouvrages d'un système d'assainissement, c'est-à-dire les collectivités compétentes en matière d'assainissement.
- En février 2020, l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) a publié un guide technique qui précise les modalités techniques de la mise en œuvre du diagnostic permanent ainsi que les restitutions attendues.

**Le 10 octobre 2020 a été publié l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015.**

Le renforcement des contraintes en matière de diagnostic des systèmes d'assainissement est clairement stipulé. Il a été annoncé que, pour les systèmes d'assainissement :

- Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2021.
- Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique inférieure à 600 kg/j de DBO5 et supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2024. Pour l'application de l'article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, le ou les maîtres d'ouvrage mettent en place et tiennent à jour le diagnostic permanent du système d'assainissement.

### Délai du diagnostic permanent ou périodique :

- Pour l'application de l'Article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, **le maître d'ouvrage établit un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas dix ans**
- Dans le cas où plusieurs maîtres d'ouvrage interviennent sur le système d'assainissement, **le maître d'ouvrage de la station de traitement des eaux usées coordonne la réalisation et la mise en œuvre de ce diagnostic permanent et veille à la cohérence du diagnostic à l'échelle du système d'assainissement**



**Modification sur les analyses de risques et de défaillance :**

L'arrête du 31/07/2020 rend obligatoire la mise en place des analyses de risques et de défaillance sur le système de collecte. Auparavant, il était obligatoire uniquement sur les systèmes de traitement supérieur à 2 000 EQH.

Avec cette modification en 2020 :

- Les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique **supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 font l'objet d'une analyse des risques de défaillance**, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau.

Les systèmes d'assainissement avec CPBO ≥ <b>600 kg/j de DBO5</b> <b>≥ 10 000 EQH</b>	<b>Réaliser une ARD</b> Réseau + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	<b>au plus tard le 31 décembre 2021</b>
Les systèmes d'assainissement avec CPBO < à <b>600 kg/j de DBO5 et ≥ 120 kg/j de DBO5</b> <b>&lt; 10 000 EQH et ≥ 2 000 EQH</b>	<b>Réaliser une ARD</b> Réseau + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	<b>au plus tard le 31 décembre 2023</b>
Les systèmes d'assainissement avec CPBO ≥ à <b>12 kg/j de DBO5</b> <b>≥ 200 EQH</b>	<b>Réaliser une ARD</b> Réseau + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	<b>au plus tard le 31 décembre 2025</b>

## DIAGNOSTIC PERMANENT

DEPUIS L'ARRETE DU 21 JUILLET 2015 ET AVEC L'ARRETE DU 31 JUILLET 2020.

### Démarche de progrès continu

L'arrêté du 21 juillet 2015 propose d'aborder désormais la gestion des systèmes d'assainissement dans une logique de progrès continu basée sur une gestion patrimoniale.

Le document technique de l'ASTEE rappelle les principes généraux du diagnostic permanent.

**Le diagnostic permanent constitue une démarche globale qui vise la bonne gestion du système d'assainissement. Il ne se limite donc pas au diagnostic, il intègre l'ensemble des actions qui jalonnent cette démarche.**

Le diagnostic permanent peut porter sur une large gamme de problématiques à identifier au cas par cas, en fonction des enjeux propres à chaque collectivité. On peut citer à titre d'exemple les thèmes suivants, regroupés en trois grandes classes :

- Le fonctionnement du système assainissement avec la connaissance et maîtrise des entrants
- La connaissance du patrimoine et de l'état structurel des ouvrages
- Le suivi et la maîtrise des nuisances environnementales

Quelle que soit la problématique suivie, le principe du diagnostic permanent repose invariablement sur le cycle d'amélioration continue que résume l'acronyme anglo-saxon PDCA (*Plan-Do-Check-Act*) ou encore sa transposition graphique appelée « Roue de Deming » qu'illustre la « boucle de rétroaction » suivante (Figure 3 : Boucle de rétroaction).

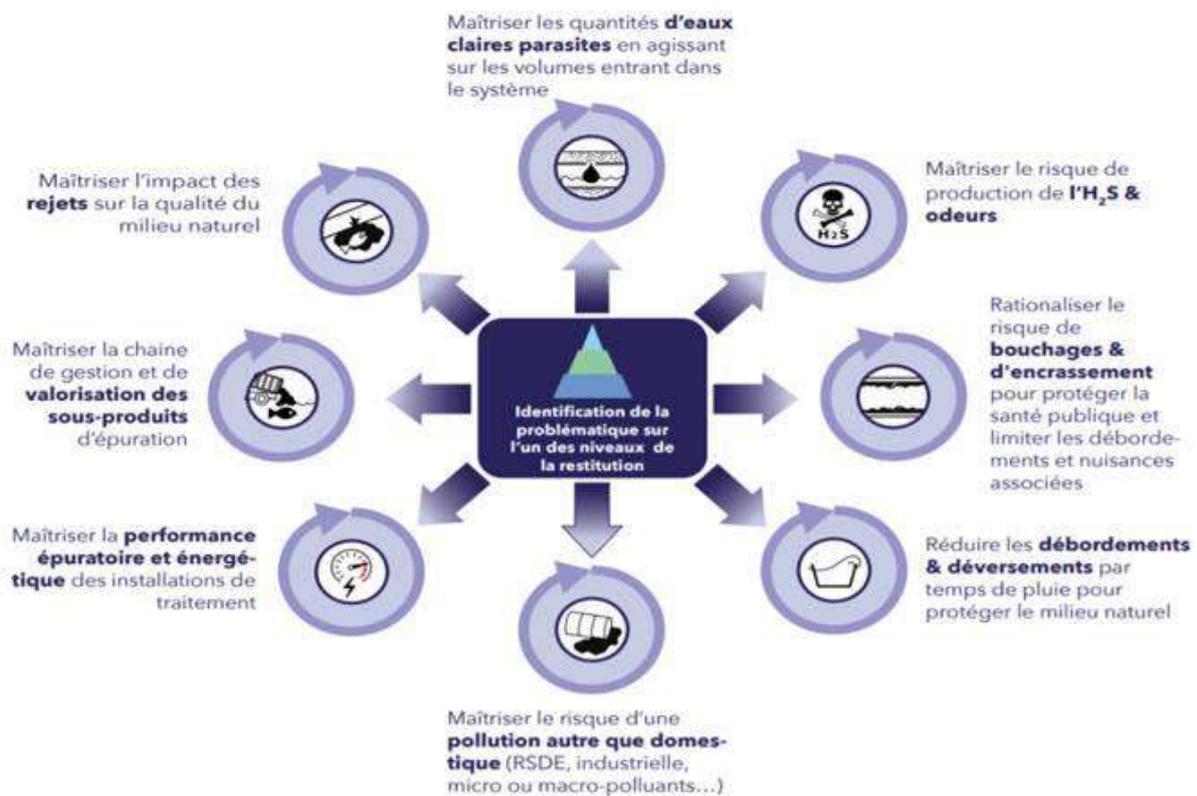


Figure 3 : Boucle de rétroaction

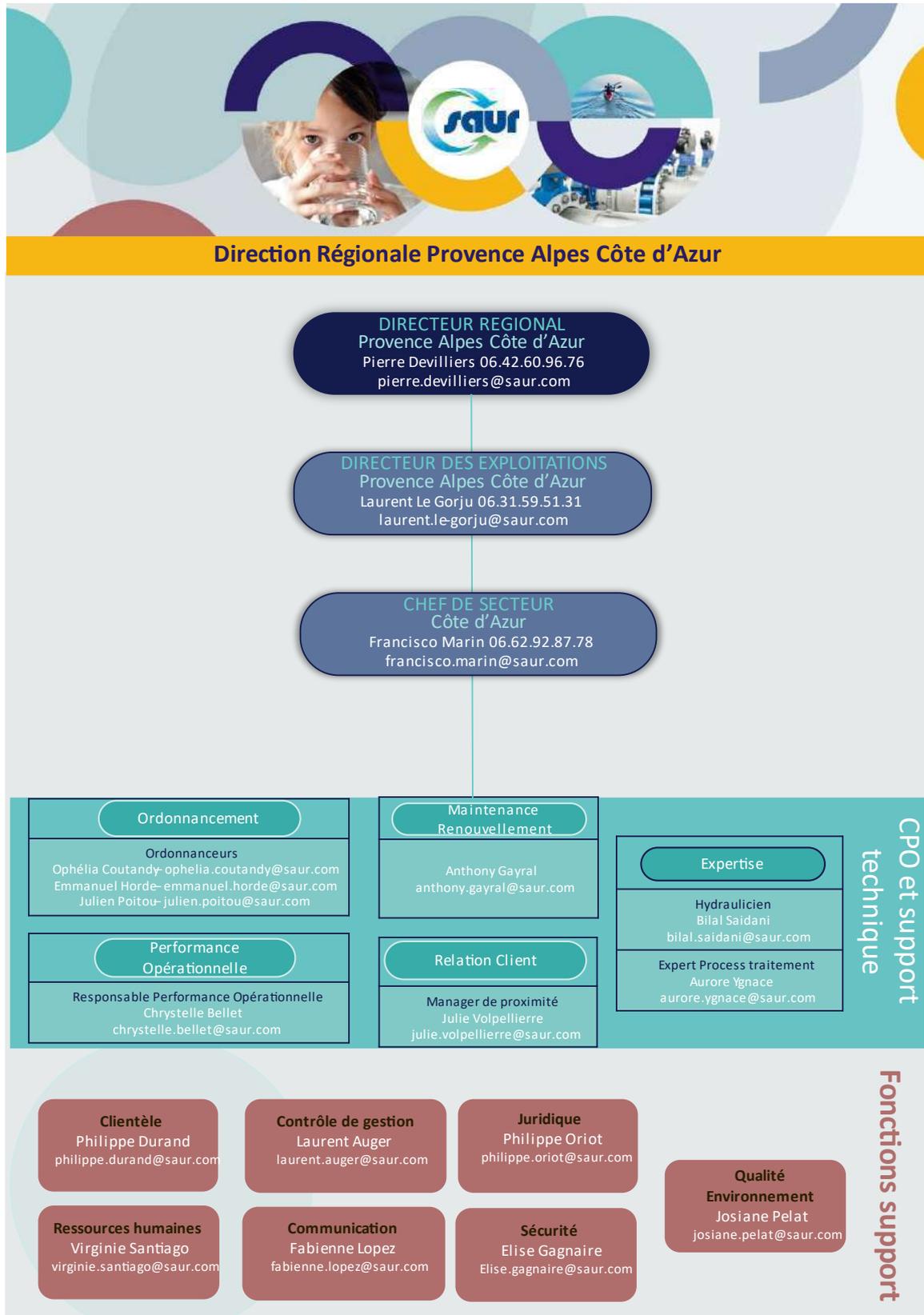
Le diagnostic permanent doit offrir une vision **rétrospective** et **prospective** de l'état et des performances du système d'assainissement.

- L'analyse rétrospective a pour but de vérifier si les objectifs initialement visés, notamment lors du précédent SDA, sont atteints ou en voie de l'être, et quelles sont les raisons des éventuelles difficultés ou retards rencontrés (évolutions des hypothèses de travail, pertinence des actions engagées, moyens alloués...).
- L'analyse prospective consiste en l'actualisation de l'analyse réalisée lors du schéma directeur d'assainissement, en tenant compte du réalisé, à la fois du point de vue des hypothèses (projets urbains, population, usages et développement économique... prises en compte initialement et de celui des actions effectivement mises en œuvre entre temps.

Ces analyses doivent déboucher le cas échéant sur une redéfinition des priorités et un redéploiement voire une augmentation de moyens de manière à atteindre l'objectif visé sur différentes problématiques rappelés ci-dessous.



## LES REPRESENTANTS DU CONTRAT



Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

ID : 083-218300689-20221109-2022\_6\_115-DE



2.

## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous  
surveillance*

## VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	55 100
Postes de relevage	41
Linéaire de conduites (KmL)	56,747

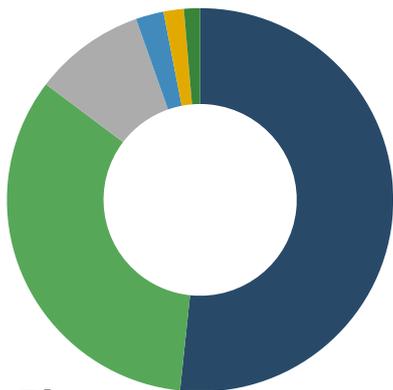
Le patrimoine comprend 42 postes mais seulement 41 postes sont exploités. Le PR Ecole Saint Pons n'est plus exploité.

## LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2021, le linéaire de canalisations est de 56,747 km.

### Répartition par matériau

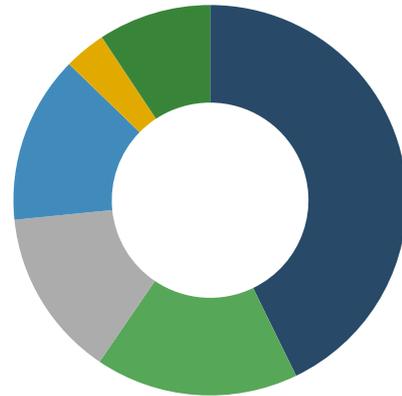


- Pvc
- Fonte
- Amiante ciment
- Polyéthylène expansé haute densité

Matériau	Valeur (%)
Pvc	51,66
Fonte	33,64
Amiante ciment	9,32
Polyéthylène expansé haute densité	2,33
Béton	1,71
Autres	1,34



### Répartition par diamètre



- Circulaire 200
- Circulaire 160
- Circulaire 300
- Circulaire 250
- Circulaire 100
- Autres

Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	42,79
Circulaire 160	16,7
Circulaire 300	13,91
Circulaire 250	13,88
Circulaire 100	3,45
Autres	9,27

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

Berger  
Levrault

ID : 083-218300689-20221109-2022\_6\_115-DE



## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*

## VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

**Le Branchement :** Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées et pluviales le cas échéant au réseau de collecte intérieur d'un client.

**Le Client :** Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2020	2021	Evolution N/N-1
<b>Total de la collectivité</b>	5 435	<b>5 313</b>	-2%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



## LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

**L'assiette d'assujettissement :** La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2020	2021	Evolution
<b>Total de la collectivité</b>	1 108 294	1 146 381	+3.44%

## LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Pas de réclamation écrite reçue en 2021

## LES CONVENTIONS DE REJET

Les Conventions de rejet avec les industriels rejetant dans le réseau de GRIMAUD, sont en cours de réalisation. Il s'agit notamment de :

Objet	Date de signature	Date d'échéance	Signataires
Cave coopérative de Grimaud	17/08/2017	17/08/2022	Commune de GRIMAUD ; Cave coopérative ; SAUR
Blanchisserie BERGON	22/08/2017	22/08/2022	Commune de GRIMAUD ; Blanchisserie Bergon ; SAUR

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022



ID : 083-218300689-20221109-2022\_6\_115-DE



## BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

*Un regard sur notre activité*

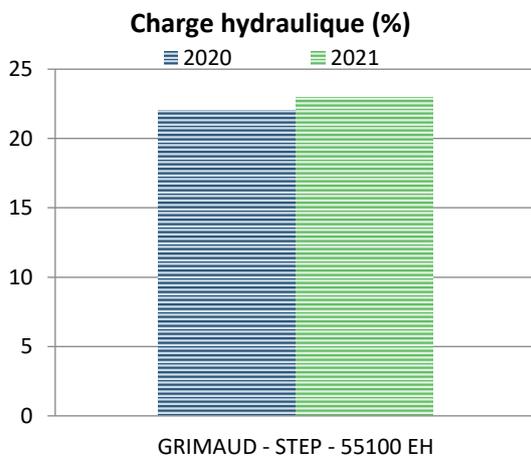
## LE TRAITEMENT

### EVOLUTION GENERALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

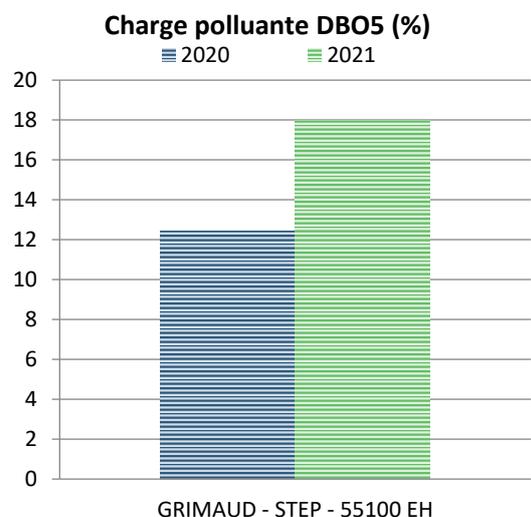
#### Charge hydraulique

	2020	2021
GRIMAUD - STEP - 55100 EH	22%	23%



#### Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2020	2021
GRIMAUD - STEP - 55100 EH	12,46%	18%



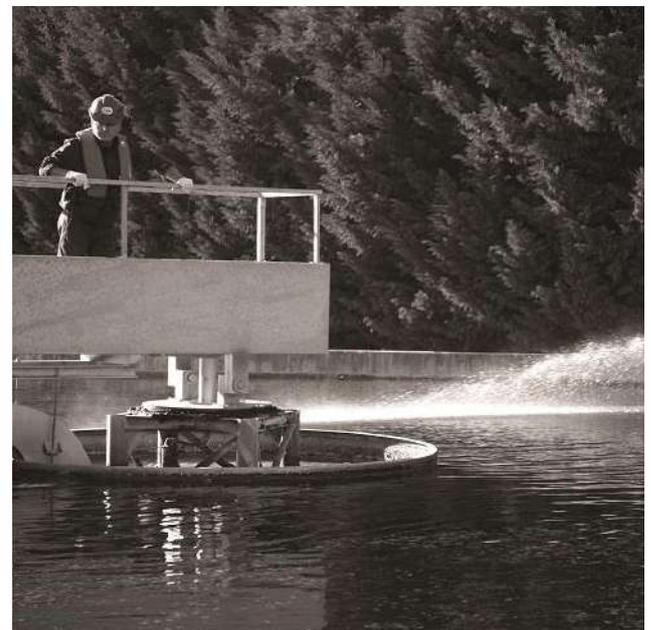
### LES VOLUMES (EN M3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2020	2021
GRIMAUD - STEP - 55100 EH	Entrée	938 189	969 439
GRIMAUD - STEP - 55100 EH	Sortie	953 696	982 506

### Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice. Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie. Elles prennent en compte toutes les corrections de facturation: avoirs et rattrapages :

	2020	2021
Consommation en KWh	1 669 424	1 829 816



## Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte...).



### Production de boues (en tMS)

	2020	2021
GRIMAUD - STEP - 55100 EH	133,461	203,596

L'augmentation du volume des boues est due à l'augmentation de la charge et à la vidange du bassin d'aération pour hivernage.

### Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2020	2021
GRIMAUD - STEP - 55100 EH	Boues traitées évacuées vers compostage	125,611	217,015

### Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2020	2021
GRIMAUD - STEP - 55100 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	29 748	28 660

### Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes)

	2020	2021
GRIMAUD - STEP - 55100 EH	8 072	15 620

## Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020

L'arrêté du 30 avril 2020, pris d'après l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) du 27 mars 2020, a imposé la mise en œuvre systématique d'un traitement hygiénisant avant l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles (dans une certaine mesure) produites durant l'épidémie de Covid-19.

L'ANSES préconisait en avril 2020 cette mesure compte tenu du risque potentiel de présence du virus dans les boues d'épuration et du manque d'études concernant le devenir du potentiel infectieux du virus dans la filière d'assainissement et dans les boues, mais laissait la porte ouverte à une évolution de la réglementation.

L'exigence d'hygiénisation des boues porte sur la mise en œuvre de moyens de traitement et sur l'obtention de résultats analytiques.

- Les moyens de traitement d'hygiénisation reposent sur des couples de temps et température ou sur des couples de temps et de pH ainsi que sur des modalités de suivi d'exploitation renforcées.
- Les résultats reposent sur des analyses de paramètres pathogènes, à la mise en place de la filière de traitement (analyse de caractérisation) et en cours d'exploitation (analyses de suivi). Ces analyses doivent répondre aux **critères d'hygiénisation** prévus par l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 pour les boues ou aux **critères d'hygiénisation** prévus par la norme NFU 44-095 rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 5 septembre 2003 pour le compost.

Les traitements reconnus comme hygiénisant des boues avant retour au sol sont les suivants :

1. Chaulage
2. Compostage
3. Séchage thermique

D'autres filières sont également envisageables, comme le transfert de boues sur une autre step ou encore le stockage.

Cet arrêté concerne :

- Les boues de stations d'épuration urbaine, dont l'épandage est régi par les articles R. 211-25 et suivants du code l'environnement,
- Les boues produites par des stations d'épuration d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, lorsqu'elles reçoivent des eaux résiduaires domestiques dans une proportion supérieure à 1 %.

En parallèle, en 2020, un groupe de travail réunissant des expertises en virologie médicale, en microbiologie environnementale, en hydrologie, en modélisation et en mathématiques statistiques a créé le réseau OBEPINE (Observatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées). Ce projet, qui associe les opérateurs privés et publiques en charge du traitement des eaux usées, a permis d'acquérir de nouvelles informations sur le virus en 2020.

Des évolutions sont attendues au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 avec prise en compte possible pour la valorisation des boues non hygiénisées :

- Tests PCR OU Détection des coliphages OU  
Prise en compte des taux d'incidence < 10
- Précisions sur les méthodes d'évaluation du caractère hygiénisé



## Les textes de référence

---

### Saisines de l'ANSES

n° 2020-SA-0043 (27 mars 2020) : relatif à une demande en urgence d'appui scientifique et technique sur les risques éventuels liés à **l'épandage de boues d'épuration urbaines** durant l'épidémie de COVID-19

n° 2020-SA-0056 (17 avril 2020) : relative aux risques éventuels liés à **l'épandage de boues d'épuration industrielles** durant l'épidémie de COVID-19

N° 2020-SA-0058 (17 avril 2020) : relative à une demande d'appui scientifique et technique (AST) concernant les risques éventuels liés à l'épandage de **boues compostées conformes à la norme NF U44-095** durant l'épidémie de COVID-19

### Circulaires ministérielles :

Instruction MTES-MAA du 2 avril 2020 : relative à la gestion des boues de STEU dans le cadre de la continuité des services d'assainissement pendant la crise COVID-19

Instruction STEP industrielles\_vDGPR\_sdqspv du 23 avril 2020 : relative à la gestion des boues de step industrielles contenant des eaux-vannes

### Arrêté Ministériel

Arrêté du 30 avril 2020 (publié au J le 05/05/20) précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

Berger  
Levrault

ID : 083-218300689-20221109-2022\_6\_115-DE



5.

## LA QUALITE DU TRAITEMENT

*La qualité du traitement,  
notre priorité*

**Pour mieux comprendre :**

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

**SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP**

**Nombre de bilans journaliers réalisés**

STEP	2020	2021
GRIMAUD – STEP – 55 100 EH	105	104



**Conformité des stations d'épurations**

STEP	2020	2021	Evaluation de la conformité par l'exploitant
GRIMAUD - STEP - 55100 EH	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

Berger  
Levrault

ID : 083-218300689-20221109-2022\_6\_115-DE



6.

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance de votre réseau*

## LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

### Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2021

#### Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	586,33	100%	217,015 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
2	217,015 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

## Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
85	56,747	110	-	5 313	5 313
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
0	0	56,747
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	7,048	56,747
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

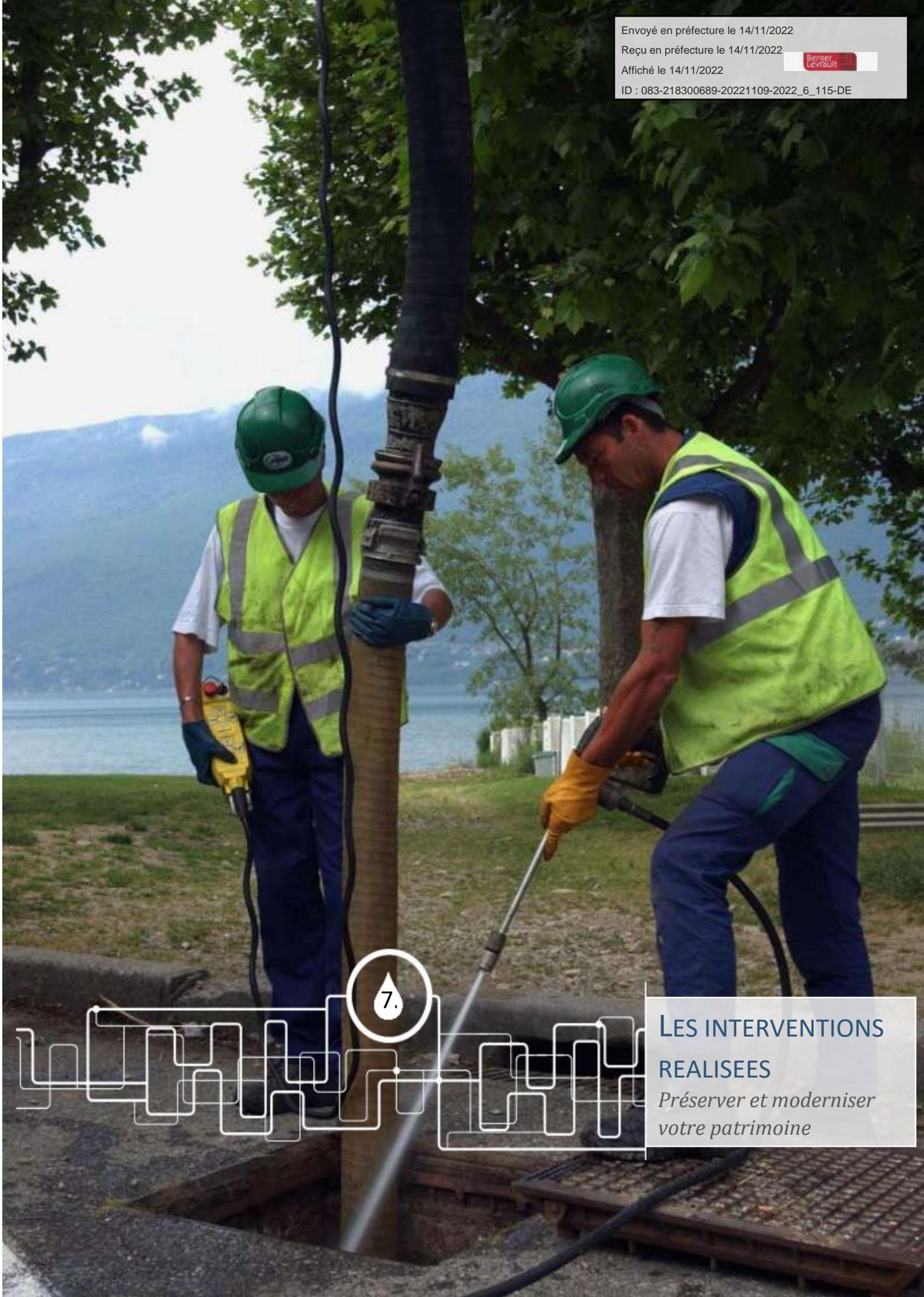
Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

Berger  
Levrault

ID : 083-218300689-20221109-2022\_6\_115-DE



## LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

### Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.



### Les casses sur conduites et sur branchements

	2021
Hydrocurage préventif (ml)	7 421
Passage caméra (ml)	54
Nombre de débouchage	653
Hydrocurage curatif sur réseau/branchements (ml)	197
Nettoyage postes de relevage (nombre)	98

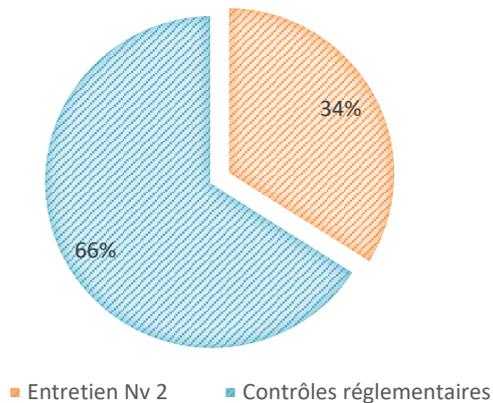
	2020	2021
Casses sur conduites (nombre)	1	0
Casses sur branchements (nombre)	0	0



## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2020	2021
Entretien niveau 2	69	33
Contrôles réglementaires	96	71



**Entretien niveau 1 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

**Entretien niveau 2 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

### Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2020	2021
Curatif	33	37
Préventif*	1243	1078

**Contrôles réglementaires :** ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers



**Contrôles métrologiques :** ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.

### \*Dont Pilotage et suivi de routine des ouvrages :

	2019	2020	2021
Intervention périodique sur STEP	583	562	628
Intervention périodique sur poste de relevage	610	671	441
Vérification/Entretien / Etalonnage Appareillages de mesure	8	10	9



SUIVIS  
CONTRACTUELS

## LE SUIVI DU MILIEU NATUREL

### Suivi du milieu récepteur STEP Grimaud - 2021

POINTS	DATE	DBO5 en mgO <sub>2</sub> /L	DCO en mgO <sub>2</sub> /L	MEST en mg/L	NTK en mgN/L	NH4+ en mgN/L	PT en mg P/l	Oxygène dissous en mgO <sub>2</sub> /L	pH	E.COLI en Nbre/100mL	ENTEROCOQUES en Nbre/100mL	Coliformes totaux en Nbre/100 mL
100 m amont rejet	03/03/21	0,70	<30	12	<0,50	0,209	0,14	8,2	7,5	160	<38	92
50 m aval rejet	03/03/21	0,50	<30	2,9	<0,5	0,106	0,23	8,5	7,5	119	<38	430
200 m aval rejet	03/03/21	0,60	38	4,7	<0,5	0,139	0,087	8,7	7,4	<38	<38	230
Gisde avant confluence	03/03/21	0,70	<30	3,7	<0,5	0,128	0,077	8,7	7,6	38	115	930
100 m amont rejet	02/06/21	1,40	105	439	<0,5	0,058	0,085	8,4	7,4	144	61	4 300
50 m aval rejet	02/06/21	1,00	44	3,1	0,25	0,025	0,21	8,6	7,7	19	19	930
200 m aval rejet	02/06/21	0,90	105	6,8	<0,5	0,136	0,11	8,1	7,4	508	38	2 400
Gisde avant confluence	02/06/21	1,10	15	7,3	0,25	0,134	0,13	8,4	7,5	1 375	19	24 000
100 m amont rejet	22/09/21	<0,5	303	8,9	0,6	0,2	0,3	8,2	7,5	344	<15	930
50 m aval rejet	22/09/21	<0,5	271	6,3	0,78	0,11	1,3	8,4	7,7	110	15	7 500
200 m aval rejet	22/09/21	0,70	510	12	0,69	0,14	0,35	8,4	7,7	371	77	4 300
Gisde avant confluence	22/09/21	0,60	272	6,3	0,78	0,289	0,38	8,3	7,6	94	61	2 300



**LES PROPOSITIONS  
D'AMELIORATION**  
*Améliorer votre  
patrimoine, une priorité*

## LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

### Station :

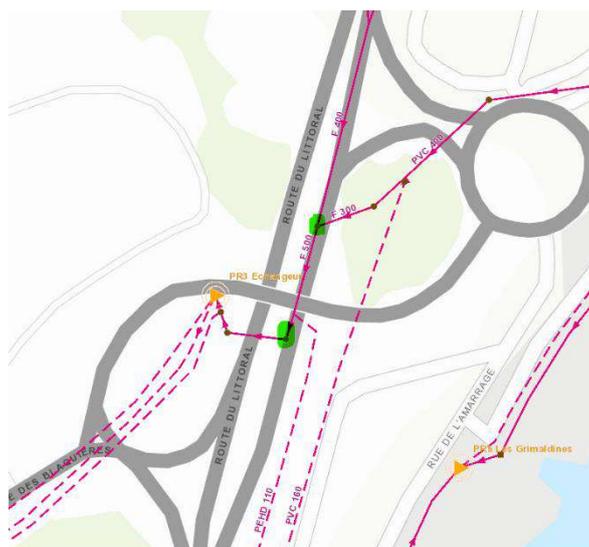
- Pilotage automatique de l'activation des vannes d'alimentation des bennes

### Réseau :

- Remplacement d'une portion de conduite Place Ducros (point noir)



- **Route de Saint Maxime** : Passage caméra les 5 et 6 mai sur 507 ml : la conduite est très dégradée et doit être renouvelée .
- **Route du Littoral** : les regards sont très dégradés et doivent être réhabilités





**Postes de relevage :**

- **PR des Crottes** : Remplacement des pompes pour atteindre le débit initial du poste.
- **PR des écoles Blaquièrre** : Remplacement de l'armoire électrique

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

ID : 083-218300689-20221109-2022\_6\_115-DE



10.

## LE CARE

*Le compte rendu financier  
sur l'année d'exercice*

LE CARE

31/05/2022

**GRIM'EAU**  
**COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION**  
**ANNÉE 2021**

(en application du décret du 14 mars 2005)

**GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Région **SUD-EST**  
Centre **PACA**  
Département **VAR**  
Collectivité **GRIMAUD**

LIBELLÉ	en milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>2 960,6</b>	<b>2 871,9</b>	<b>-3,0</b>
Exploitation du service		2 945,3	2 868,4	
Collectivités et autres organismes publics				
Travaux attribués à titre exclusif	15,2		3,4	
Produits accessoires				
<b>CHARGES</b>		<b>2 152,3</b>	<b>2 502,1</b>	<b>16,2</b>
Personnel		358,4	204,2	
Energie électrique		168,8	140,4	
Produits de traitement		33,1	44,9	
Analyses		37,7	44,0	
Sous-traitance, matières et fournitures		264,1	282,1	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles		45,8	55,5	
Autres dépenses d'exploitation		289,1	105,5	
- Télécommunications, poste et télégestion		10,2	4,0	
- Engins et véhicules		41,3	43,3	
- Informatique		116,5	22,4	
- Assurances		10,9	9,6	
- Locaux		47,4	9,4	
- Charges et fournitures diverses		62,8	16,8	
Contribution des services centraux et recherche		237,0	63,4	
Collectivités et autres organismes publics				
Charges relatives aux renouvellements		447,9	439,8	
- Pour garantie de continuité du service		43,7	37,6	
- Programme contractuel		404,2	402,3	
Charges relatives aux investissements contractuels		233,3	1 090,9	
Charges relatives aux investissements du domaine privé		10,1	7,1	
Perte sur créances irrécouvrables & contentieux		27,0	24,4	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>808,3</b>	<b>369,8</b>	<b>-54,2</b>
Résultat financier		-308,0	-494,7	
Résultat exceptionnel		7,1	87,8	
<b>RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT</b>		<b>507,3</b>	<b>-37,1</b>	<b>-107,3</b>
Impôt sur les Sociétés		157,9	6,5	
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>349,4</b>	<b>-43,6</b>	<b>-112,5</b>

Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :  
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance d'occu-  
du domaine public de la collectivité.

Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :  
comprennent : annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
Réf : 169-066001 -836001 -02 2021120

Validé le 31/05/2022

## METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

### Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

#### 1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

#### 2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :

- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

### 3) Commentaire des rubriques de charges

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

#### 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

#### 5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

#### 6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

#### 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

#### 8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

#### 9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

#### 10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

#### 11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

#### 12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

#### 13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

#### 14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

#### 15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

#### **4) Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

#### **5) Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

#### **6) Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



ANNEXES

## LA PROXIMITÉ

Écouter et agir  
en conséquence

## LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible  
et faire primer le collectif

## LA TRANSPARENCE

Partager l'information  
et travailler en confiance

## LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif  
et toujours à l'écoute du client

## LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer  
ses décisions

## LE PRAGMATISME

Apporter des solutions  
simples et efficaces



## LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

## LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

## LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

## LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

## LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

## LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES

11.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES

PRÉSENTATION DE  
L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et  
une méthode éprouvée

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

ID : 083-218300689-20221109-2022\_6\_115-DE



12.

## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous  
surveillance*

## LES INSTALLATIONS

### Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
GRIMAUD - STEP - 55100 EH	1989	55 100	Domestique Industriel	Eaux usées_Traitement secondaire physico-chimique et biofiltre. Boues_Déshydratation par centrifugeuse puis compostage.	Oui	Oui	GRIMAUD

### Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
GRIMAUD	Poste de relevage COMPLEXE SPORTIF DES BLAQUIERES 1	15 m <sup>3</sup> /h	2000	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage COMPLEXE SPORTIF DES BLAQUIERES 2	15 m <sup>3</sup> /h	2000	Non	Non
GRIMAUD	Poste de relevage CRÈCHE	-	2000	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de BEAUVALLON OLD	60 m <sup>3</sup> /h	1989	Oui	Oui
GRIMAUD	Poste de relevage de CABRE D'OR	10 m <sup>3</sup> /h	2004	Non	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de CASTELLANE	80 m <sup>3</sup> /h	1988	Oui	Oui
GRIMAUD	Poste de relevage de FER A CHEVAL (Ponant)	60 m <sup>3</sup> /h	1989	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de GISCLE (Grimaud 2)	60 m <sup>3</sup> /h	1993	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de GRANDE RUE	60 m <sup>3</sup> /h	1993	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de ILE RONDE (Grimaud2)	60 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de la CAPITAINERIE	20 m <sup>3</sup> /h	1975	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de la DESIRADE (Grimaud 2)	65 m <sup>3</sup> /h	1988	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de la PLACE DU SUD (Grimaud 2)	60 m <sup>3</sup> /h	1980	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de la PLAGE	120 m <sup>3</sup> /h	1989	Oui	Oui
GRIMAUD	Poste de relevage de la ZONE ARTISANALE	200 m <sup>3</sup> /h	1992	Oui	Oui
GRIMAUD	Poste de relevage de L'ILE DES PINS	55 m <sup>3</sup> /h	1972	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de L'OCTOGONE	60 m <sup>3</sup> /h	1970	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de RESTANQUES	50 m <sup>3</sup> /h	1994	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de SAINT ANTOINE	80 m <sup>3</sup> /h	1994	Oui	Oui
GRIMAUD	Poste de relevage de SAINT-MICHEL	10 m <sup>3</sup> /h	1970	Non	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de SEPTENTRION	60 m <sup>3</sup> /h	1970	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage des 4 VENTS (Grimaud 2)	65 m <sup>3</sup> /h	1980	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage DES ARTISANS	108 m <sup>3</sup> /h	1969	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage DES DEUX ILES	60 m <sup>3</sup> /h	1972	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage des DEUX PORTS	108 m <sup>3</sup> /h	1970	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage des GRIMALDINES (Ponant)	60 m <sup>3</sup> /h	1972	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage des VOILIERS (Grimaud 2)	60 m <sup>3</sup> /h	1980	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage du PONANT	60 m <sup>3</sup> /h	1972	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage du VIEUX MOULIN - (Chemin des Embruns)	15 m <sup>3</sup> /h	2005	Non	Non

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
GRIMAUD	Poste de relevage ECHANGEUR	250 m <sup>3</sup> /h	1989	Oui	Oui
GRIMAUD	Poste de relevage ECOLE DES BLAQUIERES	20 m <sup>3</sup> /h	2000	Non	Non
GRIMAUD	Poste de relevage HARMONY	30 m <sup>3</sup> /h	2018	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage ILE DES SABLES (Grimaud 2)	60 m <sup>3</sup> /h	1975	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage ILE DU COUCHANT	60 m <sup>3</sup> /h	1976	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage LES CROTTES	15 m <sup>3</sup> /h	2002	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage MAISON DES SABLES	20 m <sup>3</sup> /h	1984	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage PLACE DE L'EGLISE	60 m <sup>3</sup> /h	1972	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage PLACE DU MARCHE	60 m <sup>3</sup> /h	1970	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage SALLE BEAUSOLEIL	80 m <sup>3</sup> /h	1900	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage SKATE PARK	-	2020	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage ST ROCH	100 m <sup>3</sup> /h	1900	Oui	Non

## LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2021, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 56,747 km.

### Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire 150	143	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 160	2228	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	84	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 250	2836	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres ?	82	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 160	27	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 500	2	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 600	968	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	6143	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 250	2760	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 300	2566	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 400	1036	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 500	63	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 100	249	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	408	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	3263	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	16971	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 300	49	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 400	46	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres ?	323	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 63	66	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 75	261	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 160	332	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	832	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 250	79	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 300	5276	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 110	470	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 90	854	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 100	1707	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 150	47	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	3628	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	254	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 250	2202	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 63	78	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 75	294	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 80	120	Refoulement	Eaux usées
Total		56747		

## CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2020	2021
GRIMAUD - STEP - 55100 EH	1 526 593	1 700 200
Poste de relevage de CABRE D'OR	126	630
Poste de relevage de CASTELLANE	2 853	2 177
Poste de relevage de GRANDE RUE	7 254	1 138
Poste de relevage de la PLAGE	9 096	7 371
Poste de relevage de RESTANQUES	3 048	4 605
Poste de relevage de SAINT ANTOINE	13 083	11 400
Poste de relevage de SAINT-MICHEL	295	177
Poste de relevage de SEPTENTRION	167	154
Poste de relevage du PONANT	3 409	2 858
Poste de relevage du VIEUX MOULIN - (Chemin des Embruns)	732	677
Poste de relevage ECHANGEUR	83 098	84 095
Poste de relevage HARMONY	444	769
Poste de relevage ILE DES SABLES (Grimaud 2)	152	190
Poste de relevage LES CROTTES	3 122	2 809
Poste de relevage PLACE DU MARCHE	3 439	3 815
Télégestion + alimentation secours GE de 7 PR de GRIMAUD 2	12 513	6 751
<b>Total</b>	<b>1 669 424</b>	<b>1 829 816</b>

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022



ID : 083-218300689-20221109-2022\_6\_115-DE



13.

BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNEE

*Un regard sur notre activité*

# A. INFORMATIONS GENERALES - GRIMAUD - STEP - 55100 EH

## A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

<b>Agglomération d'assainissement</b>		<b>Code Sandre</b>	060000183068	
Commune	GRIMAUD			
Taille de l'agglomération	Semaine 33 : 1 589,8kg DBO5 soit 26 497 EH (CBPO)			
<b>Système de collecte</b>		<b>Code Sandre</b>	060883068003	
Nom	GRIMAUD			
Type(s) de réseau	Pseudo-Séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	MARIN Francisco			
<b>Station de traitement des eaux usées</b>		<b>Code Sandre</b>	060983068004	
Nom	GRIMAUD - STEP - 55100 EH			
Lieu d'implantation	GRIMAUD			
Date de mise en œuvre	2021			
Maître d'ouvrage	GRIM'EAU			
<b>Capacité Nominale</b>	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m <sup>3</sup> /jour	Q Pointe en m <sup>3</sup> /heure	Equivalent habitant
	Temps sec	11 627	810	55 100
	Temps pluie	11 627	1350	
Débit de référence	11 627 m <sup>3</sup> /j (AP du 26.04.2018)			
<b>Charge entrante en DBO5 maximale (année 2021)</b>		1 680,8 kg/jour	28 013 eq. Hab.	
<b>File Eau</b>	Type de traitement	Boues activées		
	Filière de traitement	Bassin biologique et bassin membranaire		
<b>File Boue</b>	Type de traitement	Déshydratation par centrifugation		
	Filières de traitement	Compostage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	MARIN Francisco			
<b>Milieu récepteur</b>				
Nom	Ruisseau Saint Pierre – La Giscle			
Masse d'eau	FRDR100b – La Giscle de la confluence avec la Môle à la mer			
Type	Rejet superficiel			

**CPBO** = La taille de l'agglomération correspond à la charge brute de pollution organique contenue dans les eaux usées produites par les populations et activités économiques rassemblées dans l'agglomération d'assainissement, c'est-à-dire par l'ensemble des zones d'assainissement collectif comprises dans le périmètre de l'agglomération d'assainissement défini précédemment. Ils sont exprimés en Equivalent-Habitant ou en kg par jour de DBO5 avec 1 EH = 60 g/jour de DBO5. Elle correspond à la charge journalière de la semaine la plus chargée de l'année à l'exception des situations inhabituelles.

## A.2. RAPPEL DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

### A.2.1. Le diagnostic permanent des systèmes d'assainissement

#### Le diagnostic permanent :

Comme le précise l'arrêté ministériel du 31/07/2020, pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/J de DBO5 (10 000 EH), le diagnostic permanent est établi au plus tard le 31/12/2021. Il est demandé au Maître d'ouvrage d'être capable au 01/01/2022, de justifier de l'engagement dans la démarche de diagnostic permanent.

Dans le cas où le Maître d'ouvrage du réseau de collecte n'est pas celui de la station de traitement des eaux usées, il revient à ce dernier, le Maître d'ouvrage du système de traitement, de jouer le rôle d'ensemblier en collectant les données relatives et nécessaires à l'établissement du diagnostic permanent.

Dans le cadre du contrat qui nous lie avec la collectivité, sur le système d'assainissement de Grimaud vous trouverez en annexe de ce bilan annuel, le rapport du diagnostic permanent.

En parallèle, sur l'arrêté ministériel du 31/07/2020, un complément est ajouté sur les analyses de risque et défaillance du système de collecte.

Les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 font l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau. Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 (10 000 EH), l'analyse des risques de défaillance est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau au plus tard le 31 décembre 2021.

#### Les analyses de risques et défaillance du système de collecte :

Sur le système d'assainissement de Grimaud le Maître d'ouvrage pourra vous apporter des informations complémentaires sur la rédaction des analyses de risques et défaillance de son système de collecte.

## A.3. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
----------	--	---------------------------------------	---------------------------	-------------------------------	---





## B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Les données du système de collecte ne sont pas définitives, elles seront consolidées lors de la rédaction des RAD.

### B.1. LES RACCORDEMENTS

#### B.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Nombre abonnés EU
GRIMAUD	83068	6 846

**NB** : Les données de raccordés assainissement actifs sont à jour à la date d'extraction et à la date de réalisation du Bilan du Système d'Assainissement.

#### B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Commune	Nb de rejets non domestiques	Nb et % de conventions	Nb et % d'autorisations	Modalités de suivi
GRIMAUD	2	2	2	Blanchisserie Cave vinicole

### B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Réseau :

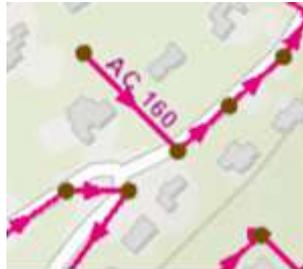
- **Avenue de la mer** : Renouvellement de 50 m de conduite PVC 250 :



- **RD 14** : Démarrage du renouvellement de la conduite gravitaire



- **Rue de la Treille** : Travaux de renouvellement des branchements et de la conduite.



- **Réseau du village** : Dératisation réalisée en juin et décembre

#### Postes de relevage

- **PR Saint Antoine** : une nouvelle pompe de 30 m<sup>3</sup>/h a été installée afin de rétablir la capacité hydraulique initiale du poste.
- **PR Beauvallon** :
  - Début du chantier en octobre de la réhabilitation du PR Beauvallon (Local technique).



- Mise en place d'un groupe électrogène



Désignation	Date
PR iles des Sables : remplacement câble électrique alimentation et poire PR iles des Sables	03/02/2021
PR Restanque : Remplacement poire niveau bas	07/02/2021
PR Place du marché : Dépannage Pompe 1	07/02/2021
Curage des 2 regards amont PR Echangeur	04/03/2021
Passage camera Boulevard de la mer	05/03/2021
Renouvellement de 50m de canalisation de refoulement Avenue de la mer	du 09/03 au 12/03/2021
PR Skate Parc : Défaut alimentation suite aux travaux réalisés par la commune	22/03/2021
Pr Iles des Pins : Remplacement poire démarrage	29/03/2021
PR Place du sud : Défaut 2 pompes (mode secours) remise en service par l'agent	13/04/2021
PR iles des sables : Raccordement Pompe 1	22/04/2021
PR Artisans : poire bloqué (Graisses)	03/05/2021
Reprise étanchéité de 4 regards avenue de la mer	19/05/2021
PR Saint Roch : renouvellement pompe 1 qui était en panne	27/05/2021
PR Saint Antoine : Dépannage pompe 2 bloquée	05/07/2021
PR Saint Antoine : Remplacement Poire niveau bas	28/07/2021
PR Skate Parc : Débouchage des 2 pompes	12/08/2021
PR Artisans pompe désamorcée	14/08/2021

PR Saint Antoine : mise en place d'un piquage avec manomètre sur le refoulement	03/09/2021
PR 2 Ports : Remplacement poires	08/09/2021
PR Saint Antoine : Renouvellement Pompe 2 par une pompe d'une meilleure capacité hydraulique	06/10/2021
PR Place du marché : débouchage pompe 1	14/11/2021
Réseau gravitaire Sainte maxime diamètre 200 sur 600m : début des travaux de chemisage (curage, fraisage, chemisage)	03/12/2021

## B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

### B.3.1. Les contrôles de raccordements

Il n'y a pas eu de contrôle de raccordement en 2021.

### B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

#### Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
GRIMAUD	54

#### Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
GRIMAUD	09/04/21	17 Rue de la Treille	10
GRIMAUD	25/06/21	200 Route des Blaquieres	12
GRIMAUD	23/08/21	25 Rue de la Treille	11
GRIMAUD	14/10/21	-Réseau communal	10
GRIMAUD	27/10/21	Réseau communal	10
GRIMAUD	15/11/21	Réseau communal	1

### B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Diagnostic EPOUSE :

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic s'applique aux temps de fonctionnement et aux sondes effectuant des mesures de débit.

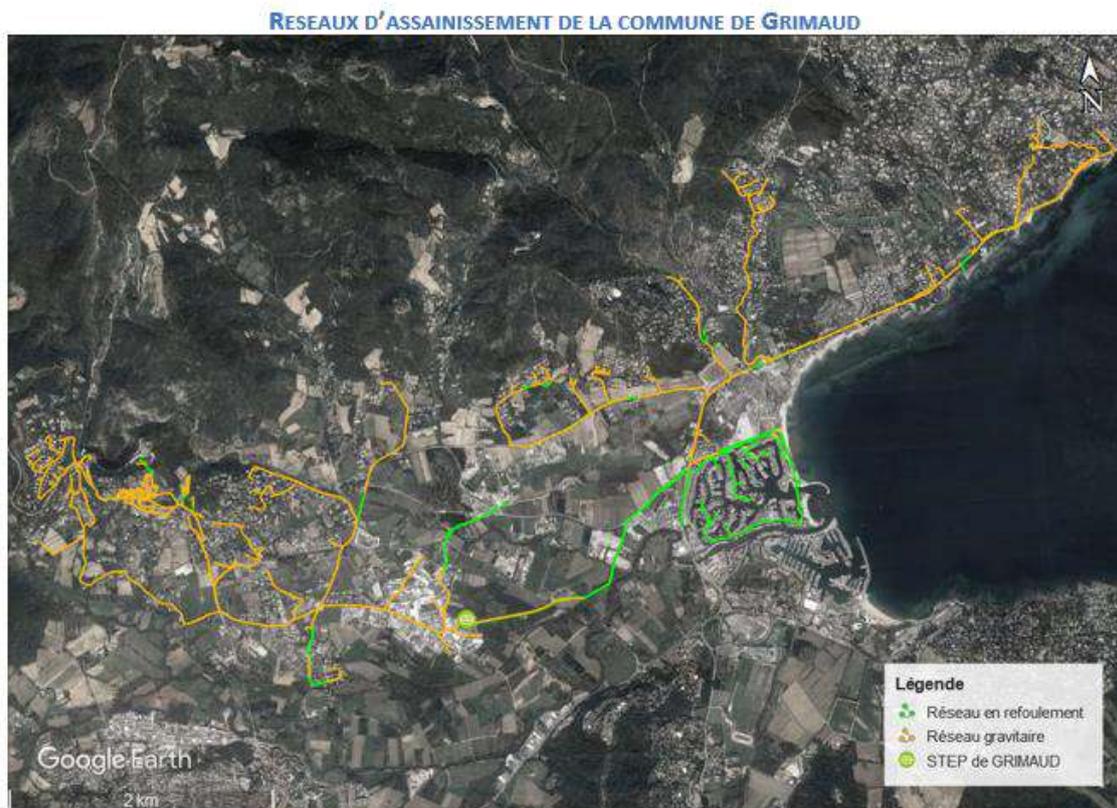
De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

- EU domestiques,
- Eaux Claires Parasites (ECP) Permanentes : provenant d'infiltrations de nappe,
- ECP pluviales : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau.

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les temps de pompage horaires des groupes électropompes. Pour les sondes de niveau, les débits sont calculés à partir des mesures de hauteurs d'eau. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Un diagnostic des eaux claires parasite a été réalisé en 2021 :



Les données exploitées pour le diagnostic eaux claires parasites sont issues des données débitmétriques disponibles (entrée station d'épuration, poste de relevage équipé de débitmètres, points de mesures sur les réseaux) ou des données de fonctionnements sur les postes de relevage (temps de marche des pompes). Ces éléments sont dénommés points caractéristiques.

Ces éléments nous permettent d'établir le diagnostic sur 7 bassins de collecte sur vos réseaux.

## SCHEMA DES BASSINS DE COLLECTE



- Beauvallon
- Castelanne
- Echangeur
- Zone Artisanale
- Place du marché
- Refoulement STEP
- Restanques
- La Plage



### 3. Synthèse des résultats obtenus

Les résultats d'un diagnostic eaux claires parasites peuvent être appréhendés au travers l'évolution de différents indicateurs de performance.

#### Analyse des volumes collectés par bassins de collecte

Le tableau ci-dessous détaille les volumes collectés par nature par bassin de collecte.

*Tableau des volumes collectés par bassins de collecte (en m3)*

Bassin de collecte	Linéaire (Kml)	Volume total (m <sup>3</sup> )	Eaux usées (m <sup>3</sup> )	Eaux claires parasites d'infiltration (m <sup>3</sup> )	Eaux claires parasites de captage (m <sup>3</sup> )
PR Beauvallon	6,12	46 062	33 165	6 733	6 164
PR Plage	5,23	193 916	144 612	28 775	21 528
PR Restanques	0,67	-	-	-	-
PR Place du marché	1,68	27 082	13 705	9 478	3 899
PR Echangeur	16,38	914 515	655 083	166 821	92 611
PR Castellane	4,54	51 031	40 073	5 166	5 792
PR Zone Artisanale	22,29	381 781	257 810	78 474	45 497

Le débit moyen d'eaux claires parasites d'infiltration en entrée de station est de 33,7 m<sup>3</sup>/h sur l'année. Il est moyennement variable suivant la période de l'année.

*Tableau des volumes collectés par bassins de collecte (en %)*

Bassin de collecte	Linéaire (Kml)	Volume total (%)	Eaux usées (%)	Eaux claires parasites d'infiltration (%)	Eaux claires parasites de captage (%)
PR Beauvallon	6,12	100	72,0	14,6	13,4
PR Plage	5,23	100	74,6	14,8	11,1
PR Restanques	0,67	-	-	-	-
PR Place du marché	1,68	100	50,6	35,0	14,4
PR Echangeur	16,38	100	71,6	18,2	10,1
PR Castellane	4,54	100	78,5	10,1	11,3
PR Zone Artisanale	22,29	100	67,5	20,6	11,9

Le poste de relevage Restanques ne remonte pas de données sur une année complète donc le PR est exclu des analyses. Son bassin de collecte est intégré dans le bassin de collecte du PR Echangeur.

La part d'eaux claires parasites collectés sur le système est estimé à 29 % :

- 18 % d'eaux claires parasites d'infiltration,
- 11 % d'eaux claires parasites de captage.

Les tableaux suivants illustrent les indicateurs de performance clés pour chaque bassin de collecte en matière d'eau claires parasites :

- **Indicateur de sensibilité aux eaux claires parasites d'infiltration :**

- o Indice linéaire d'infiltration ( $m^3/jour/km$ ) : Ce ratio illustre l'importance des apports en eaux claires parasites d'infiltration par rapport au linéaire total du bassin de collecte. Plus cet indicateur est élevé, plus le réseau présente une sensibilité importante aux infiltrations.

- **Indicateurs de sensibilité aux eaux claires parasites de captage :**

- o Surface active estimée ( $m^2$ ) : Ce ratio illustre l'importance des surfaces imperméabilisées directement raccordées au réseau.
- o Indice linéaire de captage ( $m^2/km$ ) : Ce ratio illustre l'importance des surfaces actives raccordées au réseau par rapport au linéaire total du bassin de collecte.

*Indicateur performance eaux claires parasites temps sec*

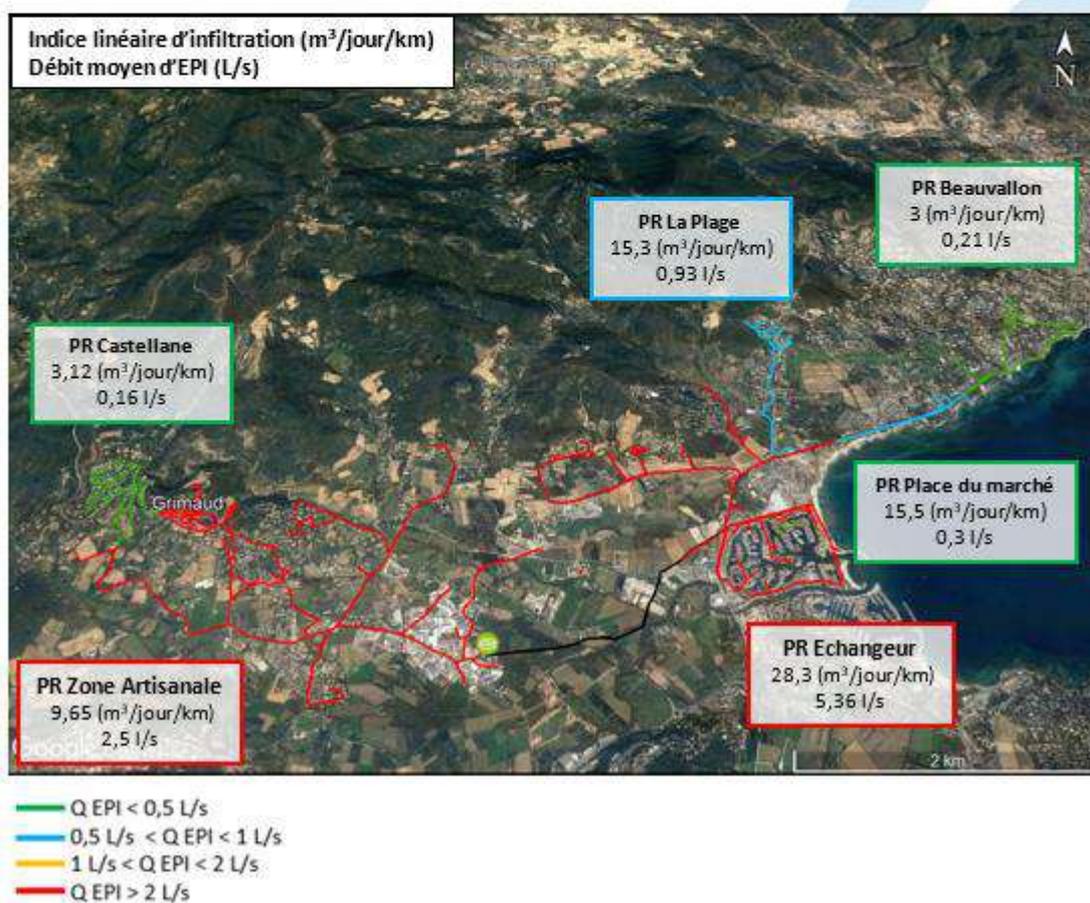
Bassin de collecte	Linéaire (Kml)	Eaux claires parasites d'infiltration ( $m^3$ )	Débit d'eaux claires parasites d'infiltration moyen (L/S)	Taux de contribution aux apports totaux (en %)	ILI ( $m^3/jour/km$ )
PR Beauvallon	6,12	6 733	0,21	2,3	3,01
PR Plage	5,23	28 775	0,93	9,7	15,28
PR Restanques	0,67	-	-	-	-
PR Place du marché	1,68	9 478	0,30	3,2	15,46
PR Echangeur	16,38	166 821	5,36	56,5	28,29
PR Castellane	4,54	5 166	0,16	1,7	3,12
PR Zone Artisanale	22,29	78 474	2,49	26,6	9,65

Indicateur performance eaux claires parasites temps de pluie

Bassin de collecte	Linéaire (Kml)	Eaux claires parasites de captage (m3)	Surface active (m²)	Taux de contribution aux apports totaux (en %)	ILC (m²/km)
PR Beauvallon	6,12	6 164	0,34	3,5	556
PR Plage	5,23	21 528	1,18	12,3	2 256
PR Restanques	0,67	-	-	-	-
PR Place du marché	1,68	3 899	0,141	2,2	839
PR Echangeur	16,38	92 611	1,93	52,8	1 178
PR Castellane	4,54	5 792	0,137	3,3	302
PR Zone Artisanale	22,29	45 497	3,61	25,9	1 620

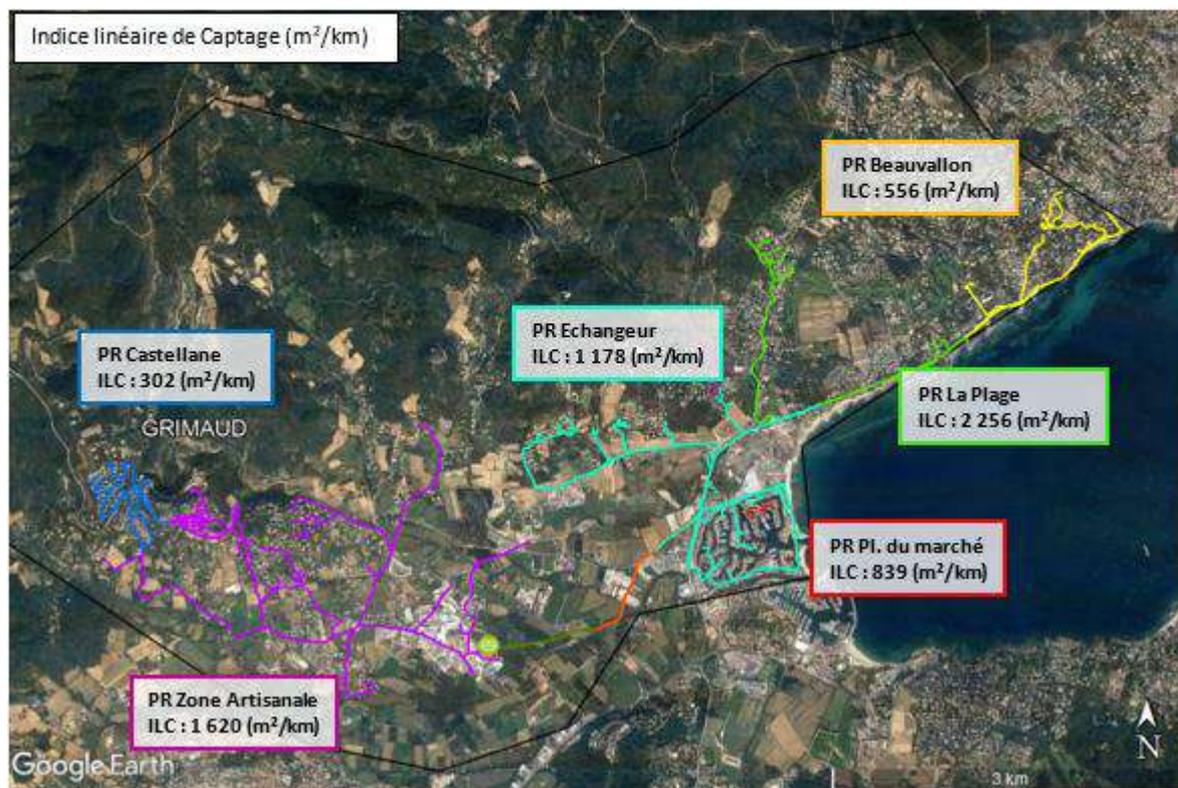
La carte ci-dessous illustre la répartition de l'importance des apports en eaux claires parasites sur vos réseaux.

CARTE DES INDICES LINEAIRE D'INFILTRATION



La carte ci-dessous illustre la répartition de l'importance des apports en eaux claires parasites de captage sur vos réseaux (pour les bassins versants intégralement séparatif seulement).

### CARTE DES INDICES LINEAIRE DE CAPTAGE PAR BASSIN DE COLLECTE



## 4. Conclusion et actions proposées

A partir des mesures analysées, nous constatons que le réseau de collecte est sensible aux eaux claires parasites. Les principales problématiques en matière d'apports en eaux claires parasites sont donc les suivantes :

- **En matière d'eaux claires parasites d'infiltration** : Les bassins de collecte de PR Echangeur et PR Zone artisanale sont les plus problématiques (Débit d'infiltration > 2 l/s).
- **En matière d'eaux claires parasites de captage** : Les bassins de collecte de PR Plage, PR Echangeur et PR Zone artisanale sont ceux qui contribuent le plus à l'apport d'eaux parasites de captage à la station d'épuration (ILC > 1 000 m<sup>2</sup>/km).

### COMPARAISON DE LA CONSTITUTION DES EFFLUENTS A L'ANNEE 2020

Bassin de collecte		Beauvallon	Plage	Pl. du marché	Echangeur	Zone Artisanale
Part d'eaux usées (en %)	2020	77	82	62	74	83
	2021	72	74,6	50,6	71,6	67,5
Part d'Eaux Parasites d'Infiltration (en %)	2020	14	13	24	18	11
	2021	14,6	14,8	35	18,2	20,6
Part d'Eaux Parasites de Captage (en %)	2020	9	5	14	8	6
	2021	13,4	11,1	14,4	10,1	11,9
Part totale d'eaux parasites (en %)	2020	23	18	38	26	17
	2021	28	25,9	49,4	28,4	32,5

Par rapport à l'année 2020, nous constatons une légère tendance à l'augmentation des parts d'eaux claires parasites sur les bassins de collecte.

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle (ITV) dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau. Ces investigations permettront de déterminer l'origine exacte des apports en eaux claires parasites.

### TABLEAU RECAPITULANT LES ACTIONS PROPOSEES

Bassin de collecte	Linéaire (Kml)	Volume d'ECP total estimé (m <sup>3</sup> /an)	Actions à mener	Priorité
PR Echangeur	24,69	259 432	ITV, Fumigation	1
PR Zone Artisanale	21,56	123 971	ITV, Fumigation	1
PR Plage	3,65	50 303	Fumigation	2
PR Place du marché	1,68	13 377	ITV	2
PR Beauvallon	6,12	12 897	Fumigation	2

## 5. Annexes : Résultats détaillés par points de mesures caractéristiques

### POSTE DE RELEVAGE BEAUVALLON

Ce poste de relevage est équipé de deux pompes de 44 et 40 m<sup>3</sup>/h.



#### Observations :

Le poste collecte majoritairement des eaux usées strictes (72%). Il collecte donc 23% d'eaux claires parasites, avec 13% d'eaux claires parasites de captage et 15% d'eaux claires parasites d'infiltration. Les épisodes pluvieux impactent le réseau d'assainissement qui répond assez fortement.

## POSTE DE RELEVAGE LA PLAGE

Ce poste de relevage est équipé de deux pompes de 156 et 152 m<sup>3</sup>/h.



### Observations :

Le poste collecte 74% d'eaux usées strictes et 26% d'eaux parasites avec 11% d'ECP de captage et 15% d'eaux d'infiltration.

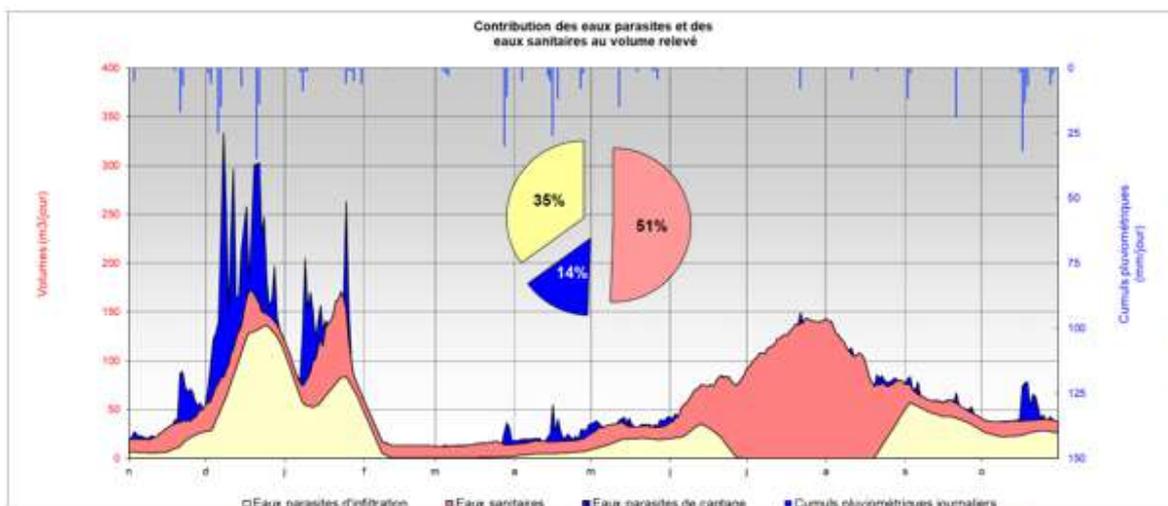
Le bassin de collecte est sensible aux eaux claires parasites d'infiltration dû à la proximité de la mer.

De plus, du 01/01/2021 au 06/01/2021 nous observons un temps de pompage des pompes relativement plus important. Sur cette période la pluviométrie était de 49 mm sur 2 jours. Un bourrage de la pompe 1 peut également être à l'origine de la surestimation du volume des eaux claires parasites de captage.



## POSTE DE RELEVAGE PLACE DU MARCHÉ

Ce poste de relevage est équipé de deux pompes de 59 et 60 m<sup>3</sup>/h.



### Observations :

Le poste collecte seulement 51% des eaux sanitaires. Les eaux claires parasites représentent 49% dont 14% d'eaux claires parasites de captage et 35% d'eaux claires parasites d'infiltration. Notons tout de même qu'une obturation de la pompe 1 a augmenté **fictivement** les volumes d'eaux claires parasites en fin d'année 2020.

## POSTE DE RELEVAGE ECHANGEUR

Ce poste de relevage est équipé de trois pompes de 254, 257 et 289 m<sup>3</sup>/h.



### Observations :

L'analyse prend en compte les eaux qui proviennent des bassins de collecte des PR Echangeur et Restanque.

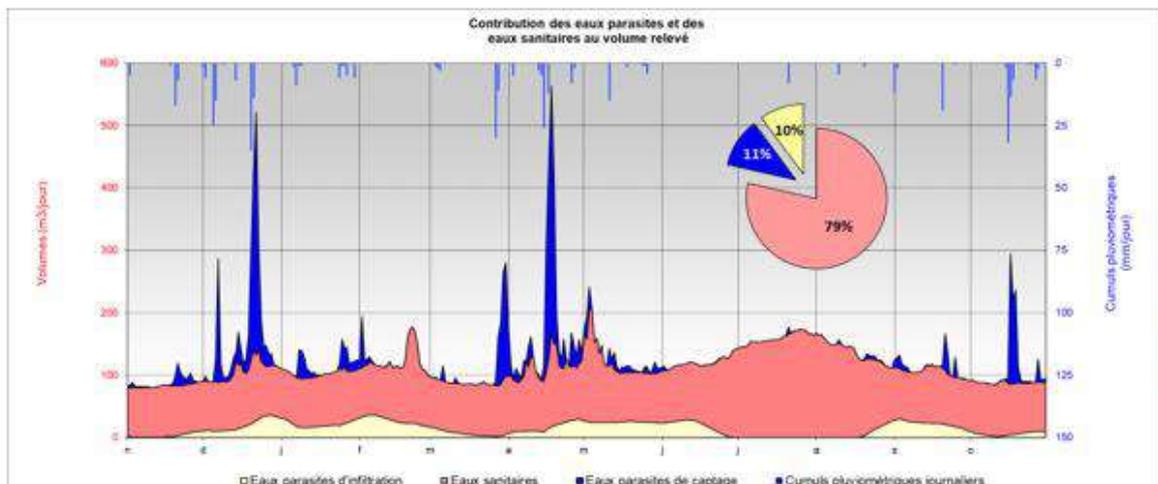
Le poste collecte 72% d'eaux usées strictes et 28% d'eaux claires parasites avec 10% d'eaux claires parasites de captage et 18% d'eaux claires parasites d'infiltration.

Le réseau a une forte réponse aux précipitations. Nous observons des déversements liés à de fortes pluies. La surface active du bassin de collecte est estimée à 1,93 ha.

De plus en hiver, les eaux d'infiltrations sont assez présentes sur le réseau, notamment après les importants épisodes pluvieux.

## POSTE DE RELEVAGE CASTELLANE

Ce poste de relevage est équipé de trois pompes de 78, 79 et 68 m<sup>3</sup>/h.



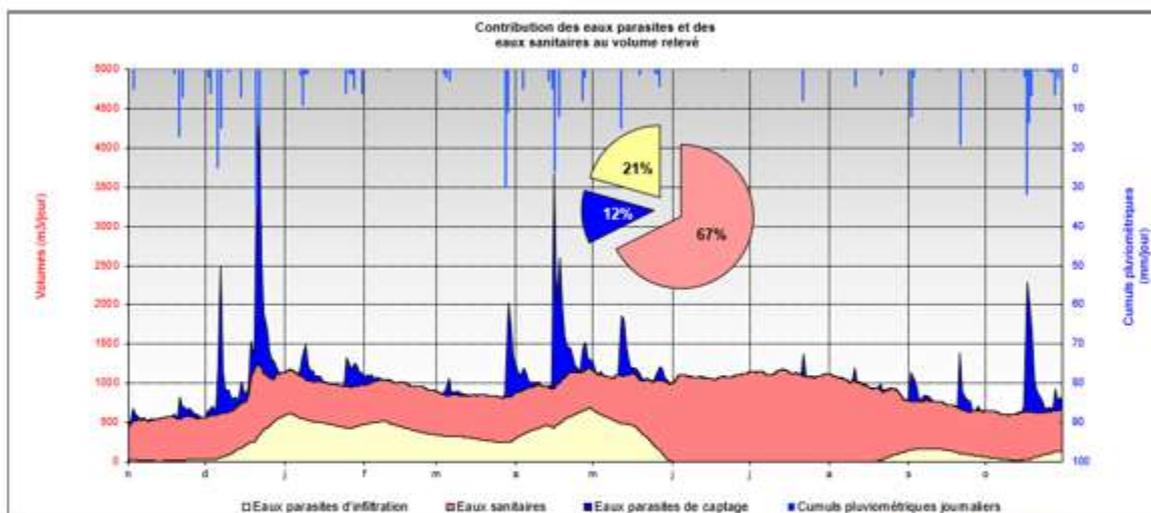
### Observations :

Le poste collecte majoritairement des eaux usées strictes (79%).  
Ensuite, le PR collecte à hauteur de 10% les eaux d'infiltration et de 11% les eaux de captages.

Le réseau de collecte étant faiblement impacté par les eaux claires parasites, nous ne préconisons pas d'investigation complémentaires à ce stade.

## POSTE DE RELEVAGE ZONE ARTISANALE

Ce poste de relevage est équipé de quatre pompes de 200 m<sup>3</sup>/h.



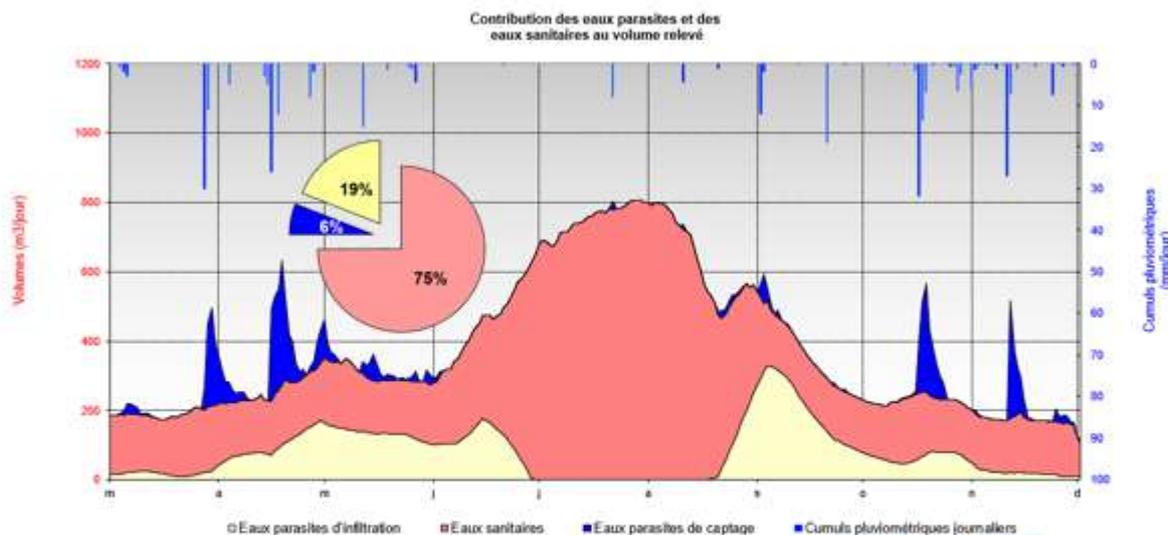
### Observations :

L'analyse prend en compte les effluents récoltés par le PR Zone artisanale.

Le poste collecte 67% des eaux usées strictes et 32% d'eaux claires parasites soit 21% d'infiltration et 12% de captage. Le bassin de collecte est fortement sensible aux eaux claires parasites d'infiltration lors de la saison hivernale (nappe haute). Nous observons également des augmentations significatives des volumes relevé à la suite fortes pluies (surface active = 3,6 ha).

## POSTE DE RELEVAGE RESTANQUES

Ce poste de relevage est équipé de deux pompes de 70 et 60 m<sup>3</sup>/h.



### Observations :

*Du fait d'une panne des remontés de données l'analyse est faite seulement à partir de mars 2021.*

Les volumes récoltés par ce poste de relevage sont surestimés dû à l'absence de clapet sur le refoulement, générant des temps de pompage supérieurs. **La mise en place des clapets est en cours.**

De plus, en amont du réseau est raccordé un complexe touristique ce qui augmente les volumes pendant les périodes estivales.

Les données actuelles ne permettent pas de faire de préconisation.

## Etude H2S réalisée en 2021 :

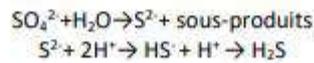
### I. Problématique des sulfures

#### 1.1. Origines

##### 1.1.1. Principe de production des sulfures

Le terme de sulfure regroupe l'ensemble des composés soufrés qui apparaissent lorsque le milieu est réducteur. Dans les réseaux d'eaux usées, il s'agit principalement de l'hydrogène sulfuré, l'H<sub>2</sub>S.

Ce gaz apparaît à la suite d'une réaction de libération enzymatique des sulfates SO<sub>4</sub><sup>2-</sup> à partir de matière organique contenant du soufre. En zone anaérobie, en l'absence totale d'oxygène, sous quelques formes que ce soit, des bactéries sont capables de récupérer l'énergie nécessaire à leur métabolisme en réduisant les sulfates en sulfures S<sup>2-</sup>. Ces derniers réagissent avec l'hydrogène et forme des hydrogénosulfures HS<sup>-</sup> puis de l'hydrogène sulfuré H<sub>2</sub>S.



En se mélangeant à l'atmosphère, l'H<sub>2</sub>S réagit avec l'oxygène de l'air pour former de l'acide sulfurique H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>, acide puissamment corrosif.

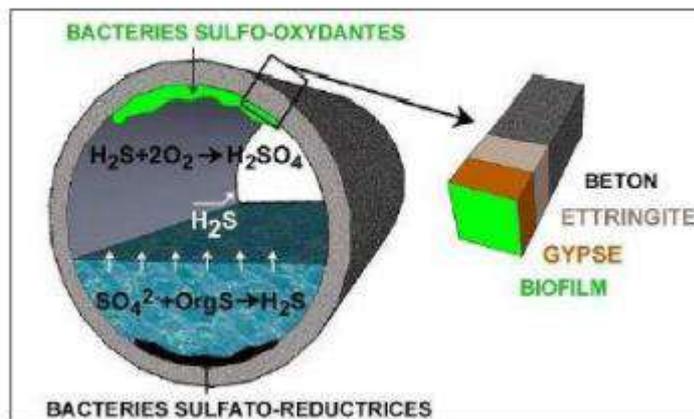
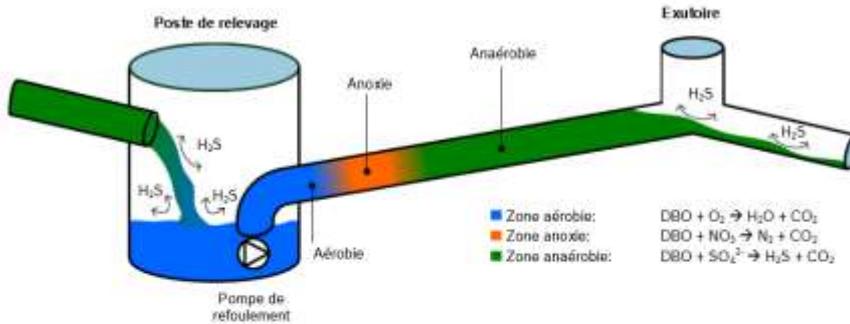


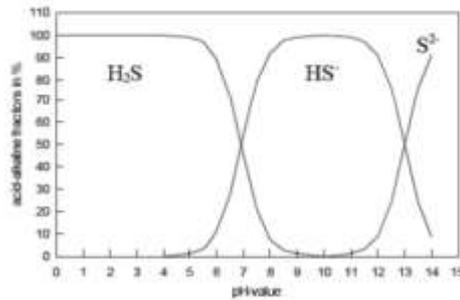
Figure 1 - Formation de H<sub>2</sub>S

Les conditions anaérobies apparaissent principalement dans les conduites de refoulement sous pression mais elles peuvent également se retrouver dans les canalisations gravitaires aux endroits où l'écoulement est freiné par des sédiments ou par une contre-pente. Le phénomène se produit également dans les sédiments accumulés dans les ouvrages en commençant par les postes de relevage.



**Figure 2 - Formation du H<sub>2</sub>S dans un PR et son refoulement**

Seule la forme H<sub>2</sub>S est un gaz dissous qui peut s'échapper dans l'air ambiant par stripping. La quantité qui passe dans l'air dépend de la concentration initiale des différentes espèces chimiques et de leur répartition influencée par le pH.



**Figure 3 - Pourcentage des différentes formes de S<sup>2-</sup> en fonction du pH (t=20°C)**

Les conditions de stripping, mélange avec l'air ambiant, jouent également un rôle important. Le cas le plus typique est celui de la chute dans les regards à l'aval des canalisations de refoulement.

### 1.1.2. Paramètres influençant la production d'H<sub>2</sub>S

La teneur en sulfure est influencée par de nombreux paramètres :

- **La température** : la température optimale pour les bactéries sulfato-réductrices est de 41°C.
- **Le pH** : ces bactéries peuvent subsister dans une gamme de pH allant de 5 à 9,5.
- **Le potentiel d'oxydoréduction** : l'activité des bactéries sulfato-réductrices ne peut se faire que par un potentiel redox compris entre -200 et -300 mV.
- **La concentration en dioxygène dissous** : en dessous de 0,1 mg/l, les sulfates sont réduits en sulfures et un dégagement gazeux d'H<sub>2</sub>S se produit.
- **Le temps de séjour** : Plus le temps de séjour est élevé et plus la concentration en S<sup>2-</sup> est importante.
- **La vitesse d'écoulement** favorise la formation de sulfures avec l'apparition de dépôts dans les conduites et de biofilm lorsque  $V < 0.6m.s^{-1}$ .

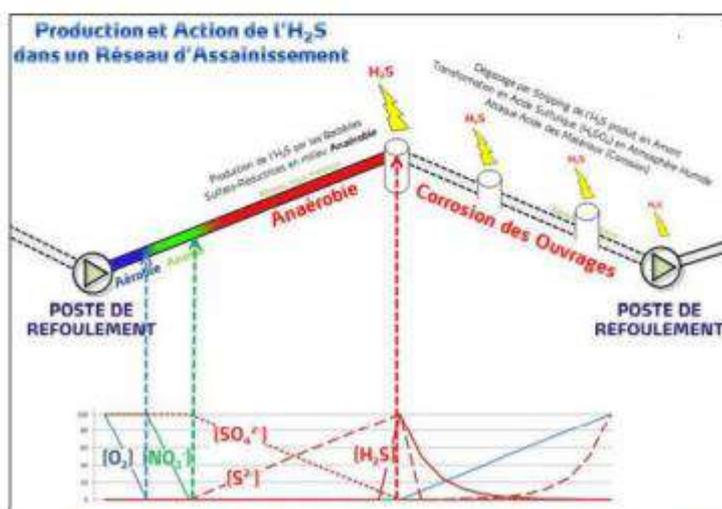


Figure 4 - Production et action de l'H<sub>2</sub>S dans un réseaux d'assainissement



## 1.2. Impact sur la santé publique, les ouvrages et l'environnement

Ces composés conduisent à la dégradation des conditions de travail, à la sécurité du personnel et au mécontentement des riverains.

1. **Les effets sur la santé humaine sont à prendre en considération pour traiter le problème et sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.**

**Tableau 1 - Risque Sanitaire pour l'homme en fonction de la durée d'exposition et de la teneur en H<sub>2</sub>S (source INRS)**

Concentration en H <sub>2</sub> S (ppm)	Durée d'exposition				Commentaires
	¼ h	¼ h à 1 h	1 h à 4 h	4 h à 8 h	
10				Irritation oculaire	Concentration maximale en exposition prolongée
50 à 100	Perte de l'odorat	Irritation oculaire		Danger en cas d'exposition continue	Conditions de travail exigeant des mesures de protection
150 à 200	Perte de l'odorat	Irritation oculaire et respiratoire	Déresse respiratoire et asthénie		
300 à 400	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de l'odorat</li> <li>• Irritation oculaire et respiratoire</li> <li>• Asthénie</li> </ul>	Déresse respiratoire grave et asthénie	Œdème pulmonaire et risque de mort		Risque de mort en l'absence de mesures adaptées
500 à 1000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de conscience</li> <li>• Déresse pulmonaire</li> </ul>	Œdème pulmonaire et risque de mort			
>1000	Perte de conscience immédiate et déresse pulmonaire				

2. **Les sulfures générés dans les réseaux d'assainissement sont à l'origine de multiples désordres à la fois dans le réseau et au niveau des stations d'épuration :**

Les sulfures générés dans les réseaux d'assainissement sont à l'origine de multiples désordres. Ils participent fortement à la dégradation prématurée des réseaux et des ouvrages. L'association de l'eau de mer au sulfure, ce qui est le cas dans le réseau de Grimaud, forme de l'acide chlorhydrique occasionnant une corrosion des équipements et une dégradation des bétons.

Le seuil d'atteinte aux structures est estimé à 10 ppm. Toutefois, dans l'approche du risque aux structures et équipements, il faut prendre en compte la moyenne d'exposition ainsi que les pics de concentration. L'expérience nous montre que, comme pour l'homme, le couple dose/durée est important et que de fortes concentrations sur des périodes très courtes ont autant d'impact qu'une exposition moyenne régulière.

Les sulfures générés dans les réseaux d'assainissement peuvent entraîner une prolifération de bactéries filamenteuses au niveau de la station d'épuration (au-delà de 2mg/l de sulfures). Ce phénomène engendre une faible décantabilité des boues avec le risque que celles-ci se retrouvent dans le milieu naturel. Des difficultés d'épaississement des boues peuvent aussi être constatées, en raison de la présence de sulfures dans l'effluent, entraînant une surconsommation des réactifs de conditionnement. De plus, le faible potentiel redox entraîne une sur aération des boues activées (coûts de fonctionnement et usure du matériel)



### 1.3. Moyens de lutte

De multiples solutions sont envisageables qu'elles soient préventives ou correctives.

#### 1.3.1. Solutions préventives

Solution	Commentaires
Limitation du temps de séjour en diluant les eaux usées avec des eaux claires	Solution à proscrire dans le cadre des réseaux séparatifs, coûteuse en énergie
Augmentation de la vitesse du flux pour supprimer la formation du Biofilm et respecter les conditions d'auto-curage	Lorsque la HMT et le linéaire sont importants, il est difficile de baser le dimensionnement des pompes et des canalisations sur ce critère.
Éviter que des dépôts fermentescibles ne s'accumulent dans la bache de pompage	Cette solution est assez facilement envisageable à condition d'assurer une agitation régulière dans la bache de pompage.
Maintenir des conditions d'aérobiose dans la canalisation	Cette solution consiste soit à installer un compresseur au poste de relevage pour injecter de l'air dans la canalisation de refoulement, soit à injecter du peroxyde d'hydrogène ou de l'oxygène pur dans la conduite. Dans le premier cas la quantité d'air à injecter est de 150 litres d'air comprimé par m3 d'eaux usées contenus dans la conduite de refoulement, par cycle de 2 à 3h.
Maintenir des conditions d'anoxie dans la canalisation	Cette solution consiste à injecter un réactif à base de nitrate dans la canalisation de refoulement de manière à maintenir le potentiel Redox au-dessus de 200mV en empêchant le développement de la flore anaérobie : - Nitrate de Calcium (Nutriox) - Nitrate ferrique (Anaérite 263)
Modifier l'arrivée de l'effluent dans le regard gravitaire en supprimant la chute et les turbulences	Solution facile à mettre en œuvre mais qui ne supprime pas réellement les sulfures.

#### 1.3.2. Solutions curatives

Solution	Commentaire
Injection d'un réactif qui réagit avec les sulfures formés dans la canalisation de refoulement	Plusieurs réactifs peuvent être utilisés : - Sulfate ferreux - Chlorures ferriques - Nitrate ferrique
Nettoyage régulier du refoulement pour supprimer le Biofilm (flushing)	Solution difficile à mettre en œuvre car il s'agit d'introduire un système de raclage dans la canalisation. L'injection d'air comprimé peut atteindre partiellement cet objectif

## II. Le réseau d'assainissement de la commune de Grimaud

Le réseau d'assainissement de la commune de Grimaud est composé de 46 postes de relevage dont 22 se situant sur Port Grimaud.

Sur le poste de relevage Plage une unité de traitement pour lutter contre l'H<sub>2</sub>S a été posée. Celle-ci n'est cependant pas encore en fonctionnement.

Il est également prévu de poser une unité de traitement au poste de relevage Echangeur.

Il n'y a donc pas de traitement de l'H<sub>2</sub>S actuellement sur les PR de la commune de Grimaud.

Un synoptique du réseau d'assainissement de la commune de Grimaud se trouve ci-dessous.

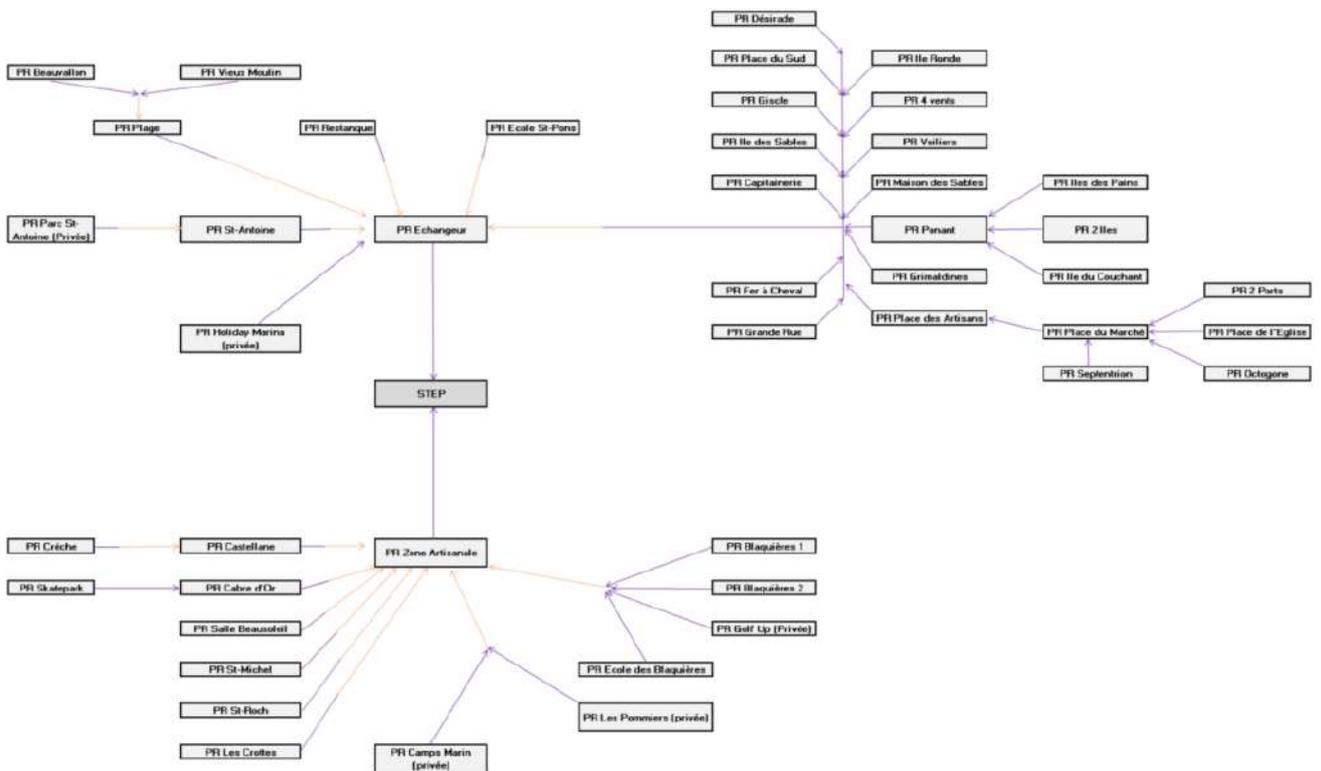


Figure 5 - Synoptique du réseau d'assainissement de la commune de Grimaud

### III. Résultats de l'étude

#### 1.4. Les postes de relevage étudiés

En amont de l'étude, une sélection des PR a été réalisée, à l'aide de l'étude H<sub>2</sub>S réalisée en 2019, en ne prenant en compte que les postes susceptibles d'avoir des concentrations maximales.

A l'aide de ces critères, les PR suivants ont été sélectionnés :

- PR Place du Sud
- PR Capitainerie
- PR Place du marché
- PR Echangeur

Au vu de l'étude précédente qui avait mis en avant une problématique de H<sub>2</sub>S au refoulement du PR Ecole des Blaquières, et afin d'affiner l'analyse, nous décidons de refaire les mesures sur l'ensemble des postes se rejetant au même point du réseau. C'est-à-dire : Ecole des Blaquières, Blaquières 1, Blaquières 2 et Golf Up.

#### 1.5. Protocole

Cette étude a été réalisée pendant la période estivale soit de juin à septembre.

Pour chaque ouvrage étudié, des appareils de mesure ont été posés en même temps dans le poste et dans le regard en sortie de refoulement permettant de contrôler le pouvoir générateur d'H<sub>2</sub>S de chaque poste. L'enregistrement des mesures a duré 2 à 3 jours pour chaque point.

Les appareils utilisés sont des Odalog : Enregistreur de gaz H<sub>2</sub>S

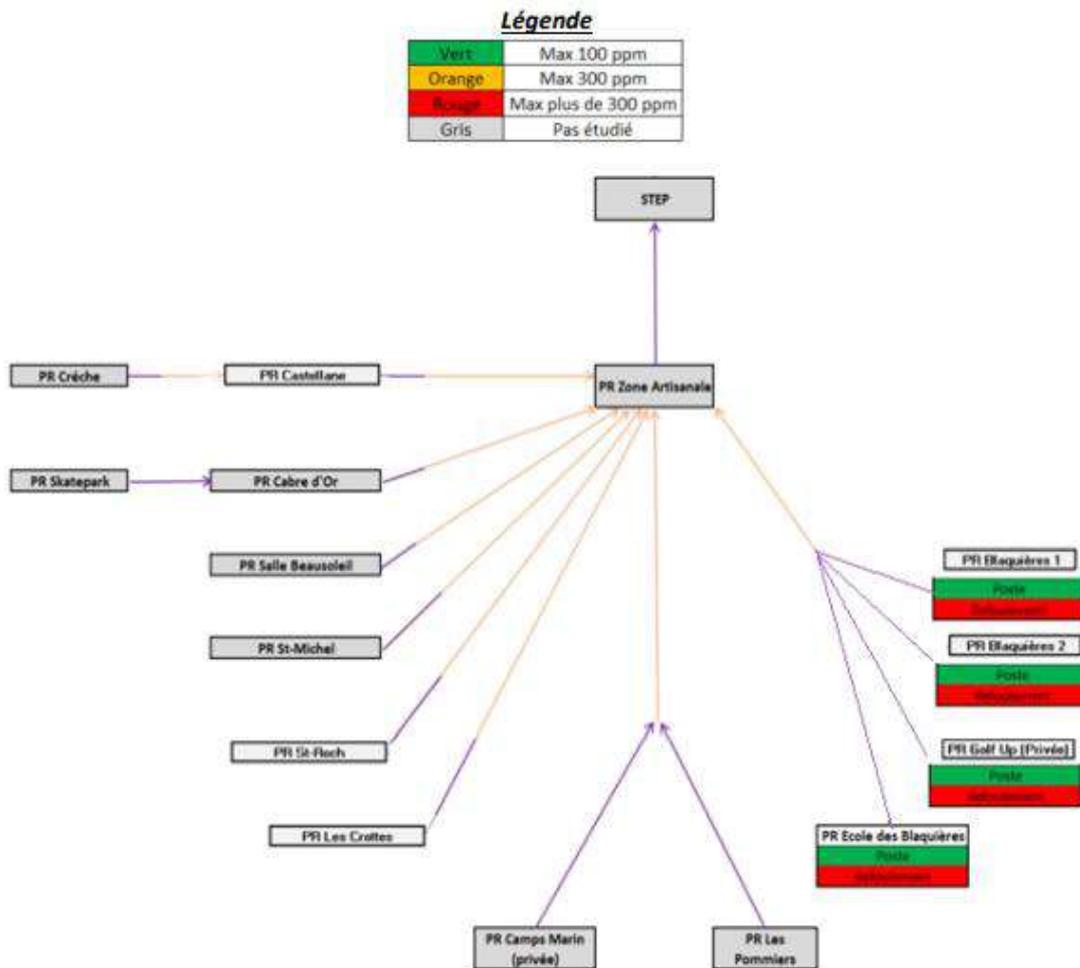


Figure 6 - Odalog posé dans le réseaux

## 1.6. Synthèse des résultats

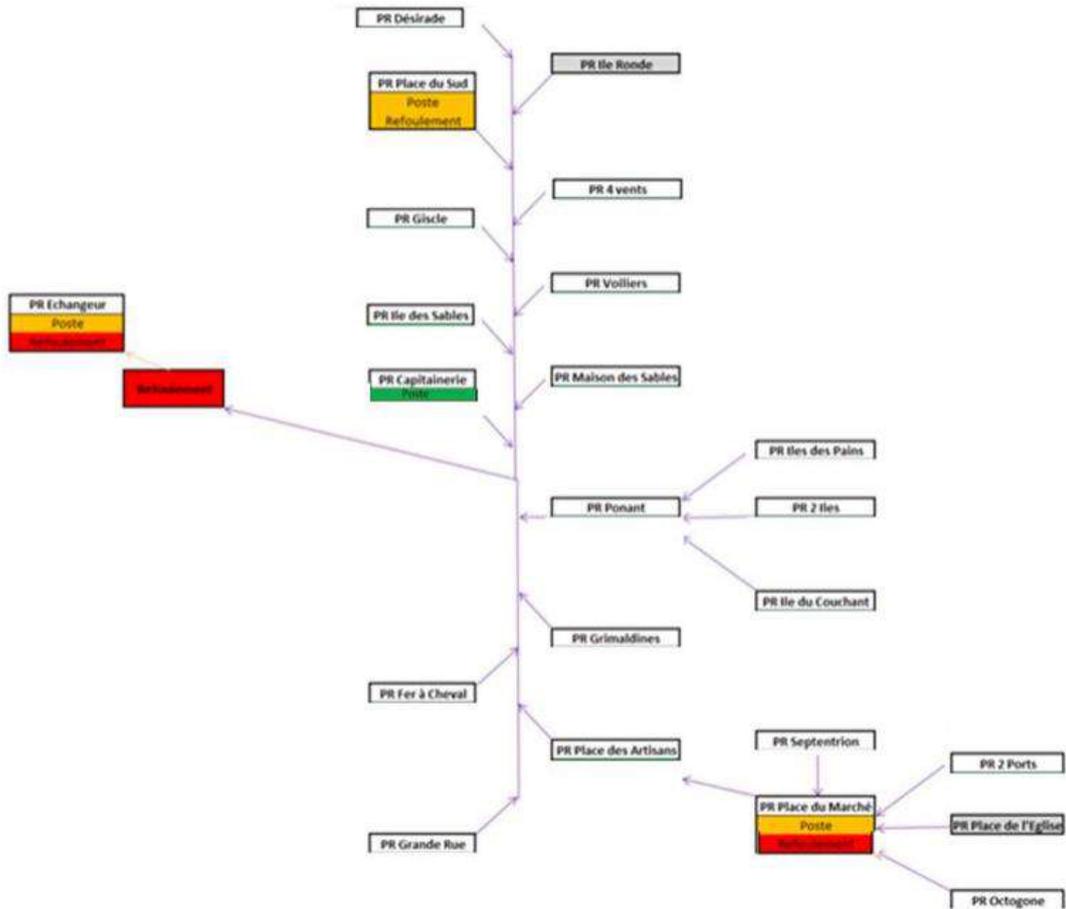
Les enregistrements ont été compilés et analysés. À la vue des fortes concentration maximales en H<sub>2</sub>S, il a été retenu de se concentrer sur cette variable.

Ci-après les représentations synthétiques des résultats :



### Légende

Vert	Max 100 ppm
Orange	Max 300 ppm
Rouge	Max plus de 300 ppm
Gris	Pas étudié



## IV. Conclusion de l'étude

À la suite de cette étude, nous pouvons observer un gros problème d'H<sub>2</sub>S sur le réseau de Grimaud.

Concernant le PR Echangeur, les résultats confirment la nécessité de mettre en place une unité de traitement pour lutter contre l'H<sub>2</sub>S. La pose de ce dispositif est d'ailleurs prévue au contrat avec comme réactif du chlorure ferreux.

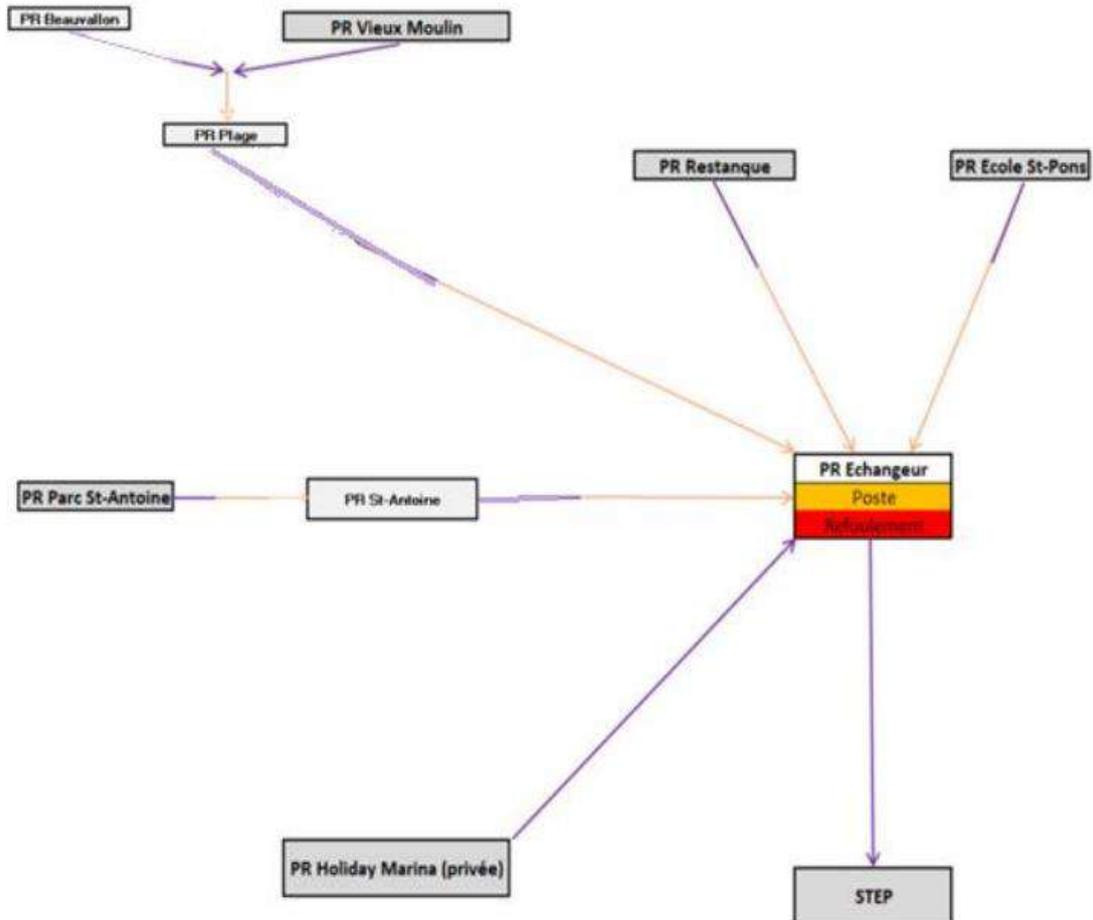
Concernant le PR Ecole des Blaquières, la problématique H<sub>2</sub>S, accentuée avec le temps, apparaît toujours au reflux. Cependant malgré une étude sur les autres postes qui se rejettent au même endroit (Ecole des Blaquières, Blaquières 1, Blaquières 2 et Golf Up) nous avons pu constater que le problème ne provenait d'aucun poste. Pour cela, nous posons une hypothèse sur le fait que l'écoulement doit être freiné par des sédiments ou par une contre-pente donc créer un milieu anaérobie propice au développement du gaz.

Une fois les traitements mis en service au PR Echangeur, il serait intéressant de refaire une campagne de mesure afin d'observer l'évolution de la concentration en H<sub>2</sub>S et faire une nouvelle analyse.

Parallèlement, un traitement devrait être envisagé sur les postes du Port Grimaud afin de réduire la concentration anormalement haute au reflux.

### Légende

Vert	Max 100 ppm
Orange	Max 300 ppm
Rouge	Max plus de 300 ppm
Gris	Pas étudié



### B.3.4. Les ouvrages de gestion des eaux pluviales

Sans objet

## B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

### B.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
GRIMAUD	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	320 m <sup>3</sup> /h	2011	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage COMPLEXE SPORTIF DES BLAQUIERES 1	15 m <sup>3</sup> /h	2000	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage COMPLEXE SPORTIF DES BLAQUIERES 2	15 m <sup>3</sup> /h	2000	Non	Non
GRIMAUD	Poste de relevage CRÈCHE	-	2000	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de BEAUVALLON	60 m <sup>3</sup> /h	1989	Oui	Oui
GRIMAUD	Poste de relevage de CABRE D'OR	10 m <sup>3</sup> /h	2004	Non	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de CASTELLANE	80 m <sup>3</sup> /h	1988	Oui	Oui
GRIMAUD	Poste de relevage de FER A CHEVAL (Ponant)	60 m <sup>3</sup> /h	1989	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de GISCLE (Grimaud 2)	60 m <sup>3</sup> /h	1993	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de GRANDE RUE	60 m <sup>3</sup> /h	1993	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de ILE RONDE (Grimaud2)	60 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de la CAPITAINERIE	20 m <sup>3</sup> /h	1975	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de la DESIRADE (Grimaud 2)	65 m <sup>3</sup> /h	1988	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de la PLACE DU SUD (Grimaud 2)	60 m <sup>3</sup> /h	1980	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de la PLAGE	120 m <sup>3</sup> /h	1989	Oui	Oui
GRIMAUD	Poste de relevage de la ZONE ARTISANALE*	200 m <sup>3</sup> /h	1992	Oui	Oui
GRIMAUD	Poste de relevage de L'ILE DES PINS	55 m <sup>3</sup> /h	1972	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de L'OCTOGONE	60 m <sup>3</sup> /h	1970	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de RESTANQUES	50 m <sup>3</sup> /h	1994	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de SAINT ANTOINE	80 m <sup>3</sup> /h	1994	Oui	Oui
GRIMAUD	Poste de relevage de SAINT-MICHEL	10 m <sup>3</sup> /h	1970	Non	Non
GRIMAUD	Poste de relevage de SEPTENTRION	60 m <sup>3</sup> /h	1970	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage des 4 VENTS (Grimaud 2)	65 m <sup>3</sup> /h	1980	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage DES ARTISANS	108 m <sup>3</sup> /h	1969	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage DES DEUX ILES	60 m <sup>3</sup> /h	1972	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage des DEUX PORTS	108 m <sup>3</sup> /h	1970	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage des GRIMALDINES (Ponant)	60 m <sup>3</sup> /h	1972	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage des VOILIERS (Grimaud 2)	60 m <sup>3</sup> /h	1980	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage du PONANT	60 m <sup>3</sup> /h	1972	Oui	Non

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
GRIMAUD	Poste de relevage du VIEUX MOULIN - (Chemin des Embruns)	15 m <sup>3</sup> /h	2005	Non	Non
GRIMAUD	Poste de relevage ECHANGEUR*	250 m <sup>3</sup> /h	1989	Oui	Oui
GRIMAUD	Poste de relevage ECOLE DES BLAQUIERES	20 m <sup>3</sup> /h	2000	Non	Non
GRIMAUD	Poste de relevage HARMONY	30 m <sup>3</sup> /h	2018	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage ILE DES SABLES (Grimaud 2)	60 m <sup>3</sup> /h	1975	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage ILE DU COUCHANT	60 m <sup>3</sup> /h	1976	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage LES CROTTES	15 m <sup>3</sup> /h	2002	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage MAISON DES SABLES	20 m <sup>3</sup> /h	1984	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage PLACE DE L'EGLISE	60 m <sup>3</sup> /h	1972	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage PLACE DU MARCHE	60 m <sup>3</sup> /h	1970	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage SALLE BEAUSOLEIL	80 m <sup>3</sup> /h	1900	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage SKATE PARK	-	2020	Oui	Non
GRIMAUD	Poste de relevage ST ROCH	100 m <sup>3</sup> /h	1900	Oui	Non

\*Les PR Echangeur et Zone Artisanale font partie du système de traitement.

#### **B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien**

**NB :** Les données de débouchage et hydro curage assainissement sont à jour à la date d'extraction et à la date de réalisation du Bilan du Système d'Assainissement. Ces données sont donc susceptibles d'être différentes des Rapports Annuels du Délégué rédigés au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.



#### **Opérations d'hydrocurage préventif**

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Total (ml)
GRIMAUD	7 421

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
GRIMAUD	12/01/2021	327 Route de Cogolin	357
GRIMAUD	18/01/2021	4 Domaine des Cigales	568
GRIMAUD	20/01/2021	4595 Route du Littoral	475

GRIMAUD	21/01/2021	2 Boulevard des Sommets	763
GRIMAUD	23/02/2021	2 Boulevard des Sommets	413
GRIMAUD	26/02/2021	191 Route de Sainte Maxime	430
GRIMAUD	08/03/2021	826 Route de Sainte Maxime	792
GRIMAUD	12/03/2021	252 Chemin de la Fons Couverte	629
GRIMAUD	18/03/2021	50 Rue de l'Amarrage	218
GRIMAUD	13/07/2021	16 Rue du Pré de Foire	31
GRIMAUD	15/11/2021	Réseau communal	300
GRIMAUD	13/12/2021	Réseau communal	300
GRIMAUD	23/12/2021	Réseau communal	312
GRIMAUD	24/12/2021	Réseau communal	656
GRIMAUD	28/12/2021	833 Avenue du Peyrat	300
GRIMAUD	29/12/2021	1399 Chemin des Mûres	491
GRIMAUD	30/12/2021	11 Lotissement le Cros d'Entassi	386

## Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
GRIMAUD	Curage EU	9	67
GRIMAUD	Débouchage Hydro Branchement	6	75
GRIMAUD	Débouchage Hydro EU	2	55
GRIMAUD	Débouchage Hydro UN	1	0
GRIMAUD	Débouchage Rior Branchement	30	0
GRIMAUD	Débouchage Rior EU	10	0
GRIMAUD	Débouchage Rior UN	1	0
<b>Total</b>		<b>59</b>	<b>197</b>

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
GRIMAUD	02/11/21	Réseau communal
GRIMAUD	07/05/21	4 Rue de Clastre
GRIMAUD	08/10/21	Réseau communal
GRIMAUD	08/11/21	Réseau communal
GRIMAUD	09/04/21	3 Rue Amphitrite
GRIMAUD	09/11/21	Réseau communal
GRIMAUD	15/09/21	49 Colle du Turc
GRIMAUD	15/11/21	Réseau communal
GRIMAUD	17/09/21	10 Rue de Clastre
GRIMAUD	18/10/21	Réseau communal
GRIMAUD	19/10/21	Réseau communal
GRIMAUD	20/10/21	Réseau communal
GRIMAUD	21/04/21	Réseau communal
GRIMAUD	21/12/21	10 Boulevard des Aliziers
GRIMAUD	24/02/21	1921 Route du Littoral
GRIMAUD	26/02/21	1346 Route Nationale
GRIMAUD	27/10/21	Réseau communal
GRIMAUD	29/04/21	690 Avenue de l'Héliport

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
---------	------	---------

GRIMAUD	06/01/21	81 Avenue Vega
GRIMAUD	20/01/21	1070 Avenue du Peyrat
GRIMAUD	01/02/21	Place Vieille
GRIMAUD	09/02/21	1 Boulevard des Collines
GRIMAUD	11/02/21	1070 Avenue du Peyrat
GRIMAUD	19/02/21	Place du Cros
GRIMAUD	08/03/21	177 Chemin Saint Joseph
GRIMAUD	16/03/21	Place du Cros
GRIMAUD	30/03/21	21 Rue de la Pompe
GRIMAUD	09/04/21	333 Avenue de la Mer
GRIMAUD	22/04/21	25 Rue de la Treille
GRIMAUD	03/05/21	Place du Cros
GRIMAUD	17/05/21	640 Chemin de Guerrevieille
GRIMAUD	19/05/21	541 Route de Bardasse
GRIMAUD	01/06/21	14 Rue de la Treille
GRIMAUD	07/06/21	2 Rue de Clastre
GRIMAUD	08/06/21	25 Lotissement les Grenadiers
GRIMAUD	08/06/21	4bis Rue des Miganiers
GRIMAUD	14/06/21	Avenue de la Mer
GRIMAUD	15/06/21	20 Chemin du Pierredon
GRIMAUD	23/06/21	200 Route des Blaquieres
GRIMAUD	07/07/21	5 rue des remparts
GRIMAUD	09/07/21	5419 route du Littoral
GRIMAUD	12/07/21	16 Rue du Pré de Foire
GRIMAUD	12/07/21	7 Rue des 2 Iles
GRIMAUD	25/07/21	5 Rue de Clastre
GRIMAUD	28/07/21	24 Place Francois Spoerry
GRIMAUD	29/07/21	3 Place des 6 Canons
GRIMAUD	02/08/21	7 Rue de la Mairie
GRIMAUD	05/08/21	8 Place du Château
GRIMAUD	12/08/21	17 Rue de la Treille
GRIMAUD	13/08/21	17 Rue de la Treille
GRIMAUD	13/08/21	3877 Route du Littoral
GRIMAUD	18/08/21	25 Rue de la Treille
GRIMAUD	19/08/21	5 RUE DE CLASTRE
GRIMAUD	13/09/21	13 Rue de la Treille
GRIMAUD	28/09/21	17 Rue des Remparts
GRIMAUD	03/12/21	626 Avenue du Peyrat
GRIMAUD	13/12/21	743 ROUTE NATIONALE
GRIMAUD	21/12/21	27 Lotissement le Cros d'Entassi
GRIMAUD	28/12/21	5 Rue des remparts

## Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
GRIMAUD	98

**B.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année**

Il n'y a eu aucun sous-produit évacué sur le système de collecte.

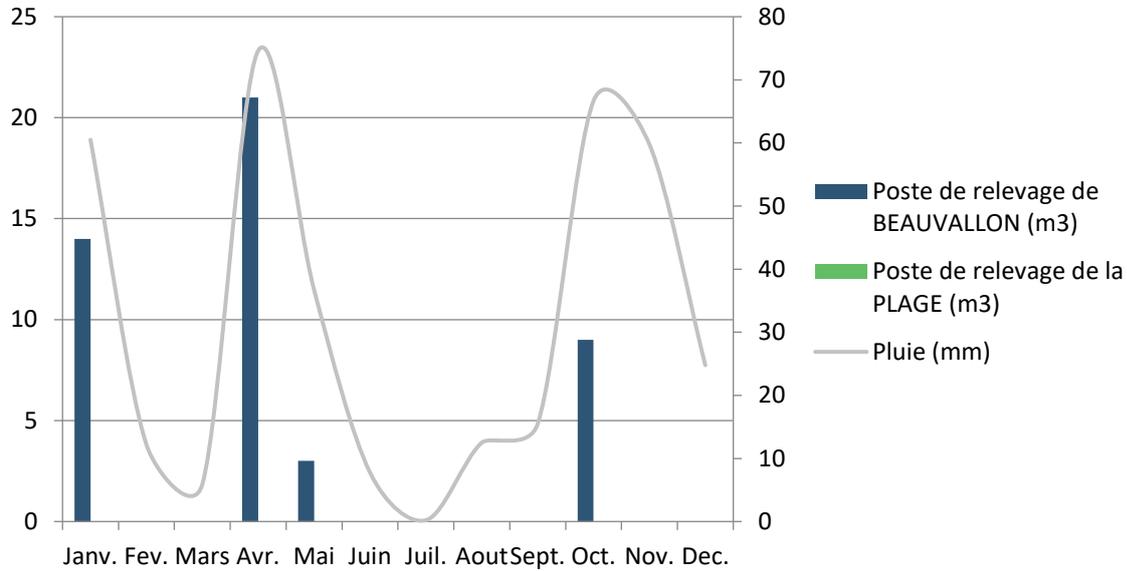


## B.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

### B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 :

#### Volume déversé en point A1



### B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en A1(m³)	Poste de relevage de BEAUVALLON	14	0	0	21	3	0	0	0	0	9	0	0	47
Déversés en A1(m³)	Poste de relevage de la PLAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PLUIE (mm)	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	92	19	6	80	37	7	0	13	15	66	61	28	424



### **B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte**

Pour calculer les charges déversées par temps de pluie, nous avons utilisé les concentrations minimales d'un bilan 24h de l'année n-1 (2020).

Surverses par temps de pluie :

A1- Grimaud	Volume surverse par temps de pluie en m3	Concentration MES en mg/l	Concentration DCO en mg/l	Concentration DBO5 en mg/l	Flux MES en kg/j	Flux DCO en kg/j	Flux DBO5 en kg/j
PR Beauvallon	47	86	43	128	4,0	2,0	6,0
<b>TOTAL en kg/an</b>					<b>4,0</b>	<b>2,0</b>	<b>6,0</b>

Soit un total annuel estimé à :

- 4 kg/an en MES, soit 0,002 % de la charge entrante.
- 2 kg/an en DCO, soit 0,0004 % de la charge entrante.
- 6 kg/an en DBO5, soit 0,003 % de la charge entrante.

### **B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte**

Les déversements du système de collecte se situent sur le PR Beauvallon :

DATE RELEVÉ	Surverse PR Beauvallon en m3	Surverse PR Plage en m3	Pluie en mm
01/01/2021	14	0	30,45
29/04/2021	21	0	25,8
01/05/2021	3	0	12
04/10/2021	9	0	19

En 2021, nous pouvons constater 4 déversements par temps de pluie sur le PR Beauvallon pour un total de 47 m<sup>3</sup>, soit 0.005 % du volume entrant dans la station d'épuration.

Ci-dessous, les fiches de dysfonctionnements associées aux différents déversements :

• **Surverse PR Beauvallon par temps de pluie du 01/01/2021 :**



**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer du Var**  
Service de l'Eau et Biodiversité

**FICHE DE NON CONFORMLITE, D'INTERVENTIONS ET/OU D'INCIDENTS  
SUR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

RESEAU DE COLLECTE ET STATION D'EPURATION.V240216

**- INTERVENTIONS PROGRAMMEES (1)** - Arrêté du 21/07/2015 -  
~~Prévenir au moins 1 mois à l'avance~~ - Arrêté préfectoral du

**- INCIDENTS OU PANNES (1)**  
(sur les dispositifs de traitement, d'acheminement des eaux...)

**- NON RESPECT DE L'AUTOSURVEILLANCE (1)**  
~~(volume prélevé non représentatif des 24 heures, ...)~~

(1) Rayer la mention inutile

Contact du Bureau de lutte contre les pollutions urbaines :	<a href="mailto:ddtm-assainissement@var.gouv.fr">ddtm-assainissement@var.gouv.fr</a> tél.04.94.46.83.83 <a href="mailto:dominique.maumont@var.gouv.fr">dominique.maumont@var.gouv.fr</a> tél : 04 94 46 83 35 0786603177 <a href="mailto:daniel.stroher@var.gouv.fr">daniel.stroher@var.gouv.fr</a> tél. 04.94.46.82.12- 0672253325 <a href="mailto:estelle.wagner@var.gouv.fr">estelle.wagner@var.gouv.fr</a> tél. 04 94 46 80 68 - 06.02.00.94.72
Collectivité concernée :	Grimaud
Station concernée :	PR Beauvallon
Date et heure de début du dysfonctionnement :	Le 1 <sup>er</sup> Janvier 2021 à 18h52.
Date et heure de la connaissance du dysfonctionnement :	Le 1 <sup>er</sup> Janvier 2021 à 18h57.
Elément du système d'assainissement concerné (description ; cause) et localisation précise (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Surverse par temps de pluie (30.45 mm).
Indiquer si le dysfonctionnement a entraîné l'arrêt du traitement ou une altération de la qualité du traitement :	Sans objet
Lieu du déversement ou du by-pass : (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Mer Méditerranée

Date et heure prévisionnelles de retour à un fonctionnement normal :	Le 1 <sup>er</sup> Janvier 2021 à 20h14.
Estimation du volume déversé (eaux by passées ou insuffisamment traitées) et évaluation des flux :  Volume traité durant la période :	PR Beauvallon:  14 m <sup>3</sup> le 1 <sup>er</sup> Janvier 2021 de 18h52 à 20h14.
Action curative mise en œuvre immédiate :	Sans objet
Quelles seront les actions envisagées ultérieurement pour un retour à la normale ?	Sans objet
Évaluation de l'impact du rejet sur le milieu récepteur et mesures pour en limiter les effets :	Pas d'impact visible sur le milieu récepteur.
Observations :	Sans Objet

• **Surverse PR Beauvallon par temps de pluie du 29/04 et 01/05/2021 :**



**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer du Var**  
Service de l'Eau et Biodiversité

**FICHE DE NON CONFORMITE, D'INTERVENTIONS ET/OU D'INCIDENTS  
SUR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

RESEAU DE COLLECTE ET STATION D'EPURATION.V240216

- INTERVENTIONS PROGRAMMEES (1)** - Arrêté du 21/07/2015 -  
~~Prévenir au moins 1 mois à l'avance~~ - Arrêté préfectoral du

- INCIDENTS OU PANNES (1)**  
(sur les dispositifs de traitement, d'acheminement des eaux...)

- NON RESPECT DE L'AUTOSURVEILLANCE (1)**  
(volume prélevé non représentatif des 24 heures, ...)

(1) Rayer la mention inutile

Contact du Bureau de lutte contre les pollutions urbaines :	<a href="mailto:ddtm-assainissement@var.gouv.fr">ddtm-assainissement@var.gouv.fr</a> tél.04.94.46.83,83 <a href="mailto:dominique.maumont@var.gouv.fr">dominique.maumont@var.gouv.fr</a> tél : 04 94 46 83 35 0786603177 <a href="mailto:daniel.stroher@var.gouv.fr">daniel.stroher@var.gouv.fr</a> tél. 04.94.46.82.12- 0672253325 <a href="mailto:estelle.wagner@var.gouv.fr">estelle.wagner@var.gouv.fr</a> tél. 04 94 46 80 68 - 06.02.00.94.72
Collectivité concernée : Station concernée :	Grimaud PR Beauvallon
Date et heure de début du dysfonctionnement :	Le 29 Avril 2021 à 14h43.
Date et heure de la connaissance du dysfonctionnement :	Le 29 Avril 2021 à 14h43.
Elément du système d'assainissement concerné (description ; cause) et localisation précise (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Surverses par temps de pluie : 25.8 mm le 29/04 12.2 mm le 01/05
Indiquer si le dysfonctionnement a entraîné l'arrêt du traitement ou une altération de la qualité du traitement :	Sans objet

Lieu du déversement ou du by-pass : (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Mer Méditerranée
Date et heure prévisionnelles de retour à un fonctionnement normal :	Le 1 <sup>er</sup> Mai 2021 à 20h35
Estimation du volume déversé (eaux by passées ou insuffisamment traitées) et évaluation des flux :	PR Beauvallon:  21 m <sup>3</sup> le 29 Avril 2021 de 14h43 à 15h54.
Volume traité durant la période :	3 m <sup>3</sup> le 1 <sup>er</sup> Mai 2021 de 20h22 à 20h35.
Action curative mise en œuvre immédiate :	Sans objet
Quelles seront les actions envisagées ultérieurement pour un retour à la normale ?	Sans objet
Évaluation de l'impact du rejet sur le milieu récepteur et mesures pour en limiter les effets :	Pas d'impact visible sur le milieu récepteur.
Observations :	Sans Objet



• **Surverse PR Beauvallon par temps de pluie du 04/10/2021 :**



**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer du Var**  
Service de l'Eau et Biodiversité

**FICHE DE NON CONFORMLITE, D'INTERVENTIONS ET/OU D'INCIDENTS  
SUR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

RESEAU DE COLLECTE ET STATION D'EPURATION.V240216

**- INTERVENTIONS PROGRAMMEES (1)** - Arrêté du 21/07/2015 -  
~~Prévenir au moins 1 mois à l'avance~~ - Arrêté préfectoral du

**- INCIDENTS OU PANNES (1)**  
 (sur les dispositifs de traitement, d'acheminement des eaux...)

**- NON RESPECT DE L'AUTOSURVEILLANCE (1)**  
 (volume prélevé non représentatif des 24 heures,...)

(1) Rayer la mention inutile

Contact du Bureau de lutte contre les pollutions urbaines :	<a href="mailto:ddtm-assainissement@var.gouv.fr">ddtm-assainissement@var.gouv.fr</a> tél.04.94.46.83.83 <a href="mailto:dominique.maumont@var.gouv.fr">dominique.maumont@var.gouv.fr</a> tél : 04 94 46 83 35 0786603177 <a href="mailto:daniel.stroher@var.gouv.fr">daniel.stroher@var.gouv.fr</a> tél. 04.94.46.82.12- 0672253325 <a href="mailto:estelle.wagner@var.gouv.fr">estelle.wagner@var.gouv.fr</a> tél. 04 94 46 80 68 - 06.02.00.94.72
Collectivité concernée :	Grimaud
Station concernée :	PR Beauvallon
Date et heure de début du dysfonctionnement :	Le 04 Octobre 2021 à 17h24.
Date et heure de la connaissance du dysfonctionnement :	Le 04 Octobre 2021 à 17h27.
Elément du système d'assainissement concerné (description ; cause) et localisation précise (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Surverses par temps de pluie (12mm). Pluie de forte intensité sur une courte période.
Indiquer si le dysfonctionnement a entraîné l'arrêt du traitement ou une altération de la qualité du traitement :	Sans objet
Lieu du déversement ou du by-pass : (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Mer Méditerranée



Date et heure prévisionnelles de retour à un fonctionnement normal :	Le 04 Octobre 2021 à 17h49
Estimation du volume déversé (eaux by passées ou insuffisamment traitées) et évaluation des flux :	PR Beauvallon:
Volume traité durant la période :	9 m <sup>3</sup> le 04 Octobre 2021 de 17h24 à 17h49
Action curative mise en œuvre immédiate :	Sans objet
Quelles seront les actions envisagées ultérieurement pour un retour à la normale ?	Sans objet
Évaluation de l'impact du rejet sur le milieu récepteur et mesures pour en limiter les effets :	Pas d'impact visible sur le milieu récepteur.
Observations :	Sans Objet

### **B.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte**

**Audit autosurveillance réseau réalisé par DEKRA le 09/11/2021 :**

CDAR – 2021 – 060883068001 – GRIMAUD – RI

**V-DIAGNOSTIC DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES MATERIELS****V-1 P.R. BEAUVALLON**

GRIMAUD (83) le 09/11/2021		Point 6 P.R. Beauvallon	
Mesure de débit en écoulement à surface libre		Oui	Non
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2	L'implantation du point de mesure est elle judicieuse ?	X	
3	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc...) ?	X	
5	L'implantation du capteur est elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6	Existe t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8	La loi hydraulique $Q=f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9	Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur, du débit et du volume ?	X	
10	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées *	X	
11	Le report des informations sur la supervision est il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12	Existe il une fiche de suivi ?	X	
13	La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
<b>CONFORMITÉ</b>		<b>Oui</b>	

**Commentaires :** Des mesures comparatives ont été réalisées entre le débitmètre installé au Point A1 (P.R. Beauvallon) et un leurre simulant plusieurs hauteurs de surverse. Les écarts constatés sont inférieurs à l'EMT fixé à 10%. Le dispositif en place est donc en capacité de produire des données fiables.

## V-2 P.R. PLAGE

GRIMAUD (83) le 09/11/2021		Point 5 P.R. Plage	
Mesure de débit en écoulement à surface libre		Oui	Non
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2	L'implantation du point de mesure est elle judicieuse ?	X	
3	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc...) ?	X	
5	L'implantation du capteur est elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6	Existe t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8	La loi hydraulique $Q=f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9	Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur, du débit et du volume ?	X	
10	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées *	X	
11	Le report des informations sur la supervision est il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12	Existe il une fiche de suivi ?	X	
13	La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
CONFORMITÉ		Oui	

**Commentaires :** Des mesures comparatives ont été réalisées entre le débitmètre installé au Point A1 (P.R Plage) et un leurre simulant plusieurs hauteurs de surverse. Les écarts constatés sont inférieurs à l'EMT fixé à 10%. Le dispositif en place est donc en capacité de produire des données fiables.

## VIII- CONCLUSIONS

L'ensemble des dispositifs de débit en place répond aux exigences de l'Agence de l'Eau et aux normes en vigueur. L'exploitant assure le suivi métrologique selon les recommandations demandées et à la périodicité définie.

## B.7. FAITS MARQUANTS

- En février 2021, la société SA LAROSE a dépoté illégalement dans le réseau d'assainissement. Un courrier a été envoyé à la société.
- Une campagne de mesures de conductivité a été menée sur les PR de Port Grimaud en juin. Des taux élevés en conductivité ont été constatés sur différents postes. Une présentation aux responsables du port et au DST de Grimaud est programmée.
- Pour donner suite à des plaintes pour des odeurs, une investigation a été faite sur la ZA du Grand Pont. Cette pollution était due aux effluents de la blanchisserie Blanc Azur. Il a été constaté des défauts d'étanchéité sur les regards privés. L'entreprise a effectué les travaux d'étanchéité. Une convention de rejet doit être établie avec cette entreprise.



- Il a été réalisé un contrôle inopiné de la coopérative le 14 septembre. Les mesures ont révélé un Ph de 4.5 alors que leur norme de rejet doit être comprise entre 6.5 et 8.5.
  
- Réalisation de la seconde étude H2S, en août, sur les postes de relèvement suivants :
  - Place du Sud,
  - Capitainerie,
  - Place du marché,
  - Echangeur,
  - Ecole de Blaquière,
  - Blaquière 1,
  - Blaquière 2
  - Golf Up

## B.8. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

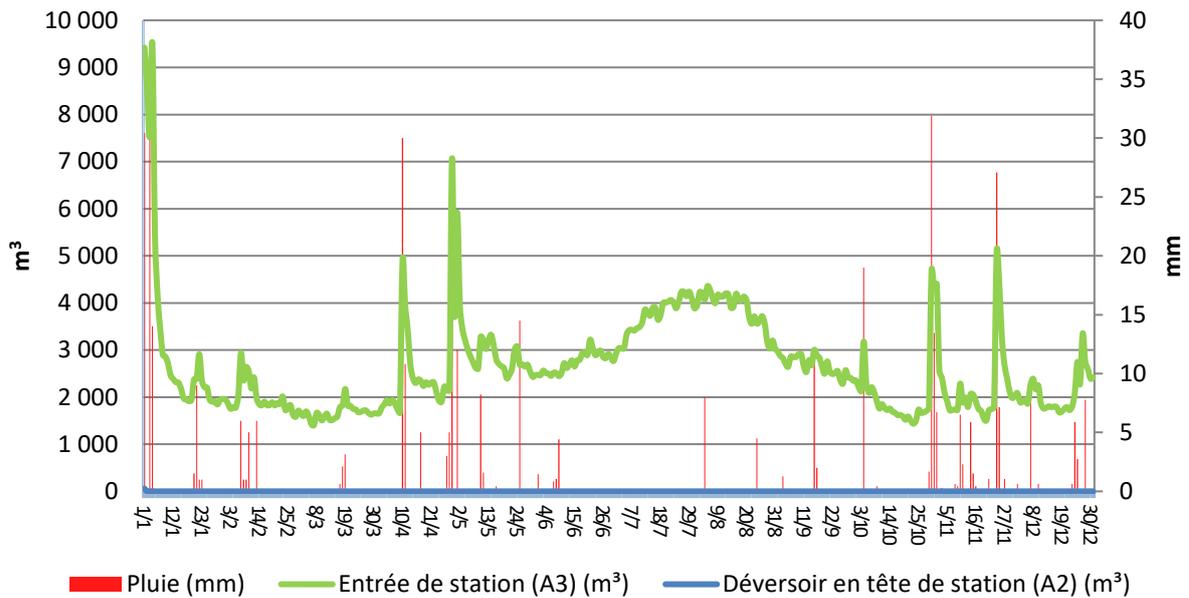
Le système de collecte est considéré conforme.

# C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - GRIMAUD - STEP - 55100 EH

## C.1. LA CHARGE HYDRAULIQUE

### C.1.1. Impact des précipitations sur le volume entrant

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m<sup>3</sup>/j

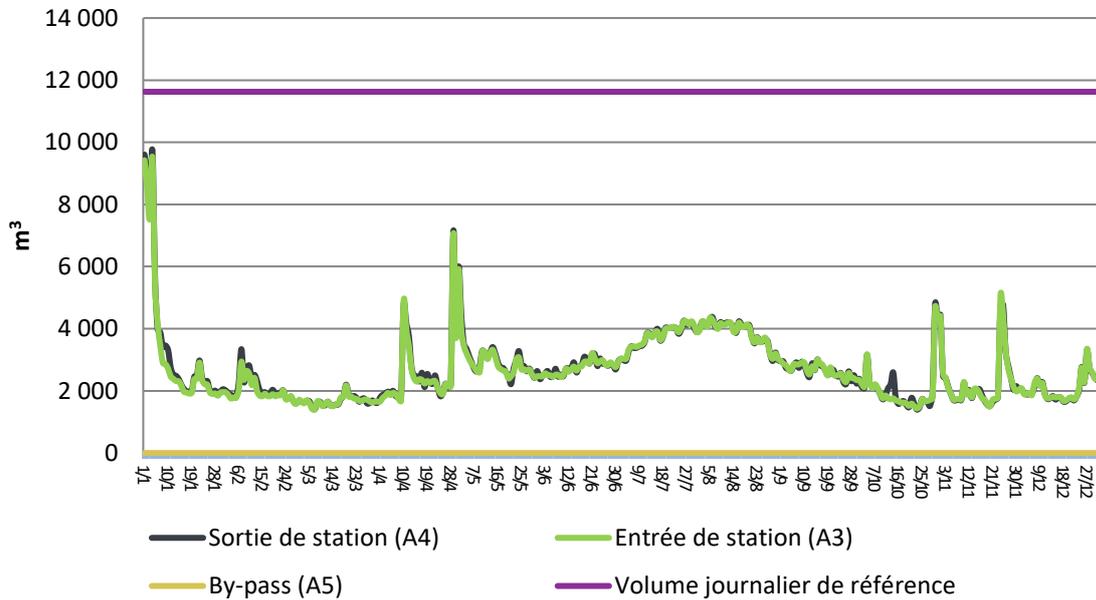


On constate que les volumes d'entrée sont fortement influencés par les précipitations. En effet, à chaque évènement pluvieux, nous pouvons observer un pic hydraulique. De plus, cette station étant placée en zone touristique, les volumes de la période estivale sont plus importants que le reste de l'année.



### C.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m<sup>3</sup>/j



Le débit de référence de la station est de 11 627 m<sup>3</sup>/j. Il n'a pas été dépassé au cours de l'année 2021.

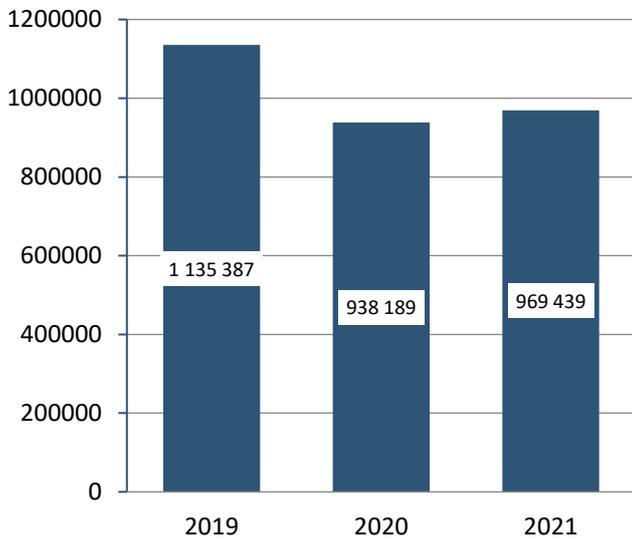
Les écarts mensuels sont inférieurs à 10% :

Mois	Volume Entrée en m <sup>3</sup>	Volume Sortie en m <sup>3</sup>	By pass en m <sup>3</sup>	Ecart en %
Janvier	101888	106987	0	-4,88%
Février	55467	58151	0	-4,72%
Mars	51606	51701	0	-0,18%
Avril	75359	77280	0	-2,52%
Mai	92036	94244	0	-2,37%
Juin	82045	82557	0	-0,62%
Juillet	115613	115135	0	0,41%
Août	120200	120526	0	-0,27%
Septembre	80171	79593	0	0,72%
Octobre	62606	64205	0	-2,52%
Novembre	68019	68140	0	-0,18%
Décembre	64429	63987	0	0,69%

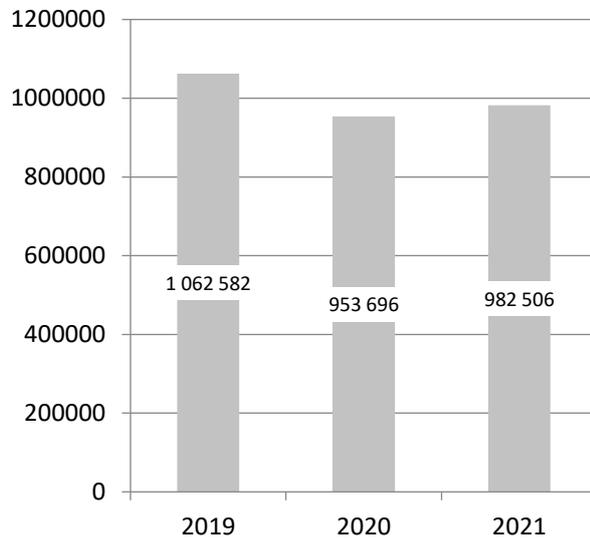
### C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2019	67 867	71 174	58 625	91 718	79 271	86 902	112 559	121 447	81 561	69 799	159 201	135 263	1 135 387
	2020	65 201	49 502	63 104	62 669	78 257	84 065	125 797	137 863	92 026	77 647	41 291	60 767	938 189
	2021	101 888	55 467	51 606	75 359	92 036	82 045	115 613	120 200	80 171	62 606	68 019	64 429	969 439
Sortie de station (A4) (m3)	2019	70 980	67 653	55 056	84 488	73 242	79 616	103 000	114 803	83 450	67 144	134 634	128 516	1 062 582
	2020	66 626	45 417	59 391	59 104	72 495	79 105	127 445	146 962	100 752	85 458	45 182	65 759	953 696
	2021	106 987	58 151	51 701	77 280	94 244	82 557	115 135	120 526	79 593	64 205	68 140	63 987	982 506
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2019	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
	2020	0	0	0	0	0	0	0	0	469	0	0	0	469
	2021	62	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62
By-pass (A5) (m3)	2019	0	0	0	0	0	78	0	0	0	403	24 230	5 811	30 522
	2020	0	0	0	0	751	50	0	0	0	0	0	0	801
	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pluie (mm)	2019	52	44	4	118	34	0	23	1	55	149	428	130	1 038
	2020	21	3	45	91	85	48	4	0	61	21	35,5	80,5	495
	2021	91,95	19,2	5,88	79,6	36,72	7,77	0,21	12,5	15,47	66,88	62,07	26,46	424,71

Evolution du volume annuel  
Entrée de station (A3) en m<sup>3</sup>

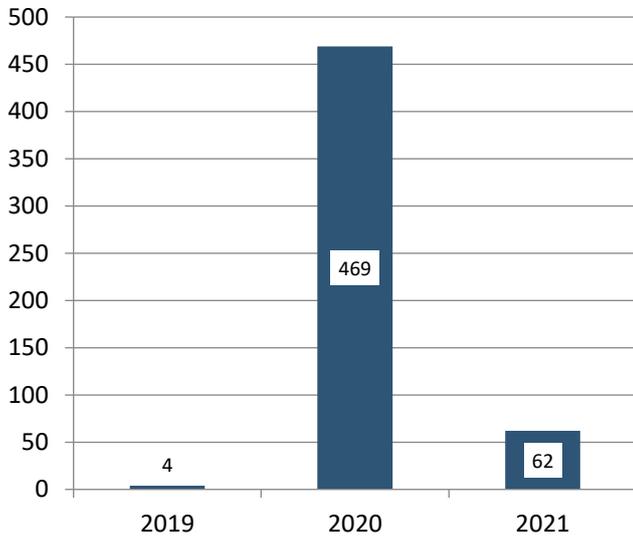


Evolution du volume annuel  
Sortie de station (A4) en m<sup>3</sup>

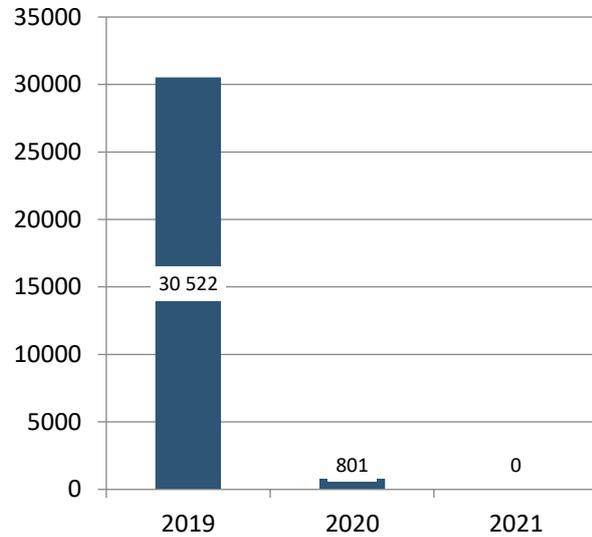


On note une légère augmentation de 3,3 % des volumes d'entrée en 2021.

**Evolution du volume annuel  
 Déversoir en tête de station (A2) en m<sup>3</sup>**



**Evolution du volume annuel  
 By Pass de station (A5) en m<sup>3</sup>**



**Récapitulatifs des déversements en tête :**

Sur la nouvelle station, il y a deux déversoirs en tête de station. Un se situe sur le PR Echangeur et le second à l'entrée de la station au niveau de la zone ATEX.

DATE RELEVÉ	Entrée de station en m3	Surverse PR Echangeur en m3	Pluie en mm
01/01/2021	9422	58	30,45
03/01/2021	7537	0	35
04/01/2021	9503	4	14

**Système de traitement :**

Soit 2 déversements en tête de station au niveau du PR Echangeur, par temps de pluie, pour un total de 62 m<sup>3</sup> qui représente 0,006% du volume entrant dans la station d'épuration.

**Récapitulatifs des by-pass :**

Il n'y a eu aucun by-pass (A5) en 2021.

Ci-dessous, les fiches de dysfonctionnements associée aux déversements :



• **Surverse par temps de pluie PR Echangeur du 01/01/2021 :**



**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer du Var**  
Service de l'Eau et Biodiversité

**FICHE DE NON CONFORLMIITE, D'INTERVENTIONS ET/OU D'INCIDENTS  
SUR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

RESEAU DE COLLECTE ET STATION D'EPURATION.V240216

**- INTERVENTIONS PROGRAMMEES (1)** - Arrêté du 21/07/2015 -  
~~Prévenir au moins 1 mois à l'avance~~ - Arrêté préfectoral du

**- INCIDENTS OU PANNES (1)**  
(sur les dispositifs de traitement, d'acheminement des eaux...)

**- NON RESPECT DE L'AUTOSURVEILLANCE (1)**  
~~(volume prélevé non représentatif des 24 heures, ...)~~

(1) Rayer la mention inutile

Contact du Bureau de lutte contre les pollutions urbaines :	<a href="mailto:ddtm-assainissement@var.gouv.fr">ddtm-assainissement@var.gouv.fr</a> tél.04.94.46.83.83 <a href="mailto:dominique.maumont@var.gouv.fr">dominique.maumont@var.gouv.fr</a> tél : 04 94 46 83 35 0786603177 <a href="mailto:daniel.stroher@var.gouv.fr">daniel.stroher@var.gouv.fr</a> tél. 04.94.46.82.12- 0672253325 <a href="mailto:estelle.wagner@var.gouv.fr">estelle.wagner@var.gouv.fr</a> tél. 04 94 46 80 68 - 06.02.00.94.72
Collectivité concernée : Station concernée :	Grimaud PR Echangeur
Date et heure de début du dysfonctionnement :	Le 1 <sup>er</sup> Janvier 2021 à 18h07
Date et heure de la connaissance du dysfonctionnement :	Le 1 <sup>er</sup> Janvier 2021 à 18h11
Élément du système d'assainissement concerné (description ; cause) et localisation précise (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Surverse par temps de pluie (30.45 mm) .
Indiquer si le dysfonctionnement a entraîné l'arrêt du traitement ou une altération de la qualité du traitement :	Sans objet
Lieu du déversement ou du by-pass : (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Mer Méditerranée

Date et heure prévisionnelles de retour à un fonctionnement normal :	Le 1 <sup>er</sup> Janvier 2021 à 20h16.
Estimation du volume déversé (eaux by passées ou insuffisamment traitées) et évaluation des flux :	PR Echangeur:
Volume traité durant la période :	58 m <sup>3</sup> le 1 <sup>er</sup> Janvier 2021 entre 18h07 et 20h16 par intermittence pendant 50 min.
Action curative mise en œuvre immédiate :	Sans objet
Quelles seront les actions envisagées ultérieurement pour un retour à la normale ?	Sans objet
Évaluation de l'impact du rejet sur le milieu récepteur et mesures pour en limiter les effets :	Pas d'impact visible sur le milieu récepteur.
Observations :	Sans Objet

• **Surverse par temps de pluie PR Echangeur du 04/01/2021 :**



**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer du Var**  
Service de l'Eau et Biodiversité

**FICHE DE NON CONFORMITE, D'INTERVENTIONS ET/OU D'INCIDENTS  
SUR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

RESEAU DE COLLECTE ET STATION D'EPURATION.V240216

~~- INTERVENTIONS PROGRAMMEES (1) - Arrêté du 21/07/2015 -  
Prévenir au moins 1 mois à l'avance - Arrêté préfectoral du~~

~~- INCIDENTS OU PANNES (1)  
(sur les dispositifs de traitement, d'acheminement des eaux...)~~

~~- NON RESPECT DE L'AUTOSURVEILLANCE (1)  
(volume prélevé non représentatif des 24 heures, ....)~~

(1) Rayer la mention inutile

Contact du Bureau de lutte contre les pollutions urbaines :	<a href="mailto:ddtm-assainissement@var.gouv.fr">ddtm-assainissement@var.gouv.fr</a> tél.04.94.46.83.83 <a href="mailto:dominique.maumont@var.gouv.fr">dominique.maumont@var.gouv.fr</a> tél : 04 94 46 83 35 0786603177 <a href="mailto:daniel.stroher@var.gouv.fr">daniel.stroher@var.gouv.fr</a> tél. 04.94.46.82.12- 0672253325 <a href="mailto:estelle.wagner@var.gouv.fr">estelle.wagner@var.gouv.fr</a> tél. 04 94 46 80 68 - 06.02.00.94.72
Collectivité concernée :	Grimaud
Station concernée :	PR Echangeur
Date et heure de début du dysfonctionnement :	Le 04 Janvier 2021 à 13h47
Date et heure de la connaissance du dysfonctionnement :	Le 04 Janvier 2021 à 14h00
Elément du système d'assainissement concerné (description ; cause) et localisation précise (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Surverse par temps de pluie (10 mm) .
Indiquer si le dysfonctionnement a entraîné l'arrêt du traitement ou une altération de la qualité du traitement :	Sans objet
Lieu du déversement ou du by-pass : (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Mer Méditerranée

Date et heure prévisionnelles de retour à un fonctionnement normal :	Le 04 Janvier 2021 à 14h45.
Estimation du volume déversé (eaux by passées ou insuffisamment traitées) et évaluation des flux :	PR Echangeur:
Volume traité durant la période :	4 m <sup>3</sup> le 04 Janvier 2021 entre 13h47 et 14h45 par intermittence pendant 15 min.
Action curative mise en œuvre immédiate :	Sans objet
Quelles seront les actions envisagées ultérieurement pour un retour à la normale ?	Sans objet
Évaluation de l'impact du rejet sur le milieu récepteur et mesures pour en limiter les effets :	Pas d'impact visible sur le milieu récepteur.
Observations :	Sans Objet

## C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

**Volume réglementaire entrée  $V_e$  = Volume (A2 + A3 + A7)**

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

**Volume réglementaire sortie  $V_s$  = Volume (A2 + A4 + A5)**

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

**Flux réglementaire entrée  $F_e$  = Flux (A2 + A3 + A7)**

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

**Flux réglementaire sortie  $F_s$  = Flux (A2 + A4 + A5)**

- Sortie de la station (A4)



- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

**Concentration réglementaire  $Cr = 1000 * Fr/Vr$  (Ce : entrée ; Cs : sortie)**

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

**Rendement réglementaire  $Rdtr = 100 \times [1 - (Fs / Fe)]$**

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

**C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles**

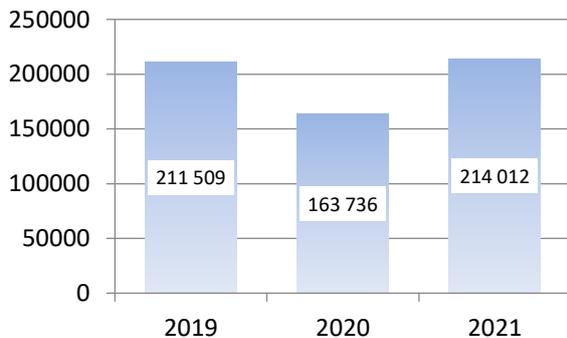
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

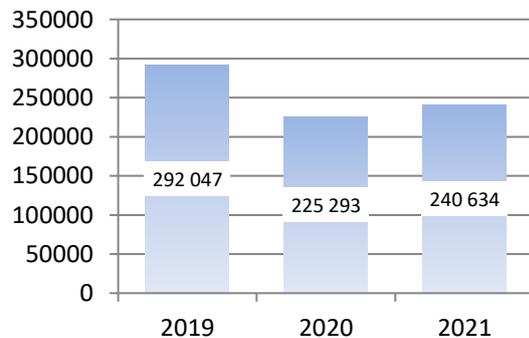
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m<sup>3</sup>) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m<sup>3</sup>) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m<sup>3</sup>)] x 365 /1000

**Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an**

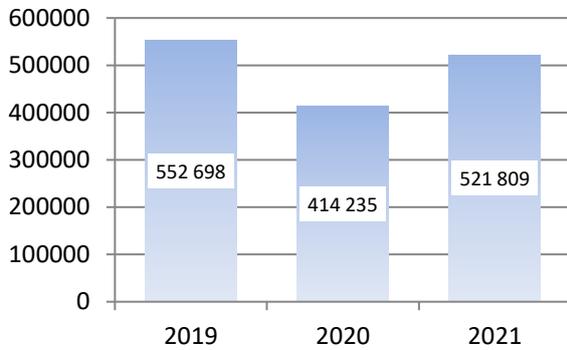


**Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an**

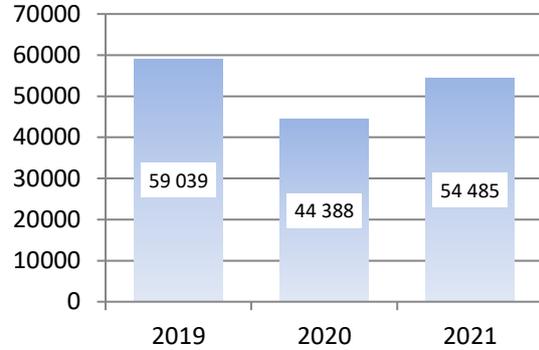




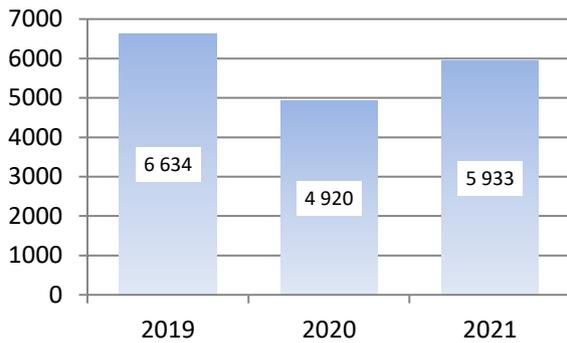
**Evolution des charges entrantes  
 totales annuelles  
 DCO en kg/an**



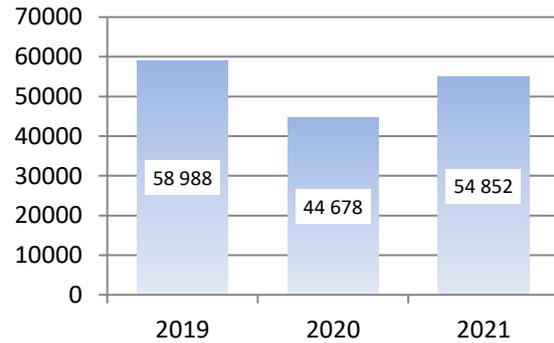
**Evolution des charges entrantes  
 annuelles  
 Azote Kjeldhal en kg/an**



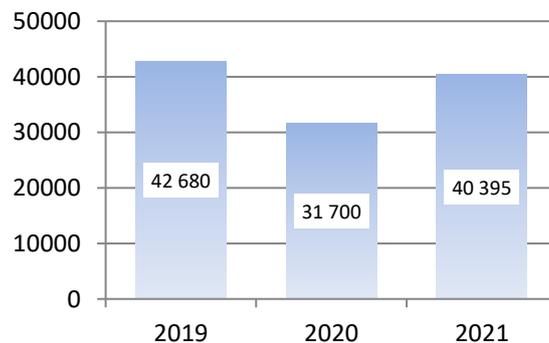
**Evolution des charges entrantes  
 totales annuelles  
 Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes  
 totales annuelles  
 Azote Global en kg/an**



**Evolution des charges entrantes  
 totales annuelles  
 Azote Ammoniacal en kg/an**



En 2021 nous pouvons constater une augmentation générale de la charge entrante sur l'ensemble des paramètres. Ceci pourrait s'expliquer par la diminution de 14,2% de la pluviométrie entre 2020 et 2021. Les effluents d'entrée sont alors moins impactés par le phénomène de dilution suite aux entrées d'eaux claires parasites. De plus l'activité touristique a repris après l'année de pandémie





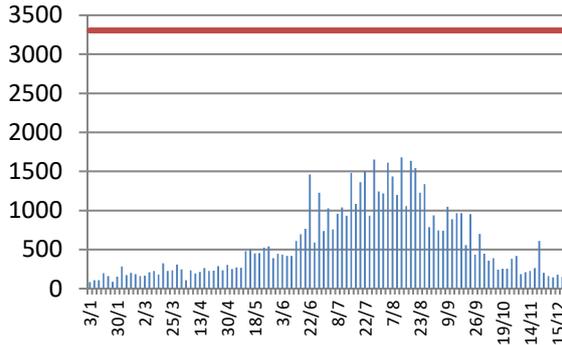
### C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

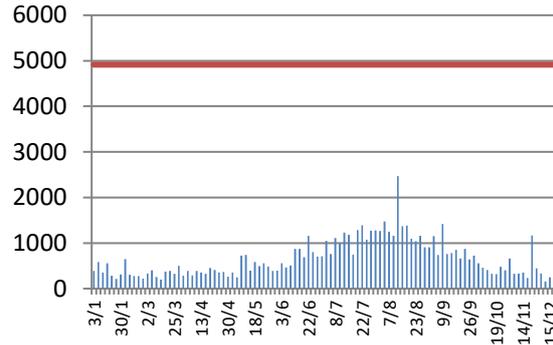
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire  $Fe$  kg/j = Concentration réglementaire  $Ce$  (mg/L) x Volume réglementaire entrée  $Ve$  (m<sup>3</sup>) / 1000

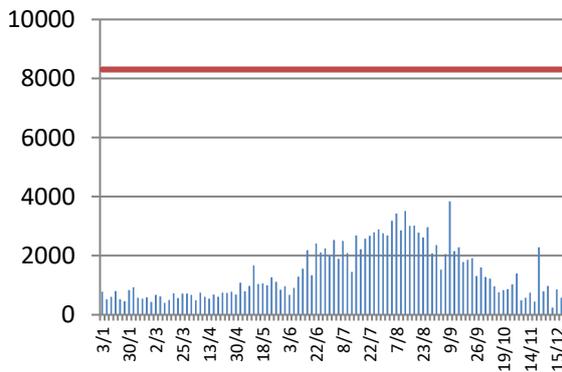
**Charge entrante  
DBO5 en kg/j**



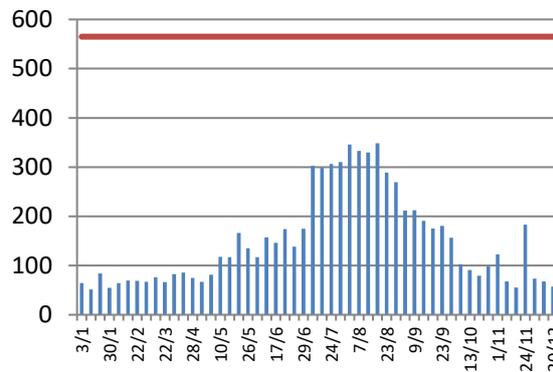
**Charge entrante  
MES en kg/j**



**Charge entrante  
DCO en kg/j**

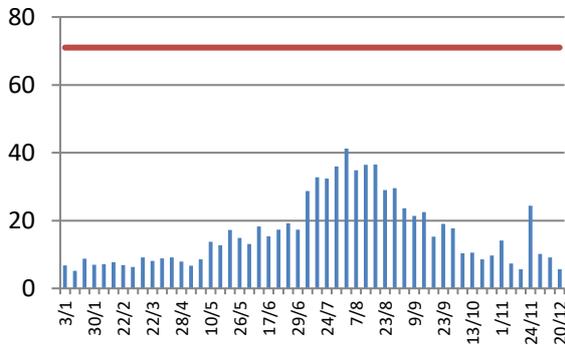


**Charge entrante  
Azote Kjeldhal en kg/j**

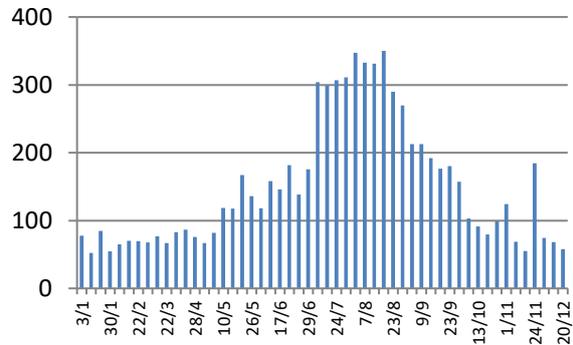




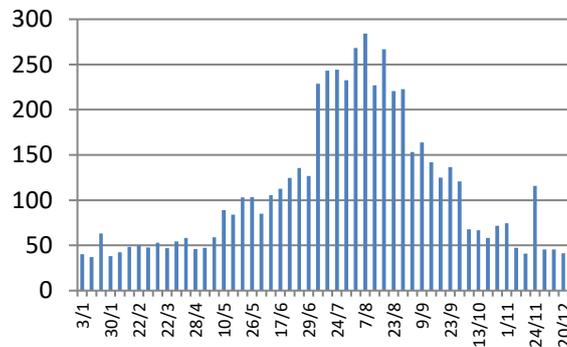
**Charge entrante  
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante  
Azote global en kg/j**



**Charge entrante  
Azote ammoniacal en kg/j**



Charge moyenne hydraulique : 23 % du débit de référence 11 627/j.

La station fonctionne à environ 17,7 % par rapport à sa charge organique maximum admissible (3 305 kg/j de DBO5)

Il n'y a eu aucune surcharge organique, en 2021.

### **C.2.3. La pollution déversée en tête de station**

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m<sup>3</sup>) / 1000

Pour les déversements en tête de station par temps de pluie et hors bilan 24h, nous avons décidé de calculer le flux déversé en prenant en compte les concentrations les plus faibles reçues sur la station en 2020.

A2- STEP Grimaud	Volume surverse par temps sec en m3	Concentration MES en mg/l	Concentration DCO en mg/l	Concentration DBO5 en mg/l	Flux MES en kg/j	Flux DCO en kg/j	Flux DBO5 en kg/j
PR Echangeur	62	86	43	128	5,3	2,7	7,9
<b>TOTAL en kg/an</b>					<b>5,3</b>	<b>2,7</b>	<b>7,9</b>

La charge totale estimée rejetée sur le point A2 pour 2021 est de :

- **5,3 kg/an de MES**, soit 0,002 % de la charge entrante.
- **2,7 kg/an de DCO**, soit 0,0005 % de la charge entrante.
- **7,9 kg/an de DBO5**, soit 0,004 % de la charge entrante.



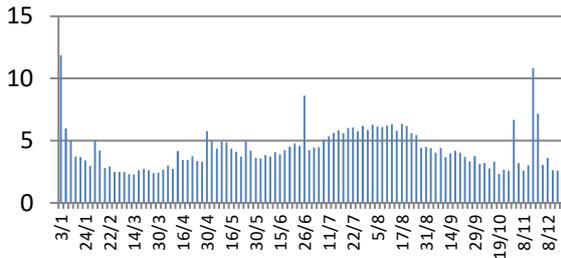


### C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

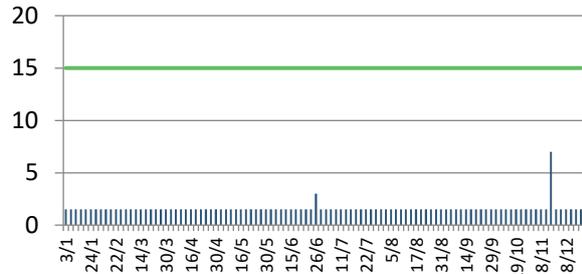
Flux réglementaire sortie  $F_s$  kg/j = Concentration réglementaire sortie  $C_s$  (mg/L) x Volume réglementaire sortie  $V_s$  (m<sup>3</sup>)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

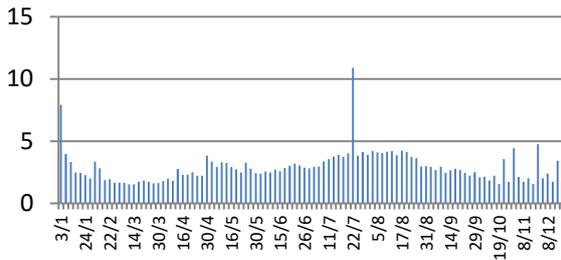
**Charge sortante DBO5 en kg/j**



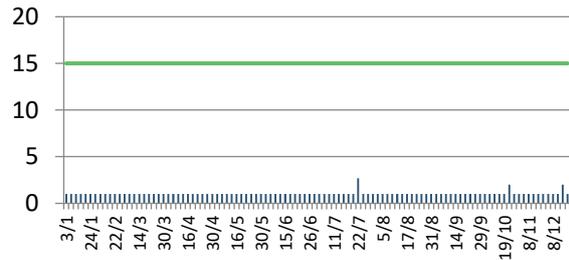
**Concentration sortante DBO5 en mg/l**



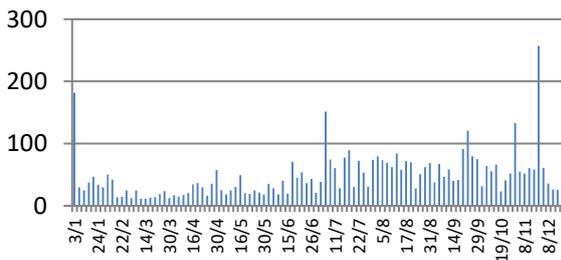
**Charge sortante MES en kg/j**



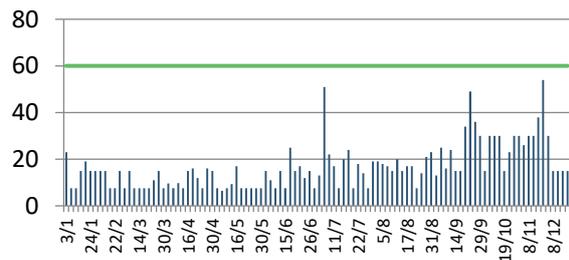
**Concentration sortante MES en mg/l**



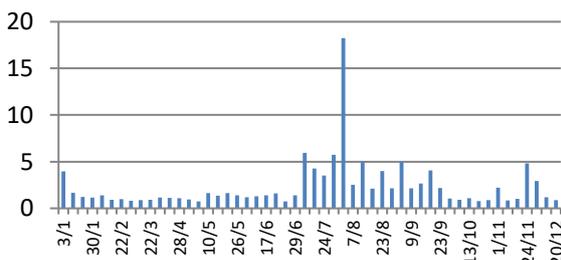
**Charge sortante DCO en kg/j**



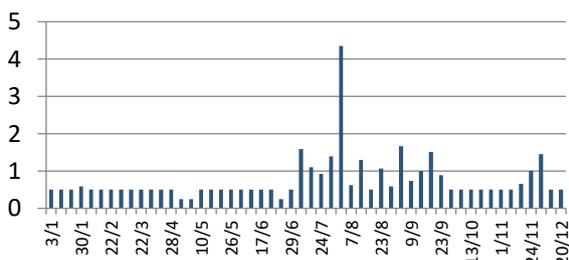
**Concentration sortante DCO en mg/l**



**Charge sortante Azote Kjeldhal en kg/j**

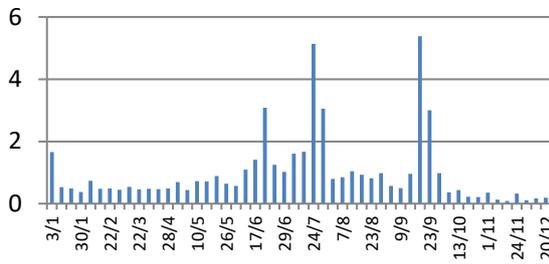


**Concentration sortante Azote Kjeldhal en mg/l**

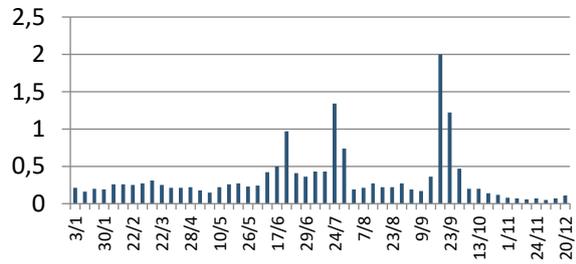




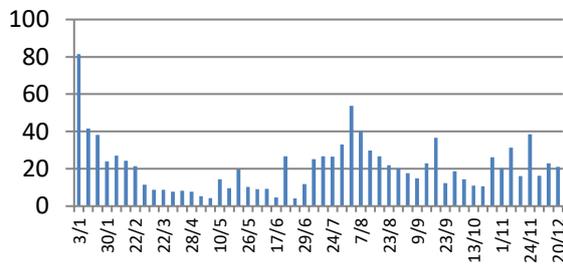
**Charge sortante  
Phosphore en kg/j**



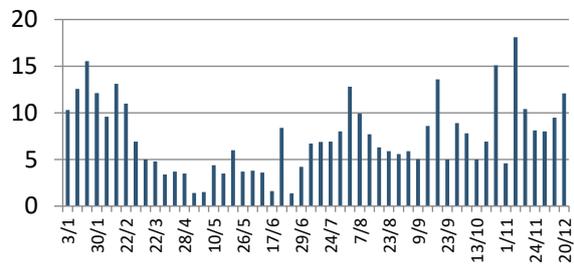
**Concentration sortante Phosphore  
en mg/l**



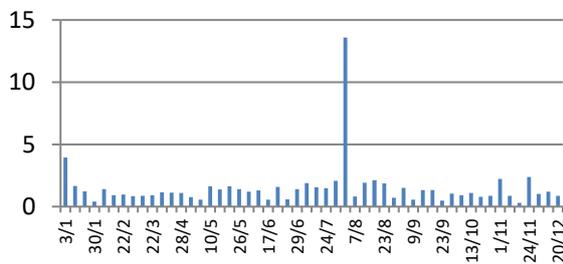
**Charge sortante  
Azote global en kg/j**



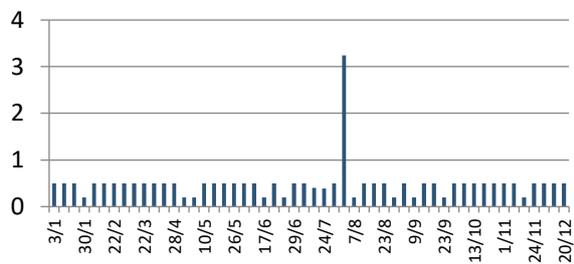
**Concentration sortante Azote  
global en mg/l**



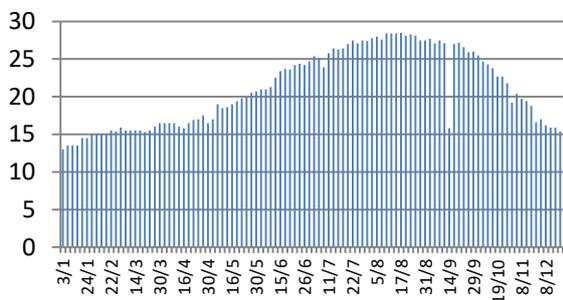
**Charge sortante  
Azote ammoniacal en kg/j**



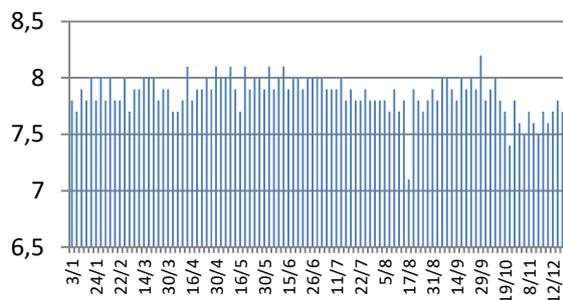
**Concentration sortante Azote  
ammoniacal en mg/l**



**Température en sortie en °C**



**pH en sortie**





### C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire  $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

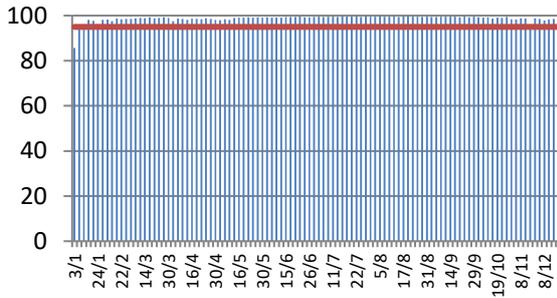
**Flux réglementaire entrée  $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$**

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

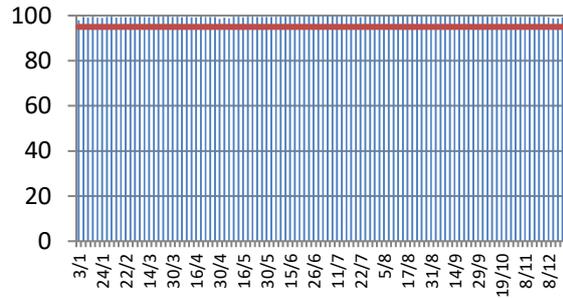
**Flux réglementaire sortie  $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$**

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

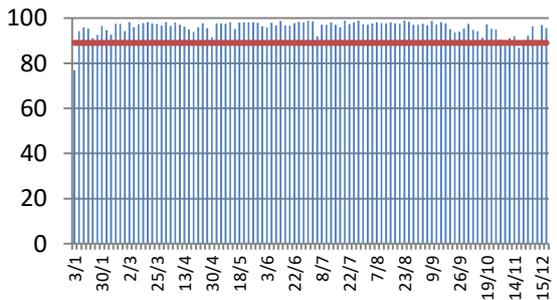
**Rendement DBO5 en %**



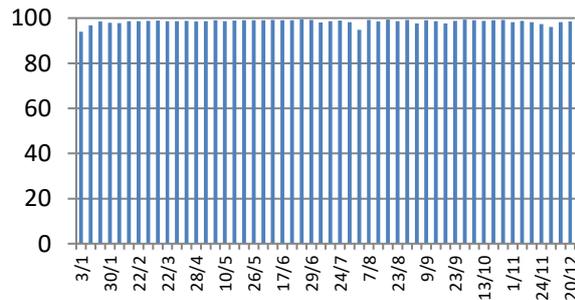
**Rendement MES en %**



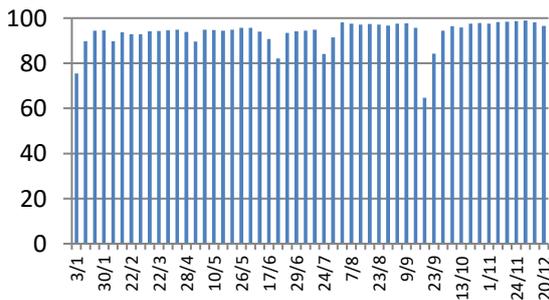
**Rendement DCO en %**



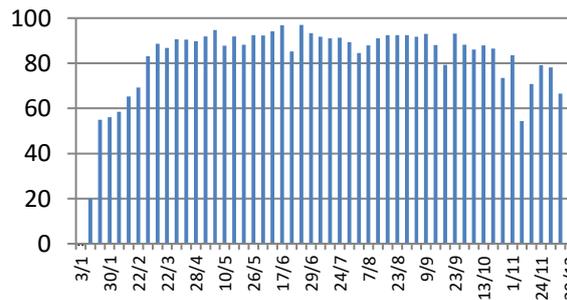
**Rendement Azote Kjeldhal en %**



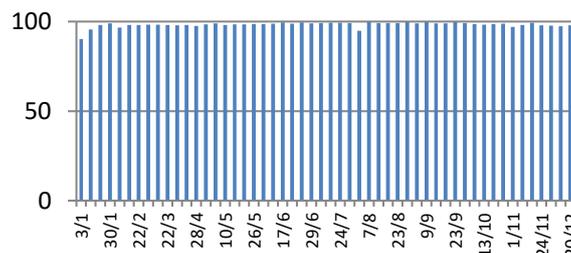
**Rendement Phosphore en %**



**Rendement Azote Global en %**



**Rendement Azote Ammoniacal en %**





Ci-dessous, les fiches de déclaration correspondantes aux reports de bilan :

• **Report bilan du 11/04 au 28/04/2021 :**



**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer du Var**  
Service de l'Eau et Biodiversité

**FICHE DE NON CONFORMITE, D'INTERVENTIONS ET/OU D'INCIDENTS  
SUR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

RESEAU DE COLLECTE ET STATION D'EPURATION.V240216

**- INTERVENTIONS PROGRAMMEES (1)** - Arrêté du 21/07/2015 -  
Prévenir au moins 1 mois à l'avance - Arrêté préfectoral du

**- INCIDENTS OU PANNES (1)**  
 (sur les dispositifs de traitement, d'acheminement des eaux...)

**- NON RESPECT DE L'AUTOSURVEILLANCE (1)**  
 (volume prélevé non représentatif des 24 heures, ...)

(1) Rayer la mention inutile

Contact du Bureau de lutte contre les pollutions urbaines :	<a href="mailto:ddtm-assainissement@var.gouv.fr">ddtm-assainissement@var.gouv.fr</a> tél.04.94.46.83.83 <a href="mailto:dominique.maumont@var.gouv.fr">dominique.maumont@var.gouv.fr</a> tél : 04 94 46 83 35 0786603177 <a href="mailto:daniel.stroher@var.gouv.fr">daniel.stroher@var.gouv.fr</a> tél. 04.94.46.82.12- 0672253325 <a href="mailto:estelle.wagner@developpement-durable.gouv.fr">estelle.wagner@developpement-durable.gouv.fr</a> tél. 04 94 46 80 68 - 06.02.00.94.72
Collectivité concernée :	Grimaud
Station concernée :	Step de Grimaud
Date et heure de début du dysfonctionnement :	Bilan d'autosurveillance du 11/04/2021
Date et heure de la connaissance du dysfonctionnement :	Le 12/04/2021 à 8h00
Élément du système d'assainissement concerné (description ; cause) et localisation précise (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Bilan 24h non représentatif suite à l'arrêt prématuré des préleveurs étant donné le volume important traité (précipitations importantes).  Perte de données d'archives dans la supervision du 10/04/2021 (8h10) au 11/04/2021 (11h10).
Indiquer si le dysfonctionnement a entraîné l'arrêt du traitement ou une altération de la qualité du traitement :	Sans objet



Lieu du déversement ou du by-pass : (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Mer Méditerranée
Date et heure prévisionnelles de retour à un fonctionnement normal :	Sans objet
Estimation du volume déversé (eaux by passées ou insuffisamment traitées) et évaluation des flux :  Volume traité durant la période :	Sans objet
Action curative mise en œuvre immédiate :	Sans objet
Quelles seront les actions envisagées ultérieurement pour un retour à la normale ?	Reprogrammation d'un bilan le 28/04/2021.
Évaluation de l'impact du rejet sur le milieu récepteur et mesures pour en limiter les effets :	Sans objet
Observations :	Sans Objet

• **Report bilan du 09/06 au 15/07/2021 :**

 SAUR DIRECTION REGIONALE ALPES MEDITERRANEE AGENCE : COTE D'AZUR - CORSE Fiche de suivi de dysfonctionnement- Eau Usée				
AGENCE :	COTE D'AZUR		SECTEUR :	VAR LITTORAL -n°2/2021
DESIGNATION				
Ouvrage : STEP, PR, Réseau	Commune ou lieu-dit concernée :	Date d'apparition :	Origine : AutoS, AutoC	Causes : Report de bilan, Résultats d'analyses,....
STEP	GRIMAUD	09/07/2021	Auto S	Hors délai + erreur enregistrement laboratoire
Initiateur / Observateur NC			Nom : Delphine PEREZ	Date : 09/07/2021
1. OUVERTURE DE LA FICHE (Volume, impact, durée...)			Nom : Delphine PEREZ	Date : 09/07/2021
DESCRIPTION	<p><b>Bilan du 09/06/2021 :</b></p> <p>Nous nous sommes aperçus ce jour que la laboratoire CARSO n'a pas enregistré l'échantillon de sortie du 09/06/2021. Uniquement l'entrée a été enregistrée et analysée. Malgré le hors délai, l'échantillon de sortie conservé au laboratoire, sera tout le même analysé.</p>			
2. TRAITEMENT NC			Nom : Delphine PEREZ	Date : 09/07/2021
DESCRIPTION	<p><b>Report bilan.</b></p>			
3. CLÔTURE FICHE			Nom : Delphine PEREZ	Date : 09/07/2021
DESCRIPTION	<p><b>Le bilan du 09/06/2021 sera reporté au 15/07/2021.</b></p>			

- **Report bilan du 06/07 au 13/10/2021 :**

 SAUR DIRECTION REGIONALE ALPES MEDITERRANEE AGENCE : COTE D'AZUR - CORSE Fiche de suivi de dysfonctionnement- Eau Usée				
AGENCE :	COTE D'AZUR		SECTEUR :	VAR LITTORAL -n°3/2021
DESIGNATION				
Ouvrage : STEP, PR, Réseau	Commune ou lieu-dit concernée :	Date d'apparition :	Origine : AutoS, AutoC	Causes : Report de bilan, Résultats d'analyses.....
STEP	GRIMAUD	13/07/2021	Auto S	Report Bilan
Initiateur / Observateur NC			Nom : Labo SAUR	Date : 12/07/2021
1. OUVERTURE DE LA FICHE (Volume, impact, durée...)			Nom : Delphine PEREZ	Date : 13/07/2021
DESCRIPTION	<p><b><u>Bilan du 06/07/2021 :</u></b></p> <p>Le Laboratoire SAUR à Nîmes nous a informé qu'à cause du Tour de France, TNT n'a pas pu déposer les glacières le 08/07/2021. Le bilan du 06/07/2021 est donc arrivé hors délai au laboratoire le 09/07/2021. Le bilan sera tout de même analysé.</p>			
2. TRAITEMENT NC			Nom : Delphine PEREZ	Date : 13/07/2021
DESCRIPTION	<p><b>Report bilan.</b></p>			
3. CLÔTURE FICHE			Nom : Delphine PEREZ	Date : 13/07/2021
DESCRIPTION	<p>Le bilan du 06/07/2021 sera reporté au 13/10/2021.</p>			

• **Report bilan du 29/07 au 19/10/2021 :**

 SAUR DIRECTION REGIONALE ALPES MEDITERRANEE AGENCE : COTE D'AZUR - CORSE Fiche de suivi de dysfonctionnement- Eau Usée				
AGENCE :	COTE D'AZUR		SECTEUR :	VAR LITTORAL -n°4/2021
DESIGNATION				
Ouvrage : STEP, PR, Réseau	Commune ou lieu-dit concernée :	Date d'apparition :	Origine : AutoS, AutoC	Causes : Report de bilan, Résultats d'analyses,....
STEP	GRIMAUD	17/09/2021	Auto S	Report Bilan
Initiateur / Observateur NC			Nom : Delphine PEREZ	Date : 17/09/2021
1. OUVERTURE DE LA FICHE (Volume, impact, durée...)			Nom : Delphine PEREZ	Date : 17/09/2021
DESCRIPTION	<p><b>Bilan du 29/07/2021 :</b></p> <p>Après de multiples relances auprès du laboratoire CARSO pour recevoir les résultats du bilan du 29/07/2021, nous avons eu la confirmation ce jour que les échantillons n'ont pas été enregistrés à la réception le 31/07/2021 et ont été détruits sans être analysés.</p>			
2. TRAITEMENT NC			Nom : Delphine PEREZ	Date : 17/09/2021
DESCRIPTION	<p><b>Report bilan.</b></p>			
3. CLÔTURE FICHE			Nom : Delphine PEREZ	Date : 17/09/2021
DESCRIPTION	<p><b>Le bilan du 29/07/2021 sera reporté au 19/10/2021.</b></p>			

**C.2.6. Le suivi bactériologique**

Sans objet

**C.2.7. Le suivi du milieu récepteur**



### Suivi du milieu récepteur STEP Grimaud - 2021

POINTS	DATE	DBO5 en mgO <sub>2</sub> /L	DCO en mgO <sub>2</sub> /L	MEST en mg/L	NTK en mgN/L	NH4+ en mgN/L	PT en mg P/l	Oxygène dissous en mgO <sub>2</sub> /L	pH	E.COLI en Nbre/100mL	ENTEROCOQUES en Nbre/100mL	Coliformes totaux en Nbre/100 mL
100 m amont rejet	03/03/21	0,70	<30	12	<0,50	0,209	0,14	8,2	7,5	160	<38	92
50 m aval rejet	03/03/21	0,50	<30	2,9	<0,5	0,106	0,23	8,5	7,5	119	<38	430
200 m aval rejet	03/03/21	0,60	38	4,7	<0,5	0,139	0,087	8,7	7,4	<38	<38	230
Gisèle avant confluence	03/03/21	0,70	<30	3,7	<0,5	0,128	0,077	8,7	7,6	38	115	930
100 m amont rejet	02/06/21	1,40	105	439	<0,5	0,058	0,085	8,4	7,4	144	61	4 300
50 m aval rejet	02/06/21	1,00	44	3,1	0,25	0,025	0,21	8,6	7,7	19	19	930
200 m aval rejet	02/06/21	0,90	105	6,8	<0,5	0,136	0,11	8,1	7,4	508	38	2 400
Gisèle avant confluence	02/06/21	1,10	15	7,3	0,25	0,134	0,13	8,4	7,5	1 375	19	24 000
100 m amont rejet	22/09/21	<0,5	303	8,9	0,6	0,2	0,3	8,2	7,5	344	<15	930
50 m aval rejet	22/09/21	<0,5	271	6,3	0,78	0,11	1,3	8,4	7,7	110	15	7 500
200 m aval rejet	22/09/21	0,70	510	12	0,69	0,14	0,35	8,4	7,7	371	77	4 300
Gisèle avant confluence	22/09/21	0,60	272	6,3	0,78	0,289	0,38	8,3	7,6	94	61	2 300

On notera une augmentation générale de la pollution physico-chimique (Azote et phosphore) entre le point amont et le point aval 50 m, sur l'ensemble des campagnes de prélèvements.

Les paramètres DCO, DBO5 et MES sont plus importants en amont du rejet sur l'ensemble des campagnes.

Sur les paramètres bactériologiques :

- Augmentation des germes entre le point amont et le point aval 50m sur les campagnes de Mars et Septembre.
- Les paramètres E.Coli et entérocoques sont plus importants sur le point amont rejet sur les prélèvements de Juin.
- Forte concentration en coliformes totaux, E.Coli et entérocoques sur le point Gisèle avant confluence au mois de Juin.

En septembre, la présence de chlorures dans les échantillons a eu un impact sur la mesure de DCO.

La Gisèle semble avoir un impact sur les résultats du point 200m aval qui sont plus importants que ceux du point 50m aval, sur la majorité des paramètres de l'ensemble des campagnes.

## C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

### C.3.1. Les boues

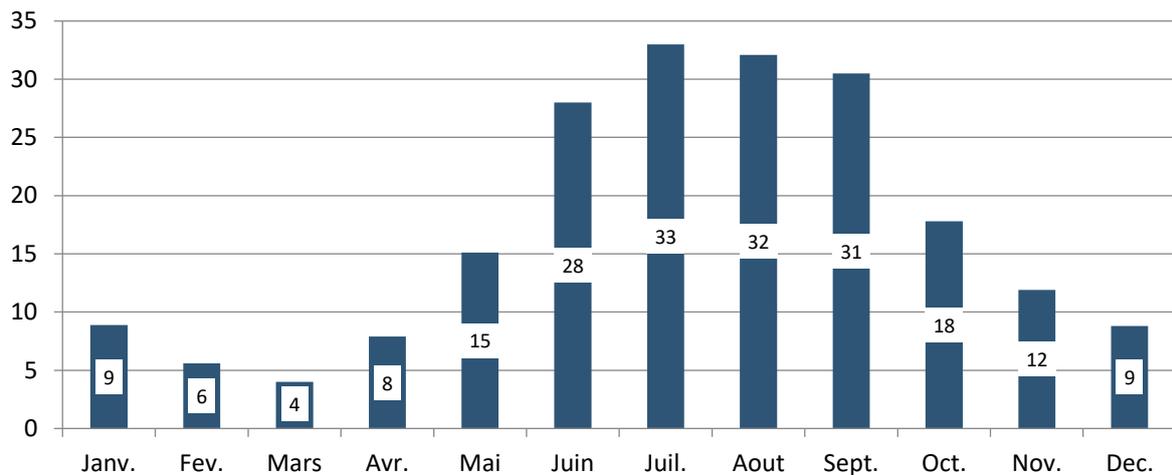
Boues	Quantité annuelle brute (m <sup>3</sup> )	Quantité annuelle de matière sèche
-------	---	------------------------------------

		(tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	20 363	203,596
Boues évacuées (point S6 et S17)	966	217,015

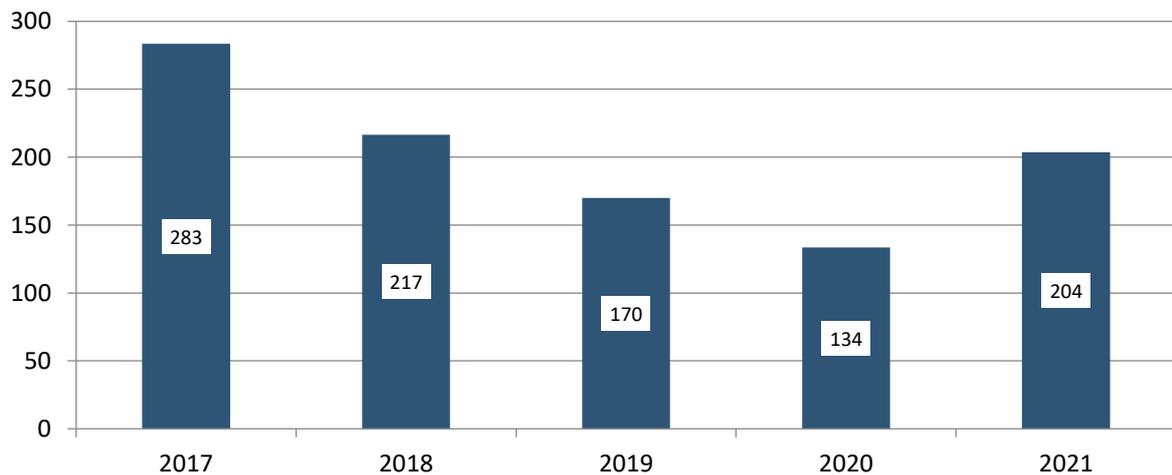
L'écart entre les boues produites et les boues évacuées est de 6.18 %. Cet écart est dû aux prises d'échantillons sur le point A6 qui peuvent varier durant le cycle de déshydratation (représentativité générale de la benne).

## **Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)**

### **Boues produites en tonnes de matière sèche par mois**



### **Boues produites par tonne de matière sèche par an**



La production de boues théorique est de 156,2 tMS pour 203,6 tMS en réelle. Nous avons produit davantage de boues.

Pour être acceptées en compostage, les boues doivent être régulièrement analysées selon la fréquence prévue par la réglementation en vigueur en fonction des quantités de boues produites annuellement. Les paramètres analysés sont :

- Valeur Agronomique,
- Éléments Traces Métalliques (ETM),
- Composés Traces Organiques (CTO).

Ces résultats d'analyses ont été déposés sur le portail de l'Agence de l'eau : **6 analyses** de boues ont été réalisées et étaient conforme en 2021.

Tonnes de matière sèche produites	< 32	32 à 160	161 à 480	481 à 800	801 à 1 600	1601 à 3 200
Valeur agronomique des boues	2	4	6	8	10	12
Éléments-traces	2	2	4	6	9	12
Composés organiques	1	2	2	3	4	6

### **Destinations des boues évacuées**

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées vers compostage	217,015	100.00%	Boues compostées Manosque [062304112006] Et Fayence

L'intégralité des boues déshydratées a été évacuée en compostage.

### **Attestations de prise en charge des boues :**



## Attestation de prise en charge de boues

(Zones grisées à renseigner)

LAVILLE Eric agissant pour le compte du centre de traitement de boues SAUR-Durance Compostage (CODE SANDRE CENTRE :06 23 04 11 2006), localisé sur la commune de **MANOSQUE -04**.

Atteste que les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : **COMMUNE DE GRIMAUD**

Station d'épuration de : **GRIMAUD**

Code SANDRE de la station : **060983068004**

ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du **01/01/2021** au **31/12/2021** : **384,76** tonnes de boues brutes



## Attestation de prise en charge de boues

(Zones grisées à renseigner)

LAVILLE Eric agissant pour le compte du centre de traitement de boues SAUR -FAYENCE Compostage (CODE SANDRE CENTRE : 062383138001), localisé sur la commune de **TOURRETTES - 83**.

Atteste que les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : **COMMUNE DE GRIMAUD**

Station d'épuration de : **GRIMAUD**

Code SANDRE de la station : **060983068004**

ont été admises dans les conditions suivantes :

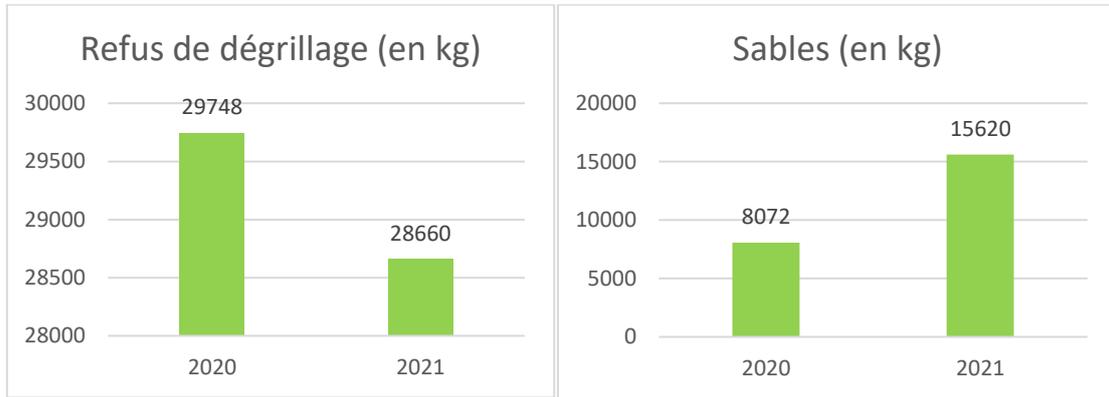
Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du **01/01/2021** au **31/12/2021** : **773,88** tonnes de boues brutes

### **C.3.2. Les autres sous-produits**

#### **Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année**

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	28 660	Refus dégrillage évacué vers décharge
Sables (S10) en kg	15 620	Sable produit évacué vers décharge





En 2021, nous avons évacué les refus de dégrillage et les sables dans des bennes distinctes. Chaque benne a été pesée, les données de 2021 sont donc plus précises. Ceci peut expliquer l'augmentation des sables de 93% en 2020 et 2021.

A la différence de 2021, en 2020 l'intégralité des refus de dégrillage a été évacuée dans une benne mixte avec les sables. Nous avons déclaré les proportions : 1/5 sables et 4/5 refus.

### C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

#### Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

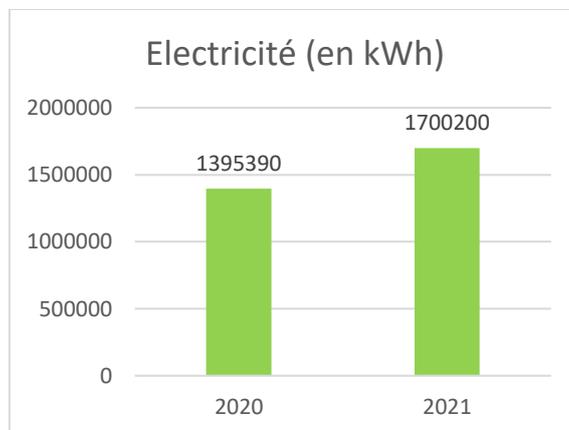
Il n'y a pas d'apports extérieurs

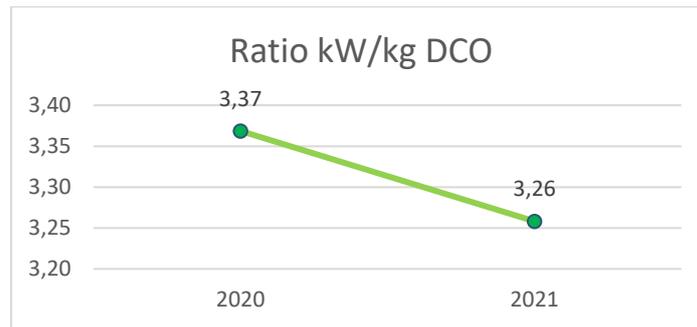
## C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE REACTIFS

### C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	1 700 200

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie



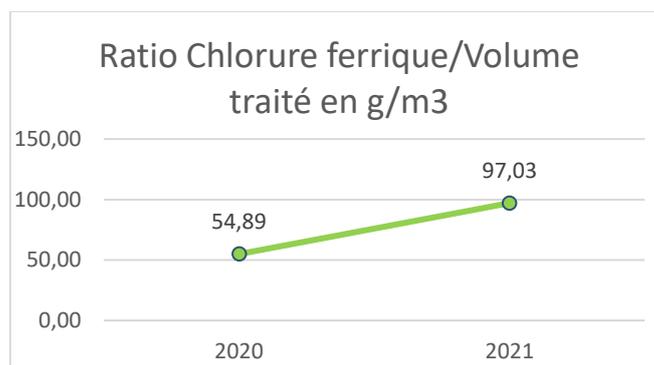
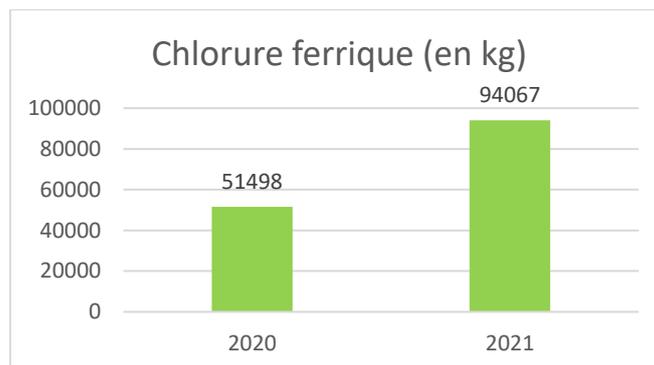


L'augmentation de la consommation d'électricité s'explique par le passage d'un traitement physico-chimique + biofiltration à un traitement sur des réacteurs membranaire qui consomme davantage d'énergie. Le basculement total sur la nouvelle usine s'est fait le 23/07/2020. Le traitement s'est donc fait exclusivement par les réacteurs membranaires en 2021 comparé à 2020.

En revanche, le ratio kW/kgDCO a diminué entre 2020 et 2021. Optimisation du traitement au cours de l'année 2021.

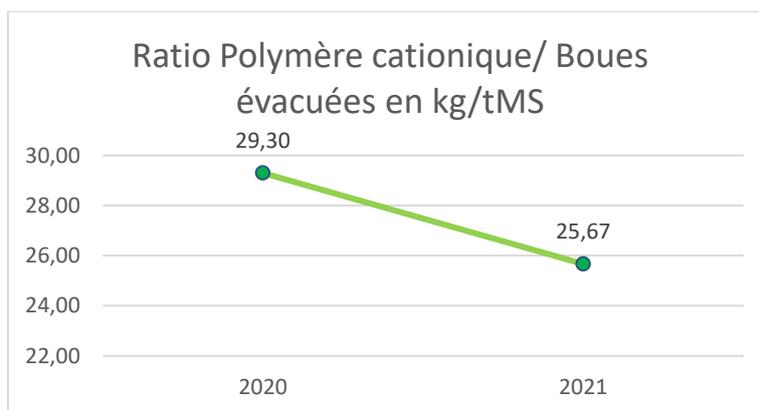
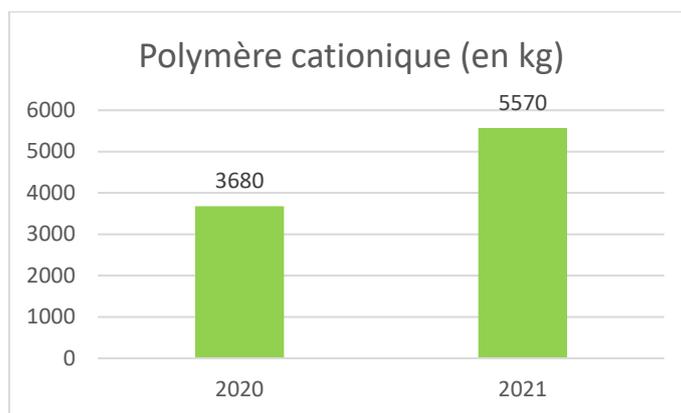
#### C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	94 067
Poly cation poudre	Boue	5 570



La consommation de chlorure ferrique a augmenté de 82% entre 2020 et 2021. Ceci s'explique par l'augmentation de 20% de la charge entrante en phosphore totale entre 2020 et 2021. De plus, suite aux intrusions de chlorures dans le réseau, nous devons adapter notre taux de traitement de chlorure ferrique afin de respecter la norme de rejet en sortie de station.

Nous avons une moyenne annuelle de 0.3 mg/l en PT qui respecte la limite de conformité de 1mg/l.



L'année 2020 était une période de transition entre l'ancienne et la nouvelle usine. Nous sommes passés d'un polymère cationique en poudre à un polymère liquide (émulsion). D'où l'augmentation de la consommation en polymère cationique en 2021. Cependant, le taux de traitement est en baisse.

## C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

### C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

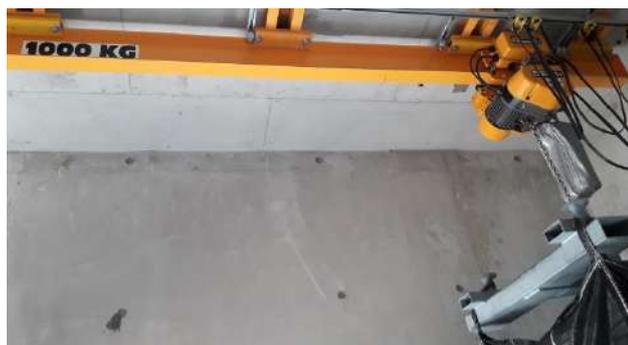
- **PR Echangeur :**
  - Remplacement de la nourrice du PR échangeur et d'une vanne en 300 le 10 juin 2021.
  - Remplacement du préleveur automatique.
  - Attente autorisation de la DDTM pour le rabattement de nappe.
  - Réfection des deux regards en amont du poste échangeur. Une étude de sol a été réalisée afin de chiffrer le montant des travaux. Cette réfection permettra de réduire les eaux parasites.



- À la suite de la réception de la nouvelle STEP en décembre 2020, certaines réserves ne sont toujours pas levées. Les conduites d'eau industrielles sont oxydées. Des tronçons de conduites ont été découpées et envoyées pour expertise. Une expertise est en cours avec le camping « Les prairies de la mer » où un taux élevé de chlorures a été mesuré dans leur poste de relevage privé.



- Réception du bâtiment d'exploitation en mai 2021 avec le constructeur. La réception officielle avec les élus s'est déroulée en décembre 2021.
- Mise en service du CARBO+ au premier trimestre 2021. L'exploitation du Carbo+ a dû être arrêté du fait des difficultés de manutention des sacs de charbon actif. Un palan électrique a été installé le 27 septembre 2021. Le CARBO+ a été remis en service.



- Vidange du bassin d'aération 2 courant octobre afin de faire fonctionner la station sur une seule file pendant l'hiver : Arrêt du bassin d'aération 2 le 13/10/2021.
- Finalisation de la mise en service de la sonde Ammonair depuis octobre 2021 pour le bassin d'aération 1.
- Des intrusions d'eaux salines ont été constatées en 2020 au niveau du camping « les prairies de la mer » à la suite d'un défaut d'étanchéité du poste de relevage. Ce poste a été réhabilité. Les taux de conductivité ont baissé à 2800  $\mu\text{S}/\text{cm}$  avant la saison. Pour rappel, cette conductivité s'élevait à 15 000  $\mu\text{S}/\text{cm}$  avant travaux. Cependant, les capteurs de conductivité, en entrée de la station d'épuration, ont mis en évidence, au courant de l'été, des taux de chlorure supérieurs à ceux constatés avant la saison. Des investigations complémentaires ont permis d'identifier la source au niveau regard de réception des effluents du camping « Les prairies de la mer ». Un échantillon a été prélevés et envoyés pour analyse. Cette analyse a confirmé un taux de 5300 mg/l de chlorure. Un courrier va être envoyé au camping.

Désignation	Date
Fuite circuit eau industrielle	07/01/2021, réparé le jour même
Entretien constructeur Surpresseur BA et Réacteur membranaires	14/01/2021
Nettoyage agitateur lypocycle	21/01/2021
Pompe transfert Graisse bouché	26/01/2021 débouchée le jour même
PR Echangeur : Remplacement compteur Enedis et remplacement disjoncteur principal	03/02/2021
Remplacement accouplement pompe lypocycle	04/02/2021
Capteur de niveau HS tour 1 désodorisation	18/02/2021, remise en service le jour même
Surpresseur BA2 : fuite d'huile mis à l'arrêt, mise en service surpresseur de secours	22/02/2021
Dysfonctionnement automatisme pompe à sable	25/02/2021
Remise en service fonctionnement pompe à sable	26/02/2021
Entretien centrifugeuse 1 et 2	24/03/2021
Pompe à graisse transfert débouché	29/03/2021
PR Echangeur : Débouchage Pompe 1	21/04/2021

PR Echangeur : nettoyage clapet P1 et P3	27/04/2021
Nettoyage zone ATEX	09/04/2021
Fuite réseau eau potable, réparation le jour même	03/05/2021
Mise en service Trommel matière de curage	03/05/2021
Essais levage module Réacteur 4 avec STEREAU	06/05/2021
Fuite flexible canalisation eau industrielle qui a endommagé le compresseur D'air 2	15/05/2021, réparé le jour même
Remplacement pompe tour désodorisation 1	25/05/2021
Remplissage en charbon actifs du Carbo +	01/06/2021
Pompe Transfert Graisse bouchée	10/06/2021, réparé le jour même
Fuite coffret pompe chlorure ferrique	10/06/2021, réparé le jour même
Démontage des lobes de la pompe de transfert à graisse	22/06/2021
Débouchage compacteur	12/07/2021
Fuite chlorure ferrique corps de pompe	20/07/2021, réparé le jour même
Aeroflot 1 disjoncte	27/07/2021, réparé le jour même
Panne compresseur d'air 1, mise en place d'un compresseur de dépannage	06/08/2021
Nettoyage filtre surpresseur d'air	10/08/2021
Remplacement du compresseur d'air 1 par STEREAU	11/08/2021
Diagnostic panne Aéroflot 1	23/08/2021
Remplacement sonde niveau MBR 2	30/08/2021
Débouchage pompe Transfert Graisse	09/09/2021
Grappin matière de curage bloqué (dépannage par STEREAU)	10/09/2021
Remplacement conduite refoulement groupe eau industriel	14/09/2021
Remplacement flexible eau industrielle tamiseur 1	22/09/2021
Mise en service Carbo+	27/09/2021
PR Echangeur : Remplacement carte automate	30/09/2021
PR Echangeur : Remplacement Pompe vide Cave	04/10/2021
Bourrage Centrif 1 : démontage et nettoyage	12/10/2021
Nettoyage fosse à graisse	20/10/2021
Remplacement Aeroflot 1	28/10/2021
Panne transmetteur débitmètre eau brute, remplacé par celui du by-pass	03/11/2021
Pompe recirculation secours bloquée, remise en service le lendemain	10/11/2021
Remplacement sonde piezo Réacteur 2	16/11/2021
Remplacement Electrovanne Tamiseur 1	17/11/2021



Défaut carte automate traitement, remis en service	29/11/2021
Electrovanne hydroéjecteur débouchée	03/12/2021
Nettoyage circuit injection Carbo+	03/12/2021
Nettoyage dessableur 1	07/12/2021
PR Echangeur : remplacement carte automate	16/12/2021
Compacteur bouché	23/12/2021, débouché le jour même

**Synthèse fiche de dysfonctionnement :**

- **Panne totalisateur débitmètre entrée du 03/11/2021 :**



**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer du Var**  
Service de l'Eau et Biodiversité

**FICHE DE NON CONFORMLITE, D'INTERVENTIONS ET/OU D'INCIDENTS  
SUR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

RESEAU DE COLLECTE ET STATION D'EPURATION.V240216

- INTERVENTIONS PROGRAMMEES (1)** - Arrêté du 21/07/2015 -  
~~Prévenir au moins 1 mois à l'avance~~ - Arrêté préfectoral du

- INCIDENTS OU PANNES (1)**  
 (sur les dispositifs de traitement, d'acheminement des eaux...)

- NON RESPECT DE L'AUTOSURVEILLANCE (1)**  
 (volume prélevé non représentatif des 24 heures, ...)

(1) Rayer la mention inutile

Contact du Bureau de lutte contre les pollutions urbaines :	<a href="mailto:ddtm-assainissement@var.gouv.fr">ddtm-assainissement@var.gouv.fr</a> tél.04.94.46.83,83 <a href="mailto:dominique.maumont@var.gouv.fr">dominique.maumont@var.gouv.fr</a> tél : 04 94 46 83 35 0786603177 <a href="mailto:daniel.stroher@var.gouv.fr">daniel.stroher@var.gouv.fr</a> tél. 04.94.46.82.12- 0672253325 <a href="mailto:estelle.wagner@var.gouv.fr">estelle.wagner@var.gouv.fr</a> tél. 04 94 46 80 68 - 06.02.00.94.72
Collectivité concernée : Station concernée :	Grimaud STEP Grimaud
Date et heure de début du dysfonctionnement :	Le 03 Novembre 2021 à 10h00.
Date et heure de la connaissance du dysfonctionnement :	Le 03 Novembre 2021 à 15h00.
Elément du système d'assainissement concerné (description ; cause) et localisation précise (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Panne du totalisateur du débitmètre d'entrée.
Indiquer si le dysfonctionnement a entraîné l'arrêt du traitement ou une altération de la qualité du traitement :	Sans objet
Lieu du déversement ou du by-pass : (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Mer Méditerranée



Date et heure prévisionnelles de retour à un fonctionnement normal :	Le 03 Novembre 2021 à 17h47 (utilisation du totalisateur de By-pass)  En attente de la réception du totalisateur neuf pour remise en service sur le by-pass.
Estimation du volume déversé (eaux by passées ou insuffisamment traitées) et évaluation des flux :  Volume traité durant la période :	0 m <sup>3</sup>
Action curative mise en œuvre immédiate :	En regardant les courbes en supervision, le chef d'usine s'est aperçu que le totalisateur du débitmètre d'entrée de ne comptabilisait plus. Le débitmètre fonctionne correctement mais c'est le boîtier totalisateur qui est HS. Nous avons donc remplacé le totalisateur défaillant par celui du by-pass, afin d'assurer la comptabilisation du débit d'entrée ainsi que l'asservissement du préleveur d'entrée pour les bilans 24h. Estimation du débit d'entrée le 03/11/2021 entre 10h et 17h47.  Au niveau du by-pass nous avons toujours un enregistrement du débit instantané qui nous permettra d'estimer une surverse si elle a lieu.
Quelles seront les actions envisagées ultérieurement pour un retour à la normale ?	Mise en service du totalisateur neuf sur le By-pass, dès réception.
Évaluation de l'impact du rejet sur le milieu récepteur et mesures pour en limiter les effets :	Sans Objet
Observations :	Sans Objet



- **Intervention programmée : réparation fissure nourrice PR Echangeur du 15/01/2021 :**



**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer du Var**  
Service de l'Eau et Biodiversité

**FICHE DE NON CONFORMITE, D'INTERVENTIONS ET/OU D'INCIDENTS  
SUR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

RESEAU DE COLLECTE ET STATION D'EPURATION.V240216

- INTERVENTIONS PROGRAMMEES (1)** - Arrêté du 21/07/2015 -  
 Prévenir au moins **1 mois** à l'avance - Arrêté préfectoral du

- ~~**- INCIDENTS OU PANNES (1)**~~  
~~(sur les dispositifs de traitement, d'acheminement des eaux...)~~

- ~~**- NON RESPECT DE L'AUTOSURVEILLANCE (1)**~~  
~~(volume prélevé non représentatif des 24 heures, ...)~~

(1) Rayer la mention inutile

Contact du Bureau de lutte contre les pollutions urbaines :	<a href="mailto:ddtm-assainissement@var.gouv.fr">ddtm-assainissement@var.gouv.fr</a> tél.04.94.46.83,83 <a href="mailto:dominique.maumont@var.gouv.fr">dominique.maumont@var.gouv.fr</a> tél : 04 94 46 83 35 0786603177 <a href="mailto:daniel.stroher@var.gouv.fr">daniel.stroher@var.gouv.fr</a> tél. 04.94.46.82.12- 0672253325 <a href="mailto:estelle.wagner@var.gouv.fr">estelle.wagner@var.gouv.fr</a> tél. 04 94 46 80 68 - 06.02.00.94.72
Collectivité concernée : Station concernée :	Grimaud PR Echangeur
Date et heure de début du dysfonctionnement :	Le 15 Janvier 2021 à 14h
Date et heure de la connaissance du dysfonctionnement :	Le 15 Janvier 2021 à 14h
Elément du système d'assainissement concerné (description ; cause) et localisation précise (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Réparation fissures sur la nourrice de refoulement des pompes du PR Echangeur.
Indiquer si le dysfonctionnement a entraîné l'arrêt du traitement ou une altération de la qualité du traitement :	Sans objet
Lieu du déversement ou du by-pass : (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Mer Méditerranée



Date et heure prévisionnelles de retour à un fonctionnement normal :	Le 15 janvier 2021 à 15h30.
Estimation du volume déversé (eaux by passées ou insuffisamment traitées) et évaluation des flux :	PR Echangeur:
Volume traité durant la période :	0m <sup>3</sup> sous réserve du bon déroulement de l'intervention
Action curative mise en œuvre immédiate :	Arrêt du poste le 15/01/2021 à 14h. Vidange de la conduite de refoulement dans la partie chambre de vanne. Reprise des soudures. Contrôle niveau PR si besoin plusieurs arrêts seront mis en œuvre pour empêcher au maximum la surverse. L'intervention est estimée à 1h max.  L'intervention s'est déroulée avec succès entre 14h30 et 15h30.
Quelles seront les actions envisagées ultérieurement pour un retour à la normale ?	Sans objet
Évaluation de l'impact du rejet sur le milieu récepteur et mesures pour en limiter les effets :	Sans objet
Observations :	Sans objet

- **Intervention programmée : remplacement nourrice PR Echangeur du 10/06/2021 :**



**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer du Var**  
Service de l'Eau et Biodiversité

**FICHE DE NON CONFORMLITE, D'INTERVENTIONS ET/OU D'INCIDENTS  
SUR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

RESEAU DE COLLECTE ET STATION D'EPURATION.V240216

**- INTERVENTIONS PROGRAMMEES (1)** - Arrêté du 21/07/2015 -  
Prévenir au moins **1 mois** à l'avance - Arrêté préfectoral du

~~**- INCIDENTS OU PANNES (1)**~~

~~(sur les dispositifs de traitement, d'acheminement des eaux...)~~

~~**- NON RESPECT DE L'AUTOSURVEILLANCE (1)**~~

~~(volume prélevé non représentatif des 24 heures, ...)~~

(1) Rayer la mention inutile

Contact du Bureau de lutte contre les pollutions urbaines :	<a href="mailto:ddtm-assainissement@var.gouv.fr">ddtm-assainissement@var.gouv.fr</a> tél.04.94.46.83.83 <a href="mailto:dominique.maumont@var.gouv.fr">dominique.maumont@var.gouv.fr</a> tél : 04 94 46 83 35 0786603177 <a href="mailto:daniel.stroher@var.gouv.fr">daniel.stroher@var.gouv.fr</a> tél. 04.94.46.82.12- 0672253325 <a href="mailto:estelle.wagner@var.gouv.fr">estelle.wagner@var.gouv.fr</a> tél. 04 94 46 80 68 - 06.02.00.94.72
Collectivité concernée :	Grimaud
Station concernée :	PR Echangeur
Date et heure de début du dysfonctionnement :	Le 10 Juin 2021 à 23h
Date et heure de la connaissance du dysfonctionnement :	Le 10 Juin 2021 à 23h
Élément du système d'assainissement concerné (description ; cause) et localisation précise (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Remplacement de la nourrice de refoulement des pompes du PR Echangeur.
Indiquer si le dysfonctionnement a entraîné l'arrêt du traitement ou une altération de la qualité du traitement :	Sans objet
Lieu du déversement ou du by-pass : (joindre une carte si le dysfonctionnement ne se situe pas sur la STEP)	Mer Méditerranée

Date et heure prévisionnelles de retour à un fonctionnement normal :	Le 11 Juin 2021 à 6h. <b>Le 11 Juin 2021 à 6h30.</b>
Estimation du volume déversé (eaux by passées ou insuffisamment traitées) et évaluation des flux :	PR Echangeur:
Volume traité durant la période :	<b>0 m<sup>3</sup></b>
Action curative mise en œuvre immédiate :	Opération simultanée de nuit pour nettoyage du poste et remplacement de la nourrice. Arrêt du poste prévu le 10/06/2021 à 23h. 3 camions hydrocureurs mobilisés pour l'intervention (1 pour le nettoyage du poste et 2 pour le pompage de l'arrivée dans le réseau) Démontage de l'ancienne nourrice et mise en place de la nouvelle.  <b>Remise en service du PR le 11/06/2021 à 6h30.</b>
Quelles seront les actions envisagées ultérieurement pour un retour à la normale ?	Sans objet
Évaluation de l'impact du rejet sur le milieu récepteur et mesures pour en limiter les effets :	Sans objet
Observations :	Sans objet

### **C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement**

Il n'y a pas eu de déversements consécutifs aux faits marquants en 2021.

### **C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet**

Il n'y a pas eu d'alerte en 2021.



## C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

### Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	11 627		Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	3 305														
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	104		104		104		52		-		52	52	52	52	
	Nombre de mesures réalisées	104		104		104		52		52		52	52	52	52	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	99,5	1,04	95,9	16,81	98,7	1,57	81,2	7,13	98,4	0,74	0,49	0,06	6,36	93,6	0,33
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	104		104		104		52		52		52	52	52	52	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	99,5	1,04	95,9	16,81	98,7	1,57	-	-	98,4	0,74	-	-	-	93,6	0,33
	Valeur réhibitoire (1)	40		130		40		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	95	15	89	60	95	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	9		9		9		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0	0	0	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	85	10	-	-	-	90	1	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme		-	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (\*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(\*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

Le système de traitement est jugé conforme à la réglementation en vigueur.



## C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Audit d'autosurveillance réalisé par la société DEKRA le 09/11/2021 :

CDAC – 2021 – 0983068001 – STEU DE GRIMAUD – (83)

### V- DIAGNOSTICS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES MATÉRIELS

#### V-1 MESURE DE DÉBIT ET ÉCHANTILLONNAGE - POINT A2 (DEVERSOIR EN-TÊTE – P.R. ÉCHANGEUR)

GRIMAUD (83) le 09/11/2021		Point 1 Déversoir en-tête	
Mesure de débit en écoulement à surface libre		Oui	Non
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2	L'implantation du point de mesure est elle judicieuse ?	X	
3	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc...) ?	X	
5	L'implantation du capteur est elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6	Existe t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8	La loi hydraulique $Q=f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9	Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur, du débit et du volume ?	X	
10	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées *	X	
11	Le report des informations sur la supervision est il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12	Existe il une fiche de suivi ?	X	
13	La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
<b>CONFORMITÉ</b>		<b>Oui</b>	

**Commentaires :** Des mesures comparatives ont été réalisées entre le débitmètre installé au Point A2 (Déversoir en-tête) et un leurre simulant plusieurs hauteurs de surverse. Les écarts constatés sont inférieurs à l'EMT fixé à 10%. Le dispositif en place est donc en capacité de produire des données fiables.

GRIMAUD (83) le 09/11/2021		Point 1 Déversoir en-tête	
Dispositifs de Prélèvement		Coef.	
		Oui	Non
1	Le point de prélèvement est-il correctement implanté et situé dans un milieu homogène et brassé ?	2	X
2	Le circuit de prélèvement, y compris la boucle primaire, présente-t-il un état de fonctionnement satisfaisant, son diamètre est-il $\geq$ à 9 mm ?	1	X
3	Le volume de prélèvement par cycle est-il $\geq$ à 50 ml et est-il répétable à $\pm$ 5 % ?	1	X
4	La vitesse d'aspiration, y compris celle de la boucle primaire, est-elle $\geq$ à 0,5 m/s ?	1	X
5	Le préleveur est-il asservi au débit, ou au volume écoulé, assure-t-il un nombre de prélèvements égal, en moyenne, au moins à 4 (***) par heure de rejet effectif ? Les horaires de prélèvement et de totalisation des débits sont-ils synchronisés ?	2	X
6	La température de l'enceinte de prélèvement est-elle adaptée ? Si elle est réfrigérée, sa température est-elle maîtrisée à $5^{\circ}\text{C} \pm 3^{\circ}\text{C}$ ?	2	X
7	L'écart entre le volume théorique et le volume prélevé est-il $\leq$ à 10% ?	5	
Résultat de la cotation sur 10 →			

**Commentaires :** L'échantillonneur installé au Point A2 (Déversoir en-tête) respecte les prescriptions de la norme NF T90-523-2 pour les points 1 à 6.

#### V-2 MESURE DE DEBIT ET ECHANTILLONNAGE - POINT A3 (ENTREE STATION)

GRIMAUD (83) le 09/11/2021		Point 2 Entrée station	
Mesure de débit en écoulement à surface libre		Coef.	
		Oui	Non
1	Le dimensionnement de l'organe de mesure vis-à-vis de l'étendue des débits à mesurer, y compris celui des canaux d'approche et de fuite, sont-ils conformes aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions des constructeurs ?	5	X
2	La planéité et l'horizontalité de l'organe de mesure, y compris pour les canaux d'approche et de fuite, sont-elles conformes aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions des constructeurs ?	5	X
3	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien de l'organe de mesure, y compris ceux des canaux d'approche et de fuite, sont-ils satisfaisants ?	1	X
4	Le fonctionnement hydraulique de l'organe de mesure, en amont et en aval, est-il satisfaisant ?	5	X
5	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc..) et présente-t-il un état de propreté satisfaisant ?	2	X
6	L'implantation du capteur respecte-t-elle les normes en vigueur et/ou les prescriptions des constructeurs ?	1	X
7	Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ? Existe-t-il un afficheur à proximité (Hauteur + Débit + Volume) ?	1	X
8	La loi hydraulique $Q = f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	5	X
9	L'écart (*) entre d'une part les résultats de mesures obtenus à partir des dispositifs en place et ceux mesurés par l'organisme de contrôle d'autre part est-il : $\leq$ à 10% pour un volume mesuré $\leq$ à $50 \text{ m}^3$ ? $\leq$ à 5% pour un volume mesuré $>$ à $50 \text{ m}^3$ par un organe calibré ? Pour les débits $<$ $10 \text{ m}^3$ , le fonctionnement sera apprécié par l'intervenant	10	X
Résultat de la cotation sur 10 →			10,0

**Commentaires :** Une mesure comparative a été réalisée entre le débitmètre installé au Point A3 (Entrée Station) et un débitmètre portable Bulle à bulle (Type BUBBLEFLO). L'écart constaté (4,25 %) entre les 2 appareils est inférieur à l'EMT fixé à 5%. Le dispositif en place est donc en capacité de produire des données fiables.

GRIMAUD (83) le 09/11/2021		Point 2 Entrée station	
Dispositifs de Prélèvement		Coef.	Oui / Non
1	Le point de prélèvement est-il correctement implanté et situé dans un milieu homogène et brassé ?	2	X
2	Le circuit de prélèvement, y compris la boucle primaire, présente-t-il un état de fonctionnement satisfaisant, son diamètre est-il $\geq$ à 9 mm ?	1	X
3	Le volume de prélèvement par cycle est-il $\geq$ à 50 ml et est-il répétable à $\pm$ 5 % ?	1	X
4	La vitesse d'aspiration, y compris celle de la boucle primaire, est-elle $\geq$ à 0,5 m/s ?	1	X
5	Le préleveur est-il asservi au débit, ou au volume écoulé, assure-t-il un nombre de prélèvements égal, en moyenne, au moins à 4 (***) par heure de rejet effectif ? Les horaires de prélèvement et de totalisation des débits sont-ils synchronisés ?	2	X
6	La température de l'enceinte de prélèvement est-elle adaptée? Si elle est réfrigérée, sa température est-elle maîtrisée à $5^{\circ}\text{C} \pm 3^{\circ}\text{C}$ ?	2	X
7	L'écart entre le volume théorique et le volume prélevé est-il $\leq$ à 10% ?	5	X
Résultat de la cotation sur 10 →		10,0	

**Commentaires :** L'échantillonneur installé au Point A3 (Entrée Station) respecte les prescriptions de la norme NF T90-523-2 et les exigences de l'agence de l'eau. Par ailleurs, l'écart constaté (-1,78 %) entre le volume théorique et le volume prélevé est inférieur à l'EMT fixé à 10%. Le dispositif en place est donc en capacité d'effectuer des prélèvements représentatifs des rejets.

### V-3 MESURE DE DEBIT ET ECHANTILLONNAGE - POINT A4 (SORTIE STATION)

GRIMAUD (83) le 09/11/2021		Point 3 Sortie station	
Mesure de débit en écoulement à surface libre		Coef.	Oui / Non
1	Le dimensionnement de l'organe de mesure vis-à-vis de l'étendue des débits à mesurer, y compris celui des canaux d'approche et de fuite, sont-ils conformes aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions des constructeurs ?	5	X
2	La planéité et l'horizontalité de l'organe de mesure, y compris pour les canaux d'approche et de fuite, sont-elles conformes aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions des constructeurs ?	5	X
3	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien de l'organe de mesure, y compris ceux des canaux d'approche et de fuite, sont-ils satisfaisants ?	1	X
4	Le fonctionnement hydraulique de l'organe de mesure, en amont et en aval, est-il satisfaisant ?	5	X
5	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc..) et présente-t-il un état de propreté satisfaisant ?	2	X
6	L'implantation du capteur respecte-t-elle les normes en vigueur et/ou les prescriptions des constructeurs ?	1	X
7	Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ? Existe-t-il un afficheur à proximité (Hauteur + Débit + Volume) ?	1	X
8	La loi hydraulique $Q = f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	5	X
9	L'écart (*) entre d'une part les résultats de mesures obtenus à partir des dispositifs en place et ceux mesurés par l'organisme de contrôle d'autre part est-il : $\leq$ à 10% pour un volume mesuré $\leq$ à $50 \text{ m}^3$ ? $\leq$ à 5% pour un volume mesuré $>$ à $50 \text{ m}^3$ par un organe calibré ? Pour les débits $<$ $10 \text{ m}^3$ , le fonctionnement sera apprécié par l'intervenant	10	X
Résultat de la cotation sur 10 →		10,0	

**Commentaires :** Une mesure comparative a été réalisée entre le débitmètre installé au Point A4 (Sortie Station) et un débitmètre portable bulle à bulle (type BUBBFLEFLO). L'écart constaté (3,84 %) entre les 2 appareils est inférieur à l'EMT fixé à 5 %. Le dispositif en place est donc en capacité de produire des données fiables.

GRIMAUD (83) le 09/11/2021		Point 3 Sortie station		
Dispositifs de Prélèvement		Coef.	Oui	Non
1	Le point de prélèvement est-il correctement implanté et situé dans un milieu homogène et brassé ?	2	X	
2	Le circuit de prélèvement, y compris la boucle primaire, présente-t-il un état de fonctionnement satisfaisant, son diamètre est-il $\geq$ à 9 mm ?	1	X	
3	Le volume de prélèvement par cycle est-il $\geq$ à 50 ml et est-il répétable à $\pm$ 5 % ?	1	X	
4	La vitesse d'aspiration, y compris celle de la boucle primaire, est-elle $\geq$ à 0,5 m/s ?	1	X	
5	Le préleveur est-il asservi au débit, ou au volume écoulé, assure-t-il un nombre de prélèvements égal, en moyenne, au moins à 4 (***) par heure de rejet effectif ? Les horaires de prélèvement et de totalisation des débits sont-ils synchronisés ?	2	X	
6	La température de l'enceinte de prélèvement est-elle adaptée ? Si elle est réfrigérée, sa température est-elle maîtrisée à $5^{\circ}\text{C} \pm 3^{\circ}\text{C}$ ?	2	X	
7	L'écart entre le volume théorique et le volume prélevé est-il $\leq$ à 10% ?	5	X	
Résultat de la cotation sur 10 →			10,0	

**Commentaires :** L'échantillonneur installé au point A4 (Sortie Station) respecte les prescriptions de la norme NF T90-523-2 et les exigences de l'agence de l'eau. Par ailleurs, l'écart constaté (0,38%) entre le volume théorique et le volume prélevé est inférieur à l'EMT fixé à 10%. Le dispositif en place est donc en capacité d'effectuer des prélèvements représentatifs des rejets.

#### V-4 MESURE DE DEBIT ET ECHANTILLONNAGE - POINT A5 (BY-PASS)

GRIMAUD (83) le 09/11/2021		Point 4 By-pass	
Mesure de débit en écoulement à surface libre		Oui	Non
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2	L'implantation du point de mesure est elle judicieuse ?	X	
3	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc...) ?	X	
5	L'implantation du capteur est elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6	Existe t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8	La loi hydraulique $Q=f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9	Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur, du débit et du volume ?	X	
10	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées *	X	
11	Le report des informations sur la supervision est il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12	Existe il une fiche de suivi ?	X	
13	La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
CONFORMITÉ		Oui	

**Commentaires :** Des mesures comparatives ont été réalisées entre le débitmètre installé au Point A5 (By-pass) et un leurre simulant plusieurs hauteurs de surverse. Les écarts constatés sont inférieurs à l'EMT fixé à 10%. Le dispositif en place est donc en capacité de produire des données fiables.

GRIMAUD (83) le 09/11/2021		Point 4 By-pass	
Dispositifs de Prélèvement		Coef.	Oui / Non
1	Le point de prélèvement est-il correctement implanté et situé dans un milieu homogène et brassé ?	2	X
2	Le circuit de prélèvement, y compris la boucle primaire, présente-t-il un état de fonctionnement satisfaisant, son diamètre est-il $\geq$ à 9 mm ?	1	X
3	Le volume de prélèvement par cycle est-il $\geq$ à 50 ml et est-il répétable à $\pm$ 5 % ?	1	X
4	La vitesse d'aspiration, y compris celle de la boucle primaire, est-elle $\geq$ à 0,5 m/s ?	1	X
5	Le préleveur est-il asservi au débit, ou au volume écoulé, assure-t-il un nombre de prélèvements égal, en moyenne, au moins à 4 (***) par heure de rejet effectif ? Les horaires de prélèvement et de totalisation des débits sont-ils synchronisés ?	2	X
6	La température de l'enceinte de prélèvement est-elle adaptée? Si elle est réfrigérée, sa température est-elle maîtrisée à $5^{\circ}\text{C} \pm 3^{\circ}\text{C}$ ?	2	X
7	L'écart entre le volume théorique et le volume prélevé est-il $\leq$ à 10% ?	5	
Résultat de la cotation sur 10 →			

**Commentaires :** L'échantillonneur installé au Point A5 (By-pass) respecte les prescriptions de la norme NF T90-523-2 pour les points 1 à 6. La panne du totalisateur ne nous a pas permis de vérifier le préleveur sur 2 heures.

#### V-5 MESURES SUR LES BOUES – POINT A6 (BOUES PRODUITES)

DEBITMETRE ÉLECTROMAGNETIQUE (DEM)	COMMENTAIRES	
Le débitmètre est-il adapté vis à vis de l'étendue des débits à mesurer ?	Oui	
Le débitmètre est-il installé conformément aux normes et aux prescriptions du constructeur ?	Oui	
Existe-t-il un afficheur à proximité (Débit + Volume) ?	Oui	
Si une mesure comparative (temps de transit ou empotage) est possible, l'écart (*) entre les résultats de mesures obtenus sur le point de mesure (Va) et de manière déportée, et par l'organisme de contrôle d'autre part, est-il $\leq$ à $\pm$ 10 % ? (**)	Oui	Pour la seule File 1 : 0,72%.

(\*) Calcul de l'écart par rapport à la moyenne (Vm) des 2 valeurs :  $100 \times (Va - Vm) / Vm$

#### MODALITES DE CONTROLE INTERNE DU DEBITMETRE BOUES UTILISE PAR L'EXPLOITANT (\*)

L'exploitant assure trimestriellement une comparaison entre débit théorique de la pompe en fonction du temps et la relève des index du DEM boue. Le dernier contrôle date du 04/11/2021.

BOUES LIQUIDES PRODUITES	LABO STATION (Va)	LABO DE CONTROLE	ÉCART / MOYENNE EN % (*)	CONFORMITE EMT $\pm$ 20%
Concentration (en MS)	13 g/L	14 g/L	3,7 %	Oui

(\*) Calcul de l'écart par rapport à la moyenne (Vm) des 2 valeurs  $100 \times (Va - Vm) / Vm$

#### Commentaires :

- ✚ Mesure de débit : Conforme
- ✚ Analyse des Matières Sèches : Conforme

## V-6 POINTS DIVERS

### Comparaison des volumes Entrée/Sortie station :

- ◆ Les bilans mensuels Entrée/Sortie station sont-ils cohérents ? **Oui**.
- ◆ L'écart volume mensuel entrée/sortie est de **-0,23 %** pour la période du **01/07/2021** au **30/09/2021**.

MOIS	VOLUME MENSUEL ENTREE (Ve = VA3)	VOLUME MENSUEL SORTIE (Vs = VA4)	ÉCART / MOYENNE EN % (*)	CONFORMITE EMT ± 10 %
JUILLET 2021	115 613 m <sup>3</sup>	115 135 m <sup>3</sup>	-0,41 %	Oui
AOUT 2021	120 200 m <sup>3</sup>	120 526 m <sup>3</sup>	0,27 %	Oui
SEPTEMBRE 2021	80 171 m <sup>3</sup>	79 593 m <sup>3</sup>	-0,72 %	Oui
TOTAUX	315 984 m <sup>3</sup>	315 254 m <sup>3</sup>	-0,23 %	Oui

(\*) Écart en % =  $100 \times (Ve - Vs) / [(Ve + Vs) / 2]$

**Commentaires : COMPARATIF CONFORME**

### Contrôle du dispositif de mesure de la température des effluents en sortie station :

- ◆ Modalité de réalisation de la mesure de température : **A l'aide d'un thermomètre Hanna Instrument portable. La mesure est effectuée directement dans le canal de sortie.**
- ◆ Conformité du positionnement de la sonde : **Oui**.

TEMPERATURE EN °C	STATION Ts	MANDATAIRE Tm	ÉCART (*)	CONFORMITE EMT ± 1°C
	19,7	19,7	0	Oui

(\*) Écart en °C =  $Ts - Tm$

**Commentaires : DISPOSITIF CONFORME**

### Contrôle de la pluviométrie :

PLUVIOMETRE	OUI	NON	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Le système d'assainissement est-il équipé d'un pluviomètre ?	X		
Le pluviomètre présente-t-il une section suffisante ?	X		
Le pluviomètre est-il implanté correctement ?	X		

**Commentaires : DISPOSITIF CONFORME**

## IX- CONCLUSIONS

## SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
<b>Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)</b>	<b>10,0</b>

 **Débits :**

- ◆ Déversoir en-tête : Conforme
- ◆ Entrée station : Conforme
- ◆ Sortie station : Conforme
- ◆ By-pass : Conforme
- ◆ Boues : Conforme

 **Prélèvements :**

- ◆ Entrée station : Conforme
- ◆ Sortie Station : Conforme
- ◆ By-pass : Conforme
- ◆ Déversoir en-tête : Conforme
- ◆ Fractionnement : Conforme

 **Analyses :**

- ◆ Température de la glacière à réception : Conforme
- ◆ Délais de mise en analyse : Conforme
- ◆ Analyses : Conforme

 **Points divers :**

- ◆ Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : Conforme
- ◆ Température de rejet : Conforme
- ◆ Pluviométrie : Conforme

 **Qualité :**

- ◆ Manuel d'autosurveillance : En attente de validation.
- ◆ Contrôles internes : R.A.S.



## C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

### ① - Commentaires sur les charges hydrauliques de la station de traitement des eaux usées :

Les données de débits collectés proviennent de la supervision sur site.

Nous sommes sur l'année en moyenne à 2 656 m<sup>3</sup>/j soit 23% de la capacité hydraulique nominale de la station (11 627 m<sup>3</sup>/j).

### ② - Commentaire sur la charge polluante mesurée en tête de station de traitement des eaux usées :

Les concentrations ainsi que les ratios montrent que l'effluent est majoritairement de nature urbaine.

Rapport moyen de biodégradabilité : DCO = 1 429,6 kg/j / DBO5 = 568,3 kg/j ≈ 2,5

A noter, la station a reçu sur l'année une charge organique moyenne de 568,3 kg DBO5/j soit 17,2% de sa charge nominale (3 305 kg DBO5/j).

### ③ - Commentaire sur le respect du planning d'auto surveillance :

Les bilans 24 heures ont été lancés à la date convenue sur la base des plannings transmis en fin d'année n-1 à la Police de l'eau.

A noter, trois reports de bilan 24 h qui ont fait l'objet de fiches de dysfonctionnement.

### ④ - Synthèse :

Appréciation sur la conformité du traitement au regard des analyses réalisées sur le rejet et des prescriptions du rejet :

Les normes de rejet sont respectées, conformes à l'arrêté d'autorisation et l'effluent traité est de bonne qualité.

Suite à la présence de chlorure en entrée station, nous avons analysé la DCO en ST-DCO qui semble être moins impactée par la présence de chlorure dans les effluents. Cette méthode correspond aux nouvelles prescriptions de l'agence de l'eau.

Une étude a été réalisée en 2021 sur le système de collecte pour la recherche des chlorures et les apports de DCO dure.

Concernant l'enquête réalisée en 2021, il a été identifié deux sources d'intrusion d'eau de mer dans le domaine privé qui sont de nouveau le Camping des Prairies de la mer et Port Grimaud.

Bien que le Camping ait réhabilité leur poste de relèvement en mars 2021, ces travaux n'ont pas permis de supprimer la problématique chlorures.

De ce fait, nous avons envoyé un courrier de mise en demeure, au camping des Prairies de la Mer et à Port Grimaud, afin de réaliser les travaux nécessaires en partie privée pour éviter toutes intrusions d'eau de mer dans le réseau d'assainissement communal.

Quant à l'enquête sur la DCO dure réalisée en 2021, elle n'a pas permis d'identifier l'origine.

### Cotation globale de 10 lors du CDA.

La CBPO de l'année 2021 est inférieure à la capacité nominale de la station ce qui confirme que la station n'est pas en saturation organique.

**Le Manuel d'autosurveillance de la nouvelle station a été envoyé le 18/12/2020 à l'agence de l'eau. Il a été validé par l'Agence de l'eau le 10/01/2022.**

### ⑤ - Historique Travaux :

Une nouvelle station d'épuration de type membranaire est en cours de construction sur site. Les travaux ont commencé début 2019.

En Mars 2019, démolition de la tranche 3 des biofiltres. Création du piquage en Juin 2019. A partir du 01/07/2019 une partie des effluents est dirigée vers la nouvelle usine. Il y a donc deux volumes de sorties.



Pour les bilans du 18/07/2019 au 10/09/2019 nous avons analysé les sorties des deux stations d'épuration. La concentration des paramètres de sortie s'est faite par calcul en fonction des volumes de sortie des deux usines. Le 11/09/2019, basculement de la sortie sur la nouvelle usine.

Le 28/05/2020, transfert des deux centrifugeuses de l'ancienne usine vers la nouvelle.

Le 23/07/2020, mise en service des prétraitements de la nouvelle station d'épuration.

Le basculement complet vers la nouvelle station s'est fait le 23/07/2020.

La démolition de l'ancienne usine a débuté le 11/09/2020.

Réception du bâtiment d'exploitation en mai 2021 avec le constructeur.

La réception officielle avec les élus s'est déroulée en décembre 2021.

Mise en service du CARBO+ au premier trimestre 2021. L'exploitation du Carbo+ a dû être arrêté du fait des difficultés de manutention des sacs de charbon actif. Un palan électrique a été installé le 27 septembre 2021. Le CARBO+ a été remise en service.

→ La station respecte les règles de conformité de son arrêté.

Points sensibles :

Station d'épuration et réseau de collecte sensibles aux Eaux Claires Parasites.

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

Berger  
Levrault

ID : 083-218300689-20221109-2022\_6\_115-DE



14.

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance de votre réseau*

## LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat	
GRIM'EAU EU DSP	
Délégation de service public	
Début contrat : 1 décembre 2021 Fin contrat : 30 juin 2038	

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2021	Commentaire
<b>Données clientèle</b>			
VP.068	Volume assujettis à l'assainissement	1 146 381-	m <sup>3</sup>
VP.056	Nombre d'abonnés total	5 321	
P.207	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond solidarité	0	€
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	-	
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	-	
<b>Indicateurs de performance</b>			
VP.046	Nombre de points noirs	4,00	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,048	
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Cliquez ici pour taper du texte.	%
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	-	Calcul
VP.229	Ratio habitants par abonnés	-	Calcul
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	0	%

Réseau			
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	2	unité
<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux</b>			
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	85	/120
<b>Partie A : plan des réseaux</b>			
VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées au 31/12	OUI	
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
<b>Partie B : inventaire des réseaux</b>			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.253	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	98,78%	
VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.255	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12	99,35%	
<b>Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>			
VP.256	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	13,93%	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eaux usées	OUI	
VP.258	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	NON	
VP.260	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eaux usées	OUI	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	OUI	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux et de renouvellement	NON	
<b>Consolidation</b>			
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	0,00	kml
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)	0,97	kml
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (kml)	0,97	kml
<b>Taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées</b>			
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	0	%
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0	Selon les informations en notre possession

Collecte			
Conformité de la collecte des effluents			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	-	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
VP.176	Charge entrante en DBO5	586,33	kg DBO5/j Le détail par installation est présenté ci-après
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel			
<b>P255.3</b>	<b>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</b>	<b>110</b>	
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	OUI	
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI	
VP.164	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	
Epuration			
P204.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées	-	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	-	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
Boues			
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	217.02	tMS
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%
VP.208	Quantité totale de boues évacuées	217,02	tMS Le détail par installation est présenté ci-après
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	217,02	tMS Le détail par installation est présenté ci-après
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	-	Kg DBO5/J
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	104	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	104	

Données exploitation par installation			
GRIMAUD - STEP - 55100 EH			
VP.176	Charge entrante en DBO5	586,33	
VP.208	Boues évacuées en tMS	217,015	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	217,015	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	104	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	104	

## DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
<b>PARTIE A</b>			
<b>Plan du réseau</b>			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
<b>Total Partie A :</b>		<b>15</b>	
<b>PARTIE B</b>			
<b>Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage</b>			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
<b>Informations structurelles</b>	VP.253	98,78%	<b>15</b>
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		56,05	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		56,747	
<b>Connaissance de l'âge des canalisations</b>	VP.255	99,35%	<b>15</b>
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		56,38	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		56,747	
<b>Total Partie B :</b>		<b>30</b>	
<b>PARTIE C</b>			
<b>Altimétrie des canalisations</b>	VP.256	13,93%	<b>0</b>
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		7,91	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		56,747	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	<b>10</b>
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	<b>10</b>
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	<b>0</b>
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	<b>10</b>
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	<b>10</b>
<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux</b>	VP.262		<b>0</b>
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
<b>Total Partie C :</b>		<b>40</b>	
<b>VALEUR DE L'INDICE</b>		<b>85</b>	

## P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	OUI	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	OUI	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	OUI	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	OUI	10
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	OUI	10
<b>Note</b>			<b>110</b>

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 14/11/2022

Berger  
Levrault

ID : 083-218300689-20221109-2022\_6\_115-DE



## LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les opérations d'hydrocurage du réseau

*Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :*

Commune	Total (ml)
GRIMAUD	7 421

*Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :*

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
GRIMAUD	12/01/2021	327 Route de Cogolin	357
GRIMAUD	18/01/2021	4 Domaine des Cigales	568
GRIMAUD	20/01/2021	4595 Route du Littoral	475
GRIMAUD	21/01/2021	2 Boulevard des Sommets	763
GRIMAUD	23/02/2021	2 Boulevard des Sommets	413
GRIMAUD	26/02/2021	191 Route de Sainte Maxime	430
GRIMAUD	08/03/2021	826 Route de Sainte Maxime	792
GRIMAUD	12/03/2021	252 Chemin de la Fons Couverte	629
GRIMAUD	18/03/2021	50 Rue de l'Amarrage	218
GRIMAUD	13/07/2021	16 Rue du Pré de Foire	31
GRIMAUD	15/11/2021	Réseau communal	300
GRIMAUD	13/12/2021	Réseau communal	300
GRIMAUD	23/12/2021	Réseau communal	312
GRIMAUD	24/12/2021	Réseau communal	656
GRIMAUD	28/12/2021	833 Avenue du Peyrat	300
GRIMAUD	29/12/2021	1399 Chemin des Mûres	491
GRIMAUD	30/12/2021	11 Lotissement le Cros d'Entassi	386

*Synthèse de l'hydrocurage curatif réseau / branchements réalisé durant l'année :*

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (ml)
GRIMAUD	Curage EU	9	67
GRIMAUD	Débouchage Hydro Branchement	6	75
GRIMAUD	Débouchage Hydro EU	2	55
GRIMAUD	Débouchage Hydro UN	1	0
GRIMAUD	Débouchage Rior Branchement	30	0
GRIMAUD	Débouchage Rior EU	10	0
GRIMAUD	Débouchage Rior UN	1	0
<b>Total</b>		<b>59</b>	<b>197</b>

**Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :**

Commune	Linéaire inspecté (ml)
GRIMAUD	653

**Détail des passages caméra réalisés durant l'année :**

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
GRIMAUD	09/04/21	17 Rue de la Treille	10
GRIMAUD	25/06/21	200 Route des Blaquieres	12
GRIMAUD	23/08/21	25 Rue de la Treille	11
GRIMAUD	14/10/21	-Réseau communal	10
GRIMAUD	27/10/21	Réseau communal	10
GRIMAUD	15/11/21	Réseau communal	1
GRIMAUD	06/05/21	RD 14 route de Saint Maxime	507
GRIMAUD	15/04/21	Avenue de la mer	92

**Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :**

Commune	Nombre
GRIMAUD	98



## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

### Les interventions de maintenance 2ème niveau

#### Synthèse des interventions de maintenance 2<sup>ème</sup> niveau

Commune	Total
Grimaud	33

#### Détail des interventions de maintenance 2<sup>ème</sup> niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
-	Poste de relevage ECHANGEUR	2414 Automate de régulation H2S	29/09/21	Curatif
-	Poste de relevage ECHANGEUR	2414 Automate de régulation H2S	09/10/21	Curatif
-	Poste de relevage ECHANGEUR	2414 Automate de régulation H2S	18/10/21	Curatif
-	Poste de relevage ECHANGEUR	2414 Automate de régulation H2S	08/11/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage de SEPTENTRION	2043 Armoire générale	04/01/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	2419 Groupe Electrogène	07/01/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage LES CROTTES	2103 Armoire générale	28/01/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	2324 Canalisation de refoulement	15/02/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	2437 Télésurveillance (04 94 56 19 38)	16/03/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	Sonde de niveau à ultra-sons	20/04/21	Curatif
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	3375 Télésurveillance	22/04/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage ILE DES SABLES (Grimaud 2)	1260 Pompe de relevage 1	22/04/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	2327 Pompe de relevage	27/04/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage de la PLACE DU SUD (Grimaud 2)	1486 Télésurveillance (04 94 56 16 72)	19/05/21	Curatif
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	3375 Télésurveillance	20/05/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage ST ROCH	2176 Pompe de relevage	28/05/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage de la PLACE DU SUD (Grimaud 2)	1486 Télésurveillance (04 94 56 16 72)	08/06/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage de la PLAGE	1811 Sonde de mesure	23/06/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage de la DESIRADE (Grimaud 2)	1426 Pompe de relevage	24/06/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage LES CROTTES	2107 Télésurveillance (04 94 43 28 77)	19/07/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage de BEAUVALLON OLD	1609 Télésurveillance	23/07/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	Poste de relevage ECHANGEUR	04/08/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage HARMONY	Télétransmission	12/08/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage de la PLAGE	1871 Télésurveillance (04 94 56 06 19)	12/08/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage LES CROTTES	2107 Télésurveillance (04 94 43 28 77)	12/08/21	Curatif



Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Grimaud	Poste de relevage SKATE PARK	Télétransmission	12/08/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage de SAINT ANTOINE	1937 Pompe de relevage	27/08/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage de SAINT ANTOINE	1977 Télésurveillance (06 80 01 89 41)	06/09/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage de la PLAGE	1878 Sonde Ultra son/Radar	06/09/21	Curatif
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	3375 Télésurveillance	15/09/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	2271 Echelle d'accès	20/09/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage de SAINT ANTOINE	1977 Télésurveillance (06 80 01 89 41)	20/09/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	2427 Armoire générale	23/09/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	2437 Télésurveillance (04 94 56 19 38)	12/10/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage ILE DES SABLES (Grimaud 2)	1287 Télésurveillance (04 94 56 10 63)	20/10/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage de la PLAGE	1871 Télésurveillance (04 94 56 06 19)	27/10/21	Curatif
Grimaud	Poste de relevage ILE DES SABLES (Grimaud 2)	1283 Armoire générale	05/11/21	Curatif

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	GRIMAUD - STEP - 60000 EH	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage de la ZONE ARTISANALE	Poste de relevage de la ZONE ARTISANALE	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage de la PLAGE	Poste de relevage de la PLAGE	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage de BEAUVALLON OLD	Poste de relevage de BEAUVALLON	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	Poste de relevage ECHANGEUR	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage ILE DES SABLES (Grimaud 2)	Poste de relevage ILE DES SABLES (Grimaud 2)	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage MAISON DES SABLES	Poste de relevage MAISON DES SABLES	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage des VOILIERS (Grimaud 2)	Poste de relevage des VOILIERS (Grimaud 2)	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage de GISCLE (Grimaud 2)	Poste de relevage de GISCLE (Grimaud 2)	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage des 4 VENTS (Grimaud 2)	Poste de relevage des 4 VENTS (Grimaud 2)	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage de la DESIRADE (Grimaud 2)	Poste de relevage de la DESIRADE (Grimaud 2)	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage des GRIMALDINES (Ponant)	Poste de relevage des GRIMALDINES (Ponant)	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage de FER A CHEVAL (Ponant)	Poste de relevage de FER A CHEVAL (Ponant)	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage PLACE DU MARCHE	Poste de relevage PLACE DU MARCHE	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage de la CAPITAINERIE	Poste de relevage de la CAPITAINERIE	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage de SEPTENTRION	Poste de relevage de SEPTENTRION	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage du PONANT	Poste de relevage du PONANT	19/04/21

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Grimaud	Poste de relevage ILE DU COUCHANT	Poste de relevage ILE DU COUCHANT	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage HARMONY	Poste de relevage HARMONY	19/04/21
Grimaud	Poste de relevage de CASTELLANE	Poste de relevage de CASTELLANE	20/04/21
Grimaud	Poste de relevage SALLE BEAUSOLEIL	Poste de relevage SALLE BEAUSOLEIL	20/04/21
Grimaud	Poste de relevage ST ROCH	Poste de relevage ST ROCH	20/04/21
Grimaud	Poste de relevage de CABRE D'OR	Poste de relevage de CABRE D'OR	20/04/21
Grimaud	Poste de relevage de SAINT-MICHEL	Poste de relevage de SAINT-MICHEL	20/04/21
Grimaud	Poste de relevage COMPLEXE SPORTIF DES BLAQUIERES 1	Poste de relevage COMPLEXE SPORTIF DES BLAQUIERES 1	20/04/21
Grimaud	Poste de relevage de SAINT ANTOINE	Poste de relevage de SAINT ANTOINE	20/04/21
Grimaud	Poste de relevage COMPLEXE SPORTIF DES BLAQUIERES 2	Poste de relevage COMPLEXE SPORTIF DES BLAQUIERES 2	20/04/21
Grimaud	Poste de relevage du VIEUX MOULIN - (Chemin des Embruns)	Poste de relevage du VIEUX MOULIN - (Chemin des Embruns)	20/04/21
Grimaud	Poste de relevage ECOLE DES BLAQUIERES	GRIMAUD PR école des blaquières	20/04/21

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Grimaud	Poste de relevage de la ZONE ARTISANALE	2497 Monorail	20/05/21
Grimaud	Poste de relevage de la ZONE ARTISANALE	2499 Palan manuel CMU 250 Kg	20/05/21
Grimaud	Poste de relevage de la ZONE ARTISANALE	2500 Palan manuel CMU 500 Kg	20/05/21
Grimaud	Poste de relevage de CASTELLANE	1698 Potence de levage	20/05/21
Grimaud	Poste de relevage de CASTELLANE	1697 Pied de potence de levage	20/05/21
Grimaud	Poste de relevage de SAINT ANTOINE	1952 Pied de potence de levage	20/05/21
Grimaud	Poste de relevage de SAINT ANTOINE	1953 Potence sur pied nue	20/05/21
Grimaud	Poste de relevage de la PLAGE	1843 Monorail nu	20/05/21
Grimaud	Poste de relevage de BEAUVALLON OLD	1583 Potence nue	20/05/21
Grimaud	Poste de relevage de BEAUVALLON OLD	1582 Pied de potence de levage	20/05/21
Grimaud	Poste de relevage LES CROTTES	2097 Pied de potence de levage	20/05/21
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	2308 Potence sur pied avec chariot	21/05/21
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	2305 Palan chambre de vanne	21/05/21
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	2304 Potence sur pied avec palan	21/05/21
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	2309 Palan Chambre de vanne	21/05/21
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	2310 Anneau de sécurité d'ancrage n°2	21/05/21
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	2272 IPN de manutention fosse réception EU	21/05/21
Grimaud	Poste de relevage ECHANGEUR	2306 Anneau de sécurité d'ancrage n°1	21/05/21
Grimaud	Poste de relevage de CABRE D'OR	1652 Potence de levage (HS)	21/05/21

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Grimaud	Poste de relevage de CABRE D'OR	1651 Pied de potence de levage	21/05/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PALAN A CHAINE SUR MONORAIL GALERIE INFERIEURE	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	MONORAIL GALERIE INFERIEURE	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	MONORAIL CHAUFFERIE	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	MONORAIL SALLE POLYMERES	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PALAN A CHAINE SUR MONORAIL SALLE POLYMERES	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PONT ROULANT A COMMANDE DU SOL SALLE CENTRIFUGEUSE	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PIED DE POTENCE n°8 SALLE CENTRIFUGEUSE (à l'arrêt)	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PIED DE POTENCE n°3 GALERIE SUPÉRIEURE	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PIED DE POTENCE n°2 GALERIE SUPÉRIEURE	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	POTENCE MOBILE 1	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	MONORAIL LOCAL TAMISEUR 1	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	MONORAIL LOCAL TAMISEUR 2	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PALAN ELECTRIQUE SUR POTENCE SURFLUX BASSIN D'AERATION	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PALAN A CHAINE SUR MONORAIL SURFLUX BASSIN D'AERATION	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PALAN A CHAINE SUR MONORAIL LOCAL TAMISEUR 2	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PALAN A CHAINE SUR MONORAIL LOCAL TAMISEUR 1	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PIED DE POTENCE n°5 ANAEROBIE	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PIED DE POTENCE n°6 ANAEROBIE	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PIED DE POTENCE n°11 VENTILATEUR ATEX	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PIED DE POTENCE n°4 ANAEROBIE	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	PIED DE POTENCE n°10 BASSIN TAMPON	05/10/21
Grimaud	GRIMAUD - STEP - 55100 EH	3475 Point d'ancrage dégrilleur n°2	05/10/21



## LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

### Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

8323010202 - GRIM'EAU EU DSP Contrat du : 01/07/2018 au : 30/06/2038 - Clause de	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	Total (€)
<b>Dotations(€)</b>	91 723	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	181 950	90 227	<b>3 639 000</b>

8323010202 - GRIM'EAU EU DSP Contrat du : 01/07/2018 au : 30/06/2038 - Clause de	2018	2019	2020	2021
<b>Dernier coefficient connu de la dotation</b>	1,000000	1,020300	1,020300	1,020300
<b>Dernier coefficient connu de report de solde</b>	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

8323010202 - GRIM'EAU EU DSP Contrat du : 01/07/2018 au : 30/06/2038 - Clause de	2018	2019	2020	2021	Total (€)
<b>Dotations actualisées (€)</b>	91 723	185 644	185 644	185 644	<b>648 655</b>
<b>Report de solde actualisé (€)</b>	0	91 723	220 950	304 126	
	0	0	0	0	<b>0</b>
	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Non Programmé au contrat</b>	<b>TOTAL</b>	9 380			<b>9 380</b>
	<b>PARTIEL</b>		735		<b>735</b>
<b>Programmé au contrat</b>	<b>TOTAL</b>	47 036	101 733	11 285	<b>160 054</b>
<b>Total renouvellement(€)</b>	<b>0</b>	<b>56 416</b>	<b>102 468</b>	<b>11 285</b>	<b>170 169</b>
<b>Solde(€)</b>	<b>91 723</b>	<b>220 950</b>	<b>304 126</b>	<b>478 485</b>	
<b>Légende : Programmé au contrat = année de renouvellement &gt; 1</b>					

8323010202 - GRIM'EAU EU DSP Contrat du : 01/07/2018 au : 30/06/2038 - Clause de renouvellement : G+C Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
83068PR00018 - Poste de relevage de SAINT ANTOINE / PSB00058975 - 1937 Pompe de relevage	1937 Pompe de relevage	TOTAL	25/10/2021	1 653
83068PR00019 - Poste de relevage de RESTANQUES / PSB00058974 - 1902 Pompe de relevage	1902 Pompe de relevage	TOTAL	21/09/2021	1 224
83068PR00020 - Poste de relevage ILE DES SABLES (Grimaud 2) / PSB00004251 - 1260 Pompe de relevage 1	1260 Pompe de relevage 1	TOTAL	08/12/2021	1 347
83068PR00027 - Poste de relevage ST ROCH / NCA00060639 - 2198 Armoire générale	2198 Armoire générale	TOTAL	10/12/2021	5 408
83068PR00027 - Poste de relevage ST ROCH / PSB00058986 - 2176 Pompe de relevage	2176 Pompe de relevage	TOTAL	05/08/2021	1 653

### La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

**Pas d'opérations réalisées au titre de la garantie en 2021.**



## ANNEXES COMPLEMENTAIRES

### 83068CO00001 - Télégestion + alimentation secours GE de 7 PR de GRIMAUD 2

Code	Libellé	Marque
IQW00037077	Compteur énergie	-
KST00005941	Télégestion	SOFREL
MGE00000891	Groupe électrogène GRIMAUD 2	-

### 83068CO00002 - Commune de Grimaud comptage, mesure et protection

#### 83068CO00003 - Comptage PM eaux parasites commune de Grimaud

Code	Libellé	Marque
ICA00004867	PM CHEMIN LES VIGNAUX	-
ICA00004868	PM AVENUE DE LA MER	-

### 83068CO00004 - PM Avenues de la Mer

#### 83068CO00004-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
GPR00000318	2248 Coffret de protection	-
KST00066757	2249 Télésurveillance (_2655)	-

#### 83068CO00004-9500-01 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
GRC02193128	2253 Tampon fonte DN 800	-
ICA00031957	2251 Sonde de niveau US	-
ICT00028094	2252 Sonde de niveau TOR	-

### 83068CO00005 - PM Chemin de Vignaux

#### 83068CO00005-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
GPR00000319	2256 Coffret de protection	-
KST00066758	2257 Télésurveillance (-2654)	-

#### 83068CO00005-9500-01 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
GRC02193129	2261 Tampon fonte DN 800	-
ICA00031958	2259 Sonde de niveau US	-
ICA00031959	2260 Sonde de niveau Piézo	-

### 83068PR00001 - Poste de relevage de BEAUVALLON

Code	Libellé	Marque
IFE00003410	1620 Débitmètre déversoir d'orage	SIEMENS
KST00007299	1609 Télésurveillance (04 94 56 10 63) Intersite STEP 2022 - 1950	SOFREL
TLV00004527	1583 Potence nue	-E

#### 83068PR00001-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)

Code	Libellé	Marque
EPD00004873	1565 Panier de dégrillage	-
GRC02193029	1570 Grille antichute	-
GRC02193030	1571 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC02193031	1576 Grille antichute	-
GSB00014085	1566 Pied d'assise	-
GSB00014086	1567 Barre de guidage	-
GSB00014087	1572 Pied d'assise	-

GSB00014088	1573 Barre de guidage	-
GSB00014089	1577 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014090	1579 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019522	1580 Sonde de mesure	-
IAN00019523	1581 Convertisseur de signal	-
ICT00028076	1578 Poire de niveau	-
PSB00058960	1568 Pompe de relevage	FLYGT
PSB00058961	1574 Pompe de relevage	-
TLV00019913	1582 Pied de potence de levage	-
XTU00072533	1569 Canalisation de refoulement	-
XTU00072534	1575 Canalisation de refoulement	-
GBT00057567	1594 Echelle d'accès	-
GRC02193032	1593 Trappe d'accès aluminium/acier	-
PCS00025436	1592 Pompe d'épuisement	-
VAN02729623	1587 Vanne d'isolement	-
VAN02729624	1590 Vanne d'isolement	-
VCL00054618	1586 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054619	1589 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072535	1585 Canalisation de liaison	-
XTU00072536	1588 Canalisation de liaison	-
XTU00072537	1591 Nourrice de collecte	-

**83068PR00001-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NEP00006896	1607 Eclairage des locaux techniques	-
NCA000060623	1603 Armoire générale	-
NPA00002650	1604 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002651	1605 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008486	1599 Disjoncteur + Différentiel	-
NPD00008487	1600 Disjoncteur GE	-
ZPH00000135	1601 Inverseur de source	-
EPD00004874	1597 Groupe Electrogène	-

**83068PR00001-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
GRC02193033	1623 Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN02729625	1622 Vanne d'isolement	-
XTU00072538	1619 Canalisation de liaison	-
XTU00072539	1621 Canalisation de liaison	-
GSB00014091	1615 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019524	1617 Convertisseur de signal	SIEMENS
ICA00031955	1616 Sonde Ultra son/Radar	-
ICT00028077	1614 Déversoir	-
IQW00031708	1612 Compteur électrique	-

**83068PR00001-9700-03 - EQUIPEMENTS COMMUNS**

Code	Libellé	Marque
GBT00057568	1627 Porte interne	-
UEI00001067	1628 Extincteur	-

**83068PR00002 - Poste de relevage de la PLAGÉ**

Code	Libellé	Marque
IFE00003411	1882 Débitmètre électromagnétique (R1/A1) 2023 - 1440	SIEMENS
IQW00002719	Compteur Electrique Poste de relevage de la PLAGE	-E
KST00004578	1871 Télésurveillance (04 94 56 06 19) 2023 - 1950	SOFREL
TLV00004529	1843 Monorail nu	-

**83068PR00002-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193107	1813 Trappe d'accès aluminium	-
GSB00014114	1808 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014115	1810 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019529	1811 Sonde de mesure	-
IAN00019530	1812 Convertisseur de signal	-
ICT00028081	1809 Poire de niveau	-
GBT00057578	1842 Echelle d'accès	-
GRC02193108	1841 Caillebottis acier galvanisé	-
GSB00014116	1818 Pied d'assise	-
GSB00014117	1826 Pied d'assise	-
GSB00014118	1834 Pied d'assise	-
PCS00025445	1840 Pompe d'épuisement	-
PSB00058970	1819 Pompe de relevage	FLYGT
PSB00058971	1827 Pompe de relevage	-
PSB00058972	1835 Pompe de relevage	FLYGT
VAN02729891	1816 Vanne d'isolement	PAM
VAN02729892	1822 Vanne d'isolement	PAM
VAN02729893	1824 Vanne d'isolement	PAM
VAN02729894	1830 Vanne d'isolement	-
VAN02729895	1832 Vanne d'isolement	-
VAN02729896	1838 Vanne d'isolement	-
VCL00054632	1821 Clapet anti-retour à boule	SOCLA
VCL00054633	1829 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054634	1837 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072563	1817 Canalisation de liaison	-
XTU00072564	1820 Canalisation de liaison	-
XTU00072565	1825 Canalisation de liaison	-
XTU00072566	1828 Canalisation de liaison	-
XTU00072567	1833 Canalisation de liaison	-
XTU00072568	1836 Canalisation de liaison	-
XTU00072569	1839 Nourrice de collecte	-
XYR00001056	1815 Manchette fonte	-
XYR00001057	1823 Manchette fonte	-
XYR00001058	1831 Manchette fonte	-

**83068PR00002-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NEP00006897	1869 Eclairage des locaux techniques	-
NCA00060631	1865 Armoire générale	-
NPA00002660	1866 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002661	1867 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008493	1861 Disjoncteur + Différentiel	-

NPD00008494	1862 Disjoncteur GE	-
ZPH00000137	1863 Inverseur de source	-
EPD00004877	1859 Groupe Electrogène	-

**83068PR00002-9040-04 - TRAITEMENT DE L'H2S**

Code	Libellé	Marque
BPD00017977	1856 Pompe doseuse FeCl3	-
GDD00005844	1851 Caisson technique (dépotage réactif)	-
GDD00005845	1855 Caisson technique (pompe d'injection)	-
IME00004150	1854 Mesure de niveau TOR (stockage)	-
RCB00008783	1852 Cuve de stockage FECl3 en PEHD 5 m3	-
RCB00010306	1853 bac de rétention	-
UES00000938	1850 Douche/Rince Ciel	-
XTU00090497	Tuyauterie robinetterie	-
GRC02193109	1846 Caisson à charbon actif	-
JCE00004228	1847 Ventilateur	-
XTU00072570	1848 Canalisation de liaison	-

**83068PR00002-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
GRC02193110	1885 Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN02729897	1884 Vanne d'isolement	-
XTU00072571	1881 Canalisation de liaison	-
XTU00072572	1883 Canalisation de liaison	-
GSB00014119	1877 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019531	1878 Sonde Ultra son/Radar	-
IAN00019532	1879 Convertisseur de signal	-
ICT00028082	1876 Déversoir	-
IQW00031713	1874 Compteur électrique	-

**83068PR00002-9700-02 - EQUIPEMENTS COMMUNS**

Code	Libellé	Marque
GBT00057579	1888 Porte externe (bois)	-
GBT00057580	1889 Fenêtre	-
UEI00001069	1890 Extincteur (CO2)	-

**83068PR00003 - Poste de relevage ECHANGEUR****83068PR00003-0000-02 - Instrumentation Levage**

Code	Libellé	Marque
TLV00003843	2272 IPN de manutention fosse réception EU	-E
TLV00003845	2304 Potence sur pied avec palan	DEWET
TLV00003947	2305 Palan chambre de vanne	DEWET
TLV00004523	2308 Potence sur pied avec chariot	-
TLV00004524	2309 Palan Chambre de vanne	-
TLV00004525	2306 Anneau de sécurité d'ancrage n°1	-
TLV00004526	2310 Anneau de sécurité d'ancrage n°2	-

**83068PR00003-1000-04 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
DAM00011613	2355 Ballon anti-belier	-

DAM00011614	2358 Ballon anti-belier	-
VAN02729182	2338 Vanne d'isolement	-
VAN02729183	2341 Vanne d'isolement	-
VAN02729184	2344 Vanne d'isolement	-
VAN02729185	2347 Vanne d'isolement	-
VAN02729186	2349 Vanne d'isolement	-
VAN02729187	2350 Vanne électrique	-
VAN02729188	2351 Vanne d'isolement	-
VAN02729189	2352 Vanne électrique	-
VAN02729190	2353 Vanne d'isolement	-
VAN02729191	2356 Vanne d'isolement	-
VCL00054588	2337 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054589	2340 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054590	2343 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054591	2346 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072483	2336 Canalisation de liaison	-
XTU00072484	2339 Canalisation de liaison	-
XTU00072485	2342 Canalisation de liaison	-
XTU00072486	2345 Canalisation de liaison	-
XTU00072487	2348 Canalisation de liaison	-
XTU00072488	2354 Canalisation de liaison	-
XTU00072489	2357 Canalisation de liaison	-
GSB00014017	2313 Pied d'assise	-
GSB00014018	2314 Barre de guidage	-
GSB00014019	2317 Pied d'assise	-
GSB00014020	2318 Barre de guidage	-
GSB00014021	2321 Pied d'assise	-
GSB00014022	2322 Barre de guidage	-
GSB00014023	2325 Pied d'assise	-
GSB00014024	2326 Barre de guidage	-
GSB00014025	2329 Support sondes de niveau	-
GSB00014026	2331 Support sondes de niveau	-
IAN00019505	2332 Sonde Radar	-
IAN00019506	2333 Convertisseur de signal	-
ICT00028063	2330 Poire de niveau	-
NPT00002479	2334 Trappe acier	-
PSB00058933	2315 Pompe de relevage	-
PSB00058934	2319 Pompe de relevage	-
PSB00058935	2323 Pompe de relevage	-
PSB00058936	2327 Pompe de relevage	-
XTU00072479	2316 Canalisation de refoulement	-
XTU00072480	2320 Canalisation de refoulement	-
XTU00072481	2324 Canalisation de refoulement	-
XTU00072482	2328 Canalisation de refoulement	-
<b>83068PR00003-1000-05 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)</b>		
Code	Libellé	Marque
GBT00057549	2271 Echelle d'accès	-
GRC02192918	2270 Trappe d'accès aluminium/acier	-

GSB00014012	2265 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014013	2267 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019503	2268 Sonde de mesure	-
IAN00019504	2269 Convertisseur de signal	-
ICA00002522	Sonde de niveau à ultra-sons	MILLTRONICS
ICT00028062	2266 Poire de niveau	-
GBT00057550	2302 Echelle d'accès	-
GRC02192919	2301 Caillebotis	-
GSB00014014	2277 Pied d'assise	-
GSB00014015	2285 Pied d'assise	-
GSB00014016	2293 Pied d'assise	-
PCS00025413	2300 Pompe d'épuisement	-
PSB00058930	2278 Pompe de relevage	-
PSB00058931	2286 Pompe de relevage	-
PSB00058932	2294 Pompe de relevage	-
VAN02729175	2275 Vanne d'isolement	-
VAN02729176	2281 Vanne d'isolement	-
VAN02729177	2283 Vanne d'isolement	-
VAN02729178	2289 Vanne d'isolement	-
VAN02729179	2291 Vanne d'isolement	-
VAN02729180	2297 Vanne d'isolement	-
VAN02729181	2299 Vanne d'isolement	-
VCL00054585	2280 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054586	2288 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054587	2296 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072472	2276 Canalisation de liaison	-
XTU00072473	2279 Canalisation de liaison	-
XTU00072474	2284 Canalisation de liaison	-
XTU00072475	2287 Canalisation de liaison	-
XTU00072476	2292 Canalisation de liaison	-
XTU00072477	2295 Canalisation de liaison	-
XTU00072478	2298 Nourrice de collecte	-
XYR00001053	2274 Manchette fonte	-
XYR00001054	2282 Manchette fonte	-
XYR00001055	2290 Manchette fonte	-

**83068PR00003-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NEP00006895	2435 Eclairage des locaux techniques	-
GPR00000312	2426 Coffret éclairage	-
KAA00002811	2431 Armoire désodorisation	-
NCA00006063	2427 Armoire générale	-
NPA00002630	2432 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002631	2433 Raccordements électrique des capteurs	-
NPV00014746	2428 Variateur (pompe)	-
NPV00014747	2429 Variateur (pompe)	-
NPV00014748	2430 Variateur (pompe)	-
NPD00008474	2422 Disjoncteur + Différentiel	-
NPD00008475	2423 Disjoncteur GE	-

ZPH0000133	2424 Inverseur de source	-
KST00004433	2437 Télésurveillance (04 94 56 19 38)	SOFREL
MGE00000041	2419 Groupe Electrogène 2030 - 38120	S.D.M.O.
RCB00008778	2420 Cuve de stockage du Fuel (externe au GE)	-

**83068PR00003-9040-03 - TRAITEMENT DE L'H2S DANS L'EAU**

Code	Libellé	Marque
GDD00005842	2401 Caisson technique (dépotage réactif)	-
GDD00005843	2410 Caisson technique (pompe d'injection)	-
IFE00031668	2413 Débitmètre électromagnétique (réactif)	-
IME00004136	2404 Mesure de niveau TOR (stockage)	-
IME00004137	2405 Mesure de niveau Analogique (stockage)	-
IME00004138	2408 Mesure de niveau TOR (stockage)	-
IME00004139	2409 Mesure de niveau Analogique (stockage)	-
KAA00002809	2415 Analyse de la température (eau)	-
KAA00002810	2416 Analyse du rH (eau)	-
NPD00008473	2414 Automate de régulation H2S	-
PCS00025418	2411 Pompe doseuse FeCl2 n°1	-
PCS00025419	2412 Pompe doseuse FeCl2 n°2	-
RCB00008775	2402 Cuve de stockage FeCl2 10m3	-
RCB00010307	2403 bac de rétention	-
UES00000937	2400 Douche/Rince Œil	-
VAN03487953	Robinetterie	-
XTU00090502	Tuyauterie	-

**83068PR00003-9040-11 - TRAITEMENT DE L'H2S DANS L'AIR**

Code	Libellé	Marque
GRC02192920	2395 Caisson à charbon actif	-
JCE00004225	2396 Ventilateur	-
XTU00072490	2397 Canalisation de liaison	-
DTA00000822	2392 Colonne -> oxydante	-
GDD00005836	2369 Caisson technique (dépotage réactif acide)	-
GDD00005837	2373 Caisson technique (pompe d'injection)	-
GDD00005838	2377 Caisson technique (dépotage réactif acide)	-
GDD00005839	2381 Caisson technique (pompe d'injection acide)	-
GDD00005840	2386 Caisson technique (dépotage réactif acide)	-
GDD00005841	2390 Caisson technique (pompe d'injection javel)	-
IME00004133	2372 Mesure de niveau TOR (stockage)	-
IME00004134	2380 Mesure de niveau TOR (stockage acide)	-
IME00004135	2389 Mesure de niveau TOR (stockage javel)	-
JCE00004224	2366 Ventilateur de renouvellement de l'air	-
NCA00060602	2383 Colonne -> acide	-
PCS00025414	2374 Pompe doseuse du réactif	-
PCS00025415	2375 Pompe doseuse du réactif	-
PCS00025416	2382 Pompe doseuse du réactif	-
PCS00025417	2391 Pompe doseuse du réactif	-
PGA00004018	2384 Pompe de recyclage de l'eau	-
PGA00004019	2393 Pompe de recyclage de l'eau	-
RCB00008772	2370 Cuve de stockage du réactif	-
RCB00008773	2378 Cuve de stockage du réactif	-

RCB00008774	2387 Cuve de stockage du réactif	-
UES00000936	2368 Douche/Rince CÉil	-
VDA00046726	2371 Cuve de rétention	-
VDA00046727	2379 Cuve de rétention	-
VDA00046728	2388 Cuve de rétention	-
HMB00000714	2362 Extacteur d'air	-
HMB00000715	2363 Extacteur d'air (armoire BT)	-

**83068PR00003-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IRP00000579	Préleveur	HACH
IFE00026117	2453 Débitmètre 1	-
IFE00026118	2454 Débitmètre 1	-
GSB00014029	2449 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019508	2450 Sonde Ultra son/Radar	-
IAN00019509	2451 Convertisseur de signal	-
ICT00028064	2448 Déversoir	-
GSB00014027	2442 Support sondes de niveau ANA	-
GSB00014028	2444 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019507	2446 Convertisseur de signal rH	-
IME00004140	2443 Mesure du pH	-
IME00004141	2445 Mesure du rH	-
IQW00002718	2440 Compteur électrique	ACTARIS

**83068PR00003-9700-03 - EQUIPEMENTS COMMUNS**

Code	Libellé	Marque
GBT00057551	2458 Porte externe (bois)	-
UEI00001066	2459 Extincteur	-

**83068PR00004 - Poste de relevage de la ZONE ARTISANALE**

Code	Libellé	Marque
NPD00002006	2541 Disjoncteur + Différentiel	MERLIN GERIN
TLV00002239	2500 Palan manuel CMU 500 Kg	VERLINDE
TLV00002240	2499 Palan manuel CMU 250 Kg	HALTIR
TLV00004522	2497 Monorail	VERLINDE

**83068PR00004-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
BPO00000956	2498 Chariot porte palan	-
GBT00057588	2502 Echelle d'accès	-
GRC02193130	2471 Grille antichute	-
GRC02193131	2472 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC02193132	2477 Grille antichute	-
GRC02193133	2478 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC02193134	2483 Grille antichute	-
GRC02193135	2484 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC02193136	2489 Grille antichute	-
GRC02193137	2490 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC02193138	2496 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GSB00014177	2467 Pied d'assise P1	-E
GSB00014178	2468 Barre de guidage P1	-

GSB00014179	2473 Pied d'assise P2	-
GSB00014180	2474 Barre de guidage P2	-
GSB00014181	2479 Pied d'assise P3	-E
GSB00014182	2480 Barre de guidage P3	-
GSB00014183	2485 Pied d'assise P4	-
GSB00014184	2486 Barre de guidage P4	-
GSB00014185	2491 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014186	2493 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019545	2494 Sonde de mesure	-
IAN00019546	2495 Convertisseur de signal	-
ICT00028095	2492 Poire de niveau	-
OPS00000028	2501 Palan	-
PSB00005620	2481 Pompe de relevage 4 2032 - 4240	KSB
PSB00006299	2475 Pompe de relevage 1 2023 - 4240	KSB
PSB00058988	2469 Pompe de relevage 3	-E
PSB00058989	2487 Pompe de relevage 2	-
VAN02729912	2466 Vanne murale	-
XTU00072601	2470 Canalisation de refoulement P1	-
XTU00072602	2476 Canalisation de refoulement P2	-
XTU00072603	2482 Canalisation de refoulement P3	-
XTU00072604	2488 Canalisation de refoulement P4	-
VAN02729913	2506 Vanne d'isolement P1	PAM
VAN02729914	2509 Vanne d'isolement P2	PAM
VAN02729915	2512 Vanne d'isolement P3	PAM
VAN02729916	2515 Vanne d'isolement P4	PAM
VCL00054649	2505 Clapet à boule refoulement P1	SOCLA
VCL00054650	2508 Clapet à boule refoulement P2	SOCLA
VCL00054651	2511 Clapet à boule refoulement P3	SOCLA
VCL00054652	2514 Clapet à boule refoulement P4	SOCLA
XTU00072605	2504 Canalisation de liaison P1	-
XTU00072606	2507 Canalisation de liaison P2	-
XTU00072607	2510 Canalisation de liaison P3	-
XTU00072608	2513 Canalisation de liaison P4	-
XTU00072609	2516 Nourrice de collecte	-

**83068PR00004-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NEP00006899	2552 Eclairage des locaux techniques	-
KAA00002813	2546 Armoire éclairage	-
KAA00002814	2547 Armoire bêche	-
NCA000060641	2548 Armoire générale (pompes)	-
NPA00002682	2549 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002683	2550 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008505	2542 Disjoncteur GE	-
NPO00001594	2544 Condensateur fixe	-
ZPH00000138	2543 Inverseur de source	-
KMC00001611	2534 Cellule entrée ERDF	-
KMC00001612	2535 Cellule fusibles ERDF	-
KMC00001613	2536 Transfo au sol	-

KST00066759	2554 Télésurveillance (04 94 43 28 79)	-
EPD00004880	2538 Groupe Electrogène	-
RCB00008785	2539 Cuve de stockage du Fuel (externe au GE)	-

**83068PR00004-9040-04 - TRAITEMENT DE L'H2S**

Code	Libellé	Marque
GDD00005846	2526 Caisson technique (dépotage réactif)	-
GDD00005847	2530 Caisson technique (pompe d'injection)	-
IME00004151	2529 Mesure de niveau TOR (stockage)	-
PCS00025447	2531 Pompe doseuse du réactif	-
RCB00008784	2527 Cuve de stockage du réactif (HS)	-
UES00000939	2525 Douche/Rince Œil	-
VDA00046734	2528 Cuve de rétention	-
GRC02193140	2521 Caisson à charbon actif	-
JCE00004229	2522 Ventilateur	-
XTU00072610	2523 Canalisation de liaison	-

**83068PR00004-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031724	2565 Compteur électrique	-

**83068PR00004-9700-04 - EQUIPEMENTS COMMUNS**

Code	Libellé	Marque
GBT00057589	2558 Porte externe	-
GBT00057590	2560 Porte externe	-
GBT00057591	2561 Fenêtre	-
UEI00001071	2562 Extincteur	-

**83068PR00005 - Poste de relevage des GRIMALDINES (Ponant)****83068PR00005-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02192628	1099 Trappe d'accès fonte	-
GSB00013980	1089 Pied d'assise	-
GSB00013981	1090 Barre de guidage	-
GSB00013982	1095 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00013983	1097 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019494	1098 Sonde de mesure	-
ICT00028054	1096 Poire de niveau	-
PSB00058915	1091 Pompe de relevage	-
VCL00054572	1094 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072456	1092 Canalisation de refoulement	-
XTU00072457	1093 Canalisation de liaison	-

**83068PR00005-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NCA00060594	1104 Armoire générale	-
NPA00002616	1105 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002617	1106 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008469	1102 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066718	1108 Télésurveillance	-

**83068PR00005-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031682	1111 Compteur électrique	-

**83068PR00006 - Poste de relevage de FER A CHEVAL (Ponant)****83068PR00006-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02192629	1132 Trappe d'accès fonte	-
GSB00013984	1115 Pied d'assise	-
GSB00013985	1116 Barre de guidage	-
GSB00013986	1121 Pied d'assise	-
GSB00013987	1122 Barre de guidage	-
GSB00013988	1128 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00013989	1130 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019495	1131 Sonde de mesure	-
ICT00028055	1129 Poire de niveau	-
PSB00058916	1117 Pompe de relevage	-
PSB00058917	1123 Pompe de relevage	-
VAN02728674	1120 Vanne d'isolement	-
VAN02728675	1126 Vanne d'isolement	-
VCL00054573	1119 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054574	1125 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072458	1118 Canalisation de refoulement	-
XTU00072459	1124 Canalisation de refoulement	-
XTU00072460	1127 Nourrice de collecte	-

**83068PR00006-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
GOU00012925	1137 Porte bois	-
NCA00060595	1138 Armoire générale	-
NPA00002618	1139 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002619	1140 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008470	1135 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066719	1142 Télésurveillance	-

**83068PR00006-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031683	1145 Compteur électrique	-

**83068PR00007 - Poste de relevage du PONANT**

Code	Libellé	Marque
IQW00003432	Compteur Electrique Poste de relevage du PONANT	-E

**83068PR00007-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02188734	1006 Grille antichute	-
GRC02188735	1007 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC02188736	1014 Grille antichute	-
GRC02188737	1015 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GSB00013965	1000 Pied d'assise	-
GSB00013966	1001 Barre de guidage	-
GSB00013967	1008 Pied d'assise	-

GSB00013968	1009 Barre de guidage	-
GSB00013969	1017 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00013970	1019 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019476	1020 Sonde de mesure	-
IAN00019477	1021 Convertisseur de signal	-
ICT00028049	1018 Poire de niveau	-
PSB00058848	1002 Pompe de relevage	-
PSB00058849	1010 Pompe de relevage	-
VAN02725553	1005 Vanne d'isolement	-
VAN02725554	1013 Vanne d'isolement	-
VCL00054556	1004 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054557	1012 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072305	1003 Canalisation de refoulement	-
XTU00072306	1011 Canalisation de refoulement	-
XTU00072307	1016 Nourrice de collecte	-

**83068PR00007-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NCA00004269	1033 Armoire générale 2020 - 4100	-E
NPA00002604	1027 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002605	1028 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008467	1024 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066687	1030 Télésurveillance (04 94 56 08 58)	SOFREL

**83068PR00007-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031668	1032 Compteur électrique	-

**83068PR00008 - Poste de relevage de SEPTENTRION**

Code	Libellé	Marque
IQW00003239	Compteur Electrique Poste de relevage de SEPTENTRION	-E

**83068PR00008-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193119	2037 Trappe d'accès fonte	-
GSB00014139	2027 Pied d'assise	-
GSB00014140	2028 Barre de guidage	-
GSB00014141	2033 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014142	2035 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019537	2036 Sonde de mesure	-
ICT00028087	2034 Poire de niveau	-
PSB00058980	2029 Pompe de relevage	-
VAN02729904	2032 Vanne d'isolement	-
VCL00054641	2031 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072585	2030 Canalisation de refoulement	-

**83068PR00008-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
GBT00057586	2042 Porte externe (bois)	-
NCA000060635	2043 Armoire générale	-E
NPA00002668	2044 Raccordements électrique des effecteurs	-

NPA00002669	2045 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008498	2040 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066753	2047 Télésurveillance (04 94 56 48 99)	SOFREL

**83068PR00008-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031717	2050 Compteur électrique	-

**83068PR00009 - Poste de relevage de GRANDE RUE**

Code	Libellé	Marque
IQW00002717	Compteur Electrique Poste de relevage de GRANDE RUE	STEPPER

**83068PR00009-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193042	1765 Trappe d'accès fonte	-
GSB00014104	1747 Pied d'assise	FLYGT
GSB00014105	1748 Barre de guidage	FLYGT
GSB00014106	1753 Pied d'assise	FLYGT
GSB00014107	1754 Barre de guidage	FLYGT
GSB00014108	1760 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014109	1762 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019526	1763 Sonde de mesure	-
IAN00019527	1764 Convertisseur de signal	-
ICT00028079	1761 Poire de niveau	-
PSB00058967	1749 Pompe de relevage	FLYGT
PSB00058968	1755 Pompe de relevage	-
VAN02729631	1752 Vanne d'isolement	-E
VAN02729632	1758 Vanne d'isolement	-E
VCL00054625	1751 Clapet anti-retour à boule	-E
VCL00054626	1757 Clapet anti-retour à boule	-E
XTU00072550	1750 Canalisation de refoulement	-E
XTU00072551	1756 Canalisation de refoulement	-E
XTU00072552	1759 Nourrice de collecte	-E

**83068PR00009-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
GBT00057573	1770 Porte externe	-
NCA00060625	1771 Armoire générale	-
NPA00002656	1772 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002657	1773 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008491	1768 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066747	1775 Télésurveillance (04 94 56 25 93)	-

**83068PR00009-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031711	1778 Compteur électrique	-

**83068PR00010 - Poste de relevage de la CAPITAINERIE****83068PR00010-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193106	1792 Trappe d'accès fonte	-
GSB00014110	1782 Pied d'assise	-

GSB00014111	1783 Barre de guidage	-
GSB00014112	1788 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014113	1790 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019528	1791 Sonde de mesure	-
ICT00028080	1789 Poire de niveau	-
PSB00058969	1784 Pompe de relevage	-
VAN02729890	1787 Vanne d'isolement	-
VCL00054631	1786 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072562	1785 Canalisation de refoulement	-

**83068PR00010-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NCA00060630	1797 Armoire générale	ITECOM
NPA00002658	1798 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002659	1799 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008492	1795 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066749	1801 Télésurveillance (04 94 56 45 51)	SOFREL

**83068PR00010-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031712	1804 Compteur électrique	-

**83068PR00011 - Poste de relevage MAISON DES SABLES**

Code	Libellé	Marque
KST00004584	2133 Télésurveillance (04 94 56 49 00) 2019 - 1950	SOFREL
NCA00004275	2129 Armoire générale 2019 - 3500	-E

**83068PR00011-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193121	2124 Trappe d'accès fonte	-
GSB00014155	2114 Pied d'assise	-
GSB00014156	2115 Barre de guidage	-
GSB00014157	2120 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014158	2122 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019541	2123 Sonde de mesure	-
ICT00028090	2121 Poire de niveau	-
PSB00058985	2116 Pompe de relevage	-
VAN02729905	2119 Vanne d'isolement	-
VCL00054642	2118 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072592	2117 Canalisation de refoulement	-

**83068PR00011-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NPA00002674	2130 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002675	2131 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008501	2127 Disjoncteur + Différentiel	-

**83068PR00011-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031720	2136 Compteur électrique	-

**83068PR00012 - Poste de relevage de GISCLE (Grimaud 2)****83068PR00012-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193011	1336 Grille antichute	-
GRC02193012	1337 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC02193013	1344 Grille antichute	-
GRC02193014	1345 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC02193015	1352 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GSB00014049	1330 Pied d'assise	-
GSB00014050	1331 Barre de guidage	-
GSB00014051	1338 Pied d'assise	-
GSB00014052	1339 Barre de guidage	-
GSB00014053	1347 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014054	1349 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019513	1350 Sonde de mesure	-
IAN00019514	1351 Convertisseur de signal	-
ICT00028069	1348 Poire de niveau	-
PSB00058952	1332 Pompe de relevage	-
PSB00058953	1340 Pompe de relevage	-
VAN02729613	1335 Vanne d'isolement	-
VAN02729614	1343 Vanne d'isolement	-
VCL00054608	1334 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054609	1342 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072512	1333 Canalisation de refoulement	-
XTU00072513	1341 Canalisation de refoulement	-
XTU00072514	1346 Nourrice de collecte	-

**83068PR00012-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
GOU00012933	1357 Porte	-
NCA00060616	1358 Armoire générale	-
NPA00002636	1359 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002637	1360 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008479	1355 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066739	1362 Télésurveillance	-

**83068PR00012-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031701	1365 Compteur électrique	-

**83068PR00013 - Poste de relevage de ILE RONDE (Grimaud2)****83068PR00013-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193018	1407 Trappe d'accès fonte	-
GSB00014059	1397 Pied d'assise	-
GSB00014060	1398 Barre de guidage	-
GSB00014061	1403 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014062	1405 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019516	1406 Sonde de mesure	-
ICT00028071	1404 Poire de niveau	-
PSB00058954	1399 Pompe de relevage	-
VAN02729615	1402 Vanne d'isolement	-

VCL00054611	1401 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072517	1400 Canalisation de refoulement	-

**83068PR00013-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
GBT00057565	1412 Porte interne	-
NCA00060618	1413 Armoire générale	-
NPA00002640	1414 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002641	1415 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008481	1410 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066741	1417 Télésurveillance	-

**83068PR00013-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031703	1420 Compteur électrique	-

**83068PR00014 - Poste de relevage des 4 VENTS (Grimaud 2)**

Code	Libellé	Marque
PSB00004244	1371 Pompe de relevage 1 2019 - 1120	FLYGT

**83068PR00014-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193016	1375 Grille antichute	-
GRC02193017	1376 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GSB00014055	1369 Pied d'assise	-
GSB00014056	1370 Barre de guidage	-
GSB00014057	1377 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014058	1378 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019515	1379 Sonde de mesure	-
ICT00028070	1380 Poire de niveau	-
VCL00054610	1374 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072515	1372 Canalisation de refoulement	-
XTU00072516	1373 Canalisation de liaison	-

**83068PR00014-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
GBT00057564	1385 Porte externe	-
NCA00060617	1386 Armoire générale	-
NPA00002638	1387 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002639	1388 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008480	1383 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066740	1390 Télésurveillance	-

**83068PR00014-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031702	1393 Compteur électrique	-

**83068PR00015 - Poste de relevage de la DESIRADE (Grimaud 2)****83068PR00015-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193019	1434 Trappe d'accès fonte	-
GSB00014063	1424 Pied d'assise	-
GSB00014064	1425 Barre de guidage	-

GSB00014065	1430 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014066	1432 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019517	1433 Sonde de mesure	-
ICT00028072	1431 Poire de niveau	-
PSB00058955	1426 Pompe de relevage	-
VAN02729616	1428 Vanne d'isolement	-
XTU00072518	1427 Canalisation de refoulement	-
XTU00072519	1429 Nourrice de distribution	-

**83068PR00015-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
GOU00012934	1439 Porte	-
NCA00060619	1440 Armoire générale	-
NPA00002642	1441 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002643	1442 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008482	1437 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066742	1444 Télésurveillance	-

**83068PR00015-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031704	1447 Compteur électrique	-

**83068PR00016 - Poste de relevage des VOILIERS (Grimaud 2)****83068PR00016-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193007	1300 Grille antichute	-
GRC02193008	1301 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC02193009	1308 Grille antichute	-
GRC02193010	1309 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GSB00014043	1294 Pied d'assise	-
GSB00014044	1295 Barre de guidage	-
GSB00014045	1302 Pied d'assise	-
GSB00014046	1303 Barre de guidage	-
GSB00014047	1310 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014048	1311 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019512	1312 Sonde de mesure	-
ICT00028068	1313 Poire de niveau	-
PSB00058950	1296 Pompe de relevage	-
PSB00058951	1304 Pompe de relevage	-
VAN02729611	1299 Vanne d'isolement	-
VAN02729612	1307 Vanne d'isolement	-
VCL00054606	1298 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054607	1306 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072510	1297 Canalisation de refoulement	-
XTU00072511	1305 Canalisation de refoulement	-

**83068PR00016-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
GBT00057563	1318 Porte externe	-
NCA00060615	1319 Armoire générale	-
NPA00002634	1320 Raccordements électrique des effecteurs	-

NPA00002635	1321 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008478	1316 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066738	1323 Télésurveillance	-

**83068PR00016-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031700	1326 Compteur électrique	-

**83068PR00017 - Poste de relevage de la PLACE DU SUD (Grimaud 2)****83068PR00017-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193020	1455 Grille antichute	-
GRC02193021	1456 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC02193022	1461 Grille antichute	-
GRC02193023	1462 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GSB00014067	1451 Pied d'assise	-
GSB00014068	1452 Barre de guidage	-
GSB00014069	1457 Pied d'assise	-
GSB00014070	1458 Barre de guidage	-
GSB00014071	1463 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014072	1465 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019518	1466 Sonde de mesure	-
IAN00019519	1467 Convertisseur de signal	-
ICT00028073	1464 Poire de niveau	-
PSB00058956	1453 Pompe de relevage	-
PSB00058957	1459 Pompe de relevage	-
XTU00072520	1454 Canalisation de refoulement	-
XTU00072521	1460 Canalisation de refoulement	-
GRC02193024	1476 Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN02729617	1471 Vanne d'isolement	-
VAN02729618	1474 Vanne d'isolement	-
VCL00054612	1470 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054613	1473 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072522	1469 Canalisation de liaison	-
XTU00072523	1472 Canalisation de liaison	-
XTU00072524	1475 Nourrice de collecte	-

**83068PR00017-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
GBT00057566	1481 Porte interne	-
NCA00060620	1482 Armoire générale	-E
NPA00002644	1483 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002645	1484 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008483	1479 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066743	1486 Télésurveillance (04 94 56 16 72)	SOFREL

**83068PR00017-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031705	1489 Compteur électrique	-

**83068PR00018 - Poste de relevage de SAINT ANTOINE**

Code	Libellé	Marque
IQW00002716	Compteur Electrique Poste de relevage de SAINT ANTOINE	SCHLUMBERGER
TLV00003822	1953 Potence sur pied nue	-

**83068PR00018-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193116	1951 Trappe d'accès fonte	-
GSB00014126	1935 Pied d'assise	-
GSB00014127	1936 Barre de guidage	-
GSB00014128	1941 Pied d'assise	-
GSB00014129	1942 Barre de guidage	-
GSB00014130	1947 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014131	1949 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019533	1950 Sonde de mesure	-
ICT00028084	1948 Poire de niveau	-
PSB00058975	1937 Pompe de relevage	-
PSB00058976	1943 Pompe de relevage	-
TLV00019918	1952 Pied de potence de levage	-
VAN02729900	1940 Vanne d'isolement	GRIMAUD
VAN02729901	1946 Vanne d'isolement	-E
VCL00054637	1939 Clapet anti-retour à boule	-E
VCL00054638	1945 Clapet anti-retour à boule	-E
XTU00072578	1938 Canalisation de refoulement	-
XTU00072579	1944 Canalisation de refoulement	-
GBT00057582	1963 Echelle	-
GRC02193117	1962 Trappe d'accès aluminium/acier	-
PSB00058977	1964 Pompe vide cave	-
VAN02729902	1957 Vanne d'isolement	-
VAN02729903	1960 Vanne d'isolement	-
VCL00054639	1956 Clapet anti-retour à boule	-E
VCL00054640	1959 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072580	1955 Canalisation de liaison	-
XTU00072581	1958 Canalisation de liaison	-
XTU00072582	1961 Nourrice de collecte	-

**83068PR00018-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NEP00006898	1975 Eclairage des locaux administratifs	-
NCA00060633	1971 Armoire générale	-
NPA00002664	1972 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002665	1973 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008496	1967 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066751	1977 Télésurveillance (06 80 01 89 41)	-
EPD00004878	1969 Groupe Electrogène	-

**83068PR00018-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
GSB00014132	1983 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019534	1984 Sonde Ultra son/Radar	-
IAN00019535	1985 Convertisseur de signal	-

ICT00028085	1982 Déversoir	-
IQW00031715	1980 Compteur électrique	-

**83068PR00018-9700-05 - EQUIPEMENTS COMMUNS**

Code	Libellé	Marque
GBT00057584	1994 Clôture de type panneaux rigides	-
GOU00012940	1992 Portail manuel 2 battants	-
GBT00057583	1988 Porte externe	-
UEI00001070	1989 Extincteur	-

**83068PR00019 - Poste de relevage de RESTANQUES**

Code	Libellé	Marque
IQW00002715	Compteur Electrique Poste de relevage de RESTANQUES	-E

**83068PR00019-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193111	1898 Grille antichute	-
GRC02193112	1899 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC02193113	1904 Grille antichute	-
GRC02193114	1905 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GSB00014120	1894 Pied d'assise	-
GSB00014121	1895 Barre de guidage	-
GSB00014122	1900 Pied d'assise	-
GSB00014123	1901 Barre de guidage	-
GSB00014124	1906 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014125	1908 Support sondes de niveau ANA	-
ICA00031956	1909 Sonde de mesure Piezo	-
ICT00028083	1907 Poire de niveau	-
PSB00058973	1896 Pompe de relevage	-
PSB00058974	1902 Pompe de relevage	FLYGT
XTU00072573	1897 Canalisation de refoulement	-
XTU00072574	1903 Canalisation de refoulement	-
GRC02193115	1918 Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN02729898	1913 Vanne d'isolement	-
VAN02729899	1916 Vanne d'isolement	-
VCL00054635	1912 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054636	1915 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072575	1911 Canalisation de liaison	-
XTU00072576	1914 Canalisation de liaison	-
XTU00072577	1917 Nourrice de collecte	-

**83068PR00019-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
GBT00057581	1923 Porte interne	-
NCA00060632	1924 Armoire générale	-E
NPA00002662	1925 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002663	1926 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008495	1921 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066750	1928 Télésurveillance (04 94 81 79 47)	SOFREL

**83068PR00019-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031714	1931 Compteur électrique	-

**83068PR00020 - Poste de relevage ILE DES SABLES (Grimaud 2)**

Code	Libellé	Marque
IQW00002499	Compteur Electrique Poste de relevage MAISON DES SABLES	-
PSB00004251	1260 Pompe de relevage 1	KSB
PSB00004252	1266 Pompe de relevage 2 2019 - 1320	KSB

**83068PR00020-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193003	1262 Grille antichute	-
GRC02193004	1263 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC02193005	1268 Grille antichute	-
GRC02193006	1269 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GSB00014037	1258 Pied d'assise	-
GSB00014038	1259 Barre de guidage	-
GSB00014039	1264 Pied d'assise	-
GSB00014040	1265 Barre de guidage	-
GSB00014041	1271 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014042	1272 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019511	1273 Sonde de mesure	-
ICT00028067	1274 Poire de niveau	-
XTU00072507	1261 Canalisation de refoulement	-
XTU00072508	1267 Canalisation de refoulement	-
XTU00072509	1270 Nourrice de collecte	-

**83068PR00020-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NCA00060614	1283 Armoire générale	-
NPA00002632	1284 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002633	1285 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008476	1279 Disjoncteur + Différentiel	-
NPD00008477	1280 Disjoncteur GE	-
ZPH0000134	1281 Inverseur de source	-
KST00066737	1287 Télésurveillance (04 94 56 10 63)	-
EPD00004871	1277 Groupe Electrogène	-

**83068PR00020-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031699	1290 Compteur électrique	-

**83068PR00021 - Poste de relevage de CASTELLANE**

Code	Libellé	Marque
DAM0000135 2	1710 Ballon anti-bélier 2019 - 4480	CHARLATTE
IQW00002714	Compteur Electrique Poste de relevage de CASTELLANE	SCHLUMBERGER
KST00004586	1730 Télésurveillance (04 94 43 37 12) 2019 - 1950	SOFREL
NCA00004284	1724 Armoire générale 2019 - 8960	ITECOM
NEP00000751	1728 Eclairage des locaux techniques 2019 - 360	-E
PSB00004258	1711 Pompe d'épuisement 2019 - 420	FLYGT
TLV00004528	1698 Potence de levage	-

**83068PR00021-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193035	1678 Grille antichute	-
GRC02193036	1679 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC02193037	1684 Grille antichute	-
GRC02193038	1685 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC02193039	1690 Grille antichute	-
GRC02193040	1691 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GSB00014098	1674 Pied d'assise	-
GSB00014099	1675 Barre de guidage	-
GSB00014100	1680 Pied d'assise	-
GSB00014101	1681 Barre de guidage	-
GSB00014102	1686 Pied d'assise	-
GSB00014103	1687 Barre de guidage	-
IME00004145	1692 Mesure de niveau Tout ou Rien	-
IME00004146	1693 Mesure de niveau Tout ou Rien	-
IME00004147	1694 Mesure de niveau Analogique	-
IME00004148	1695 Mesure de niveau Analogique	-
IME00004149	1696 Mesure de niveau Analogique	-
PSB00058964	1676 Pompe de relevage	-
PSB00058965	1682 Pompe de relevage	-
PSB00058966	1688 Pompe de relevage	-
TLV00019916	1697 Pied de potence de levage	-
XTU00072543	1677 Canalisation de refoulement	-
XTU00072544	1683 Canalisation de refoulement	-
XTU00072545	1689 Canalisation de refoulement	-
GBT00057570	1713 Echelle d'accès	-
GRC02193041	1712 Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN02729628	1702 Vanne d'isolement	-
VAN02729629	1705 Vanne d'isolement	-
VAN02729630	1708 Vanne d'isolement	-
VCL00054622	1701 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054623	1704 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054624	1707 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072546	1700 Canalisation de liaison	-
XTU00072547	1703 Canalisation de liaison	-
XTU00072548	1706 Canalisation de liaison	-
XTU00072549	1709 Nourrice de collecte	-

**83068PR00021-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NPA00002654	1725 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002655	1726 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008489	1720 Disjoncteur + Différentiel	-
NPD00008490	1721 Disjoncteur GE	-
ZPH00000136	1722 Inverseur de source	-
EPD00004876	1716 Groupe Electrogène	-
PGA00004023	1717 Pompe à fuel	-
RCB00008782	1718 Cuve de stockage du Fuel (externe au GE)	-

**83068PR00021-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031710	1733 Compteur électrique	-

**83068PR00021-9700-06 - EQUIPEMENTS COMMUNS**

Code	Libellé	Marque
GBT00057572	1743 Clôture de type panneaux rigides	-
GOU00012936	1741 Portail manuel 2 battants	-
GBT00057571	1737 Porte interne	-
UEI00001068	1738 Extincteur	-

**83068PR00022 - Poste de relevage de SAINT-MICHEL**

Code	Libellé	Marque
IQW00001992	Compteur Electrique Poste de relevage de SAINT-MICHEL	SCHLUMBERGER

**83068PR00022-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GBT00057585	2011 Echelle d'accès	-
GRC02193118	2010 Trappe d'accès fibre de verre	-
GSB00014133	1998 Pied d'assise	-
GSB00014134	1999 Barre de guidage	-
GSB00014135	2002 Pied d'assise	-
GSB00014136	2003 Barre de guidage	-
GSB00014137	2006 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014138	2008 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019536	2009 Sonde de mesure	-
ICT00028086	2007 Poire de niveau	-
PSB00058978	2000 Pompe de relevage	-
PSB00058979	2004 Pompe de relevage	-
XTU00072583	2001 Canalisation de refoulement	-
XTU00072584	2005 Canalisation de refoulement	-

**83068PR00022-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NCA00060634	2016 Armoire générale	-
NPA00002666	2017 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002667	2018 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008497	2014 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066752	2020 Télésurveillance	-

**83068PR00022-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031716	2023 Compteur électrique	-

**83068PR00023 - Poste de relevage LES CROTTES**

Code	Libellé	Marque
IQW00001984	Compteur Electrique Poste de relevage LES CROTTES	SCHLUMBERGER
TLV00003841	2097 Pied de potence de levage	-E

**83068PR00023-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193120	2096 Trappe d'accès fonte	-

GSB00014149	2082 Pied d'assise	-
GSB00014150	2083 Barre de guidage	-
GSB00014151	2086 Pied d'assise	-
GSB00014152	2087 Barre de guidage	-
GSB00014153	2091 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014154	2093 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019539	2094 Sonde de mesure	-
IAN00019540	2095 Convertisseur de signal	-
ICT00028089	2092 Poire de niveau	-
PSB00058983	2084 Pompe de relevage	-
PSB00058984	2088 Pompe de relevage	-
XTU00072589	2085 Canalisation de refoulement	-
XTU00072590	2089 Canalisation de refoulement	-
XTU00072591	2090 Nourrice de collecte	-

**83068PR00023-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
GOU00012941	2102 Porte	-
NCA00060637	2103 Armoire générale	-
NPA00002672	2104 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002673	2105 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008500	2100 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066755	2107 Télésurveillance (04 94 43 28 77)	-

**83068PR00023-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031719	2110 Compteur électrique	-

**83068PR00026 - PR ECOLE SAINT PONS (hors exploitation mis à l'arrêt)**

Code	Libellé	Marque
PSB00005610	2211 Pompe de relevage 1 2019 - 920	CAPRARI
PSB00005611	2217 Pompe de relevage 2 2019 - 920	CAPRARI

**83068PR00026-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193127	2226 Trappe fibre de verre	-
GSB00014171	2209 Pied d'assise	-
GSB00014172	2210 Barre de guidage	-
GSB00014173	2215 Pied d'assise	-
GSB00014174	2216 Barre de guidage	-
GSB00014175	2222 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014176	2224 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019544	2225 Sonde de mesure	-
ICT00028093	2223 Poire de niveau	-
NPT00002480	2227 Trappe acier	-
VAN02729910	2214 Vanne d'isolement	-
VAN02729911	2220 Vanne d'isolement	-
VCL00054647	2213 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054648	2219 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072598	2212 Canalisation de refoulement	-
XTU00072599	2218 Canalisation de refoulement	-

XTU00072600	2221 Canalisation de liaison	-
-------------	------------------------------	---

**83068PR00026-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NCA00060640	2232 Armoire générale	-
NPA00002680	2233 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002681	2234 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008504	2230 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066756	2236 Télésurveillance	-

**83068PR00026-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031723	2239 Compteur électrique	-

**83068PR00026-9700-04 - EQUIPEMENTS COMMUNS**

Code	Libellé	Marque
GBT00057587	2245 Clôture de type panneaux rigides	-
GOU00012942	2243 Portillon 1 vantail	-

**83068PR00027 - Poste de relevage ST ROCH**

Code	Libellé	Marque
KST00005328	2202 Poste Local 8352 PR SAINT ROCH 2029 - 1950	SOFREL

**83068PR00027-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
EPD00004879	2173 Panier de dégrillage	-
GRC02193124	2180 Grille antichute	-
GRC02193125	2187 Grille antichute	-
GRC02193126	2193 Trappe d'accès fibre de verre	-
GSB00014165	2174 Pied d'assise	-
GSB00014166	2175 Barre de guidage	-
GSB00014167	2181 Pied d'assise	-
GSB00014168	2182 Barre de guidage	-
GSB00014169	2189 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014170	2191 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019543	2192 Sonde de mesure	-
ICT00028092	2190 Poire de niveau	-
PSB00058986	2176 Pompe de relevage	-
PSB00058987	2183 Pompe de relevage	-
VAN02729908	2179 Vanne d'isolement	-
VAN02729909	2186 Vanne d'isolement	-
VCL00054645	2178 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054646	2185 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072595	2177 Canalisation de refoulement	-
XTU00072596	2184 Canalisation de refoulement	-
XTU00072597	2188 Nourrice de collecte	-

**83068PR00027-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NCA00060639	2198 Armoire générale	-
NPA00002678	2199 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002679	2200 Raccordements électrique des capteurs	-

NPD00008503	2196 Disjoncteur + Différentiel	-
-------------	---------------------------------	---

**83068PR00027-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031722	2205 Compteur électrique	-

**83068PR00031 - Poste de relevage du VIEUX MOULIN - (Ch des Embruns)**

Code	Libellé	Marque
IQW00003356	Compteur Electrique Poste de relevage du VIEUX MOULIN - (Ch des Embruns)	SCHLUMBERGER

**83068PR00031-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GSB00014143	2054 Pied d'assise	-
GSB00014144	2055 Barre de guidage	-
GSB00014145	2058 Pied d'assise	-
GSB00014146	2059 Barre de guidage	-
GSB00014147	2063 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014148	2064 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019538	2065 Sonde de mesure	-
ICT00028088	2066 Poire de niveau	-
PSB00058981	2056 Pompe de relevage	-
PSB00058982	2060 Pompe de relevage	-
XTU00072586	2057 Canalisation de refoulement	-
XTU00072587	2061 Canalisation de refoulement	-
XTU00072588	2062 Nourrice de collecte	-

**83068PR00031-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NCA00060636	2071 Armoire générale	-
NPA00002670	2072 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002671	2073 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008499	2069 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066754	2075 Télésurveillance	-

**83068PR00031-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031718	2078 Compteur électrique	-

**83068PR00032 - Poste de relevage de CABRE D'OR**

Code	Libellé	Marque
IQW00003357	Compteur Electrique Poste de relevage de CABRE D'OR	SCHLUMBERGER

**83068PR00032-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
EPD00004875	1632 Panier de dégrillage	-
GRC02193034	1650 Trappe d'accès fibre de verre	-
GSB00014092	1633 Pied d'assise	-
GSB00014093	1634 Barre de guidage	-
GSB00014094	1639 Pied d'assise	-
GSB00014095	1640 Barre de guidage	-
GSB00014096	1646 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014097	1648 Support sondes de niveau ANA	-

IAN00019525	1649 Sonde de mesure	-
ICT00028078	1647 Poire de niveau	-
PSB00058962	1635 Pompe de relevage	-
PSB00058963	1641 Pompe de relevage	-
TLV00019914	1651 Pied de potence de levage	-
TLV00019915	1652 Potence de levage	-
VAN02729626	1638 Vanne d'isolement	-
VAN02729627	1644 Vanne d'isolement	-
VCL00054620	1637 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054621	1643 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072540	1636 Canalisation de refoulement	-
XTU00072541	1642 Canalisation de refoulement	-
XTU00072542	1645 Nourrice de collecte	-

**83068PR00032-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NCA00060624	1657 Armoire générale	-
NPA00002652	1658 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002653	1659 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008488	1655 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066746	1661 Télésurveillance	-

**83068PR00032-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031709	1664 Compteur électrique	-

**83068PR00032-9700-04 - EQUIPEMENTS COMMUNS**

Code	Libellé	Marque
GBT00057569	1670 Clôture de type panneaux rigides	-
GOU00012935	1668 Portail manuel 2 battants	-

**83068PR00033 - Poste de relevage ILE DU COUCHANT**

Code	Libellé	Marque
IQW00031681	1085 Compteur électrique	-

**83068PR00033-1120-01 - Fosse de réception des eaux usées**

Code	Libellé	Marque
GRC02192625	1045 Trappe d'accès fonte	-
GSB00013971	1037 Pied d'assise	-
GSB00013972	1038 Barre de guidage	-
GSB00013973	1043 Support sondes de niveau TOR	-
ICT00028051	1044 Poire de niveau	-
PSB00058912	1039 Pompe de relevage	-
VAN02728671	1042 Vanne d'isolement	-
VCL00054569	1041 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072451	1040 Canalisation de refoulement	-

**83068PR00033-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE (Commune)**

Code	Libellé	Marque
GBT00057545	1081 Porte externe (bois)	-
NCA00060593	1082 Armoire générale	-
NPD00008468	1079 Disjoncteur + Différentiel	-

**83068PR00033-9020-03 - ELECTRICITE BT**

Code	Libellé	Marque
NPA00002610	1047 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002611	1048 Raccordements électrique des capteurs	-

**83068PR00038 - Poste de relevage PLACE DU MARCHE****83068PR00038-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE**

Code	Libellé	Marque
GRC02192635	1240 Trappe d'accès fonte	-
GSB00014006	1222 Pied d'assise	-
GSB00014007	1223 Barre de guidage	-
GSB00014008	1228 Pied d'assise	-
GSB00014009	1229 Barre de guidage	-
GSB00014010	1235 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014011	1237 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019501	1238 Sonde de mesure	-
IAN00019502	1239 Convertisseur de signal	-
ICT00028060	1236 Poire de niveau	-
PSB00058926	1224 Pompe de relevage	-
PSB00058927	1230 Pompe de relevage	-
VAN02728682	1227 Vanne d'isolement	-
VAN02728683	1233 Vanne d'isolement	-
VCL00054581	1226 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054582	1232 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072466	1225 Canalisation de refoulement	-
XTU00072467	1231 Canalisation de refoulement	-
XTU00072468	1234 Nourrice de collecte	-
NPA00002628	1242 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002629	1243 Raccordements électrique des capteurs	-

**83068PR00038-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE (commune)**

Code	Libellé	Marque
GOU00012926	1248 Porte (bois)	-
NCA00060598	1249 Armoire générale	-
NPD00008471	1246 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066725	1251 Télésurveillance (04 94 56 30 17)	SOFREL

**83068PR00038-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00003340	Compteur Electrique Relevage PLACE DU MARCHE (groupement 5 P R)	-E
IQW00031684	1254 Compteur électrique	-

**83068PR00045 - Poste de relevage SALLE BEAUSOLEIL**

Code	Libellé	Marque
KST00048534	2166 Poste Local 8352 PR BEAUSOLEIL 2029 - 1950	-
PSB00041543	2142 Pompe de relevage 1 2019 - 920	CAPRARI
PSB00041544	2149 Pompe de relevage 2 2019 - 920	CAPRARI

**83068PR00045-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193122	2146 Trappe d'accès aluminium/acier	-

GRC02193123	2153 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GSB00014159	2140 Pied d'assise	-
GSB00014160	2141 Barre de guidage	-
GSB00014161	2147 Pied d'assise	-
GSB00014162	2148 Barre de guidage	-
GSB00014163	2154 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014164	2156 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019542	2157 Sonde de mesure	-
ICT00028091	2155 Poire de niveau	-
VAN02729906	2145 Vanne d'isolement	-
VAN02729907	2152 Vanne d'isolement	-
VCL00054643	2144 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054644	2151 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072593	2143 Canalisation de refoulement	-
XTU00072594	2150 Canalisation de refoulement	-

**83068PR00045-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NCA00060638	2162 Armoire générale	-
NPA00002676	2163 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002677	2164 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008502	2160 Disjoncteur + Différentiel	-

**83068PR00045-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031721	2169 Compteur électrique	-

**83068PR00046 - Poste de relevage COMPLEXE SPORTIF DES BLAQUIERES 1**

Code	Libellé	Marque
IQW00020535	Compteur énergie	-
PSB00041539	1534 Pompe de relevage n°1 2019 - 920	FLYGT
PSB00041540	1540 Pompe de relevage n°2 2019 - 920	FLYGT

**83068PR00046-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
EPD00004872	1531 Panier de dégrillage	-
GRC02193028	1549 Tampon fonte	-
GSB00014079	1532 Pied d'assise	-
GSB00014080	1533 Barre de guidage	-
GSB00014081	1538 Pied d'assise	-
GSB00014082	1539 Barre de guidage	-
GSB00014083	1545 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014084	1547 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019521	1548 Sonde de mesure	-
ICT00028075	1546 Poire de niveau	-
VAN02729621	1537 Vanne d'isolement	-
VAN02729622	1543 Vanne d'isolement	-
VCL00054616	1536 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054617	1542 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072530	1535 Canalisation de refoulement	-
XTU00072531	1541 Canalisation de refoulement	-

XTU00072532	1544 Nourrice de collecte	-
-------------	---------------------------	---

**83068PR00046-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NCA00060622	1554 Armoire générale (double porte)	-
NPA00002648	1555 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002649	1556 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008485	1552 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066745	1558 Télésurveillance	-

**83068PR00046-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031707	1561 Compteur électrique	-

**83068PR00047 - Poste de relevage HARMONY**

Code	Libellé	Marque
GRC01486367	Couverture fosse de pompage	-
GRC01486368	Couverture chambre de vannes	-
GSB00012273	Assise et guidage pompe 1	-
GSB00012274	Assise et guidage pompe 2	-
ICA00020950	Sonde de niveau analogique	-
ICT00019960	Poires de niveau	FLYGT
IQW00015310	Compteur énergie	-
KST00048488	Télétransmission	SOFREL
NCA00045124	Armoire de commande	-
NPD00007205	Disjoncteur	-
PSB00041513	Pompe de relèvement n°1	FLYGT
PSB00041514	Pompe de relèvement n°2	-
VAN01502412	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502413	Vanne d'isolement 2	-
VCL00044089	Clapet EU N°1	-
VCL00044090	Clapet EU N° 2	-
XTU00050216	Canalisation aval 1	-
XTU00050217	Canalisation aval 2	-

**83068PR00048 - GRIMAUD PR école des blaquières****83068PR00048-1000-01 - POSTE DE RELEVAGE (Eaux Usées)**

Code	Libellé	Marque
GRC02193025	1505 Trappe d'accès fibre de verre	-
GRC02193026	1506 Trappe d'accès aluminium/acier	-
GSB00014073	1493 Pied d'assise	-
GSB00014074	1494 Barre de guidage	-
GSB00014075	1497 Pied d'assise	-
GSB00014076	1498 Barre de guidage	-
GSB00014077	1501 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014078	1503 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019520	1504 Sonde de mesure	-
ICT00028074	1502 Poire de niveau	-
PSB00058958	1495 Pompe de relevage	KSB
PSB00058959	1499 Pompe de relevage	-
XTU00072525	1496 Canalisation de refoulement	-

XTU00072526	1500 Canalisation de refoulement	-
GRC02193027	1515 Trappe d'accès fibre de verre	-
VAN02729619	1510 Vanne d'isolement	-
VAN02729620	1513 Vanne d'isolement	-
VCL00054614	1509 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054615	1512 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072527	1508 Canalisation de liaison	-
XTU00072528	1511 Canalisation de liaison	-
XTU00072529	1514 Nourrice de collecte	-

**83068PR00048-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
NCA00060621	1522 Armoire générale (double porte)	-
NPA00002646	1523 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002647	1524 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008484	1518 Disjoncteur + Différentiel	-
KST00066744	1520 Télésurveillance	-

**83068PR00048-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
IQW00031706	1527 Compteur électrique	-

**83068PR00049 - Poste de relevage COMPLEXE SPORTIF DES BLAQUIERES 2**

Code	Libellé	Marque
IQW00020534	Compteur énergie	-
KST00055331	Télésurveillance	-

**83068PR00050 - Ensemble PR ancien contrat (site mis à l'arrêt)****83068DP00008 - PR DE BEAUVALON ( A FIN 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004634	Regard en acier	-E
GBT00004635	Echelle d'accès 2029 - 520	-E
GDD00003047	Barre de guidage P1 2029 - 200	-
GDD00003048	Barre de guidage P2 2029 - 200	-
GOU00009761	Porte interne 2022 - 1330	-
GRC00783706	Plaque de couverture du PR en aluminium	-E
GSB00012318	Pied d'assise P1 2029 - 1110	-
GSB00012319	Pied d'assise P2 2029 - 1110	-
GSB00012320	Support sondes de niveau ANA 2022 - 160	-
ICA00002521	Sonde de niveau à ultra-sons 2022 - 210	MILLTRONICS
ICA00004168	Sonde de niveau surverse DO	SIEMENS
ICA00004169	Logger de la sonde surverse DO	SIEMENS
ICT00002244	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
IFE00016073	Débitmètre électromagnétique (R2) 2022 - 1440	-
IME00003333	Convertisseur de signal 2022 - 510	-
MGE00000044	Groupe électrogène	S.D.M.O.
NCA00003834	Coffret électrique intérieur Niveaux	-E
NCA00004259	Armoire électrique intérieure de secours	-E
NCA00007179	Armoire électrique intérieure principale 2022 - 13000	-E
NEP00000742	Eclairage des locaux techniques 2022 - 720	-E

NPD00001981	Disjoncteur	COMPAGNIE GENERALE D'ELECTRICITE
PSB00004219	Pompe d'épuisement 2019 - 1080	KSB
PSB00006538	Pompe de relevage 1 2019 - 1740	FLYGT
PSB00006872	Pompe de relevage 2 2029 - 1740	FLYGT
UEI00000244	Sécurité Extincteur 5 kg	KNOCK OUT
VAN00592961	Robinetterie	-E
VAN01503364	Vanne d'isolement P1 2029 - 220	-
VAN01503365	Vanne d'isolement P2 2029 - 220	-
VCL00044129	Clapet anti-retour à boule P1 2029 - 330	-
VCL00044130	Clapet anti-retour à boule P2 2029 - 330	-
XTU00005514	Canalisation de refoulement P1 2029 - 580	-E
XTU00050294	Canalisation de refoulement P2 2029 - 580	-
XTU00050295	Canalisation de liaison P1 2029 - 420	-
XTU00050299	Canalisation de liaison P2 2029 - 420	-
XTU00050300	Nourrice de collecte 2029 - 1660	-

**83068DP00009 - PR DE LA PLAGE ( A FIN 2018)**

Code	Libellé	Marque
BPD00001423	Pompe doseuse du réactif 2023 - 760	PROMINENT
DTA00000081	Caisson à charbon actif 2023 - 2120	-E
GBT00004636	Fenêtre en bois	-E
GBT00004637	Echelle d'accès 2023 - 1300	-E
GBT00006955	Porte en bois	-E
GRC00783181	Plaques couverture Alu du PR	-E
GRC00783707	Caillebotis en acier galvanisé	-E
GSB00012329	Pied d'assise P1 2023 - 570	-
GSB00012330	Pied d'assise P2 2023 - 570	-
GSB00012331	Pied d'assise P3 2023 - 570	-
GSB00012332	Support sondes de niveau ANA 2023 - 160	-
IAN00012655	Convertisseur de signal 2023 - 510	-
ICA00003312	Sonde de niveau à ultra-sons	SIEMENS
ICA00004170	Sonde Ultra son/Radar 2023 - 210	SIEMENS
ICA00004171	Logger de la sonde surverse DO	SIEMENS
ICT00002245	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
JCE00003006	Ventilateur 2023 - 720	-
MGE00000110	Groupe électrogène	-E
NCA00004260	Armoire électrique secours	LEGRAND
NCA00005944	Armoire générale 2023 - 15400	-E
NEP00000870	Eclairage	-E
NPD00001965	Disjoncteur	-
PSB00003938	Pompe de relevage 3 2023 - 2240	CAPRARI
PSB00004223	Pompe vide cave	FLYGT
PSB00007131	Pompe de relevage 1 2023 - 2240	CAPRARI
PSB00008299	Pompe de relevage 2 2029 - 2240	CAPRARI
RCB00001294	Cuve de stockage du réactif 2023 - 5880	ALLIBERT
RCB00006351	Caisson technique (dépotage réactif) 2023 - 620	-
RCB00006352	Cuve de rétention 2023 - 740	-
RCB00006353	Caisson technique (pompe d'injection) 2023 - 820	-
UEI00000245	Sécurité Extincteur 5 kg	SICLI

UES0000166	Douche/Rince Cèil 2023 - 870	-
VAN00592756	Vanne d'isolement 1 P1 2023 - 220	-E
VAN01505295	Vanne d'isolement 2 P1 2023 - 220	-
VAN01505296	Vanne d'isolement 1 P2 2023 - 220	-
VAN01505297	Vanne d'isolement 2 P2 2023 - 220	-
VAN01505298	Vanne d'isolement 1 P3 2023 - 220	-
VAN01505299	Vanne d'isolement 2 P3 2023 - 220	-
VCL00044141	Clapet anti-retour à boule P1 2023 - 330	-
VCL00044142	Clapet anti-retour à boule P2 2023 - 330	-
VCL00044143	Clapet anti-retour à boule P3 2023 - 330	-
XTU00005328	Canalisation de liaison 1 P1 2023 - 420	-E
XTU00050330	Manchette fonte P1 2023 - 1320	-
XTU00050331	Canalisation de liaison 2 P1 2023 - 580	-
XTU00050332	Manchette fonte P2 2023 - 1320	-
XTU00050333	Canalisation de liaison 1 P2 2023 - 420	-
XTU00050334	Canalisation de liaison 2 P2 2023 - 580	-
XTU00050335	Manchette fonte P3 2023 - 1320	-
XTU00050336	Canalisation de liaison 1 P3 2023 - 420	-
XTU00050337	Canalisation de liaison 2 P3 2023 - 580	-
XTU00050342	Nourrice de collecte 2023 - 1590	-

**83068DP00010 - PR ECHANGEUR ( A FIN 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004639	Portes en bois	-E
GBT00005459	Echelles en aluminium qté 2	-E
GRC00783708	Caillebotis en acier galvanisé	-E
GRC00783709	Trappe de visite en aluminium	-E
ICA00004172	Sonde de niveau surverse DO	SIEMENS
ICA00004173	Debitmetre surverse DO	SIEMENS
ICT00002246	Ensemble poires de niveau	FLYGT
JCE00000541	Extracteur 1	SIFAT
JCE00000542	Ventilateur 2 local armoire	ELGE
NCA00004263	Coffret électrique de secours	S.D.M.O.
NCA00006991	Armoire électrique	-E
NEP00000871	Eclairage	-E
NEP00001601	Coffret éclairage	-E
NPD00001980	Disjoncteur	MERLIN GERIN
NPV00002085	Demarreur pompe 1	TELEMECANIQUE
NPV00002086	Demarreur pompe 2	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00002447	Demarreur pompe 3	TELEMECANIQUE
PSB00004486	Pompe vide cave	KSB
PSB00004902	Pompe de relevage 3 2032 - 12860	FLYGT
PSB00006143	Pompe de relevage 2 (fosse sèche) 2032 - 12860	FLYGT
PSB00006374	Pompe de relevage 1 2032 - 12860	FLYGT
RCB00000534	Cuve de stockage du Fuel (externe au GE) 2034 - 2880	-E
UEI00000246	Sécurité Extincteur 5 kg	SICLI
UEI00000824	Extincteur 2019 - 210	-
UPI00000429	Lave-oeil	-E
VAN00592757	Robinetterie DN 200 (8 Va + 3 CI)	PONT A MOUSSON

XTU00007280	Tuyauterie	-E
BPD00001823	Pompe doseuse 2	PROMINENT
BPD00001824	Pompe doseuse 1	PROMINENT
DTA00000082	Tour de lavage 1	SERIAPAC
DTA00000083	Tour de lavage 2	SERIAPAC
DTA00000084	Filtre biologique	SERIAPAC
GBT00006621	Poutre soutien	-E
GRC00783182	Plaque de répartition sortie désodorisation	-E
ICT00002247	poires de niveaux	FLYGT
JCE00000543	Ventilateur désodorisation	RADIAL
NCA00007052	Armoire électrique désodorisation	HACH
NGR00000586	Régulation de process pH1	HACH
NGR00000587	Régulation de process de rédox	HACH
PCS00003124	Pompe de recirculation 1	SOMEFLU
PCS00003125	Pompe de recirculation 2	SOMEFLU
PSB00003477	Pompe vidange bac récup eau tour lavage	KSB
RCB00000535	Bac de stockage acide	-E
RCB00000536	Bac de récupération eau tour de lavage	-E
RCB00000637	Bac de stockage H2SO4	ANISA
RCB00000638	Bac de stockage NaOH	ANISA
RCB00000639	Cuve de rétention	-E
VAN00592760	Robinetterie	-E
XTU00005329	Tuyauterie	SAFI

**83068DP00011 - PR de la ZONE ARTISANALE (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00003827	Fenêtres	-E
GBT00004640	Echelle en acier	-E
GBT00004823	Porte local	-
GOU00001140	Portes	-E
GRC00783710	Plaque de couverture en acier galvanisé	-E
GRC00783711	Trappe de visite en aluminium	-E
ICA00002523	Sonde de niveau ultra sons	MILLTRONICS
ICT00002248	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
ICT00002667	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00004579	Satellite	SOFREL
MBA00000281	Batterie condensateur	FRAKO
MGE00000037	Groupe électrogène	CERES
NCA00003835	Armoire électrique bêche	LEGRAND
NCA00004264	Armoire électrique normal/secours	LEGRAND
NCA00004265	Armoire électrique Pompes	LEGRAND
NCA00004266	Armoire électrique éclairage	LEGRAND
NEP00000743	Eclairage	-E
NPH00000219	Cellule Moyenne Tension - sectionnement qté 2	ALSTHOM
NPT00000344	Poste de transformation	ALSTHOM
PSB00006300	Pompe de relevage 1 2032 - 4240	KSB
PSB00006926	Pompe de relevage 4 2032 - 4240	KSB
RCB00000957	Cuve à mazout	-E
RCB00001293	Cuve peroxyde oxygène	ALLIBERT

UEI0000247	Sécurité Extincteur 5 kg	SICLI
VAN00592761	Robinetterie	-E
XTU00005330	Tuyauterie	-E

**83068DP00012 - PR des GRIMALDINES (Ponant) (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004641	Porte en bois	-E
GDD00003026	Barre de guidage 2021 - 135	-
GRC00783183	Regard chaussée du PR	-E
GSB00012295	Pied d'assise 2021 - 1080	-
ICT00002249	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00048515	Télésurveillance 2029 - 1950	-
NCA00004267	Armoire générale 2021 - 3500	ALPES TECHNOLOGIES
PSB00003983	Pompe de relevage 2021 - 1120	KSB
VAN00592762	Robinetterie	-E
VCL00044101	Clapet anti-retour à boule 2021 - 160	-
XTU00005331	Canalisation de refoulement 2021 - 420	-E
XTU00050264	Canalisation de liaison 2021 - 210	-

**83068DP00013 - PR de FER A CHEVAL (Ponant) (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004642	Porte en bois 2021 - 840	-E
GDD00003028	Barre de guidage P1 2021 - 135	-
GDD00003029	Barre de guidage P2 2021 - 135	-
GRC00783184	Regard chaussée du PR	-E
GSB00012297	Pied d'assise P1 2021 - 1080	-
GSB00012300	Pied d'assise P2 2021 - 1080	-
ICT00002250	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00048516	Télésurveillance 2029 - 1950	-
NCA00004268	Armoire générale 2021 - 4100	LEGRAND
PSB00004226	Pompe de relevage 1 2021 - 1320	KSB
PSB00006236	Pompe de relevage 2 2021 - 1320	KSB
VAN00592763	Vanne d'isolement P1 2021 - 160	-E
VAN01502762	Vanne d'isolement P2 2021 - 160	-
VCL00044102	Clapet anti-retour à boule P1 2021 - 210	-
VCL00044103	Clapet anti-retour à boule P2 2021 - 210	-
XTU00005332	Canalisation de refoulement P1 2021 - 420	-E
XTU00050265	Canalisation de refoulement P2 2021 - 420	-
XTU00050266	Nourrice de collecte 2021 - 680	-

**83068DP00014 - PR du PONANT (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GDD00003021	Barre de guidage P1 2020 - 135	-
GDD00003022	Barre de guidage P2 2020 - 135	-
GRC00783185	Trappe du PR	-E
GSB00012290	Pied d'assise P1 2020 - 1080	-
GSB00012291	Pied d'assise P2 2020 - 1080	-
ICA00002299	Sonde de niveau ultra sons	MILLTRONICS
ICT00002251	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00004580	Télésurveillance 2020 - 1950	SOFREL

PSB00004228	Pompe de relevage 2 2020 - 1320	KSB
PSB00005551	Pompe de relevage 1 2024 - 1320	KSB
VAN00592764	Robinetterie	-E
VAN01502757	Vanne d'isolement P1 2020 - 160	-
VAN01502758	Vanne d'isolement P2 2020 - 160	-
XTU00005333	Tuyauterie	-E
XTU00050259	Canalisation de refoulement P1 2020 - 420	-
XTU00050261	Canalisation de refoulement P2 2020 - 420	-
XTU00050263	Nourrice de collecte 2020 - 1080	-

**83068DP00015 - PR de SEPTENTRION (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004644	Porte externe (bois) 2022 - 1330	-E
GDD00003075	Barre de guidage 2022 - 130	-
GRC00783193	Regard chaussée du poste	-E
GSB00012353	Pied d'assise 2022 - 630	-
ICT00002259	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00004581	Télésurveillance (04 94 56 48 99) 2022 - 1950	SOFREL
NCA00004272	Armoire générale 2022 - 4100	-E
PSB00006292	Pompe de relevage 2022 - 1720	KSB
VAN00592772	Vanne d'isolement 2022 - 150	-E
VCL00044155	Clapet anti-retour à boule 2022 - 180	-
XTU00005341	Canalisation de refoulement 2022 - 360	-E

**83068DP00016 - PR de GRANDE RUE (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004645	Porte externe 2023 - 840	-E
GDD00003055	Barre de guidage P1 2023 - 135	-
GDD00003056	Barre de guidage P2 2023 - 135	-
GRC00784868	Regard chaussée du poste	SAUR
GSB00012326	Pied d'assise P1 2023 - 1080	-
GSB00012327	Pied d'assise P2 2023 - 1080	-
ICA00002524	Sonde de niveau à ultra-sons	MILLTRONICS
ICT00002260	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00004527	Télésurveillance (04 94 56 25 93) 2023 - 1950	SOFREL
NCA00004147	Armoire générale 2023 - 4100	ITECOM
NPD00001979	Disjoncteur	SCHLUMBERGER
PSB00004558	Pompe de relevage 2 2023 - 1120	FLYGT
PSB00008164	Pompe de relevage 1 2023 - 1120	FLYGT
VAN00592773	Vanne d'isolement P1 2023 - 160	-E
VAN01504712	Vanne d'isolement P2 2023 - 160	-
VCL00044138	Clapet anti-retour à boule P1 2023 - 210	-
VCL00044139	Clapet anti-retour à boule P2 2023 - 210	-
XTU00005342	Canalisation de refoulement P1 2023 - 420	-E
XTU00050328	Canalisation de refoulement P2 2023 - 420	-
XTU00050329	Nourrice de collecte 2023 - 680	-

**83068DP00017 - PR de la CAPITAINERIE (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GDD00003057	Barre de guidage 2021 - 130	-

GRC00783195	Regard chaussée du poste	-E
GSB00012328	Pied d'assise 2021 - 630	-
ICT00002261	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00004583	Télésurveillance (04 94 56 45 51) 2026 - 1950	SOFREL
NCA00004274	Armoire générale 2021 - 3500	-E
PSB00008577	Pompe de relevage 2021 - 920	FLYGT
VAN00592774	Vanne d'isolement 2021 - 150	-E
XTU00005343	Tuyauterie	-E

**83068DP00018 - PR MAISON DES SABLES (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GDD00003080	Barre de guidage 2025 - 135	-
GRC00783198	Regard chaussée du poste	-E
GSB00012361	Pied d'assise 2025 - 1080	-
GSB00012362	Support sondes de niveau TOR 2025 - 160	-
ICT00002262	Poire de niveau 2025 - 405	FLYGT
PSB00005910	Pompe de relevage 2025 - 1120	FLYGT
VAN01505344	Vanne d'isolement 2025 - 160	-
VCL00044156	Clapet anti-retour à boule 2025 - 210	-
VDA00009114	Robinetterie	-E
XTU00005344	Canalisation de refoulement 2025 - 420	-E

**83068DP00019 - PR de GISCLE (Grimaud 2) (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004646	Porte 2024 - 840	-E
GDD00003040	Barre de guidage P1 2024 - 135	-
GDD00003041	Barre de guidage P2 2024 - 135	-
GRC00783199	Plaque couverture aluminium du poste	-E
GRC01486695	Grille antichute P1 2024 - 370	-
GSB00012311	Pied d'assise P1 2023 - 1080	-
GSB00012312	Pied d'assise P2 2024 - 1080	-
ICA00004312	Sonde de niveau à ultra-sons	SIEMENS
ICT00002263	Ensemble poires de niveau	FLYGT
KST00048525	Télésurveillance 2029 - 1950	-
NCA00004276	Armoire générale 2024 - 4100	-E
PSB00005553	Pompe de relevage 2 2024 - 1120	FLYGT
PSB00005554	Pompe de relevage 1 2024 - 1120	FLYGT
VAN00592957	Vanne d'isolement P1 2024 - 160	-
VAN01502772	Vanne d'isolement P2 2024 - 160	-
VCL00044118	Clapet anti-retour à boule P1 2024 - 210	-
VCL00044120	Clapet anti-retour à boule P2 2024 - 210	-
XTU00005511	Canalisation de refoulement P1 2024 - 420	-
XTU00050274	Canalisation de refoulement P2 2024 - 420	-
XTU00050276	Nourrice de collecte 2024 - 680	-

**83068DP00020 - PR de ILE RONDE (Grimaud2) (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004647	Porte interne 2023 - 840	-E
GDD00003043	Barre de guidage 2023 - 135	-
GRC00783200	Regard chaussée du poste	-E

GSB00012314	Pied d'assise 2023 - 1080	-
ICT00002264	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00048526	Télésurveillance 2029 - 1950	-
NCA00004277	Armoire générale 2023 - 3500	LEGRAND
PSB00003982	Pompe de relevage	KSB
VAN00592775	Vanne d'isolement 2023 - 160	-E
VCL00044122	Clapet anti-retour à boule 2023 - 210	-
XTU00005345	Canalisation de refoulement 2023 - 420	-E

**83068DP00021 - PR des 4 VENTS (Grimaud 2) (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004648	Porte	-E
GDD00003042	Barre de guidage 2027 - 135	-
GRC00783263	Plaque couverture en aluminium	-E
GSB00012313	Pied d'assise 2027 - 1080	-
ICT00002265	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
NCA00004278	Coffret électrique	LEGRAND
VAN00592776	Robinetterie	-E
VCL00044121	Clapet anti-retour à boule 2027 - 160	-
XTU00005346	Canalisation de refoulement 2027 - 420	-E
XTU00050285	Canalisation de liaison 2027 - 210	-

**83068DP00022 - PR de la DESIRADE (Grimaud 2) (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004649	Porte 2021 - 840	-E
GDD00003044	Barre de guidage 2021 - 135	-
GRC00783264	Regard chaussée du poste	-E
GSB00012315	Pied d'assise 2021 - 1080	-
ICT00002266	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00048527	Télésurveillance 2029 - 1950	-
NCA00004279	Armoire générale 2021 - 3500	LEGRAND
PSB00006875	Pompe de relevage 2021 - 1120	FLYGT
VAN00592777	Vanne d'isolement 2021 - 210	-E
XTU00005347	Canalisation de refoulement 2021 - 420	-E
XTU00050286	Nourrice de distribution 2021 - 160	-

**83068DP00023 - PR des VOILIERS (Grimaud 2) (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004650	Porte externe 2024 - 840	-E
GDD00003038	Barre de guidage P1 2024 - 135	-
GDD00003039	Barre de guidage P2 2024 - 135	-
GRC00783265	Plaque de couverture en aluminium	-E
GSB00012309	Pied d'assise P1 2024 - 1080	-
GSB00012310	Pied d'assise P2 2024 - 1080	-
ICT00002267	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00048524	Télésurveillance 2028 - 1950	-
NCA00004280	Armoire générale 2024 - 4100	LEGRAND
PSB00005549	Pompe de relevage 1 2024 - 1320	KSB
PSB00005550	Pompe de relevage 2 2024 - 1320	KSB
VAN00592778	Vanne d'isolement P1 2024 - 160	-E

VAN01502771	Vanne d'isolement P2 2024 - 160	-
VCL00044115	Clapet anti-retour à boule P1 2024 - 210	-
VCL00044116	Clapet anti-retour à boule P2 2024 - 210	-
XTU00005348	Canalisation de refoulement P1 2024 - 420	-E
XTU00050273	Canalisation de refoulement P2 2024 - 420	-

**83068DP00024 - PR de la PLACE DU SUD (Grimaud 2) (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004651	Porte interne 2021 - 840	-E
GDD00003045	Barre de guidage P1 2021 - 135	-
GDD00003046	Barre de guidage P2	-
GRC00783266	Plaque de couverture en aluminium	-E
GSB00012316	Pied d'assise P1 2021 - 1080	-
GSB00012317	Pied d'assise P2 2021 - 1080	-
ICA00002331	Sonde de niveau à ultra sons	MILLTRONICS
ICT00002268	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00048528	Télésurveillance (04 94 56 16 72) 2021 - 1950	-
NCA00004281	Armoire générale 2021 - 4100	LEGRAND
PSB00005129	Pompe de relevage 2 2024 - 1220	FLYGT
PSB00005130	Pompe de relevage 1 2024 - 1220	FLYGT
VAN00592779	Vanne d'isolement P1 2021 - 160	-E
VAN01503359	Vanne d'isolement P2 2021 - 160	-
VCL00044123	Clapet anti-retour à boule P1 2021 - 210	-
VCL00044124	Clapet anti-retour à boule P2 2021 - 210	-
XTU00005349	Canalisation de refoulement P1 2021 - 420	-E
XTU00050287	Canalisation de refoulement P2 2021 - 420	-
XTU00050288	Canalisation de liaison P1 2021 - 320	-
XTU00050289	Canalisation de liaison P2 2021 - 320	-
XTU00050290	Nourrice de collecte 2021 - 1060	-

**83068DP00025 - PR de SAINT ANTOINE (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004652	Echelle en aluminium	-E
GBT00004653	Clôture de type panneaux rigides 2020 - 900	-E
GDD00003062	Barre de guidage P1 2022 - 135	-
GDD00003063	Barre de guidage P2 2022 - 135	-
GDD00003068	Déversoir 2022 - 620	-
GOU00001357	Porte externe 2022 - 1330	-E
GOU00009765	Portail manuel 2 battants 2022 - 1980	-
GRC00783712	Trappe de visite en acier	-E
GRC00783713	Trappe de visite en aluminium	-E
GSB00012339	Pied d'assise P1 2022 - 1080	-
GSB00012341	Pied d'assise P2 2022 - 1080	-
GSB00012346	Support sondes de niveau ANA 2022 - 160	-
IAN00012657	Convertisseur de signal 2022 - 510	-
ICA00003305	Débimètre ultrason	SIEMENS
ICT00002269	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
JCC00001185	Chauffage	-
KST00006982	Télésurveillance (06 80 01 89 41) 2026 - 1950	SOFREL
MGE00000143	Groupe électrogène	S.D.M.O.

NCA00003896	Coffret électrique lumière	LEGRAND
NCA00004089	Coffret secours GE	-E
NCA00004282	Armoire générale 2022 - 6500	LEGRAND
NEP00000872	Eclairage des locaux administratifs 2022 - 720	-E
NPD00001966	Disjoncteur	-
PSB00004296	Pompe de relevage 1 2022 - 1620	KSB
PSB00006060	Pompe de relevage 2 2022 - 1620	KSB
UEI00000355	Extincteur	SICLI
VAN00592780	Vanne d'isolement P1 2022 - 160	-E
VAN01505339	Vanne d'isolement P2 2022 - 160	-
VCL00044150	Clapet anti-retour à boule P1 2022 - 210	-
VCL00044151	Clapet anti-retour à boule P2 2022 - 210	-
XTU00005350	Tuyauterie	-E
XTU00050348	Canalisation de refoulement P1 2022 - 420	-
XTU00050352	Canalisation de refoulement P2 2022 - 420	-
PSB00004250	Pompe vide cave 2022 - 620	FLYGT
VAN01505341	Vanne d'isolement 1 2022 - 160	-
VAN01505343	Vanne d'isolement 2 2022 - 160	-
VCL00044152	Clapet anti-retour à boule 1 2022 - 210	-
VCL00044154	Clapet anti-retour à boule 2 2022 - 210	-
XTU00050353	Canalisation de liaison 1 2022 - 320	-
XTU00050359	Canalisation de liaison 2 2022 - 320	-
XTU00050360	Nourrice de collecte 2022 - 1060	-

**83068DP00026 - PR de RESTANQUES (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00008850	Porte en bois	-E
GDD00003058	Barre de guidage P1 2033 - 200	-
GDD00003059	Barre de guidage P2 2033 - 200	-
GRC01487609	Trappe d'accès aluminium/acier P1 2033 - 620	-
GRC01487610	Grille antichute P1 2033 - 370	-
GRC01487616	Grille antichute P2 2033 - 620	-
GRC01487617	Trappe d'accès aluminium/acier P2 2033 - 620	-
GSB00012333	Pied d'assise P1 2033 - 1080	-
GSB00012334	Pied d'assise P2 2033 - 1080	-
GSB00012336	Support sondes de niveau TOR 2033 - 160	-
GSB00012337	Support sondes de niveau ANA 2033 - 160	-
ICA00004552	Sonde de niveau	FLYGT
ICA00020963	Sonde de mesure Piezo 2033 - 410	-
ICT00004564	Poire de niveau 2033 - 135	FLYGT
KST00007489	Télésurveillance (04 94 81 79 47) 2023 - 1950	SOFREL
NCA00007432	Armoire générale 2023 - 4100	ITECOM
PSB00004530	Pompe de relevage 1 2023 - 1200	FLYGT
PSB00004531	Pompe de relevage 2 2023 - 1200	FLYGT
XTU00050345	Canalisation de refoulement P1 2033 - 580	-
XTU00050346	Canalisation de refoulement P2 2033 - 580	-

**83068DP00027 - PR ILE DES SABLES (Grimaud 2) (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GDD00003036	Barre de guidage P1 2027 - 135	-

GDD00003037	Barre de guidage P2 2027 - 135	-
GRC00783267	Plaque de couverture en aluminium	-E
GSB00012307	Pied d'assise P1 2027 - 1080	-
GSB00012308	Pied d'assise P2 2027 - 1080	-
ICT00002270	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00048522	Télésurveillance (04 94 56 10 63) 2023 - 1950	-
MGE00000072	Groupe électrogène	S.D.M.O.
MGE00000118	Groupe électrogène	S.D.M.O.
NCA00004283	Armoire générale 2023 - 5300	LEGRAND
VAN00592781	Robinetterie	-E
XTU00005351	Canalisation de refoulement P1 2027 - 420	-E
XTU00050271	Canalisation de refoulement P2 2027 - 420	-
XTU00050272	Nourrice de collecte 2027 - 580	-

**83068DP00028 - PR de CASTELLANE (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004654	Cloture	-E
GBT00008255	Echelle	FORNES
GDD00003051	Barre de guidage P1 2024 - 130	-
GDD00003052	Barre de guidage P2 2024 - 130	-
GDD00003053	Barre de guidage P3 2024 - 130	-
GOU00001358	Portail	SAUR
GRC00783714	Couverture en alu du PR	-E
GSB00012323	Pied d'assise P1 2024 - 1080	-
GSB00012324	Pied d'assise P2 2024 - 1080	-
GSB00012325	Pied d'assise P3 2024 - 1080	-
ICA00003394	Sonde de niveau à ultrasons	MILLTRONICS
ICT00002272	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
MGE00000132	Groupe électrogène 2024 - 10000	S.D.M.O.
NCA00004285	Armoire électrique secours	-E
NPD00001978	Disjoncteur	BACO
PCS00021432	Pompe à fuel 2024 - 620	-
PSB00005489	Pompe de relevage 2 2024 - 1690	FLYGT
PSB00005912	Pompe de relevage 1 2024 - 1690	FLYGT
PSB00006871	Pompe de relevage 3 2026 - 1690	FLYGT
RCB00006349	Cuve de stockage du Fuel (externe au GE) 2024 - 1120	-
UEI00000358	Sécurité Extincteur 5 kg	ALSTHOM
VAN00592783	Robinetterie	-E
VAN01504587	Vanne d'isolement P1 2024 - 160	-
VAN01504588	Vanne d'isolement P2 2024 - 160	-
VAN01504589	Vanne d'isolement P3 2024 - 160	-
VCL00044134	Clapet anti-retour à boule P1 2024 - 210	-
VCL00044135	Clapet anti-retour à boule P2 2024 - 210	-
VCL00044136	Clapet anti-retour à boule P3 2024 - 210	-
XTU00005353	Canalisation de refoulement P1 2054 - 420	-E
XTU00050303	Canalisation de refoulement P2 2024 - 420	-
XTU00050304	Canalisation de refoulement P3 2024 - 420	-
XTU00050305	Canalisation de liaison P1 2024 - 320	-
XTU00050307	Canalisation de liaison P2 2024 - 320	-

XTU00050312	Canalisation de liaison P3 2024 - 320	-
XTU00050313	Nourrice de collecte 2019 - 1100	-

**83068DP00029 - PR de SAINT-MICHEL (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GDD00003071	Barre de guidage P1 2022 - 130	-
GDD00003072	Barre de guidage P2 2022 - 130	-
GRC00783270	Echelle en aluminium	-E
GRC01487635	Trappe d'accès fibre de verre 2022 - 820	-
GSB00012347	Pied d'assise P1 2022 - 1070	-
GSB00012349	Pied d'assise P2 2022 - 1070	-
ICT00002049	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00048532	Télésurveillance 2029 - 1950	-
NCA00003898	Armoire générale 2022 - 4100	-E
PSB00003629	Pompe de relevage 1 2022 - 1020	FLYGT
PSB00003630	Pompe de relevage 2 2022 - 1020	FLYGT
VAN00591959	Robinetterie	-E
XTU00004515	Canalisation de refoulement P1 2022 - 360	-E
XTU00050366	Canalisation de refoulement P2 2022 - 360	-

**83068DP00030 - PR LES CROTTES (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GDD00003078	Barre de guidage P1 2028 - 130	-
GDD00003079	Barre de guidage P2 2028 - 130	-
GOU00001512	Porte 2019 - 840	-E
GRC00784205	Regard	-E
GSB00012357	Pied d'assise P1 2028 - 990	-
GSB00012358	Pied d'assise P2 2028 - 990	-
GSB00012359	Support sondes de niveau TOR 2028 - 160	-
GSB00012360	Support sondes de niveau ANA 2028 - 160	-
IAN00012658	Convertisseur de signal 2028 - 510	-
ICA00002775	Sonde de niveau ultra-sons	FLYGT
ICA00020965	Sonde de mesure 2028 - 210	-
ICT00002666	Poire de niveau 2028 - 405	FLYGT
KST00007496	Télésurveillance (04 94 43 28 77) 2028 - 1950	SOFREL
NCA00004814	Armoire générale 2019 - 4100	FLYGT
PSB00004621	Pompe de relevage 2 2020 - 920	FLYGT
PSB00005367	Pompe de relevage 1 2020 - 920	FLYGT
VAN00593819	Robinetterie	-E
XTU00006046	Canalisation de refoulement P1 2028 - 320	-E
XTU00050373	Canalisation de refoulement P2 2028 - 320	-
XTU00050374	Nourrice de collecte 2028 - 470	-

**83068DP00031 - PR ECOLE ST PONS (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
KST00005327	Télésurveillance 2029 - 1950	SOFREL
NCA00005180	Armoire générale (double porte) 2027 - 4100	-
VAN01503360	Vanne d'isolement P1 2027 - 120	-
VAN01503361	Vanne d'isolement P2 2027 - 120	-
VCL00044125	Clapet anti-retour à boule P1 2027 - 140	-

VCL00044126	Clapet anti-retour à boule P2 2027 - 140	-
-------------	--	---

**83068DP00032 - PR ST ROCH (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
NCA00005181	Armoire générale 2028 - 5300	-
PSB00005612	Pompe de relevage 2 2021 - 1620	HOMMA
PSB00005613	Pompe de relevage 1 2021 - 1620	HOMMA

**83068DP00033 - PR du VIEUX MOULIN - (Ch des Embruns) (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GDD00003076	Barre de guidage P1 2027 - 130	-
GDD00003077	Barre de guidage P2 2027 - 130	-
GSB00012354	Pied d'assise P1 2027 - 980	-
GSB00012355	Pied d'assise P2 2027 - 980	-
GSB00012356	Support sondes de niveau TOR 2027 - 160	-
ICT00004069	Poire de niveau 2027 - 405	-
KST00048533	Télésurveillance 2029 - 1950	-
NCA00006650	Armoire générale 2023 - 4100	-E
PSB00007560	Pompe de relevage 1 2019 - 920	LOWARA
PSB00007561	Pompe de relevage 2 2019 - 920	LOWARA
VAN00597401	Robinetterie	-E
XTU00008834	Canalisation de refoulement P1 2027 - 310	-E
XTU00050371	Canalisation de refoulement P2 2027 - 310	-
XTU00050372	Nourrice de collecte 2027 - 470	-

**83068DP00034 - PR de CABRE D'OR (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GDD00003049	Barre de guidage P1 2030 - 130	-
GDD00003050	Barre de guidage P2 2030 - 130	-
GRC00786051	Regard	-E
GSB00012321	Pied d'assise P1 2030 - 990	-
GSB00012322	Pied d'assise P2 2030 - 990	-
ICT00004068	Poires de niveau	-
KST00048531	Télésurveillance 2029 - 1950	-
NCA00006649	Armoire générale 2026 - 3500	-E
PSB00003986	Pompe de relevage 1 2022 - 920	FLYGT
PSB00006894	Pompe de relevage 2 2030 - 920	FLYGT
VAN00597400	Vanne d'isolement P1 2030 - 120	-E
VAN01504586	Vanne d'isolement P2 2030 - 120	-
VCL00044132	Clapet anti-retour à boule P1 2030 - 130	-
VCL00044133	Clapet anti-retour à boule P2 2030 - 130	-
XTU00008833	Canalisation de refoulement P1 2030 - 320	-E
XTU00050301	Canalisation de refoulement P2 2030 - 320	-
XTU00050302	Nourrice de collecte 2030 - 580	-

**83068DP00035 - PR ILE DU COUCHANT (groupement 3) (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GBT00004643	Porte en bois	-E
GBT00003891	Porte en bois 2020 - 1280	-E
NCA00003897	Armoire électrique(Couchant,2 iles,pins) 2020 - 7700	-E
GDD00003023	Barre de guidage 2020 - 135	-

GRC00783186	Regard chaussée du PR	-E
GSB00012292	Pied d'assise 2020 - 1080	-
ICT00002252	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
PSB00005182	Pompe de relevage 2024 - 1320	KSB
VAN00592765	Robinetterie	-E
VAN01502759	Vanne d'isolement 2020 - 160	-
VCL00044098	Clapet anti-retour à boule 2020 - 210	-
XTU00005334	Tuyauterie	-E
GDD00003024	Barre de guidage 2020 - 135	-
GRC00783187	Regard chaussée du poste	-E
GSB00012293	Pied d'assise 2020 - 1080	-
ICT00002253	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
NCA00004270	Cables fourreaux	-E
PSB00006144	Pompe de relevage 2020 - 1120	KSB
VAN00592766	Robinetterie	-E
VAN01502760	Vanne d'isolement 2020 - 160	-
VCL00044099	Clapet anti-retour à boule 2020 - 210	-
XTU00005335	Canalisation de refoulement 2020 - 420	-E
GDD00003025	Barre de guidage 2020 - 135	-
GRC00783188	Regard chaussée du poste	-E
GSB00012294	Pied d'assise 2020 - 1080	-
ICT00002254	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
PSB00004231	Pompe de relevage 2020 - 1120	KSB
VAN00592767	Robinetterie	-E
VAN01502761	Vanne d'isolement 2020 - 160	-
VCL00044100	Clapet anti-retour à boule 2020 - 210	-
XTU00005336	Canalisation de refoulement 2020 - 420	-E

**83068DP00036 - PR PLACE DU MARCHÉ (groupement 5) (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GRC00783269	Porte en bois	-E
KST00007243	Satellite	SOFREL
NCA00007180	Armoire électrique	-E
GDD00003031	Barre de guidage 2021 - 135	-
GRC00783189	Regard chaussée du poste	-E
GSB00012301	Pied d'assise 2021 - 1080	-
ICT00002255	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00048517	Télésurveillance 2019 - 1950	-
PSB00004232	Pompe de relevage 2021 -1320	KSB
VAN00592768	Vanne d'isolement 2021 - 160	-E
VCL00044109	Clapet anti-retour à boule 2021 - 210	-
XTU00005337	Canalisation de refoulement 2021 - 420	-E
GDD00003032	Barre de guidage 2021 - 135	-
GRC00783190	Regard chaussée du PR	-E
GSB00012302	Pied d'assise 2021 - 1080	-
ICT00002256	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00048518	Télésurveillance 2029 - 1950	-
PSB00004233	Pompe de relevage 2000 - 1320	KSB
VAN00592769	Vanne d'isolement 2021 - 160	-E

VCL00044110	Clapet anti-retour à boule 2021 - 210	-
XTU00005338	Canalisation de refoulement 2021 - 420	-E
GDD00003033	Barre de guidage 2021 - 135	-
GRC00783191	Regard chaussée du poste	-E
GSB00012303	Pied d'assise 2021 - 1080	-
ICT00002257	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00048519	Télésurveillance 2029 - 1950	-
NCA00004271	Remplacement cable	-E
NCA00005568	Armoire générale 2021 - 13000	-E
PSB00005181	Pompe de relevage 2024 - 1320	KSB
VAN00592770	Vanne d'isolement 2021 - 160	-E
VCL00044111	Clapet anti-retour à boule 2021 - 1970	-
XTU00005339	Canalisation de refoulement 2021 - 420	-E
GDD00003034	Barre de guidage 2021 - 135	-
GRC00783192	Regard chaussée du poste	-E
GSB00012304	Pied d'assise 2021 - 1080	-
ICT00002258	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00048520	Télésurveillance 2029 - 1950	-
PSB00004235	Pompe de relevage 2021 - 1320	KSB
VAN00592771	Vanne d'isolement 2021 - 160	-E
VCL00044112	Clapet anti-retour à boule 2021 - 210	-
XTU00005340	Canalisation de refoulement 2021 - 420	-E
GDD00003030	Barre de guidage P1 2021 - 135	-
GDD00003035	Barre de guidage P2 2021 - 135	-
GOU00009751	Porte (bois) 2021 - 1280	-
GRC00783268	Regard chaussée du poste	-E
GSB00012305	Pied d'assise P1 2021 - 135	-
GSB00012306	Pied d'assise P2 2021 - 1080	-
ICA00002526	Sonde de niveau à ultra-sons	MILLTRONICS
ICT00002271	Ensemble de poires de niveau	FLYGT
KST00048521	Télésurveillance (04 94 56 30 17) 2021 - 1950	-
NCA00045128	Armoire générale 2021 - 13000	-
PSB00007985	Pompe de relevage 1 2021 - 1320	CAPRARI
PSB00007986	Pompe de relevage 2 2021 - 1320	CAPRARI
VAN00592782	Vanne d'isolement P1 2021 - 160	-E
VAN01502768	Vanne d'isolement 2021 - 160	-
VCL00044113	Clapet anti-retour à boule P1 2021 - 210	-
VCL00044114	Clapet anti-retour à boule P2 2021 - 210	-
XTU00005352	Canalisation de refoulement P1 2021 - 420	-E
XTU00050269	Canalisation de refoulement P2 2021 - 420	-
XTU00050270	Nourrice de collecte 2021 - 720	-

**83068DP00037 - PR SALLE BEAUSOLEIL (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
GDD00003081	Barre de guidage P1 2035 - 130	-
GDD00003082	Barre de guidage P2 2035 - 130	-
GRC01487639	Trappe d'accès aluminium/acier P1 2035 - 620	-
GSB00012363	Pied d'assise P1 2035 - 990	-
GSB00012364	Pied d'assise P2 2035 - 990	-

GSB00012365	Support sondes de niveau TOR 2025 - 160	-
ICT00019970	Poire de niveau 2025 - 405	-
NCA00045134	Armoire générale 2023 - 4100	-
VAN01505345	Vanne d'isolement P1 2035 - 120	-
VAN01505346	Vanne d'isolement P2 2035 - 120	-
VCL00044157	Clapet anti-retour à boule P1 2035 - 140	-
VCL00044158	Clapet anti-retour à boule P2 2035 - 140	-
XTU00050376	Canalisation de refoulement P1 2035 - 300	-
XTU00050377	Canalisation de refoulement P2 2035 - 300	-

**83068DP00038 - PR COMPLEXE SPORTIF DES BLAQUIERES 1 (échu fin 2018)**

Code	Libellé	Marque
KST00048530	Poste Local 8352 PR BLAQUIERES 1 2029 - 1950	-
NCA00045130	Armoire générale (double porte) 2023 - 4100	-
VAN01503362	Vanne d'isolement P1 2027 - 120	-
VAN01503363	Vanne d'isolement P2 2027 - 120	-
VCL00044127	Clapet anti-retour à boule P1 2027 - 140	-
VCL00044128	Clapet anti-retour à boule P2 2027 - 140	-

**83068PR00054 - Poste de relevage DES DEUX ILES****83068PR00054-1000-02 - POSTE DE RELEVAGE DES DEUX ILES (Eaux Usées - 1972)**

Code	Libellé	Marque
GRC02192626	1059 Trappe d'accès fonte	-
GSB00013974	1051 Pied d'assise	-
GSB00013975	1052 Barre de guidage	-
GSB00013976	1057 Support sondes de niveau TOR	-
ICT00028052	1058 Poire de niveau	-
PSB00058913	1053 Pompe de relevage	-
VAN02728672	1056 Vanne d'isolement	-
VCL00054570	1055 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072452	1054 Canalisation de refoulement	-
NPA00002612	1061 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002613	1062 Raccordements électrique des capteurs	-

**83068PR00055 - Poste de relevage de L'ILE DES PINS****83068PR00055-1120-01 - Fosse de réception des eaux usées**

Code	Libellé	Marque
GRC02192627	1073 Trappe d'accès fonte	-
GSB00013977	1065 Pied d'assise	-
GSB00013978	1066 Barre de guidage	-
GSB00013979	1071 Support sondes de niveau TOR	-
ICT00028053	1072 Poire de niveau	-
PSB00058914	1067 Pompe de relevage	KSB
VAN02728673	1070 Vanne d'isolement	-
VCL00054571	1069 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072453	1068 Canalisation de refoulement	-

**83068PR00055-9020-03 - Electricité BT**

Code	Libellé	Marque
NPA00002614	1075 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002615	1076 Raccordements électrique des capteurs	-

**83068PR00056 - Poste de relevage de L'OCTOGONE****83068PR00056-1120-03 - Fosse de réception des eaux usées**

Code	Libellé	Marque
GRC02192633	1195 Trappe d'accès fonte	-
GSB00013998	1185 Pied d'assise	-
GSB00013999	1186 Barre de guidage	-
GSB00014000	1191 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014001	1193 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019499	1194 Sonde de mesure	-
ICT00028058	1192 Poire de niveau	-
PSB00058924	1187 Pompe de relevage	-
VAN02728680	1190 Vanne d'isolement	PAM
VCL00054579	1189 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072464	1188 Canalisation de refoulement	-

**83068PR00056-9020-05 - Electricité BT**

Code	Libellé	Marque
NCA00060597	1197 Armoire générale	-E
NPA00002624	1198 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002625	1199 Raccordements électrique des capteurs	-

**83068PR00056-9030-03 - Surveillance de l'Installation**

Code	Libellé	Marque
KST00066723	1201 Télésurveillance	-

**83068PR00057 - Poste de relevage des DEUX PORTS****83068PR00057-1120-04 - Fosse de réception des eaux usées**

Code	Libellé	Marque
GRC02192632	1177 Trappe d'accès fonte	-
GSB00013994	1167 Pied d'assise	FLYGT
GSB00013995	1168 Barre de guidage	-E
GSB00013996	1173 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00013997	1175 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019498	1176 Sonde de mesure	-
ICT00028057	1174 Poire de niveau	-
PSB00058923	1169 Pompe de relevage	-
VAN02728679	1172 Vanne d'isolement	PAM
VCL00054578	1171 Clapet anti-retour à boule	SOCLA
XTU00072463	1170 Canalisation de refoulement	-

**83068PR00057-9020-06 - Electricité BT**

Code	Libellé	Marque
NPA00002622	1179 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002623	1180 Raccordements électrique des capteurs	-

**83068PR00057-9030-04 - Surveillance de l'Installation**

Code	Libellé	Marque
KST00066722	1182 Télésurveillance	-

**83068PR00058 - Poste de relevage DES ARTISANS****83068PR00058-1120-05 - Fosse de réception des eaux usées**

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

GRC02192631	1159 Trappe d'accès fonte	-
GSB00013990	1149 Pied d'assise	FLYGT
GSB00013991	1150 Barre de guidage	-E
GSB00013992	1155 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00013993	1157 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019497	1158 Sonde de mesure	-
ICT00028056	1156 Poire de niveau	-
PSB00058922	1151 Pompe de relevage	-
VAN02728678	1154 Vanne d'isolement	PAM
VCL00054577	1153 Clapet anti-retour à boule	SOCLA
XTU00072462	1152 Canalisation de refoulement	-

**83068PR00058-9020-07 - Electricité BT**

Code	Libellé	Marque
NPA00002620	1161 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002621	1162 Raccordements électrique des capteurs	-

**83068PR00058-9030-05 - Surveillance de l'Installation**

Code	Libellé	Marque
KST00066721	1164 Télésurveillance	-

**83068PR00059 - Poste de relevage PLACE DE L'EGLISE****83068PR00059-1120-02 - Fosse de réception des eaux usées**

Code	Libellé	Marque
GRC02192634	1214 Trappe d'accès fonte	-
GSB00014002	1204 Pied d'assise	-
GSB00014003	1205 Barre de guidage	-
GSB00014004	1210 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014005	1212 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019500	1213 Sonde de mesure	-
ICT00028059	1211 Poire de niveau	-
PSB00058925	1206 Pompe de relevage	-
VAN02728681	1209 Vanne d'isolement	-
VCL00054580	1208 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072465	1207 Canalisation de refoulement	-

**83068PR00059-9020-04 - Electricité BT**

Code	Libellé	Marque
NPA00002626	1216 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002627	1217 Raccordements électrique des capteurs	-

**83068PR00059-9030-02 - Surveillance de l'Installation**

Code	Libellé	Marque
KST00066724	1219 Télésurveillance	-

**83068PR00060 - Poste de relevage SKATE PARK**

Code	Libellé	Marque
IQW00037119	Compteur énergie	-
KST00095445	Télétransmission	-

**83068PR00061 - Poste de relevage CRÈCHE**

Code	Libellé	Marque
IQW00037126	Compteur énergie	-

KST00095449	Télétransmission	-
-------------	------------------	---

**83068SE00001 - GRIMAUD - STEP - 60000 EH****83068DP00041 - Equipements ancien contrat**

Code	Libellé	Marque
BPD00001750	2725 - Pompe doseuse FECL3 (trait primaire) 2020 - 920	PROMINENT
BPD00001922	2731 Pompe polymère anionique n°1 (trait primaire) 2020-840	SEEPEX
BPD00001927	3163 Pompe doseuse polymère cationique n°1 (trait boues) 2020 - 840	SEEPEX
GOA00000084	3585 Portail manuel coulissant motorisé (Equip.communs)	-E
GOA00000250	3541 Rideaux roulant local désodo (Equip.communs)	-E
IAN00001641	Enregistrement de débit	JUMO
IFE00003175	Débitmètre entrée physico	SIEMENS
IFE00003359	Débitmètre Sortie station	HYDROLOGIC
IQW00002713	3387 Compteur Electrique GRIMAUD - STEP	SCHLUMBERGER
IRP00000292	3398 Préleveur d'entrée 2020-3160	HACH
IRP00000580	3418 Préleveur sur la fosse matière de vidange 2020-2760	HACH
NCA00004294	3314 Armoire générale BT	SAREL
NCA00005998	Armoire de commande réception Matières de Vidange	-
PCS00004332	2692 Pompe à sables 1(tait.sous produits)	-E
PSB00008119	3185 Pompe à boues 1 2020-1440	SEEPEX
PSB00008120	3190 Pompe à boues 2 2020-1440	SEEPEX
SCS00000044	2702 Classificateur à sable (trait.sous produits)	R & O
SDG00000448	2582 Dégrillage fin 1 (prétraitement)	ANDRITZ
SEG00000175	3196 Centrifugeuse 1	ANDRITZ
SFS00000167	2604 Racleur de graisses 1 2020 - 4880	SEW USOCOME
TDD00000038	2713 Doseur lait de chaux (trait.primaire)	-E

**83068SE00001-1000-02 - POMPAGES INTERMEDIARES**

Code	Libellé	Marque
GRC02194715	3222 Barres de guidage	-
GRC02194716	3227 Grille antichute	-
GRC02194717	3228 Trappe d'accès aluminium	-
GRC02194718	3230 Barres de guidage	-
GRC02194719	3235 Grille antichute	-
GRC02194720	3236 Trappe d'accès aluminium	-
GSB00014209	3221 Pied d'assise	-
GSB00014210	3229 Pied d'assise	-
GSB00014211	3238 Support sondes de niveau TOR	-
ICT00028106	3239 Poire de niveau	-
PSB00059000	3223 Pompe de relevage	-
PSB00059001	3231 Pompe de relevage	-
VAN02730194	3226 Vanne d'isolement	-
VAN02730195	3234 Vanne d'isolement	-
VCL00054679	3225 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054680	3233 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072810	3224 Canalisation aval	-
XTU00072811	3232 Canalisation aval	-
XTU00072812	3237 Nourrice de collecte	-

**83068SE00001-1100-11 - PRETRAITEMENT**

Code	Libellé	Marque
ICT00028098	2632 Vanne à ouverture rapide	-
ICT00028099	2635 Vanne à ouverture rapide	-
XTU00072634	2631 Canalisation d'extraction	-
XTU00072635	2634 Canalisation d'extraction	-
DAM00011618	2628 Balustrade	-
GBT00057595	2626 Passerelle	-
GDD00005852	2600 Caisson de répartition	-
GDD00005853	2602 Clifford	-
GDD00005854	2614 Caisson de répartition	-
GDD00005855	2616 Clifford	-
GRC02194685	2607 Plaque de couverture (stockage fosse à graisse)	-
GRC02194686	2621 Plaque de couverture (stockage fosse à graisse)	-
GRC02194687	2627 Caillebotis	-
ICT00028096	2599 Vanne de by-pass	-
ICT00028097	2613 Vanne de by-pass	-
LAB00001955	2608 Lame déversante (calage du niveau)	-
LAB00001956	2622 Lame déversante (calage du niveau)	-
PGA00004024	2625 Escalier d'accès/Echelle	-
SFS00000869	2618 Racleur de graisses	-
SGF00000463	2603 Aéro-flottateur	-
SGF00000464	2617 Aéro-flottateur	-
VAN02730054	2598 Vanne d'isolement	-
VAN02730055	2612 Vanne d'isolement	-
XTU00072624	2597 Canalisation amont	-
XTU00072625	2601 Canalisation amont	-
XTU00072626	2605 Goulotte de récupération des graisses	-
XTU00072627	2606 Canalisation aval	-
XTU00072628	2609 Canalisation aval	-
XTU00072629	2611 Canalisation amont	-
XTU00072630	2615 Canalisation amont	-
XTU00072631	2619 Goulotte de récupération des graisses	-
XTU00072632	2620 Canalisation aval	-
XTU00072633	2623 Canalisation aval	-
GDD00005848	2581 Glissière amont + Batardeau	-
GDD00005849	2584 Glissière aval	-
GDD00005850	2585 Glissière amont + Batardeau	-
GDD00005851	2588 Glissière aval	-
GSB00014187	2576 Support sondes de niveau	-
GSB00014188	2578 Support sondes de niveau	-
GSB00014189	2592 Support/dériveur de sac	-
IAN00019547	2577 Sonde de mesure	-
IAN00019548	2579 Sonde de mesure	-
IAN00019549	2580 Convertisseur de signal	-
IFE00026129	2586 Dégrillage fin	-
RBE00000534	2593 Poubelle à déchets	-
SBC00000698	2591 Compacteur de déchets	-
TDT00001567	2589 Vis de transport	-

XTU00072615	2570 Canalisation amont (PR3a)	-
XTU00072616	2571 Canalisation amont (PR3b)	-
XTU00072617	2572 Canalisation amont (PR4a)	-
XTU00072618	2573 Canalisation amont (PR4b)	-
XTU00072619	2574 Canalisation amont (PR toutes eaux)	-
XTU00072620	2583 Goulotte de récupération	-
XTU00072621	2587 Goulotte de récupération	-
XTU00072622	2590 Goulotte de récupération	-
XTU00072623	2594 Canalisation aval	-

**83068SE00001-1120-05 - RECEPTION DE SOUS-PRODUITS EXTERNES**

Code	Libellé	Marque
ATB00007781	2667 Agitateur	-
EPD00004881	2644 Dégrillage grossier	-
GDD00005856	2642 Glissière amont + Batardeau	-
GDD00005857	2645 Glissière aval	-
GRC02194688	2648 Barres de guidage	-
GRC02194689	2654 Barres de guidage	-
GRC02194690	2662 Trappe d'accès aluminium	-
GRC02194691	2663 Barreaudage de sécurité	-
GRC02194692	2666 Barres de guidage	-
GRC02194693	2668 Trappe d'accès aluminium	-
GRC02194694	2669 Barreaudage de sécurité	-
GRC02194695	2671 Barres de guidage	-
GRC02194696	2677 Barres de guidage	-
GRC02194697	2685 Trappe d'accès aluminium	-
GRC02194698	2686 Barreaudage de sécurité	-
GSB00014190	2647 Pied d'assise	-
GSB00014191	2653 Pied d'assise	-
GSB00014192	2660 Support sondes de niveau TOR	-
GSB00014193	2665 Pied d'assise	-
GSB00014194	2670 Pied d'assise	-
GSB00014195	2676 Pied d'assise	-
GSB00014196	2683 Support sondes de niveau TOR	-
ICT00028100	2643 Niveau TOR	-
ICT00028101	2661 Poire de niveau	-
ICT00028102	2684 Poire de niveau	-
PCS00025452	2649 Pompe de reprise	-
PCS00025453	2655 Pompe de reprise	-
PCS00025454	2672 Pompe de reprise	-
PCS00025455	2678 Pompe de reprise	-
VAN02730056	2639 Raccord pompier	-
VAN02730057	2640 Vanne pneumatique (autorisation de dépotage)	-
VAN02730058	2652 Vanne d'isolement	-
VAN02730059	2658 Vanne d'isolement	-
VAN02730060	2675 Vanne d'isolement	-
VAN02730061	2681 Vanne d'isolement	-
VCL00054654	2651 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054655	2657 Clapet anti-retour à boule	-

VCL00054656	2674 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054657	2680 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072636	2641 Canalisation amont	-
XTU00072637	2650 Canalisation aval	-
XTU00072638	2656 Canalisation aval	-
XTU00072639	2659 Nourrice	-
XTU00072640	2673 Canalisation aval	-
XTU00072641	2679 Canalisation aval	-
XTU00072642	2682 Nourrice de collecte	-

**83068SE00001-1700-01 - LEVAGE**

Code	Libellé	Marque
TLV00002238	3499 Palan électrique actiflo n°1	ELEPHANT
TLV00002241	3500 Palan électrique actiflo n°2	ELEPHANT
TLV00003208	3516 Monorail avec chariot et palan local centrifugeuse n°1	-
TLV00003209	3496 Monorail avec chariot et palan local surpresseur	-
TLV00003210	3507 Anneau d'ancrage bêche de lavage n°1	-
TLV00003211	3528 Palan à chaîne VERLIND	-
TLV00004180	3519 Pied de potence seul pompe PTE2	REID LIFTING
TLV00004181	3473 Potence sur pied avec treuil déshuileur n°2	REID LIFTING
TLV00004182	3514 Pied de potence seul pompe à boues	REID LIFTING
TLV00004183	3510 Pied de potence seul épaisseur	REID LIFTING
TLV00004184	3512 Pied de potence seul bêche à boues digérées	REID LIFTING
TLV00004185	3511 Potence sur pied avec treuil digesteur	REID LIFTING
TLV00004186	3489 Pied de potence seul matière de vidange n°7	HAACON
TLV00004187	3488 Pied de potence seul matière de vidange n°6	HAACON
TLV00004188	3487 Pied de potence seul matière de vidange n°5	HAACON
TLV00004189	3486 Pied de potence seul matière de vidange n°4	HAACON
TLV00004190	3485 Pied de potence seul matière de vidange n°3	HAACON
TLV00004191	3498 Monorail avec chariot et palan actiflo	-
TLV00004192	3523 Monorail avec chariot et palan Atelier	-
TLV00004193	3515 Monorail avec chariot et palan pompe centrifugeuse	-
TLV00004194	3517 Monorail avec chariot et palan local centrifugeuse n°2	-
TLV00004195	3479 Point d'ancrage dégrilleur n°6	-
TLV00004196	3478 Point d'ancrage dégrilleur n°5	-
TLV00004197	3477 Point d'ancrage dégrilleur n°4	-
TLV00004198	3482 Point d'ancrage benne à déchet dessableur n°3	-
TLV00004199	3476 Point d'ancrage dégrilleur n°3	-
TLV00004200	3481 Point d'ancrage benne à déchet dessableur n°2	-
TLV00004201	3475 Point d'ancrage dégrilleur n°2	-
TLV00004202	3480 Point d'ancrage benne à déchet dessableur n°1	-
TLV00004203	3474 Point d'ancrage dégrilleur n°1	-
TLV00004204	3506 Point d'ancrage rejet sortie station n°4	-
TLV00004205	3505 Point d'ancrage rejet sortie station n°3	-
TLV00004206	3527 Chariot seul atelier n°4	-
TLV00004207	3526 Chariot seul atelier n°3	-
TLV00004208	3525 Chariot seul atelier n°2	-
TLV00004209	3524 Chariot seul atelier n°1	-
TLV00004361	3531 Pied de potence seul n°2	HAACON

TLV00004362	3484 Pied de potence seul matière de vidange n°1	HAACON
TLV00004391	3501 Palan électrique actiflo n°3	ELEPHANT
TLV00004511	3508 Anneau d'ancrage bêche de lavage n°2	-
TLV00004512	3520 Anneau d'ancrage Poste toutes eaux n°1	-
TLV00004513	3521 Anneau d'ancrage Poste toutes eaux n°2	-
TLV00004514	3529 Palan à chaîne YALE	-
TLV00004515	3491 Monorail avec chariot et palan local décanteur n°1	-
TLV00004516	3492 Monorail avec chariot et palan local décanteur n°2	-
TLV00004517	3493 Monorail avec chariot et palan local décanteur n°3	-
TLV00004518	3494 Monorail avec chariot et palan local décanteur n°4	-
TLV00004519	3472 Potence déplaçable nue sur dessableur	-
TLV00004520	3503 Point d'ancrage rejet sortie station n°1	-
TLV00004521	3504 Point d'ancrage rejet sortie station n°2	-

**83068SE00001-3000-14 - TRAITEMENT PRIMAIRE**

Code	Libellé	Marque
ATB00007785	2770 Agitateur du coagulateur	-
ATB00007786	2771 Agitateur du coagulateur	-
DAM0001162 3	2773 Balustrade	-
DAM0001162 4	2778 Balustrade	-
DAM0001162 5	2788 Balustrade	-
IFE00026131	2781 Décanteur lamellaire	-
KIS00002392	2784 Malaxeur herse épaisseur	-
PSB00058997	2776 Herse d'épaisseur	-
VAN02730071	2787 Vanne d'isolement	-
XTU00072664	2769 Canalisation amont	-
XTU00072665	2772 Canalisation aval	-
XTU00072666	2775 Canalisation amont	-
XTU00072667	2777 Canalisation aval	-
XTU00072668	2780 Canalisation amont	-
XTU00072669	2782 Goulotte de surverse	-
XTU00072670	2783 Canalisation aval	-
XTU00072671	2785 Canalisation aval	-
XTU00072672	2786 Canalisation de boues de fond	-
ATB00007783	2748 Agitateur du coagulateur	-
ATB00007784	2749 Agitateur du coagulateur	-
DAM0001162 0	2751 Balustrade	-
DAM0001162 1	2756 Balustrade	-
DAM0001162 2	2766 Balustrade	-
IFE00026130	2759 Décanteur lamellaire	-
KIS00002391	2762 Malaxeur herse épaisseur	-
PSB00058996	2754 Herse d'épaisseur	-
VAN02730070	2765 Vanne d'isolement	-
XTU00072655	2747 Canalisation amont	-
XTU00072656	2750 Canalisation aval	-
XTU00072657	2753 Canalisation amont	-

XTU00072658	2755 Canalisation aval	-
XTU00072659	2758 Canalisation amont	-
XTU00072660	2760 Goulotte de surverse	-
XTU00072661	2761 Canalisation aval	-
XTU00072662	2763 Canalisation aval	-
XTU00072663	2764 Canalisation de boues de fond	-
ATB00007782	2742 Agitateur du flocculateur	-
GRC02194700	2744 Caillebotis du comptage	-
XTU00072652	2740 Canalisation amont (prétraitement 1)	-
XTU00072653	2741 Canalisation amont (prétraitement 2)	-
XTU00072654	2743 Canalisation aval (vers File 1 et 2)	-
BCL00006948	2710 Citerne de stockage de chaux	-
BPD00015767	2726 Pompe doseuse	-
BPD00015768	2736 Pompe doseuse -> floculation	-
BPO00000957	2728 Préparante à polymère en poudre (anionique)	-
DAM00011619	2717 Ballustrades	-
GDD00005858	2712 Dévouteur	-
GRC02194699	2716 Caillebotis	-
IME00004153	2723 Mesure de niveau TOR (stockage)	-
JCE00004230	2711 Ventilation de la cuve à chaux	-
KAA00002816	2720 Armoire de dépotage de réactif	-
KAA00002817	2724 Armoire de stockage des pompes doseuses	-
PGA00004026	2715 Escalier d'accès/Echelle	-
UES00000940	2719 Douche + Rince Ciel	-
VAN02730066	2730 Vanne d'isolement	-
VAN02730067	2732 Vanne d'isolement	-
VAN02730068	2735 Vanne d'isolement	-
VAN02730069	2737 Vanne d'isolement	-
VDA00046735	2721 Cuve de stockage	-
VDA00046736	2722 Cuve de rétention	-
VVE00191566	2714 Vis de transfert	-
XTU00072648	2729 Canalisation amont	-
XTU00072649	2733 Canalisation aval	-
XTU00072650	2734 Canalisation amont	-
XTU00072651	2738 Canalisation aval	-

**83068SE00001-4000-32 - TRAITEMENT SECONDAIRE**

Code	Libellé	Marque
GRC02194709	3143 Barres de guidage	-
GRC02194710	3149 Barres de guidage	-
GSB00014207	3142 Pied d'assise	-
GSB00014208	3148 Pied d'assise	-
IME00004156	3155 Mesure de niveau Tout ou Rien	-
IME00004157	3156 Mesure de niveau Tout ou Rien	-
VAN02730178	3147 Vanne d'isolement	-
VAN02730179	3153 Vanne d'isolement	-
VCL00054677	3146 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054678	3152 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072788	3141 Canalisation amont	-

XTU00072789	3145 Canalisation aval	-
XTU00072790	3151 Canalisation aval	-
XTU00072791	3154 Nourice	-
XYR00001067	3144 Relevage des eaux décantées	-
XYR00001068	3150 Relevage des eaux décantées	-
GRC02194707	3125 Barres de guidage	-
GRC02194708	3131 Barres de guidage	-
GSB00014205	3124 Pied d'assise	-
GSB00014206	3130 Pied d'assise	-
IME00004154	3137 Mesure de niveau Tout ou Rien	-
IME00004155	3138 Mesure de niveau Tout ou Rien	-
VAN02730176	3129 Vanne d'isolement	-
VAN02730177	3135 Vanne d'isolement	-
VCL00054675	3128 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054676	3134 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072784	3123 Canalisation amont	-
XTU00072785	3127 Canalisation aval	-
XTU00072786	3133 Canalisation aval	-
XTU00072787	3136 Nourice	-
XYR00001065	3126 Relevage des eaux décantées	-
XYR00001066	3132 Relevage des eaux décantées	-
CSP00003137	3025 Surpresseur d'air Process	-
CSP00003138	3029 Surpresseur d'air Process	-
CSP00003139	3033 Surpresseur d'air Process	-
CSP00003140	3037 Surpresseur d'air Process	-
GDD00005861	3119 Callebottis	-
HMB00000725	3050 Buses du plancher	-
HMB00000726	3068 Buses du plancher	-
HMB00000727	3086 Buses du plancher	-
HMB00000728	3104 Buses du plancher	-
PSB00058999	3120 Pompe vide cave 2	-
TLV00019927	3051 Plancher	-
TLV00019928	3069 Plancher	-
TLV00019929	3087 Plancher	-
TLV00019930	3105 Plancher	-
VAN02730143	3027 Vanne d'isolement	-
VAN02730144	3031 Vanne d'isolement	-
VAN02730145	3035 Vanne d'isolement	-
VAN02730146	3039 Vanne d'isolement	-
VAN02730147	3044 Vanne d'isolement (vers tranche 3)	-
VAN02730148	3048 Vannes pneumatique (eaux brutes)	-
VAN02730149	3052 Vannes d'isolement (air process)	-
VAN02730150	3054 Vannes pneumatique (sortie eau filtrée)	-
VAN02730151	3056 Vannes pneumatique (sortie eaux sales)	-
VAN02730152	3058 Vannes pneumatique (air de detassage)	-
VAN02730153	3060 Vannes pneumatique (eau de lavage)	-
VAN02730154	3062 Vannes de vidange	-
VAN02730155	3066 Vannes pneumatique (eaux brutes)	-
VAN02730156	3070 Vannes d'isolement (air process)	-

VAN02730157	3072 Vannes pneumatique (sortie eau filtrée)	-
VAN02730158	3074 Vannes pneumatique (sortie eaux sales)	-
VAN02730159	3076 Vannes pneumatique (air de detassage)	-
VAN02730160	3078 Vannes pneumatique (eau de lavage)	-
VAN02730161	3080 Vannes de vidange	-
VAN02730162	3084 Vannes pneumatique (eaux brutes)	-
VAN02730163	3088 Vannes d'isolement (air process)	-
VAN02730164	3090 Vannes pneumatique (sortie eau filtrée)	-
VAN02730165	3092 Vannes pneumatique (sortie eaux sales)	-
VAN02730166	3094 Vannes pneumatique (air de detassage)	-
VAN02730167	3096 Vannes pneumatique (eau de lavage)	-
VAN02730168	3098 Vannes de vidange	-
VAN02730169	3102 Vannes pneumatique (eaux brutes)	-
VAN02730170	3106 Vannes d'isolement (air process)	-
VAN02730171	3108 Vannes pneumatique (sortie eau filtrée)	-
VAN02730172	3110 Vannes pneumatique (sortie eaux sales)	-
VAN02730173	3112 Vannes pneumatique (air de detassage)	-
VAN02730174	3114 Vannes pneumatique (eau de lavage)	-
VAN02730175	3116 Vannes de vidange	-
VCL00054671	3026 Clapet anti-retour	-
VCL00054672	3030 Clapet anti-retour	-
VCL00054673	3034 Clapet anti-retour	-
VCL00054674	3038 Clapet anti-retour	-
VPP00002806	3049 Support bactérien	-
VPP00002807	3067 Support bactérien	-
VPP00002808	3085 Support bactérien	-
VPP00002809	3103 Support bactérien	-
XTU00072749	3028 Canalisation de liaison vers le Biofiltre	-
XTU00072750	3032 Canalisation de liaison vers le Biofiltre	-
XTU00072751	3036 Canalisation de liaison vers le Biofiltre	-
XTU00072752	3040 Canalisation de liaison vers le Biofiltre	-
XTU00072753	3042 Canalisation amont	-
XTU00072754	3043 Canalisation aval	-
XTU00072755	3045 Canalisation trop-plein (vers tranche 1 et 2)	-
XTU00072756	3047 Canalisation amont	-
XTU00072757	3053 Canalisation de liaison	-
XTU00072758	3055 Canalisation de liaison	-
XTU00072759	3057 Canalisation de liaison	-
XTU00072760	3059 Canalisation de liaison	-
XTU00072761	3061 Canalisation de liaison	-
XTU00072762	3063 Canalisation de liaison	-
XTU00072763	3065 Canalisation amont	-
XTU00072764	3071 Canalisation de liaison	-
XTU00072765	3073 Canalisation de liaison	-
XTU00072766	3075 Canalisation de liaison	-
XTU00072767	3077 Canalisation de liaison	-
XTU00072768	3079 Canalisation de liaison	-
XTU00072769	3081 Canalisation de liaison	-
XTU00072770	3083 Canalisation amont	-

XTU00072771	3089 Canalisation de liaison	-
XTU00072772	3091 Canalisation de liaison	-
XTU00072773	3093 Canalisation de liaison	-
XTU00072774	3095 Canalisation de liaison	-
XTU00072775	3097 Canalisation de liaison	-
XTU00072776	3099 Canalisation de liaison	-
XTU00072777	3101 Canalisation amont	-
XTU00072778	3107 Canalisation de liaison	-
XTU00072779	3109 Canalisation de liaison	-
XTU00072780	3111 Canalisation de liaison	-
XTU00072781	3113 Canalisation de liaison	-
XTU00072782	3115 Canalisation de liaison	-
XTU00072783	3117 Canalisation de liaison	-
CSP00003133	2933 Surpresseur d'air Process	-
CSP00003134	2937 Surpresseur d'air Process	-
CSP00003135	2941 Surpresseur d'air Process	-
CSP00003136	2945 Surpresseur d'air Process	-
GDD00005860	3022 Callebottis	-
HMB00000721	2953 Buses du plancher	-
HMB00000722	2971 Buses du plancher	-
HMB00000723	2989 Buses du plancher	-
HMB00000724	3007 Buses du plancher	-
TLV00019923	2954 Plancher	-
TLV00019924	2972 Plancher	-
TLV00019925	2990 Plancher	-
TLV00019926	3008 Plancher	-
VAN02730111	2935 Vanne d'isolement	-
VAN02730112	2939 Vanne d'isolement	-
VAN02730113	2943 Vanne d'isolement	-
VAN02730114	2947 Vanne d'isolement	-
VAN02730115	2951 Vannes pneumatique (eaux brutes)	-
VAN02730116	2955 Vannes d'isolement (air process)	-
VAN02730117	2957 Vannes pneumatique (sortie eau filtrée)	-
VAN02730118	2959 Vannes pneumatique (sortie eaux sales)	-
VAN02730119	2961 Vannes pneumatique (air de detassage)	-
VAN02730120	2963 Vannes pneumatique (eau de lavage)	-
VAN02730121	2965 Vannes de vidange	-
VAN02730122	2969 Vannes pneumatique (eaux brutes)	-
VAN02730123	2973 Vannes d'isolement (air process)	-
VAN02730124	2975 Vannes pneumatique (sortie eau filtrée)	-
VAN02730125	2977 Vannes pneumatique (sortie eaux sales)	-
VAN02730126	2979 Vannes pneumatique (air de detassage)	-
VAN02730127	2981 Vannes pneumatique (eau de lavage)	-
VAN02730128	2983 Vannes de vidange	-
VAN02730129	2987 Vannes pneumatique (eaux brutes)	-
VAN02730130	2991 Vannes d'isolement (air process)	-
VAN02730131	2993 Vannes pneumatique (sortie eau filtrée)	-
VAN02730132	2995 Vannes pneumatique (sortie eaux sales)	-
VAN02730133	2997 Vannes pneumatique (air de detassage)	-

VAN02730134	2999 Vannes pneumatique (eau de lavage)	-
VAN02730135	3001 Vannes de vidange	-
VAN02730136	3005 Vannes pneumatique (eaux brutes)	-
VAN02730137	3009 Vannes d'isolement (air process)	-
VAN02730138	3011 Vannes pneumatique (sortie eau filtrée)	-
VAN02730139	3013 Vannes pneumatique (sortie eaux sales)	-
VAN02730140	3015 Vannes pneumatique (air de detassage)	-
VAN02730141	3017 Vannes pneumatique (eau de lavage)	-
VAN02730142	3019 Vannes de vidange	-
VCL00054667	2934 Clapet anti-retour	-
VCL00054668	2938 Clapet anti-retour	-
VCL00054669	2942 Clapet anti-retour	-
VCL00054670	2946 Clapet anti-retour	-
VPP00002802	2952 Support bactérien	-
VPP00002803	2970 Support bactérien	-
VPP00002804	2988 Support bactérien	-
VPP00002805	3006 Support bactérien	-
XTU00072717	2936 Canalisation de liaison vers le Biofiltre	-
XTU00072718	2940 Canalisation de liaison vers le Biofiltre	-
XTU00072719	2944 Canalisation de liaison vers le Biofiltre	-
XTU00072720	2948 Canalisation de liaison vers le Biofiltre	-
XTU00072721	2950 Canalisation amont	-
XTU00072722	2956 Canalisation de liaison	-
XTU00072723	2958 Canalisation de liaison	-
XTU00072724	2960 Canalisation de liaison	-
XTU00072725	2962 Canalisation de liaison	-
XTU00072726	2964 Canalisation de liaison	-
XTU00072727	2966 Canalisation de liaison	-
XTU00072728	2968 Canalisation amont	-
XTU00072729	2974 Canalisation de liaison	-
XTU00072730	2976 Canalisation de liaison	-
XTU00072731	2978 Canalisation de liaison	-
XTU00072732	2980 Canalisation de liaison	-
XTU00072733	2982 Canalisation de liaison	-
XTU00072734	2984 Canalisation de liaison	-
XTU00072735	2986 Canalisation amont	-
XTU00072736	2992 Canalisation de liaison	-
XTU00072737	2994 Canalisation de liaison	-
XTU00072738	2996 Canalisation de liaison	-
XTU00072739	2998 Canalisation de liaison	-
XTU00072740	3000 Canalisation de liaison	-
XTU00072741	3002 Canalisation de liaison	-
XTU00072742	3004 Canalisation amont	-
XTU00072743	3010 Canalisation de liaison	-
XTU00072744	3012 Canalisation de liaison	-
XTU00072745	3014 Canalisation de liaison	-
XTU00072746	3016 Canalisation de liaison	-
XTU00072747	3018 Canalisation de liaison	-
XTU00072748	3020 Canalisation de liaison	-

CSP00003130	2838 Surpresseur d'air Process	-
CSP00003131	2842 Surpresseur d'air Process	-
CSP00003132	2846 Surpresseur d'air de lavage	-
GDD00005859	2929 Callebottis	-
HMB00000717	2860 Buses du plancher	-
HMB00000718	2878 Buses du plancher	-
HMB00000719	2896 Buses du plancher	-
HMB00000720	2914 Buses du plancher	-
PSB00058998	2930 Pompe vide cave 1	-
TLV00019919	2861 Plancher	-
TLV00019920	2879 Plancher	-
TLV00019921	2897 Plancher	-
TLV00019922	2915 Plancher	-
VAN02730078	2840 Vanne d'isolement	-
VAN02730079	2844 Vanne d'isolement	-
VAN02730080	2848 Vanne d'isolement	-
VAN02730081	2854 Vanne d'isolement (vers tranche 1)	-
VAN02730082	2855 Vanne d'isolement (vers tranche 2)	-
VAN02730083	2858 Vannes pneumatique (eaux brutes)	-
VAN02730084	2862 Vannes d'isolement (air process)	-
VAN02730085	2864 Vannes pneumatique (sortie eau filtrée)	-
VAN02730086	2866 Vannes pneumatique (sortie eaux sales)	-
VAN02730087	2868 Vannes pneumatique (air de detassage)	-
VAN02730088	2870 Vannes pneumatique (eau de lavage)	-
VAN02730089	2872 Vannes de vidange	-
VAN02730090	2876 Vannes pneumatique (eaux brutes)	-
VAN02730091	2880 Vannes d'isolement (air process)	-
VAN02730092	2882 Vannes pneumatique (sortie eau filtrée)	-
VAN02730093	2884 Vannes pneumatique (sortie eaux sales)	-
VAN02730094	2886 Vannes pneumatique (air de detassage)	-
VAN02730095	2888 Vannes pneumatique (eau de lavage)	-
VAN02730096	2890 Vannes de vidange	-
VAN02730097	2894 Vannes pneumatique (eaux brutes)	-
VAN02730098	2898 Vannes d'isolement (air process)	-
VAN02730099	2900 Vannes pneumatique (sortie eau filtrée)	-
VAN02730100	2902 Vannes pneumatique (sortie eaux sales)	-
VAN02730101	2904 Vannes pneumatique (air de detassage)	-
VAN02730102	2906 Vannes pneumatique (eau de lavage)	-
VAN02730103	2908 Vannes de vidange	-
VAN02730104	2912 Vannes pneumatique (eaux brutes)	-
VAN02730105	2916 Vannes d'isolement (air process)	-
VAN02730106	2918 Vannes pneumatique (sortie eau filtrée)	-
VAN02730107	2920 Vannes pneumatique (sortie eaux sales)	-
VAN02730108	2922 Vannes pneumatique (air de detassage)	-
VAN02730109	2924 Vannes pneumatique (eau de lavage)	-
VAN02730110	2926 Vannes de vidange	-
VCL00054664	2839 Clapet anti-retour	-
VCL00054665	2843 Clapet anti-retour	-
VCL00054666	2847 Clapet anti-retour	-

VPP00002798	2859 Support bactérien	-
VPP00002799	2877 Support bactérien	-
VPP00002800	2895 Support bactérien	-
VPP00002801	2913 Support bactérien	-
XTU00072683	2841 Canalisation de liaison vers le Biofiltre	-
XTU00072684	2845 Canalisation de liaison vers le Biofiltre	-
XTU00072685	2849 Canalisation de liaison vers le Biofiltre	-
XTU00072686	2850 Nourice (Tranche 1 Filtre 1 à 4)	-
XTU00072687	2852 Canalisation amont	-
XTU00072688	2853 Canalisation aval	-
XTU00072689	2857 Canalisation amont	-
XTU00072690	2863 Canalisation de liaison	-
XTU00072691	2865 Canalisation de liaison	-
XTU00072692	2867 Canalisation de liaison	-
XTU00072693	2869 Canalisation de liaison	-
XTU00072694	2871 Canalisation de liaison	-
XTU00072695	2873 Canalisation de liaison	-
XTU00072696	2875 Canalisation amont	-
XTU00072697	2881 Canalisation de liaison	-
XTU00072698	2883 Canalisation de liaison	-
XTU00072699	2885 Canalisation de liaison	-
XTU00072700	2887 Canalisation de liaison	-
XTU00072701	2889 Canalisation de liaison	-
XTU00072702	2891 Canalisation de liaison	-
XTU00072703	2893 Canalisation amont	-
XTU00072704	2899 Canalisation de liaison	-
XTU00072705	2901 Canalisation de liaison	-
XTU00072706	2903 Canalisation de liaison	-
XTU00072707	2905 Canalisation de liaison	-
XTU00072708	2907 Canalisation de liaison	-
XTU00072709	2909 Canalisation de liaison	-
XTU00072710	2911 Canalisation amont	-
XTU00072711	2917 Canalisation de liaison	-
XTU00072712	2919 Canalisation de liaison	-
XTU00072713	2921 Canalisation de liaison	-
XTU00072714	2923 Canalisation de liaison	-
XTU00072715	2925 Canalisation de liaison	-
XTU00072716	2927 Canalisation de liaison	-
GRC02194701	2796 Barres de guidage	-
GRC02194702	2802 Barres de guidage	-
GRC02194703	2808 Barres de guidage	-
GRC02194704	2816 Barres de guidage	-
GRC02194705	2822 Barres de guidage	-
GRC02194706	2828 Barres de guidage	-
GSB00014198	2795 Pied d'assise	-
GSB00014199	2801 Pied d'assise	-
GSB00014200	2807 Pied d'assise	-
GSB00014201	2815 Pied d'assise	-
GSB00014202	2821 Pied d'assise	-

GSB00014203	2827 Pied d'assise	-
GSB00014204	2834 Support sondes de niveau TOR	-
ICT00028103	2835 Poire de niveau	-
PSB00069296	Pompe de relèvement eaux décantées 2	CAPRARI
VAN02730072	2800 Vanne d'isolement	-
VAN02730073	2806 Vanne d'isolement	-
VAN02730074	2812 Vanne d'isolement	-
VAN02730075	2820 Vanne d'isolement	-
VAN02730076	2826 Vanne d'isolement	-
VAN02730077	2832 Vanne d'isolement	-
VCL00054658	2799 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054659	2805 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054660	2811 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054661	2819 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054662	2825 Clapet anti-retour à boule	-
VCL00054663	2831 Clapet anti-retour à boule	-
XTU00072673	2792 Canalisation amont (File 1)	-
XTU00072674	2793 Canalisation amont (File 2)	-
XTU00072675	2798 Canalisation aval	-
XTU00072676	2804 Canalisation aval	-
XTU00072677	2810 Canalisation aval	-
XTU00072678	2813 Nourice (vers file 1 et 2)	-
XTU00072679	2818 Canalisation aval	-
XTU00072680	2824 Canalisation aval	-
XTU00072681	2830 Canalisation aval	-
XTU00072682	2833 Nourice (vers file 3)	-
XYR00001059	2797 Relevage des eaux décantées	CAPRARI
XYR00001060	2803 Relevage des eaux décantées	-
XYR00001061	2809 Relevage des eaux décantées	-
XYR00001062	2817 Relevage des eaux décantées	-
XYR00001063	2823 Relevage des eaux décantées	-
XYR00001064	2829 Relevage des eaux décantées	-

**83068SE00001-7000-15 - TRAITEMENT DE L'AIR**

Code	Libellé	Marque
BCL00006953	3300 Circuit d'aspiration d'air vicié	-
DTA00000826	3301 Colonne -> charbon actif	-
JCE00004235	3302 Ventilateur de renouvellement de l'air	-
BCL00006949	3263 Circuit d'aspiration d'air vicié (local prétraitement)	-
BCL00006950	3264 Circuit d'aspiration d'air vicié (local centrifugeuse)	-
BCL00006951	3265 Circuit d'aspiration d'air vicié (local bennes)	-
BCL00006952	3278 Circuit vers tour basique	-
BPD00015772	3273 Pompe doseuse du réactif	-
BPD00015773	3285 Pompe doseuse du réactif	-
BPD00015774	3294 Pompe doseuse du réactif	-
DTA00000825	3295 Colonne -> oxydante	-
GBT00057596	3259 Adoucisseur	-
GDD00005862	3268 Caisson technique (dépotage réactif acide)	-
GDD00005863	3272 Caisson technique (pompe d'injection acide)	-

GDD00005864	3280 Caisson technique (dépotage réactif acide)	-
GDD00005865	3284 Caisson technique (pompe d'injection acide)	-
GDD00005866	3289 Caisson technique (dépotage réactif acide)	-
GDD00005867	3293 Caisson technique (pompe d'injection javel)	-
IME00004158	3271 Mesure de niveau TOR (stockage acide)	-
IME00004159	3283 Mesure de niveau TOR (stockage acide)	-
IME00004160	3292 Mesure de niveau TOR (stockage javel)	-
JCE00004233	3277 Ventilateur de renouvellement de l'air	-
JCE00004234	3297 Ventilateur de renouvellement de l'air	-
NCA00060644	3274 Colonne -> acide	-
NCA00060645	3286 Colonne -> acide	-
PGA00004035	3260 Electrovanne -> Eau déminéralisée vers tour 1	-
PGA00004036	3261 Electrovanne -> Eau déminéralisée vers tour 3	-
PGA00004037	3275 Pompe de recyclage de l'eau	-
PGA00004038	3287 Pompe de recyclage de l'eau	-
PGA00004039	3296 Pompe de recyclage de l'eau	-
RCB00008786	3269 Cuve de stockage du réactif	-
RCB00008787	3281 Cuve de stockage du réactif	-
RCB00008788	3290 Cuve de stockage du réactif	-
UES00000941	3267 Douche/Rince CÉil	-
VDA00046737	3270 Cuve de rétention	-
VDA00046738	3282 Cuve de rétention	-
VDA00046739	3291 Cuve de rétention	-
PGA00004034	3256 Elge AT400CPG	-
JCE00004231	3245 Extraction d'air	-
JCE00004232	3251 Extraction d'air	-
TLV00019931	3244 Piège à son amont	-
TLV00019932	3246 Piège à son aval	-
TLV00019933	3250 Piège à son amont	-
TLV00019934	3252 Piège à son aval	-
XTU00072813	3243 Grille -> entrée d'air	-
XTU00072814	3247 Grille -> sortie d'air	-
XTU00072815	3249 Grille -> entrée d'air	-
XTU00072816	3253 Grille -> sortie d'air	-

**83068SE00001-8000-03 - TRAITEMENT DES BOUES**

Code	Libellé	Marque
BPD00015769	3168 Pompe doseuse -> floculation	-
BPD00015770	3173 Pompe doseuse -> lubrification	-
BPD00015771	3178 Pompe doseuse -> lubrification	-
BPO00000958	3160 Préparante à polymère en poudre (Cationique)	-
BPO00000959	3203 Centrifugeuse	-
DAM00011626	3216 Balustrade	-
GRC02194711	3197 Trémie à boues	-
GRC02194712	3204 Trémie à boues	-
GRC02194713	3217 Trappe d'accès aluminium	-
GRC02194714	3218 Barreaudage de sécurité	-
ICT00028104	3182 Vanne de secours Epaisseur 1 et 2	-
ICT00028105	3194 Vanne de secours Centrif 1 ou 2	-

MBA00001512	3212 Benne couverte	-
MBA00001513	3214 Benne couverte	-
PGA00004027	3195 Electrovanne électrique (eau industrielle)	-
PGA00004028	3198 Pompe gaveuse n°1	-
PGA00004029	3201 Electrovanne électrique (eau industrielle)	-
PGA00004030	3202 Electrovanne électrique (eau industrielle)	-
PGA00004031	3205 Pompe gaveuse n°2	-
PGA00004032	3208 Electrovanne électrique (eau industrielle)	-
PGA00004033	3215 Escalier d'accès	-
SFS00000871	3211 Rail de guidage des bennes	-
SFS00000872	3213 Rail de guidage des bennes	-
VAN02730180	3162 Vanne d'isolement	-
VAN02730181	3164 Vanne d'isolement	-
VAN02730182	3167 Vanne d'isolement	-
VAN02730183	3169 Vanne d'isolement	-
VAN02730184	3172 Vanne d'isolement	-
VAN02730185	3174 Vanne d'isolement	-
VAN02730186	3177 Vanne d'isolement	-
VAN02730187	3179 Vanne d'isolement	-
VAN02730188	3184 Vanne d'isolement	-
VAN02730189	3186 Vanne d'isolement	-
VAN02730190	3189 Vanne d'isolement	-
VAN02730191	3191 Vanne d'isolement	-
VAN02730192	3200 Vanne d'isolement	-
VAN02730193	3207 Vanne d'isolement	-
XTU00072792	3161 Canalisation amont	-
XTU00072793	3165 Canalisation aval	-
XTU00072794	3166 Canalisation amont	-
XTU00072795	3170 Canalisation aval	-
XTU00072796	3171 Canalisation amont	-
XTU00072797	3175 Canalisation aval	-
XTU00072798	3176 Canalisation amont	-
XTU00072799	3180 Canalisation aval	-
XTU00072800	3181 Nourlce amont (boues)	-
XTU00072801	3183 Canalisation amont	-
XTU00072802	3187 Canalisation aval	-
XTU00072803	3188 Canalisation amont	-
XTU00072804	3192 Canalisation aval	-
XTU00072805	3193 Nourlce aval (boues)	-
XTU00072806	3199 Canalisation aval	-
XTU00072807	3206 Canalisation aval	-
XTU00072808	3209 Canalisation de liaison	-
XTU00072809	3210 Canalisation de répartition vers bennes	-

**83068SE00001-8500-04 - TRAITEMENT DES SOUS-PRODUITS**

Code	Libellé	Marque
GSB00014197	2703 Support/dérouleur de sac	-
MBA00001511	2705 Benne ouverte + bâche	-
PGA00004025	2697 Pompe à sable	-

PSB00058995	2706 Pompe égouture benne à sable	-
SCS00000184	2702 Classificateur	-
SFS00000870	2704 Rails de guidage de benne	-
VAN02730062	2691 Vanne d'isolement	-
VAN02730063	2693 Vanne d'isolement	-
VAN02730064	2696 Vanne d'isolement	-
VAN02730065	2698 Vanne d'isolement	-
XTU00072643	2690 Canalisation amont	-
XTU00072644	2694 Canalisation aval	-
XTU00072645	2695 Canalisation amont	-
XTU00072646	2699 Canalisation aval	-
XTU00072647	2701 Canalisation amont	-

**83068SE00001-9000-01 - ELECTRICITE - COMMANDE**

Code	Libellé	Marque
BPO00000960	3359 Chauffage des locaux administratifs	-
GDD00005868	3362 Climatiseur des locaux administratifs	-
GDD00005869	3363 Climatiseur des locaux armoire BT	-
GRC02194721	3368 Téléphone filaire	-
HEC00000793	3364 Chauffe eau électrique	-
IFE00026132	3366 Routeur	-
JCC00006980	3360 Chauffage des locaux techniques	-
JCC00006981	3361 Chauffage des locaux techniques	-
NEP00006900	3356 Eclairage des locaux administratifs	-
NEP00006901	3357 Eclairage des locaux techniques	-
NEP00006902	3358 Eclairage extérieur par projecteur	-
RCB00008789	3365 Baie de brassage	-
USG00000022	3355 Signalétique de sécurité	-
VPP00002810	3367 Standard téléphonique	-
GPR00000320	3351 Coffret électrique chaud	-
NCA00060648	3352 Coffret électrique pompe eau lavage + surpresseur	-
NCA00060649	3353 Coffret électrique polymère	-
KAA00002818	3345 Armoire désodorisation	-
KMC00001622	3346 Bornier déporté API	-
NPA00002690	3348 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002691	3349 Raccordements électrique des capteurs	-
NPV00014763	3347 Variateur de vitesse électronique	-
KMC00001621	3341 Bornier déporté API	-
NPA00002688	3342 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002689	3343 Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008512	3340 Pupitre de dépotage	-
KMC00001620	3328 Bornier déporté API	-
KNA00006963	3329 Automate Programmable Spécifique	-
KNA00006964	3333 Automate Programmable Spécifique	-
NCA00060647	3327 Armoire générale	-
NPA00002686	3337 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002687	3338 Raccordements électrique des capteurs	-
NPV00014757	3330 Variateur de vitesse (Centrif 1)	-
NPV00014758	3331 Variateur de vitesse (Centrif 2)	-

NPV00014759	3332 Variateur de vitesse (Gavopompe)	-
NPV00014760	3334 Variateur de vitesse (Centrif 1)	-
NPV00014761	3335 Variateur de vitesse (Centrif 2)	-
NPV00014762	3336 Variateur de vitesse (Gavopompe)	-
KMC00001614	3316 Terminal de dialogue opérateur	-
KMC00001615	3318 Bornier déporté API (Entrées 1)	-
KMC00001616	3319 Bornier déporté API (Entrées 2)	-
KMC00001617	3320 Bornier déporté API (Entrées 3)	-
KMC00001618	3321 Bornier déporté API (Entrées Analogiques)	-
KMC00001619	3322 Bornier déporté API (Entrées Sorties 1)	-
KNA00006962	3317 Automate Programmable Industriel (API)	-
NAC00000913	3323 Onduleur	-
NPA00002684	3324 Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002685	3325 Raccordements électrique des capteurs	-
PGA00004040	3315 Enregistreur numérique multivoie	-
MBA00001514	3309 Batterie de condensateurs (étagée)	-
NCA00060646	3305 Armoire TGBT	-
NPD00008507	3306 Disjoncteur + Différentiel	-
NPD00008508	3307 Disjoncteur GE	-
NPD00008509	3310 Disjoncteur Secondaire Armoire BT (désodo)	-
NPD00008510	3311 Disjoncteur Secondaire Armoire BT (centrif 1)	-
NPD00008511	3312 Disjoncteur Secondaire Armoire BT (centrif 2)	-
ZPH00000139	3308 Inverseur de source	-
CSP00003141	3382 Synoptique Mural	-
GDD00005870	3378 Logiciel de supervision	-
GDD00005871	3380 Logiciel de supervision distante	-
ICT00028107	3371 Capteur H2S	-
KAA00002819	3373 Alarme incendie	-
KAA00002820	3374 Alarme anti-intrusion	-
KMC00001623	3383 Terminal de dialogue opérateur	-
KMC00001624	3384 Bornier déporté API	-
KST00066763	3375 Télésurveillance (04 94 43 39 43)	-
NAC00000914	3376 Onduleur	-
NAC00000915	3377 Ordinateur de supervision locale	-
NAC00000916	3379 Ordinateur de supervision distante	-
UGD00002154	3370 Détecteur de Gaz	-
VDA00046740	3372 Capteur CH4	-
ZPH00000140	3381 Imprimante Couleur	-

**83068SE00001-9500-01 - INSTRUMENTATION**

Code	Libellé	Marque
GDD00005874	3432 Canal de comptage (entrée physico-chimique)	-
GSB00014214	3421 Support sondes	-
GSB00014215	3424 Support sondes	-
GSB00014216	3427 Support sondes	-
GSB00014217	3433 Support sondes de niveau ANA	-
IAN00019554	3422 Sonde de mesure	-
IAN00019555	3423 Convertisseur de signal	-
IAN00019556	3425 Sonde de mesure	-

IAN00019557	3426 Convertisseur de signal	-
IAN00019558	3428 Mesure du rH des matières de vidange	-
IAN00019559	3429 Convertisseur de signal rH	-
IAN00019560	3434 Sonde Ultra son/Radar	-
IAN00019561	3435 Convertisseur de signal	-
NPV00014764	3431 VEGA VEGAPULS WL 61	-
RCB00008793	3436 Débitmètre (sortie physico-chimique)	-
RCB00008794	3438 Débitmètre	-
RCB00008795	3440 Débitmètre	-
GBT00057597	3397 Abri du préleveur	-
GBT00057598	3404 Abri du préleveur	-
GBT00057599	3411 Abri du préleveur	-
GDD00005872	3400 Canal de comptage	-
GDD00005873	3407 Canal de comptage	-
GSB00014212	3401 Support sondes de niveau ANA	-
GSB00014213	3408 Support sondes de niveau ANA	-
GSB00020711	Support sonde	-
IAN00019550	3402 Sonde Ultra son/Radar	-
IAN00019551	3403 Convertisseur de signal	-
IAN00019552	3409 Sonde Ultra son/Radar	-
IAN00019553	3410 Convertisseur de signal	-
IAN00022838	Convertisseur de signal	-
ICA00046414	Sonde de niveau	-
IFE00026133	3393 Débitmètre PR3a (PR Echangeur)	-
IFE00026134	3394 Débitmètre PR3b (PR Echangeur)	-
IFE00026135	3395 Débitmètre PR4a (PR Zone Artisanale)	-
IFE00026136	3396 Débitmètre PR4b (PR Zone Artisanale)	-
IFE00031547	3417 Débitmètre -> S/P vidange externes	-
IME00000468	3391 Pluviomètre (mesure réglementaire)	-
IRP00003171	3405 Préleveur de sortie	-
IRP00003172	3412 Préleveur de sortie	-
RCB00008790	3414 Débitmètre (pompe à boues 1)	-
RCB00008791	3415 Débitmètre (pompe à boues 2)	-
CCO00005755	3388 Compteur d'eau	-

**83068SE00001-9700-13 - EQUIPEMENTS COMMUNS**

Code	Libellé	Marque
GBT00057600	3587 Clôture de type grillage soudé	-
ATB00007787	3560 Agitateur (ASR)	-
BPO00000961	3563 Centrifugeuse de labo	-
BPO00000962	3580 Chaise	-
CSP00003145	3579 Table type salle de réunion	-
DFF00001275	3568 Four à 550 °C	-
GOU00012943	3534 Poste à isolation phonique	-
GOU00012944	3536 Poste à isolation phonique	-
GOU00012945	3543 Poste extérieure simple	-
GOU00012946	3548 Poste extérieure simple	-
GOU00012947	3556 Poste extérieure simple	-
GOU00012948	3578 Poste extérieure	-

HEC00000794	3558 Réfrigérateur (ASR)	-
HMB00000729	3544 Bureau	-
HMB00000730	3545 Fauteuil à roulette	-
KAA00002821	3546 Armoire de bureau	-
KAA00002822	3581 Armoire de bureau	-
KMC00001625	3569 Thermo-Balance	-
LAB00001959	3564 Balance de précision	-
LAB00001960	3567 Etuve à 105°C	-
LAB00001961	3570 Cloche de refroidissement	-
NCA00060650	3576 Armoire sécurisée	-
OPS00000029	3559 Paillasse lavabo	-
OPS00000030	3565 Paillasse	-
PGA00004041	3549 Etabli	-
PGA00004042	3550 Etau	-
PGA00004043	3553 Etagère	-
PGA00004044	3561 Pompe de prélèvement (ASR)	-
PGA00004045	3562 Pompe à vide	-
PSB00059002	3554 Pompe eau décantée (secours en caisse)	-
PSB00059003	3566 Hôte aspirante	-
PXX00000004	3552 Nettoyeur HP	-
RBE00000535	3551 Boite à outils	-
RBE00000536	3571 Bloc minéralisateur	-
SFS00000873	3573 Portable O2	-
SFS00000874	3574 Portable rH	-
SFS00000875	3575 Portable pH	-
TLV00019935	3538 Porte sectionnelle motorisée	-
TLV00019936	3539 Porte sectionnelle motorisée	-
UES00000942	3557 Douche + Rinçe Œil	-
VPP00002811	3572 Spectro-Photomètre Visible	-
VVE00191567	3582 Vidéoprojecteur	-
CCO00005756	3444 Compresseur d'air process -> Biofiltres	-
CCO00005757	3446 Compresseur d'air process -> Centrifugeuses	-
CSP00003142	3456 Surpresseur d'eau industrielle	-
CSP00003143	3460 Surpresseur d'eau industrielle	-
CSP00003144	3464 Surpresseur d'eau industrielle	-
DFF00001274	3453 Filtre eau industrielle	-
LAB00001957	3451 Ballon anti-belier	-
LAB00001958	3469 Ballon anti-belier	-
PIM00008461	3449 Pompe puit extérieur	-
SXX00000095	3445 Sécheur d'air	-
SXX00000096	3447 Sécheur d'air	-
VAN02730196	3450 Vanne d'isolement	-
VAN02730197	3455 Vanne d'isolement	-
VAN02730198	3458 Vanne d'isolement	-
VAN02730199	3459 Vanne d'isolement	-
VAN02730200	3462 Vanne d'isolement	-
VAN02730201	3463 Vanne d'isolement	-
VAN02730202	3466 Vanne d'isolement	-
VAN02730203	3468 Vanne d'isolement	-

VCL00054681	3457 Clapet anti-retour	-
VCL00054682	3461 Clapet anti-retour	-
VCL00054683	3465 Clapet anti-retour	-
XTU00072817	3454 Nourrice amont	-
XTU00072818	3467 Nourrice aval	-

**83068SE00004 - STEP 6000 EH ancien contrat hors service****83068SE00004-0000-02 - Physico-Chimique**

Code	Libellé	Marque
ATB00000725	Agitateur floculateur 1 2020-3240	SEW USOCOME
ATB00000726	Agitateur coagulation 2 2020-2740	SEW USOCOME
ATB00000728	Agitateur coagulation 4 2020-2740	SEW USOCOME
ATB00000918	Agitateur polymère cationique	SEW USOCOME
ATB00000919	Agitateur polymère anionique	SEW USOCOME
ATB00001101	Agitateur floculateur 2	SEW USOCOME
ATB00001102	Agitateur coagulation 3	SEW USOCOME
ATB00001103	Agitateur coagulation 1 2020-2740	SEW USOCOME
ATB00001104	Agitateur FeCl3	LEROY SOMER
BPD00001921	Pompe doseuse FECL3 N2 2020 - 920	PROMINENT
BPD00001923	Pompe polymère anionique n°2 2020-840	SEEPEX
BPO00000179	Centrale préparation polymère	TMI
EED00000046	Décanteur lamellaire n°1	-
EED00000110	Décanteur lamellaire n°2	ERPAC
ICT00002033	Sonde de niveau de Chlorure ferrique	VEGA
ICT00002273	Ensemble poires de niveau	FLYGT
JCE00000544	Ventilateur local pompe a sable 1	ELGE
RCB00000641	Cuve chlorure ferrique	S.O.V.A.P.
SGT00000168	Herse d'épaissiseur 1	SEW USOCOME
SGT00000169	Herse d'épaissiseur 2	SEW USOCOME
SGT00000195	Pales-Malaxeur herse epaissiseur 2	-E
TDT00000114	Microdoseur polymère anionique	LEROY SOMER
TDT00000115	Microdoseur polymère cationique	LEROY SOMER
UPI00000504	Douche + rince oeil	HAUS
XTU00008113	Poste tuyauterie liaison Physico-chimique+vannes	-E
XTU00009388	Canalisation de liaison Phisico-chimique / Biologique	-
ZMR00000141	Motoreducteur Herse décanteur lamellaire 2	SEW USOCOME
RCB00000642	Silo de stockage chaux	GUERTON
SDG00000258	Filtre à tamis dépoussiéreur chaux	DONALDSON TORIT DCE
TDA00000052	Dévouteur	SODIMAT (ne plus utiliser)
TDT00000116	Vis transfert chaux	LEROY SOMER

**83068SE00004-0000-04 - Poste toutes eaux**

Code	Libellé	Marque
ICT00002277	Ensemble poires de niveau	FLYGT
PSB00004532	Pompe 2	CAPRARI
PSB00007132	Pompe 1	CAPRARI
VDA00009120	Robinetterie	-E
XTU00005508	Tuyauterie	-E

**83068SE00004-0000-05 - Bâches diverses**

Code	Libellé	Marque
ICT00002274	Ensemble poires de niveau	FLYGT
PSB00003936	Pompe eau décantée 4	CAPRARI
PSB00003937	Pompe eau décantée 2	CAPRARI
PSB00004311	Pompe eau décantée 1 2020-1740	CAPRARI
PSB00006138	Pompe eau décantée 6	CAPRARI
PSB00006654	Pompe eau décantée 5	CAPRARI
PSB00007130	Pompe eau décantée de secours en caisse	CAPRARI
PSB00008143	Pompe eau décantée 3	CAPRARI
VDA00009115	Robinetterie	-E
XTU00005356	Tuyauterie	-E
ICT00002276	Ensemble poires de niveau	FLYGT
PSB00005167	Pompe eau sale 2	FLYGT
PSB00005552	Pompe eau sale 1	FLYGT
VDA00009118	Robinetterie	-E
XTU00005359	Tuyauterie	-E
ICT00002275	Poires de niveau	FLYGT
PSB00003985	Pompe eau filtrée 1	FLYGT
PSB00005555	Pompe eau filtrée 2	FLYGT
VDA00009117	Robinetterie	-E
XTU00005358	Tuyauterie	-E

**83068SE00004-0000-09 - Biofiltration**

Code	Libellé	Marque
CCO00000743	Compresseur d'air pilotage vannes biofiltration tranche 1,2, 3	CREYSSENSAC
CCO00000789	Compresseur + secheur d'air pilotage vannes biofil 2020-1360	CREYSSENSAC
CSP00000336	Surpresseur d'air Secours	HIBON
CSP00000536	Surpresseur d'air Lavage	ROBUSCHI
NEP00000873	Eclairage	-E
VDA00009116	Robinetterie	-E
XTU00005357	Tuyauterie	-E
CSP00000605	Surpresseur d'air Process Tranche n°1 2020-6640	HIBON
EEF00000108	Filtre n°2	-E
EEF00000109	Filtre n°3	-E
EEF00000110	Filtre n°4	-E
EEF00000127	Buselures biofiltres Filtre n°1	-E
EEF00000128	Pouzzolane biofiltres Filtre n°1	-E
JCE00000524	Ventilateur Local Surpresseur Tranche n°1	-
NCA00004288	Coffret électrique Tranche n°1	LEGRAND
NEP00001534	Eclairage	-E
PSB00006242	Pompe vide cave 1	KSB
VAN01519926	Vannes pneumatique (sortie eau filtrée) 2020-620	-
VAN01519929	Vannes pneumatique (sortie eaux sales) 2020-620	-
VAN01519930	Vannes pneumatique (air de detassage) 2020-320	-
VAN01519931	Vannes pneumatique (eau de lavage) 2020-2740	-
VDA00009650	Robinetterie	-E
VDA00009731	Vannes et actionneurs (4xDN400-4xDN250-4xDN150-4xDN100)	-
XTU00008434	Tuyauterie	-E
CSP00000522	Surpresseur d'air Filtre n°6	ROBUSCHI

CSP00000541	Surpresseur d'air Filtre n°7	ROBUSCHI
CSP00000542	Surpresseur d'air Filtre n°8	ROBUSCHI
CSP00000544	Surpresseur d'air Filtre n°5	ROBUSCHI
EEF00000112	Filtre n°5	-E
EEF00000113	Filtre n°6	-E
EEF00000114	Filtre n°7	-E
EEF00000119	Filtre n°8	-E
JCE00000546	Ventilateur Local Surpresseur Tranche n°2	LEROY SOMER
NCA00004289	Coffret électrique Tranche n°2	LEGRAND
NEP00001535	Eclairage	-E
VDA00009651	Robinetterie	-E
XTU00008690	Tuyauterie	-E
CSP00000270	Surpresseur d'air Filtre n°12	ROBUSCHI
CSP00000520	Surpresseur d'air Filtre n°9	ROBUSCHI
CSP00000523	Surpresseur d'air Filtre n°11	ROBUSCHI
CSP00000543	Surpresseur d'air Filtre n°10	ROBUSCHI
EEF00000120	filtre n°9	-E
EEF00000121	filtre n°11	-E
EEF00000122	Filtre n°12	-E
EEF00000140	Filtre n°10	-
JCE00000547	Ventilateur Tranche n°3	LEROY SOMER
NCA00004290	Coffret électrique Tranche n°3	LEGRAND
NEP00001536	Eclairage	-E
PSB00004264	Pompe vide cave Tranche n°3	EBARA
VDA00009652	Robinetterie	-E
XTU00008691	Tuyauterie	-E

**83068SE00004-0000-15 - Désodorisation**

Code	Libellé	Marque
BPD00001271	Pompe doseuse SOUDE 2020-1040	ALLDOS
BPD00001272	Pompe doseuse ACIDE 2020-1060	ALLDOS
BPD00001273	Pompe doseuse JAVEL 2020-1040	DOSAPRO
DTA00000085	Tour de lavage 1	SERIAPAC
DTA00000086	Tour de lavage 2	SERIAPAC
DTA00000087	Tour de lavage 3	SERIAPAC
DTR00000009	Adoucisseur	PERMO
IAN00001521	Electrode PH1	-E
IAN00001522	Electrode PH2	-E
IAN00001523	Electrode RH3	-E
ICA00002529	Capteur de pression	BAMO
ICT00002278	Ensemble poires de niveaux	FLYGT
JCE00000784	Ventilateur	-E
NGR00000393	Régulation de process de REDOX	LTH
NGR00000394	Régulation de PH et Redox	HACH
NGR00000395	Régulation de PH2	HACH
PCS00003061	Pompe de recirculation 2 2020-2840	SOMEFLU
PCS00004013	Pompe de recirculation 3	SOMEFLU
PCS00004237	Pompe de recirculation 1	SOMEFLU
RCB00000643	Bac de stockage H2SO4	SAFI

RCB00000644	Bac de stockage JAVEL	SAFI
RCB00000645	Bac de stockage NaOH	SAFI
RCB00000646	Bac de rétention H2SO4	SERIAPAC
RCB00001170	Bac de rétention JAVEL	SERIAPAC
RCB00001171	Bac de rétention NaOH	SERIAPAC
UPI00000201	Douche + rince oeil	HAUS
VDA000009121	Robinetterie	-E
XTU00005361	Tuyauterie	-E

**83068SE00004-0000-16 - Déshydratation**

Code	Libellé	Marque
GOU00002116	Porte	-
KNA00000531	Unité de controle Centrif 2-Stardec	ANDRITZ
PGA00000406	Gavopompe 2	SEEPEX
PGA00000464	Gavopompe 1	SEEPEX
PGA00000520	Gavopompe 2	SEEPEX
SEG00000088	Centrifugeuse 2	ANDRITZ
VDA000009119	Robinetterie	TCSM
XTU00005360	Tuyauterie	TCSM
BPD00001924	Pompe doseuse polymère cationique n°2	SEEPEX
BPD00001925	Pompe doseuse polymère anionique n°1 2020 - 840	SEEPEX
BPD00001926	Pompe doseuse polymère anionique n°2	SEEPEX
CCO00000604	Compresseur d'air Préparation polymère	WORTHINGTON
RCB00001477	Cuve prastol 2540 Anionique	-E

**83068SE00004-0000-23 - Divers station**

Code	Libellé	Marque
DAM000009305	Ballon anti-bélier Forage 2020-2480	-
ICA00002528	Pressostat + ballon pompe puit	JETLY
ICA00003965	Pressostat + ballon pompe eau industrielle	TELEMECANIQUE
MET00000025	Congélateur	-
PCS00004438	Pompe eau industrielle Forage 2020-1240	LOWARA
PIM00007382	Pompe puit extérieur 2020 - 1240	GRUNDFOS
UEI00000357	Extincteurs	-
VAN01519932	Vanne d'isolement du ballon anti-bélier 2020-120	-
GBT00004655	Clôture en acier galvanisé	-E
GBT00004656	Fenêtres	-E
GBT00004657	Portes	-E
GOU00002147	Rideaux roulant local bennes - qté 2	-
GRC00783715	Caillebotis	-E
GRC00783716	Gardes corps	-E
LAB00001485	Réfrigérateur (ASR) 2020-330	-
LAB00001486	Agitateur (ASR) 2020-330	-
LAB00001487	Pompe de prélèvement (ASR) 2020-830	-
LAB00001488	Pompe à vide 2020-1030	-
LAB00001489	Etuve à 105°C 2020-830	-
LAB00001490	Four à 550 °C 2020-1230	-
LAB00001491	Portable O2 2020-830	-
LAB00001492	Portable rH 2020-730	-

LAB00001493	Portable pH 2020-730	-
VAN00596958	vanne by pass	RAMUS
XTU00008435	Tuyauterie	-E

**83068SE00004-1100-01 - Prétraitement**

Code	Libellé	Marque
ASG00000486	Aéroflot 2 aa	R & O
GBT00009483	Garde corps	MSU
PCS00003395	Pompe à sables 2	WEMCO
PSB00004559	Pompe égoutture benne à sable	KSB
SBC00000073	Compacteur à déchets	R & O
SDG00000410	Dégrilleur 2	ANDRITZ
SFS00000166	Racle à graisse 2	SEW USOCOME
SGF00000325	Aéroflot 1 2020 - 2140	R & O
TBS00000039	Vis transporteuse	R & O
XTU00005354	Tuyauterie	-E
DTA00000141	Tour de désodorisation	-
GDD00000767	Agitateur	KSB
GRC00785145	Tampon	-
IAN00002204	Sonde redox	LANGÉ
IAN00002205	Imprimante exploitant	HANSEN TEXTROPE
ICA00003056	Sonde US	SIEMENS
ICA00003057	Sonde US 2	SIEMENS
ICT00003496	Ensemble poires de niveau préfosse	-
ICT00003497	Ensemble poires de niveau Fosse	-
IQE00004718	Compteur d'eau	-
IRE00000284	Imprimante thermique	-
IRP00000468	Préleveur	HACH
KST00006006	Satellite de télésurveillance	SOFREL
NCA00005999	Tablette de commande	SCHNEIDER ELECTRIC
NCA00006386	Pupitre de dépotage	-
NEP00001252	Eclairage extérieur	-
NPA00000583	Prise de courant extérieure	-
PSB00006680	Pompe n°1 - fosse	KSB
PSB00006681	Pompe n°2 - fosse	KSB
PSB00006682	Pompe n°1 prefosse	KSB
PSB00006683	Pompe n°2 prefosse	KSB
SDG00000437	Tamis mécanique	WAM
UPI00000317	Barres antichutes	-
VAN00595978	Vanne motorisée	WAM
VDA00009505	Robinetterie inox	-

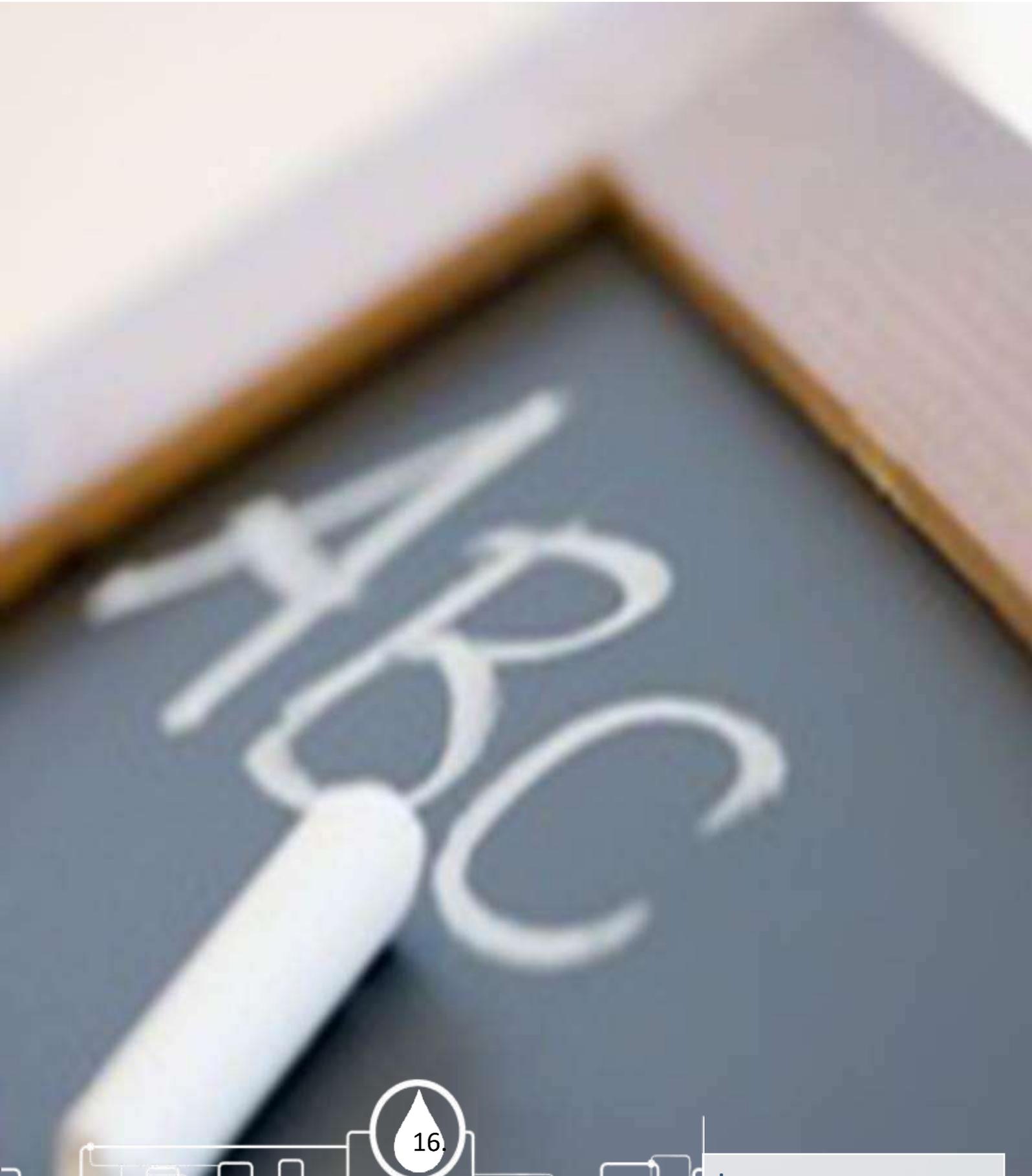
**83068SE00004-9000-01 - Electricité commande**

Code	Libellé	Marque
KIS00000137	Logiciel PCWIN	-E
KIS00000149	Imprimante Noir et Blanc	EPSON
KIS00000150	Synoptique reseaux	SOFREL
KIS00000151	Ordinateur	-E
KIS00000152	Imprimante Couleur	COMPAQ
KIS00000277	Imprimante Noir et Blanc	EPSON

KIS00000278	Logiciel WIZCON	WIZCON
KIS00000279	Synoptique station	SOFREL
KIS00000312	Ordinateur	SAUR
KNA00000612	Pièces détachées de secours automatés	SCHNEIDER ELECTRIC
KST00004293	Satellite de télégestion	SOFREL
KST00004589	Automate WIZ plc Profibus Weimuller	ALCATEL
JCC00000851	Convecteur asuprimer	AIRELEC
JHD00000311	Climatiseur local électrique	-E
JHD00000324	Climatiseur local commande a supprimer	TOSHIBA
JHD00000398	Climatiseur local commande	-
NAC00000098	Onduleur monophasé	MERLIN GERIN
NAC00000164	Onduleur monophasé	MERLIN GERIN
NPD00001576	Disjoncteur désodo	SCHNEIDER ELECTRIC
NPD00001977	Disjoncteur général	MERLIN GERIN
NPO00000219	Batterie de condensateurs	-E
KNA00000462	Automate dans armoire Désodo	SIEMENS
KNA00000667	Automate principal	SCHNEIDER ELECTRIC
NCA00004287	Coffret électrique chaud	LEGRAND
NCA00004291	Coffret électrique pompe eau lavage + surpresseur	LEGRAND
NCA00004292	Armoire électrique désodorisation	-E
NCA00004293	Armoire électrique 1 TGBT	LEGRAND
NCA00006503	Coffret électrique polymere	LEGRAND
NCA00006505	Coffret électrique variateur gavopompe 1	LEGRAND
NCA00006712	Armoire électrique Normal Secours	-
NCA00006770	Coffret électrique variateur gavopompe 2	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00001279	Variateur désodorisation	LEROY SOMER
NPV00002088	Variateur désodo - 11 KW	LEROY SOMER
NPV00002442	Variateur Gavo Centrif 7.5 Kw	TELEMECANIQUE
NPV00002443	Variateur Centrif 1 - 11 Kw 2020 - 1420	TELEMECANIQUE

**83068SE00004-9500-01 - Instrumentation**

Code	Libellé	Marque
IAN00015185	Capteur H2S 2020 - 560	-
IAN00015186	Capteur CH4 2020 - 560	-
ICA00002527	sonde niveau chlorure	KROHNE
ICA00003903	Sonde niveau fecl3	-E
IFE00001993	Débitmètre sortie physico	KROHNE
IFE00003823	Débitmètre Boues n°2	SIEMENS
IFE00003824	Débitmètre Boues n°1	SIEMENS
IFE00003825	Débitmètre Entrée PR 4 n°2	SIEMENS
IFE00003826	Débitmètre Entrée PR 4 n°1	SIEMENS
IFE00003827	Débitmètre Entrée PR 3 n°2	SIEMENS
IFE00003828	Débitmètre Entrée PR 3 n°1	SIEMENS
IRP00000528	Préleveur sortie station 2020-3160	HACH
UGD00000648	détecteur de gaz portable BW . H2S . M. CATALANO	-



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

**Autosurveillance** : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

**Biens financés par la collectivité** = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

**Biens de retour** = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

**Biens de reprise** = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

**Bilan journalier** : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement épuratoire) aux performances que doit satisfaire l'installation.

**Bilan annuel** : Il concrétise l'efficacité de traitement sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

**Branchements** : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchement placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations privatives de l'usager.

**CARE** : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

**Client** : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de l'eau.

**Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement** : Il s'agit des opérations de renouvellement imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

**Contrat d'abonnement** : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

**Contrôle officiel** : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

**Echantillon** : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

**Equivalent Habitant (Eq. Hab.)** : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

**Garantie pour continuité de service** (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

**Taux d'eaux parasites** : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

**Paramètre d'une analyse** : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.



Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une importance telle qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privé : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



17.

LES NOUVEAUX  
TEXTES  
REGLEMENTAIRES

## NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2021 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

### GESTION DES EFFLUENTS

- **Décret n°2021-147 du 11 février 2021 relatif au mélange de boues issues de l'assainissement des eaux usées urbaines et à la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à la loi sur l'eau**

Le décret prévoit, notamment, de modifier les articles R. 211-29 et R. 211-30 du code de l'environnement et la rubrique 2.1.4.0 dans les conditions suivantes :

- Le mélange des boues de STEP dans des unités d'entreposage ou de traitement communes en vue de leur épandage est désormais autorisé :

Lorsque la composition de chacune des boues avant leur mélange répond aux conditions prévues aux articles R. 211-38 à R. 211-45 du code de l'environnement ;

Et lorsque ce mélange est conforme aux prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles prévues par l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles.

- Le décret rappelle le maintien de l'interdiction de mélanger des boues avec d'autres déchets. Toutefois, le mélange avec des déchets non dangereux est possible sous réserve que :

Les déchets composants le mélange, pris séparément, soient conformes aux prescriptions techniques qui leur sont applicables en vue de l'épandage des sols agricoles ;

Que l'objet de l'opération tende à améliorer les caractéristiques agronomiques des boues à épandre.

- La rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature IOTA est modifiée afin de prendre en compte le stockage des boues, et concerne désormais l'épandage et le stockage des effluents ou de boues, la quantité épandue représentant un volume annuel supérieur à 500 kg/an de DB05. Ne sont pas soumis à cette rubrique :

L'épandage et le stockage en vue d'épandage des boues mentionnées à la rubrique 2.1.3.0, ni des effluents d'élevage bruts ou transformés ;

L'épandage et le stockage en vue d'épandage de boues ou d'effluents issus d'activités, installations, ouvrages et travaux soumis à autorisation ou déclaration au titre de la nomenclature ou soumis à autorisation ou enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R. 511-9 du code de l'environnement.

- **Arrêté du 20 avril 2021 modifiant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période covid-19**

L'arrêté prévoit désormais deux nouveaux cas dans lesquels les boues extraites après le début d'exposition à risques par le covid-19 peuvent être épandues :

- Les boues ayant fait l'objet d'un des trois traitements suivants peuvent être épandues :

Chaulage avec un taux d'incorporation minimum de chaux de 30% équivalent CaO/MS puis d'un stockage d'une durée minimale de 3 mois ;



Séchage solaire avec ou sans plancher chauffant permettant d'atteindre une siccité minimale de 80% ;  
Digestion anaérobie mésophile puis stockage d'une durée minimale de 4 mois.

- Les boues ayant été obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rhizofiltration ou par rhizocompostage peuvent être épandues.

Ces boues doivent désormais respecter un taux d'abattement en coliphages somatiques, taux qui sera contrôlé selon une nouvelle méthode détaillée dans une nouvelle annexe II. Enfin, ces boues devront faire l'objet d'un suivi d'exploitation spécifique.

➤ **Décret n°2021-1179 du 14 septembre 2021 relatif au compostage des boues d'épuration et digestats de boues d'épuration avec des structurants**

Le décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues.

## ENVIRONNEMENT

➤ **Décret n° 2020-1700 du 24 décembre 2020 relatif aux modalités de résiliation du contrat conclu en application des articles L. 446-2 ou L. 446-5 du code de l'énergie en cas d'émission par le producteur d'une garantie d'origine portant sur du biogaz produit et injecté dans le réseau de gaz naturel et Décret n° 2020-1701 du 24 décembre 2020 relatif aux garanties d'origine de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel**

Les deux décrets, parus au journal officiel du 27 décembre 2020, complètent et précisent le cadre juridique relatif aux garanties d'origine de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel :

- Le décret n°2020-1700 modifie les dispositions des articles R. 121-27 du code de l'énergie relative aux garanties d'origine du biogaz et précise les modalités de résiliation d'un contrat conclu en application des articles L. 446-2 du même code en cas d'émission par un producteur d'une garantie d'origine portant sur du biogaz produit et injecté dans le réseau de gaz naturel ;

De ce fait, en cas d'émission d'une garantie d'origine par un producteur bénéficiant d'un contrat de soutien, le gestionnaire du registre des garanties d'origine en informe le ministre chargé de l'énergie qui en informe l'acheteur du biogaz afin que ce dernier résilie immédiatement le contrat ;

Cette résiliation aura pour effet de faire naître à la charge du producteur une obligation de remboursement des sommes perçues au titre de l'obligation d'achat.

- Pour sa part, le décret n°2020-1701 revient sur les modalités d'émission, de transfert et d'annulation des garanties d'origine. A compter du 30 juin 2021, les garanties d'origine de biogaz injecté dans le réseau de gaz naturel émises dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne pourront être utilisées dans les conditions prévues à l'article D. 446-29 du code de l'énergie.

➤ **Loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet Européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée**

Le dispositif législatif instaure de nouvelles mesures en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement. Les nouvelles mesures sont les suivantes :



Création d'une nouvelle convention judiciaire d'intérêt public en matière environnementale (CJIP) : l'article 15 donne la possibilité au procureur de la République de proposer à une personne morale mise en cause pour un délit prévu par le code de l'environnement et ses infractions connexes, de conclure une CJIP ;

Une nouvelle spécialisation des juridictions judiciaires en matière environnementale : la loi introduit dans le code de procédure pénale un nouvel article 706-2-3 créant des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteinte à l'environnement.

- **Décret n°2021-28 du 14 janvier 2021 modifiant le plafond annuel du dispositif d'aide au renforcement des réseaux de distribution de gaz naturel pour le raccordement des installations de production de biométhane**

Pris en application de l'article L. 453-9 du code de l'énergie, le décret augmente le plafond annuel de la prise en charge, par les tarifs d'utilisation des réseaux gaziers, du renforcement des réseaux de distribution de biogaz naturel pour le raccordement des installations de production de biométhane.

- **Ordonnance n°2021-235 du 3 mars 2021 portant transposition du volet durabilité des bioénergies de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables**

L'ordonnance procède à la transposition en droit français des dispositions prévues par les articles 29 et 31 de la directive (UE) 2018/2001. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Les biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse sont désormais soumis à des critères de durabilité et de réduction des émissions de GES et des critères d'efficacité énergétique. A noter que les installations de faible puissance sont exemptées de l'application de ces critères. Sont concernées par ces critères :

Les installations de production d'électricité d'une puissance thermique nominale supérieure ou égale à 2 MWth (cogénération biogaz) ;

Les installations de production de biogaz supérieure ou égale à 19,5 GWh/an (biométhane injecté et non injecté).

- Les installations de cogénération de biogaz et de production de biométhane injecté utilisé en tant que combustible ou carburant concernées sont celles mises en service à partir du 1er janvier 2021. Toutes les installations de production de biométhane non injecté sont concernées, quelle que soit leur date de mise en service ;
- En parallèle, des modalités de suivi et de vérification du respect des critères de durabilité de réduction des émissions de GES sont mises en place. A ce titre, l'ordonnance introduit l'obligation pour les acteurs de fournir des informations conformes et fiables, de se soumettre à un contrôle indépendant des informations transmises et de fournir aux autorités compétentes des « déclarations de durabilité ».

- **Ordonnance n° 2021-236 du 3 mars 2021 portant transposition de diverses dispositions de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité**

L'Ordonnance (article 4) met en place la possibilité pour les producteurs d'origine renouvelable bénéficiant d'un soutien de l'Etat d'acheter préférentiellement les garanties d'origine associées à leur installation. Les garanties d'origine étant, désormais, propriété de l'Etat et mises aux enchères. Les modifications apportées sont les suivantes :

- L'article L. 446-22 du code de l'énergie est modifié, pour prévoir que dans des conditions précisées par décret, les exploitants des installations bénéficiant d'un contrat d'achat de biométhane peuvent acheter les garanties d'origine de leurs installations avant ou après leur mise aux enchères. Toutefois, cette possibilité peut être restreinte :

A une part des garanties d'origine mises aux enchères ;  
Aux installations détenues par une communauté d'énergie définie au titre IX du livre II du code de l'énergie ou aux installations ayant une part de capital détenue par les habitants résidant à proximité du projet ou par les collectivités territoriales ou leurs groupements sur le territoire ou à proximité du territoire duquel l'installation est implantée.

- Enfin, à compter du 1er juillet 2021, les garanties d'origine françaises pourront être exportées pour être consommées dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne. Réciproquement, des garanties d'origine européennes pourront également être commercialisées auprès des consommateurs français par les fournisseurs de gaz.

➤ **Décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments**

Les pouvoirs publics ont désiré renforcer les conditions de traçabilité des déchets. C'est l'objet du présent décret qui apporte les modifications suivantes :

- Le décret met en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, une obligation de transmission au registre national des déchets des données constitutives du registre chronologique mentionné à l'article L. 541-7 du code de l'environnement :

La transmission devra avoir lieu, au plus tard, sept (7) jours après la production, l'expédition, la réception ou le traitement des déchets ou des produits et matières issus de la valorisation des déchets. Elle devra également avoir lieu à chaque fois qu'une mise à jour des données sur les déchets s'avère nécessaire ;

En outre, une fois cette transmission effectuée, les exploitants sont exonérés de l'obligation de tenir le registre chronologique des déchets, qui sera désormais dématérialisé. Cette exonération s'applique également à l'obligation de tenir le bordereau de suivi des déchets dangereux, à condition que la transmission respecte les conditions de délai et de contenu.

- S'agissant du bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) à compter du 1er janvier 2022, est mise en place une base de données électronique centralisée, dénommée « *système de gestion des bordereaux de suivi de déchets* ». Ce système est d'ailleurs étendu aux déchets POP dès le 28 mars 2021 : Toute personne qui produit des déchets dangereux ou des déchets POP, tout collecteur de petites quantités de ces déchets, toute personne ayant reconditionné ou transformé ces déchets, doit émettre un BSDD numérique dans le système de gestion des BSDD ;

Sont dispensées de cette obligation : les personnes qui ont notifié un transfert frontalier de déchets ainsi que les personnes qui remettent des déchets dangereux à un producteur, importateur ou distributeur qui a mis en place un système individuel de collecte et traitement de ces déchets.

➤ **Arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement.**

L'arrêté définit les informations constitutives des registres déchets, terres excavées et sédiments prévus par les articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement :

Il reprend, précise et complète les informations prévues par l'arrêté du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés par les articles susmentionnés ;

Il prévoit pour les courtiers en déchets la tenue d'un registre déchets au même titre que les négociants en déchets ;

Il prévoit la tenue d'un registre des matières et produits sortants issus de déchets entrants pour tout exploitant d'installation effectuant une valorisation de déchets ;

Il fixe le contenu des nouveaux registres de terres excavées ou sédiments prévus par l'article R. 541-43-1 : registres des terres excavées et sédiments entrants, sortants, transportés ou collectés, et gérés par un courtier ou un négociant

- **Décret n°2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement**

Le titre III de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 a introduit plusieurs dispositions visant à accélérer et simplifier les procédures administratives applicables aux entreprises dans le domaine de l'environnement. Le décret vise principalement à prévoir les dispositions réglementaires nécessaires à son application. Le présent décret retouche :

- La procédure d'autorisation environnementale ;
- La procédure d'enregistrement ICPE ;
- La demande de prolongation ou de renouvellement d'une autorisation environnementale ;
- La décision d'exécution anticipée des travaux ;
- La consultation du public en matière environnementale.

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05 et l'arrêté du 27 avril 2021 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif**

Conformément à la loi ASAP, depuis le 1<sup>er</sup> mars, les agréments des dispositifs d'assainissement non collectif ne sont plus délivrés par les ministères en charge de la santé et de l'environnement mais par les organismes notifiés compétents dans le domaine des produits d'assainissement et désignés par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'environnement. Le présent arrêté modifie les deux arrêtés mentionnés afin de préciser que les organismes notifiés sont chargés de délivrer les agréments des dispositifs d'assainissement non collectif. Il fixe également les délais d'instruction des dossiers de demande d'agrément compatibles avec les modalités de publicités des décisions d'agrément.

- **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

Voir les principaux développements dans le chapitre ci-dessous droit de la commande publique)

Une attention toutefois particulière à la disposition suivante :

La loi climat renforce les pénalités applicables en cas de mauvais raccordement au réseau d'assainissement : désormais la somme due (au moins équivalente à la redevance qui aurait dû être payée) pourra être majorée jusqu'à 400% contre 100% auparavant (article L. 1331-8 du code la santé publique).

## DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- **Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux**

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, le présent arrêté approuve le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Ce document fixe les conditions d'exécution de nature administrative applicables à cette catégorie de marchés publics. Son utilisation n'est pas obligatoire ; il ne s'applique qu'aux marchés publics qui s'y réfèrent expressément et il est possible de s'y référer tout en dérogeant à certaines de ses clauses dans les documents particuliers du marché.



Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Les nouveaux CCAG issus des arrêtés du 30 mars 2021, entrés en vigueur définitivement le 1er octobre dernier, ont fait l'objet d'une nouvelle modification. Au-delà de simples retouches quant à la forme, quelques corrections plus conséquentes ont été réalisées. Elles constituent, d'après la DAJ, des harmonisations visant à "éviter toute difficulté dans l'interprétation des nouveaux CCAG". (**Arrêté du 30 septembre 2021 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics**)

- **Décret n°2021-631 du 21 mai 2021 relatif à la suppression de l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives**

Les opérateurs économiques français, candidats à un marché public, n'auront plus à fournir à l'acheteur public un extrait du registre national du commerce et des sociétés (K pour les entreprises individuelles et K bis pour les sociétés commerciales) ou du répertoire des métiers pour attester qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'interdictions de soumissionner, mentionnés à l'article L. 2141-3 du code de la commande publique, liés à l'existence d'une procédure collective. Désormais, la transmission du numéro unique d'identification délivré par l'INSEE, soit le numéro SIREN, suffira.

- **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a été publiée au journal officiel le 24 août 2021. Les dispositions qui impactent la commande publique entrent en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026. Les modifications sont les suivantes :

Le verdissement des spécifications techniques :

Antérieurement, le code de la commande publique ne prévoyait qu'une obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable au stade de la détermination de la nature et de l'étendue du besoin. La présente loi complète cette obligation en l'étendant, pour les marchés publics et les contrats de concession, à la phase de formalisation du besoin par des spécifications techniques (article L.2111-2 et L. 3111-2 du code de la commande publique). En imposant une prise en compte de ces objectifs, l'article 35 de la loi concrétise une obligation d'introduire des considérations environnementales dès le stade de la définition du besoin ;

La prise en compte des considérations environnementales de l'offre dans les critères d'attribution :

La loi prévoit une obligation de prise en compte des considérations environnementales dans les clauses du marché. De ce fait, l'article 35 de la loi oblige les acheteurs et les autorités concédantes, de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre ;

Les caractéristiques environnementales n'ont pas été énumérés. La formulation retenue par l'article 35 laisse aux acheteurs une certaine souplesse pour qu'ils aient la capacité de déterminer le critère le plus approprié au regard des caractéristiques du contrat.

La prise en compte des considérations environnementales dans les conditions d'exécution ;

La loi impose aux acheteurs de fixer dans leurs contrats des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement ;

L'obligation est inscrite à l'article L. 2112-2 du code de la commande publique qui dispose que les acheteurs doivent impérativement prévoir dans leurs marchés publics des conditions d'exécution prenant en compte l'environnement. Pour les contrats de concession, cette obligation est inscrite au sein de l'article L. 3114-2 du même code.

La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché ;



L'article 35 instaure, pour les marchés publics et concessions, dont le montant est supérieur aux seuils européens, une obligation de prendre en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, dans les conditions d'exécution.

#### Autres mesures :

Les objectifs de développement durable sont désormais inscrits au côté des principes fondamentaux de la commande publique (nouvel article L. 3-1) ;

Les acheteurs peuvent désormais exclure un soumissionnaire qui ne satisfait pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance pour l'année qui précède celle de l'engagement de la consultation (article L. 2141-7-1 et L. 3123-7-1 du code de la commande publique) ;

L'inclusion, dans les rapports annuels du délégataire, de la description des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique dans le cadre de l'exécution du contrat (article L. 3131-5 du code de la commande publique) ;

Enfin, la loi climat renforce les pénalités applicables en cas de mauvais raccordement au réseau d'assainissement : désormais la somme due (au moins équivalente à la redevance qui aurait dû être payée) pourra être majorée jusqu'à 400% contre 100% auparavant (article L. 1331-8 du code de la santé publique).

- **Décret n°2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité**

Le décret supprime, à compter du 1er janvier 2022, la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum. Il simplifie également la passation des marchés publics de défense ou de sécurité, en particulier ceux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen. Notamment, il relève à 100 000 euros HT le seuil de dispense de procédure applicable à ces marchés, et supprime l'obligation de publication au BOAMP ou dans un JAL des avis de marché à partir de 90 000 euros HT et des avis d'attribution des marchés supérieurs au seuil européen.

Il favorise également l'accès des PME à ces marchés en supprimant l'obligation de constituer des garanties financières en contrepartie du versement de certaines sommes.

- **Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République**

L'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République impose à tous les titulaires de contrats de la commande publique « *d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public* ».

Désormais les titulaires doivent prendre les mesures nécessaires à cet effet en s'assurant notamment que l'ensemble des personnes participant à l'exécution de la mission de service public (salariés, sous-traitants ...) « *s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité* ».

Les nouvelles prescriptions issues de la loi confortant le respect des principes de la République s'appliquent aux contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis de publicité a été envoyé à la publication à compter du 25 août 2021.

Concernant les contrats en cours et ceux pour lesquels une consultation ou un avis de publicité était en cours à cette même date, les modifications éventuellement nécessaires pour se conformer aux dispositions devront être apportées dans un délai d'un an (25 août 2022) mais uniquement s'agissant des contrats dont le terme intervient après le 25 février 2023.

- **Arrêté du 7 octobre 2021 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux et de génie civil**



Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté du 28 mai 2018 du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la transition écologique relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales de travaux de génie civil. Cette modification a été rendue nécessaire par l'évolution des spécifications techniques applicables aux travaux de génie civil et de bâtiment produits par des groupe de travail d'experts.

➤ **Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique**

Cet avis vient fixer les seuils européens applicables à la commande publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour 2 ans. Les seuils de procédure formalisée pour les marchés publics sont les suivants :

2022-2023	
Marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux	<b>140 000 euros</b>
Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs	<b>215 000 euros</b>
Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité	<b>431 000 euros</b>
Marchés de travaux et les contrats de concession	<b>5 382 000 euros</b>

Le seuil applicable aux contrats de concessions est de **5 382 000 €HT**.

## DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Loi organique n°2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution**

La loi organique rénove et allège le cadre juridique des expérimentations locales :

Elle prévoit qu'il est désormais possible de mettre fin à la procédure par laquelle le Gouvernement autorise les collectivités territoriales à participer aux expérimentations prévues par la loi ou le règlement, de sorte que la seule délibération motivée permettra aux collectivités territoriales de mettre en œuvre une expérimentation ;

Toutefois, le représentant de l'Etat peut présenter une demande de suspension assortie d'un recours dirigé contre la délibération précitée ;

Les mesures expérimentales pourront être maintenues dans tout ou partie des collectivités territoriales ayant participé à l'expérimentation. Les normes qui régissent l'exercice de la compétence locale ayant fait l'objet de l'expérimentation pourront être modifiées à l'issue de celle-ci.

➤ **Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements & décret n°2021-1311, du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

L'ordonnance et le décret viennent favoriser, pour la publication, la transmission ou la conservation des actes, le recours à la voie électronique. De ce fait, l'obligation d'assurer l'affichage et la publication sur papier des actes, est révoquée.

Une dérogation est toutefois prévue pour les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes qui ne disposent pas des moyens techniques et humains pour dématérialiser les actes. Un second seuil, fixé à 50 000 habitants, au-dessus duquel la transmission des actes au préfet est obligatoirement électronique.

